

Soziologie

**La problématique du développement durable au Sénégal:  
Orientations politiques et obstacles sociologiques:  
Un exemple dans la région de Kaolack**

**Die Problematik der nachhaltigen Entwicklung im Senegal:  
Politische Leitlinien und soziologische Hindernisse:  
Ein Beispiel in Kaolack**

Inaugural-Dissertation

zur Erlangung des Doktorgrades

der

Philosophischen Fakultät

der

Westfälischen Wilhelms-Universität

zu

Münster (Westf.)

Vorgelegt von

Djiby Diouf

aus Gagnick Khodjil / Senegal

2008

Tag der mündlichen Prüfung: 9. Februar 2009

Dekan: Herr Prof. Dr. Christian Pietsch

Referent: Herr Prof. Dr. Sven Papcke

Korreferent: Herr Prof. Dr. Dieter Hoffmeister

A notre très chère mère que le Tout-Puissant nous a arrachée le 17 Septembre 2004, au moment où nous étions en pleine phase d'études de terrain. Elle n'est plus de ce monde pour nous manifester sa fierté et partager ce moment de bonheur avec nous, mais sa pensée et ses conseils resteront toujours gravés dans notre mémoire et continueront d'éclairer notre chemin. Que Dieu l'accueille dans son paradis.

A Pape Samba

A toute la famille

Nous tenons à remercier Monsieur le Prof. Dr. Sven Papcke d'avoir encadré ce travail. Ces conseils et critiques nous ont été d'une importance capitale.

Nous remercions également Monsieur le Professeur Boubacar Ly du département de sociologie de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Nos remerciements vont aussi à l'endroit du Service Allemand d'Echange Académique (DAAD) pour la bourse qui nous a été accordée, sans laquelle ce travail ne pourrait être réalisé.

Il nous fait plaisir de manifester notre profonde gratitude envers le personnel de l'Institut de Sociologie de Münster (IFS) pour l'accueil et le service que nous avons bénéficiés dans ce haut lieu du savoir.

Nous ne pouvons finir sans pour autant remercier les habitants du département de Kaolack qui ont accepté de répondre à nos questions.

„Für ihre Hilfe und Unterstützung beim Entstehen diese Arbeit möchte ich mich bei allen Menschen ganz herzlich bedanken“

## SOMMAIRE

### INTRODUCTION GENERALE

I Présentation du pays .....	13
I-1 Environnement biophysique .....	13
I-1-1 le cadre naturel .....	13
I-1-2 Relief- climat – précipitations .....	13
I-1-3 Les ressources hydrographiques .....	16
I-1-4 Les ressources végétales .....	17
I-2 Environnement socio-économique .....	18
I-2-1 Situation démographique .....	18
I-2-2 Situation foncière .....	19
I-2-2-1 La loi sur le domaine national .....	20
I-2-3 Contexte macro-économique .....	21
I-2-3-1 L'agriculture .....	21
I-2-3-2 L'élevage .....	23
I-2-3-3 Autres secteurs macro-économiques .....	24
II La région de Kaolack .....	25
II-1 Le choix de la région .....	26
II-2 La situation socio-économique .....	28
II-3 Les conditions agro- climatiques .....	29
II-4 Le contexte économique .....	29

## PREMIERE PARTIE : CADRE GENERAL, HISTORIQUE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET ANALYSE CONCEPTUELLE

### CHAPITRE 1 CADRE GENERAL DE L'ETUDE ..... 31

I-1 Objectifs de l'étude ..... 31

I-2 Problématique ..... 31

I-3 Démarche méthodologie ..... 33

I-4-1 Etudes de terrain ..... 34

I-4-2 méthode de détermination de l'échantillon ..... 35

### CHAPITRE 2 Historique de la notion de développement durable ..... 41

I La naissance du « concept » de développement durable . 41

II Evolution du « concept » ..... 43

III Principes de base du développement durable ..... 46

IV La conférence de RIO et ses retombées ..... 49

V Principales rencontres internationales sur l'environnement après RIO ..... 51

VI L'état actuel du développement dans le monde ..... 58

### CHAPITRE 3 L'EXAMEN DE LA NOTION DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ANALYSE CONCEPTUELLE ..... 62

I Le concept de développement ..... 62

I-1 Théories du développement ..... 62

I-2 Définition du développement ..... 73

I-2-1 Les inégalités des conditions matérielles ..... 75

I-2-2 L'idée du bien être ..... 79

I-2-3 La course au développement ..... 79

I-2-4 L'idée du changement ..... 81

I-2-5 Le retard économique ..... 84

II Le développement durable .....	87
II-1 La notion de durabilité .....	87
II-2 La satisfaction des besoins .....	88
II-2-1 La notion de besoin chez Abraham H. Maslow .....	90
II-2-2 La conception onusienne .....	92
II-3 Critiques adressées au « concept » de développement durable .....	94
II-3-1 Point de vue économique .....	94
II-3-2 Point de vue Sociologique .....	97
III Développement durable et changement social .....	99
III-1 Le changement social .....	100
III-1-1 Conception exogène du changement.....	101
III-1-2 Conception endogène du changement.....	102
III-1-2-1 L'importance des valeurs.....	103
III-1-3 la pluralité des facteurs .....	104
Conclusion première partie .....	110

## DEUXIEME PARTIE : STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET OBSTACLES SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELS DANS LE PROCESSUS DE CHANGEMENT AU SENEGAL

Introduction.....113

CHAPITRE 1 : Orientations politiques en faveur du développement durable ..... 113

I Principales mesures prises par le gouvernement ..... 113

I-1 La stratégie nationale de développement durable (SNDD) ..... 115

I-1 Principes ..... 115

I-2 Objectifs ..... 116

I-2 Politiques et programmes de lutte contre la pauvreté . 118

I-2-1 Stratégie de lutte contre la pauvreté ..... 119

I-2-2 La politique de promotion de la femme ..... 126

I-2-3 La loi sur la décentralisation ..... 126

CHAPITRE 2 : Les limites des orientations politiques ..... 127

I Obstacles socio-économiques..... 127

I-1 Inégalités socio-économiques ..... 128

I-2 La pauvreté ..... 132

I-2-1 Mesure de la pauvreté ..... 133

I-2-1-1 La pauvreté « objective » ..... 135

I-2-1-1-1 Pauvreté et milieu de résidence..... 139

I-2-1-2 La pauvreté « subjective » ..... 145

I-2-1-3 La pauvreté féminine ..... 150

I-2-1-3-1 Indicateurs de mesures ..... 150

I-2-1-3-2 La vulnérabilité des femmes à la pauvreté..... 155

I-2-1-3-2-1 Les causes de la vulnérabilité ..... 156

I-2-1-3-2-1-a Le statut et le rôle de la femme dans le ménage

I-2-1-3-2-1-b Le faible niveau d'instruction et les difficultés d'accès à l'emploi..... 157

I-2-1-3-2-1-c la pauvreté énergétique et l'accès aux services

de base.....	158
I-2-1-3-2-1-c-1 Accès à l'eau potable.....	163
I-2-1-3-2-1-c-2 Accès aux infrastructures et soins médicaux .....	165
I-3 Crise agricole et insécurité alimentaire .....	167
I-4 Contraintes démographiques.....	171
I-4-1 Dynamique de la population .....	172
I-5 Le poids des activités informelles au Sénégal .....	175
II Obstacles socio-culturels : Niveau du capital humain ...	180
II-1 Problèmes de l'éducation et de la formation.....	182
II-2 Problèmes de l'enseignement à la base .....	183
II-2-1 Facteurs explicatifs des mauvaises performances du système .....	188
II-2-1-1 La question linguistique .....	189
II-2-1-1-1 Politique linguistique .....	189
II-2-1-1-2 Importance de la langue dans le système éducatif .....	190
II-2-1-2 Théories du développement cognitifs .....	194
II-2-1-2-1 Stades du développement cognitif chez Piaget	194
II-2-1-2-2 Conception piagétienne de l'apprentissage .....	197
II-2-1-2-3 Critique de la théorie piagétienne .....	199
II-2-1-2-4 Rôle de l'école dans le développement .....	206
II-3 Poids des mentalités, croyances et représentations ..	212
Conclusion deuxième partie.....	214



TROISIEME PARTIE : DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT DURABLE A LA BASE : STRUCTURES LOCALES ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Introduction.....	218
CHAPITRE 1: De la Gouvernance à la Décentralisation au Sénégal .....	219
I La gouvernance.....	219
I-1 Origine.....	219
I-2 Définition .....	219
I-3 Evolution .....	220
II La décentralisation au Sénégal.....	224
II-2 Définition .....	224
II-2 Les grandes étapes de la décentralisation .....	225
II- 2-1 Origine et évolution.....	225
II-2-2 Les principes.....	229
II-2-3 Les objectifs .....	229
II-2-4 Le cadre institutionnel .....	230
II-2-5 Les compétences des collectivités locales .....	231
II-2-6 Le cadre territorial et les organes de la décentralisation .....	232
II-2-6-1 La région .....	232
II-2-6-1-1 Rôle et mission des différentes instances de la région.....	233
II-2-6-1-2 Les organes techniques des collectivités locales .....	237
II-2-6-2 La commune .....	239
II-2-6-3 La communauté rurale.....	241
II-3 Les organes de suivi de la décentralisation.....	245
II-4 Les instruments de la planification décentralisée .....	246
II-5 Rôle et place des acteurs.....	248

CHAPITRE 2: Le développement local : un défi majeur de la décentralisation .....	250
I Définition .....	250
II Principe .....	251
III La dynamique participative en matière de développement local : l'exemple du comité de développement de kaolack (CODEKA) .....	252
III-1 La genèse du (CODEKA) .....	252
III-1-1 Les termes de référence.....	254
III-1-2 Les objectifs .....	255
III-1-3 Finalités .....	256
III-1-4 Principes .....	256
III-1-5 Valeurs et moyens.....	257
III-2 Les différents instances du CODEKA.....	258
III-2-1 L'organisation à la base : les Comités De Quartier (CDQ) .....	258
III-2-2 L'organisation au niveau communal .....	261
III-3 Les acteurs institutionnels .....	264
III-4 Avancées et contraintes liées à la mission du CODEKA .....	266
IV Les difficultés liés à la gestion des ressources locales au Sénégal .....	268
IV-1 La faiblesse des ressources financières .....	268
IV-2 L'obstacle de la capacité humaine et technique .....	271
CHAPITRE 3: La gestion de l'environnement au Sénégal..	272
I L'environnement : Définition.....	272
II La politique de gestion de l'environnement .....	273
II-1 L'assainissement et la gestion des déchets solides...	276
II-1-1 La politique d'assainissement .....	276
II-1-2 La gestion des ordures ménagères au Sénégal .....	283

II-1-2-1 Le cadre politique .....	284
II-1-2-2 Le cadre législatif .....	287
II-1-2-3 Le cadre institutionnel .....	289
II-1-2-5 Le rôle des collectivités locales dans la gestion de l'environnement.....	296
II-1-2-5-1 Les systèmes de collecte et de gestion mis en place .....	296
II-1-2-6 Les difficultés liées à la gestion des ordures .....	297
CHAPITRE IV La remise en cause du système de gestion publique : le système communautaire de pré-collecte. ....	299
I Introduction .....	299
II L'assainissement et la collecte des déchets à Kaolack : l'exemple du ROC.....	300
II-1 L'assainissement à Kaolack.....	301
II-2 La collecte des déchets .....	302
II-3 Les difficultés rencontrées par la commune .....	304
II-4 Le ramassage des ordures par charrette.....	305
II-5 L'émergence du dispositif associatif .....	306
Conclusion troisième partie .....	309
CONCLUSION GENERALE .....	312
BIBLIOGRAPHIE .....	318
ANNEXES .....	331

## INTRODUCTION GENERALE

L'analyse du phénomène que nous envisageons, à travers cette étude, entre dans le cadre de la réflexion sur la problématique du développement durable au Sénégal. Ce pays en voie de développement est situé à l'extrême Ouest du continent africain dans l'hémisphère Nord. Il est limité au Nord par la République Islamique de Mauritanie à l'Est par le Mali, à l'Ouest par 700 Km de côtes sur l'Océan Atlantique et au Sud par les Républiques de Guinée Bissau et de Guinée Conakry. La Gambie y forme une enclave de 300 Km de long sur 45 Km de large, de part et d'autre du cours inférieur du fleuve Gambie. Le Sénégal comprend 14 régions subdivisées en 42 départements à la suite du nouveau découpage administratif de 2008. Il a une superficie de 196.722 km<sup>2</sup> et une population de 9,5 millions d'habitants selon les dernières estimations de la population sénégalaise de 2002. Cette population est inégalement répartie avec une densité moyenne de 35 habitants au km<sup>2</sup>.

Introduit dans le paysage médiatique sénégalaise après la conférence de Rio de 1992, le « concept » de développement durable a été défini pour la première fois par la commission mondiale sur l'environnement et le développement par « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs besoins ». Et depuis lors, le développement durable constitue un sujet de discussion entre les tenants de plusieurs disciplines. En effet, on est parti du constat que la plupart des études sur ce thème du développement se sont trop souvent appesanties sur l'idée de croissance économique et de protection de l'environnement, en réduisant la notion de développement durable à ses dimensions purement économique et écologique. Dès lors, il nous appartient, à travers une approche sociologique tenant compte de l'aspect social, économique et écologique, contribuer à l'analyse du phénomène qui continue de faire l'objet de plusieurs rencontres nationales et surtout internationales.

En attendant de revenir longuement sur les définitions attribuées au « concept », nous pouvons déjà mentionner que le développement durable, dans son sens large, regroupe tout un ensemble d'activités économiques, sociales, culturelles et politiques ayant pour but d'assurer le bien être de toute l'humanité, dans une perspectives d'équité entre les individus. En admettant sans aucun doute que le développement durable requiert une dimension économique et environnementale non moins importante, nous pensons cependant que ce « concept », dans le contexte africain et sénégalais en particulier, est fortement lié aux données caractérisant le système social et culturel auquel appartiennent les individus et à la structure de leur système d'actions. L'attention particulière accordée au phénomène nous amène après de multiples investigations à nous interroger sur l'aspect socio-culturel des problèmes économiques, politiques et environnementaux du développement durable au Sénégal. Et dès lors, nous pouvons nous poser les questions à savoir : est-il possible de penser à un développement durable dans la réalité socio-économique et culturelle du pays ? Les orientations définies et les mesures prises à l'échelle nationale, à la suite de la conférence de Rio, ont-elles apportés les résultats attendus ? N'existe-t-il pas une interrelation entre la pauvreté qui touche l'écrasante majorité de la population, la dégradation des ressources naturelles et le niveau d'éducation et de formation des populations ? La mise en application d'une politique de décentralisation a-t-elle favorisé un développement à la base ? Pour apporter des éléments de réponse à ces différentes questions, nous avons structuré le travail en trois grandes parties :

1- la première sera consacrée au cadre général de l'étude, à l'historique et à l'analyse conceptuelle de la notion de développement durable ;

2- la deuxième sera axée sur l'analyse des stratégies de développement durable et la recherche des obstacles socio-économique et culturels dans le processus de changement ;

3- et enfin la troisième partie nous permettra de montrer

le processus de décentralisation au Sénégal et d'analyser les difficultés liées au développement local et la gestion de l'environnement au sein des structures décentralisées. Cependant, avant de passer à la première partie de l'étude, nous allons tout d'abord procéder à une présentation du pays et de la région de Kaolack.

## **I PRESENTATION DU PAYS**

### **I-1 Environnement biophysique**

#### **I-1-1 Le cadre naturel**

Le Sénégal s'étend sur 196722 kilomètres carrés entre le 12 et le 17 degré de latitude Nord et le 11 et 18 degré de longitude Ouest. Il fait partie du groupe de pays sahéliens dont les écosystèmes sont confrontés à une dégradation accélérée. La sécheresse persistante qu'a connue le pays depuis plus d'une trentaine d'années a considérablement affecté les ressources naturelles. A cela s'ajoute l'action anthropique négative qui consiste essentiellement en des pratiques agricoles inappropriées, des coupes abusives et des feux de brousse, la non prise en compte des capacités de charge des pâturages et une exploitation abusive des ressources végétales.

#### **I-1-2 Le relief, le climat et les précipitations**

Le Sénégal est un pays plat, constitué essentiellement de plaines et de plateaux à l'exception des zones structurales et du socle précambrien. Le relief est caractérisé par deux ensembles :

- les régions du socle localisées dans le Sud Est avec des altitudes dépassant 500 mètres (581 mètres au point culminant des contreforts du Fouta Djallon à la frontière gui-

néenne) ;

- les régions du bassin sédimentaire sénégalo-mauritanien qui sont constitué de bas plateaux, de plaines et de vallées alluviales dont les altitudes dépassent rarement 50 mètres, à l'exception du Horst de Ndiass plus de 100m). Ces plateaux sont incisés par le réseau hydrographique fossile du Ferlo, du Sine et du Saloum et entaillés plus profondément par la Gambie et la Casamance. La côte longue d'environ 700 kilomètres, n'est rocheuse que dans la presqu'île du Cap Vert (volcanique) et la région de Thiès où affleurent les grès du Maastrichtien et les calcaires du Paléocène. Ailleurs, elle est basse et sablo-argileuse.

De par sa latitude tropical entre le 12 degré 30 Nord et le 16 degré 30 Nord, le Sénégal appartient à la zone de transition entre la ceinture périphérique des déserts tropicaux (climat sahélien) et la zone équatoriale centre africaine (climat guinéen). Comparé aux autres pays sahéliens de l'intérieur, le pays est moins soumis aux influences continentales du fait de sa position de finistère ouest africain en bordure de l'Océan Atlantique, mais aussi en raison de la longueur de sa côte et de son relief peu élevé. Du point de vue de sa position latitudinale, le Sénégal se trouve dans le domaine du climat zonal tropical caractérisé par l'influence alternées des alizés maritimes soufflant du Nord vers le Nord Ouest et la mousson provenant du Sud du Continent. Le régime de ces vents détermine les deux saisons bien contrastés :

- une saison chaude et pluvieuse (de juin à octobre), marquée par la circulation de la mousson, vent chaud et humide issu de l'anticyclone de Sainte Hélène ;

- et une saison sèche (de novembre à mai) qui voit la prédominance des alizés du nord (alizé maritime issu de l'anticyclone des Açores et harmattan issu de l'anticyclone libyen).

Du fait de sa position en zone tropicale sèche, les températures sont généralement élevées ; mais elles varient dans le temps et dans l'espace. L'amplitude thermique subit

la même variation. Par exemple sur la grande côte, la quasi permanence de l'Alizé maritime et du courant des Canaries expliquent le niveau de température assez bas (à Dakar et Saint-Louis) où l'on peut enregistrer une moyenne thermique de 25 degré. A l'intérieur, la continentalité explique la forte amplitude thermique avec une moyenne centrée sur 30 degré celsius.

La pluviométrie est aussi très variable dans le temps et dans l'espace où on note une grande disparité entre le sud humide (avec une pluviométrie annuelle supérieurs à 1000 mm et le nord sec (recevant moins de 500 mm de pluie par an). Ainsi, à l'instar des pays sahéliens, le Sénégal est confronté à une forte variabilité interannuelle des précipitations qui s'est traduite par la diminution du nombre de jours de pluie et du volume d'eau recueilli. A cette variabilité interannuelle s'ajoute une variabilité spatiale très marquée. En effet, la pluviométrie varie fortement suivant un gradient climatique sud/nord ; elle passe de 1000 mm par an au sud et à moins de 300mm au nord.

### **I-1-3 Les ressources hydrographiques**

Le Sénégal dispose de potentialités relativement importantes en eau de surface. Elles sont évaluées à 31 milliards de mètre cube en année moyenne par la Direction de Gestion et de planification des ressources en Eau (DGPRE). Les deux grands fleuves (le Sénégal et la Gambie), renferment l'essentiel des eaux de surface et prennent leur source dans les montagnes du Fouta Djallon (en Guinée) qui enregistrent des précipitations qui vont jusqu'à 1900 mm par année. Le débit moyen interannuel du fleuve est de 676 mètres cubes par seconde à la station de Bakel, correspondant à un apport de l'ordre de 24 milliards de mètres cubes. Celui du fleuve Gambie est de 73,8 mètre cube par seconde à la station de Kédougou soit en volume de 2,33 milliards de mètre cube. A côté de ses deux grands fleuves, le Sénégal compte d'autres



petits cours d'eau comme la Casamance, le Kayanga, l'Anambé, le Saloum, le Sine et des bassins côtiers à écoulement temporaire. Il comporte également un certain nombre de lacs et de mares qui participent à la satisfaction des besoins humains, animaux et agricoles.

Les ressources en eau souterraine sont estimées entre 450 et 600 milliards de mètres cube d'eau. La recharge annuelle est évaluée entre trois et quatre milliards de mètres cube selon le rapport final du cadre de gestion environnemental et social de Novembre 2005<sup>1</sup>.

#### **I-1-4 Les ressources en sol et végétales**

Au Sénégal, il existe plusieurs types de sols aux caractéristiques et aux aptitudes bien différentes. Leur formation résulte de la diversité du substratum géologique, de la géomorphologie et des conditions climatiques. Ils jouent un rôle déterminant dans la durabilité de l'agriculture et la préservation de l'environnement. Les formations pédologiques du Sénégal peuvent être regroupées en trois grands ensembles :

- les sols issus des formations sur les terrains quaternaires ;
- les sols provenant des formations sur les terrains secondaires et tertiaires ;
- et les sols formés sur les socles primaires ou sur les roches volcano-sédimentaires.

Concernant les ressources végétales, elles sont aussi marquées par une grande diversité calquée de manière générale sur le gradient pluviométrique. Ainsi, on distingue le domaine sahélien, le domaine soudanien et le domaine guinéen. Le domaine Sahélien est caractérisé par une végétation ouverte dominée par les acacias, *Balamites aegyptiaca*, *Commiphora africana* et des graminées annuelles formant un tapis plus ou moins continu. Le domaine soudanien est ca-

---

<sup>1</sup> République du Sénégal : Rapport final du cadre de gestion environnemental et social, Novembre 2005

ractérisé par une végétation du type savane arborée/ boisée à forêts sèche avec des essences telles que *Bambox costatum*, *Cassia sieberiana* etc. et un tapis herbacé dominé par les graminées vivoces. Le domaine guinéen est caractérisé par une forêt semi-sèche dense à deux étages composés de *Afrelia africana*, *Datarium microcarpum*, etc. et un sous-bois dense formé d'arbrisseaux sarmenteux, de lianes et d'herbes. A côté de ces formations végétales, il existe des forêts-galeries le long des cours d'eau, des mangroves dans les estuaires, des cours d'eau et des formations de dépression interdunaires ou (niayes) qui s'échelonnent sur le littoral nord.

## **I-2 Environnement socioéconomique**

### **I-2-1 Situation démographique**

Comme la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, le Sénégal présente un profil d'une population à forte croissance et inégalement répartie. De trois millions d'habitants en 1960, la population du Sénégal est passée de sept millions en 1976 et à environ 10 millions en 2003 selon les estimations de l'année 2002. Elle a donc triplée en 40 ans avec un taux de croissance de l'ordre de 2,9% par année. Cette poussée démographique a entraîné une extension des terres de culture, une pression sur les ressources foncières avec la forte demande en charbon de bois des villes. La densité moyenne nationale (50%) reflète mal la répartition inégale de la population. Cette population est surtout concentrée dans la partie ouest du pays qui abrite les grands centres économiques et les zones agricoles.

La croissance démographique s'explique par le niveau de fécondité et de mortalité qui bien que diminuant en cours des dernières années, reste encore à des niveaux élevés. La composition par sexe montre une prédominance des femmes avec plus de 52% de l'effectif total.

La population est caractérisée par son extrême jeunesse. L'âge moyen de la population est de 21,8 pour les

hommes et 22,6 ans pour les femmes. Plus de la moitié de la population 55,6% a moins de 20ans et près de 6% ont 60ans. Le déséquilibre dans la répartition de la population ainsi que l'urbanisation accélérée, constituent par ailleurs des problèmes réels. La région de Dakar à elle seule, abrite plus de 22% de la population totale, sur une superficie représentant 0,3 du territoire national, soit une densité de plus 271,0 habitants au kilomètre carré. A l'opposé, la région de Tamba avec 30% de la superficie totale du pays, compte moins de 6% de la population avec une densité de seulement 6 habitants au kilomètre carré. Et selon les projections, la population urbaine sera de l'ordre de 63% de la population totale en 2025. Le flux migratoire en direction de la zone urbaine est évalué à 57% (dont 29% vers la capitale) contre 35,3% en direction du milieu rural.

### **I-2-2 La situation financière**

L'organisation foncière dans le domaine agricole et pastorale relève de deux modes de gestion :

- l'une traditionnelle assurée par les population elles même à travers un conseil des anciens ;
- et l'autre appelée « moderne » incarnée par l'autorité publique par le biais d'un conseil rural.

C'est à partir d'une gestion collégiale de ces deux structures de la communauté que s'effectuent la distribution et la mise en valeur des terres du terroir.

Ce système de gestion qui garantit plus ou moins l'équité vis à vis du foncier et contrairement à la propriété privée des terres, peut aussi avoir des répercussions sur la gestion des ressources végétales par les agriculteurs qui gèrent en priorité les besoins du court terme.

### **I-2-2-1 La loi sur le domaine national**

La loi 64 – 46 du 17 Juin 1964 institue que toutes les terres non classées dans le domaine public ou non immatriculées à la date d'entrée en vigueur de cette loi sont versées dans le domaine national. Celles – ci sont classées en quatre catégories :

- 1- Les zones urbaines : ce sont les terres situées dans les territoires des communes ayant une vocation d'habitat et accessoirement agricole.
- 2- Les zones classées : ce sont les terres des zones à vocation forestière et les zones de protection.
- 3- Les zones des terroirs : ce sont les terres affectées aux membres des communautés rurales qui en assurent la mise en valeur et l'exploitation sous le contrôle de l'Etat.
- 4- Les zones pionnières : ce sont les terres qui ne relèvent d'aucun des droits ci-dessus énumérés et qui sont sous la responsabilité de l'état seul habilité à procéder à leur affectation.

En effet ce qui est important de retenir ici c'est que quel que soit le mode de gestion appliqué au foncier (qu'il relève de la loi sur le domaine national ou du droit coutumier) la propriété individuelle de la terre est exclue. Les paysans et les pasteurs n'en ont que le droit d'usage. Les décisions majeures concernant l'organisation et la mise en valeur des terres du terroir relèvent d'une gestion partagée entre le conseil des anciens ou coutumier et le conseil rural. Et c'est la communauté rurale qui en détient les droits officiellement reconnus. Cependant, un projet de révision du statut de la terre initié par les autorités publiques dans le souci de sécuriser davantage le foncier est aussi en cours.

### **I-2-3 Contexte macro-économique**

La situation macro-économique du Sénégal est fortement marquée ces dernières années par une dévaluation du franc CFA en 1994 et des politiques d'ajustement structurel qui ont pesé sur le paysage socio-économique du pays. En dépit des chocs exogènes notamment les aléas climatiques et factures pétrolières, la croissance du PIB s'est située dans une fourchette de 5 à 6% par an sur la période de 1995-2001. Si en terme réel elle a fléchi à 2,4% en 2002 en raison d'une sécheresse prononcée, elle a rebondi à 6% en 2003, année qui a connu une campagne agricole exceptionnellement bonne. Entre autres facteurs négatifs, les dégâts causés sur les cultures et les pâturages par les criquets pèlerins et une mauvaise pluviométrie dans certaines régions du pays ont notamment affecté la progression du PIB réel (6%) en 2004.

L'économie sénégalaise reste principalement alimentée par l'agriculture qui représente la principale activité et source de revenu des populations. D'autres secteurs comme l'élevage, la pêche, le tourisme, le secteur minier et les textiles contribuent fortement à la croissance et aux recettes d'exportation.

#### **I-2-3-1 L'agriculture**

L'agriculture motrice de l'économie sénégalaise, demeure encore un des secteurs les plus importants de l'activité économique. Elle occupe plus de la moitié de la population et contribue pour 10% du programme d'investissement public. Le secteur agricole joue également un rôle majeur dans l'économie par son apport à l'amélioration de la sécurité alimentaire, par la fourniture de nombreuses matières à l'agro-industrie (arachide, coton) et par l'absorption d'une partie de la production du secteur industriel et semi-industriel et de l'artisanat (engrais, pestici-

des, matières agricoles).

Ainsi, les principales zones éco-géographiques qui caractérisent le paysage agricole sénégalais sont :

- 1- la vallée du fleuve Sénégal qui occupe l'extrême nord et l'Est du territoire, les Niayes situés le long du littoral nord de Dakar au sud du delta du fleuve Sénégal ;
- 2- le bassin arachidier qui correspond pour l'essentiel aux régions administratives de Thiès, Diourbel, Fatick, Kaolack et la partie sud -est de la région de Louga et recouvre ainsi les plaines du centre ouest du Sénégal, jusqu'aux bordures du Ferlo à l'est et jusqu'à la Gambie au sud ;
- 3- la zone sylvo-pastoral qui se situe immédiatement au sud de la vallée du fleuve et occupe une partie du domaine sahélien sahélo-soudanien ;
- 4- la zone du Sénégal oriental correspondant à la région administrative de Tambacounda qui abrite d'importantes réserves fauniques (élan de Derby, buffles, éléphants, hypotrages, lion, léopard, lycaon, francolins, pintades, couilles, phacochères, lièvres, singes...) ;
- 5- la Casamance qui est la partie la plus arrosée du Sénégal (pluviométrie supérieure à 800 mm), abrite les formations forestières les plus importantes du pays tant du point de vue spatial que du point de vue qualitatif.

En effet, les principales cultures pratiquées au Sénégal sont : l'arachide (culture de rente pratiquée surtout dans les régions du centre sud à Kaolack et à Fatick) ; le mil et le sorgho (cultivés dans le centre et le nord) ; le riz (cultivé le long du fleuve Sénégal et en Casamance) ; le niébé (cultivé un peu partout au Sénégal, contribue aussi à la subsistance familiale dans la plupart des ménages) ; le maïs (une culture en pleine expansion dans plusieurs régions du pays) ; le coton (cultivé dans le sud s'affirme également comme une nouvelle culture de rente) et la canne à sucre (cultivée au nord du Sénégal pour alimenter les usines de la compagnie sucrière sénégalaise CSS).

### **I-2-3-2 L'élevage**

Il représente 35% du PIB du secteur primaire et 4,8% du PIB total. Cette activité occupe une place importante dans la recherche de l'autosuffisance alimentaire. Suite aux intempéries de janvier 2002 qui ont affecté certaines régions du Nord du pays et qui ont décimé une bonne partie du cheptel de l'ordre de 5,1%, des efforts importants ont été faits pour reconstituer et moderniser les espèces (avec l'introduction de nouvelles races, l'insémination artificielle, l'amélioration de la situation épidémiologique des cheptels, notamment la lutte contre certaines maladies telles que la peste bovine, équine, des petits ruminants, la maladie de Newcastle...)

Compte tenu de la place importante qu'occupe l'élevage dans l'économie rurale, un Programme National de Développement de l'Élevage (PNDEL) a été élaboré pour assurer un développement durable de la productivité du secteur. Par la même occasion, d'importants programmes de recherche et de valorisation des produits sont en cours. Une participation accrue des organisations socioprofessionnelles et du privé est recherchée et encouragée. Toutefois, le développement durable du secteur passe inévitablement par une sécurisation foncière pastorale. C'est ainsi que des stratégies de gestion ont été expérimentées par le Projet d'Appui à l'Élevage (PADEL) avec des résultats satisfaisants en ce qui concerne l'adaptation de la législation sur le foncier et à la gestion des ressources naturelles, la facilitation de l'application des textes, l'initiation d'expériences de gestion participative et décentralisée des ressources pastorales.

Cependant, la circulation du bétail pendant la campagne agricole constitue un facteur éternel de conflit avec les agriculteurs. Les principales contraintes sont liées à l'alimentation et à l'abreuvement du bétail. La faiblesse de la pluviométrie, notamment dans les régions du nord, rend la situation précaire du point de vue de l'alimentation des animaux. Ce phénomène est accentué par la disparition de la jachère et l'avancée des terres salées. La convergence des

troupeaux vers des zones propices du sud entraîne un surpâturage surtout autour des points d'eau et crée des conflits entre les éleveurs nomades et les agriculteurs, notamment dans l'utilisation des terres et des ressources. Les terres pastorales deviennent de plus en plus rares sous l'effet de l'avancée du front agricole. L'insuffisance et l'état défectueux des points d'eau constituent également une entrave à la mise en œuvre des politiques de gestion environnementale.

### **I-2-3-3 Autres secteurs macro-économiques**

Derrière l'agriculture et l'élevage, la pêche génère près de 24% de la valeur des exportations et emploie environ 15% de la main d'œuvre active. Ce secteur contribue à 3% du PIB et absorbe une main d'œuvre provenant de l'agriculture frappée ces dernières années par une pauvreté particulièrement sévère. Cependant, ce secteur souffre d'une absence de réglementation en matière de pêche d'où le risque de l'épuisement des stocks halieutiques, ce qui pourrait, si aucune correction n'est apportée, compromettre non seulement l'industrie à vocation d'exportation mais aussi la situation alimentaire du pays avec notamment une forte réduction des captures dans le secteur de la pêche artisanale.

A cette liste s'ajoute le secteur du tourisme qui enregistre un total de 600000 touristes en 2003 contre 443000 en 2000. En 2002, les recettes touristiques représentaient environ 3,6% du PIB du Sénégal, soit un double de celles réalisées par les exportations d'arachide et largement supérieures aux chiffres réalisés par les exportations halieutiques. L'emploi dans le secteur est estimé à 12000 personnes de façon directe et 25000 de façon indirecte, représentant ainsi 14% de tous les emplois rémunérés dans le pays.<sup>2</sup> Toutefois, ce secteur connaît un certain nombre de faiblesses liées à sa

---

<sup>2</sup> République du Sénégal, rapport final cadre intégré, étude diagnostique de l'intégration, tome 1, 2003



dépendance excessive au tourisme saisonnier de plage, aux stratégies de commercialisation inadéquate, à l'accès difficile à la terre pour les investissements potentiels et au vieillissement de l'infrastructure touristique.

Pour ce qui du secteur minier, notamment les phosphates, il contribue pour 17% aux recettes d'exportation ; les secteurs : manufacturier/textile, agro-industrie, industrie chimique et mécanique quant à eux, participent à hauteur de 17% au PIB.

En effet pour favoriser la croissance économique, le Sénégal va mettre en place un programme de réduction de la pauvreté et d'appui à la croissance adopté en Avril 2004 et soutenu par la plupart des partenaires au développement. Le programme qui se décline à travers le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP 2002), vise la modernisation de l'agriculture, l'amélioration des infrastructures, la création de nouveaux emplois et la satisfaction des besoins essentiels des groupes sociaux vulnérables par le développement économique et le renforcement des capacités.

## **II LA REGION DE KAOLACK**

Située dans la zone centrale ou soudano sahélienne du pays, la région de Kaolack couvre une superficie de 16010 kilomètres carrés. C'est ainsi qu'elle constitue la plus grande région agricole du Sénégal en occupant 28,5% des superficies cultivées devant la région de Fatick, Louga et Kolda avec une température moyenne de 35°C et des pluies estimées à 800mm par an.

Elle est limitée au Nord et Nord Est par la communauté rurale de Mbadakhone dans la région de Fatick, au Sud Ouest par la communauté rurale de NDiaffate Wolof dans l'arrondissement de Ndiédieng, au Nord Ouest par la communauté rurale de Dya dans l'arrondissement de Gandiaye et au Sud Ouest par la communauté rurale de Latmingué dans l'arrondissement de Ndoffane.

Elle est subdivisée en trois principales structures administratives appelées Départements qui sont: Kaolack, Kafrine et Nioro. La population est estimée à 1 066 375 habitants selon les résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat de Décembre 2002. Le taux d'accroissement moyen annuel de la région est de 1,9% contre 2,7% au niveau national.

Cette population est inégalement répartie dans l'espace avec une densité moyenne de 69 habitants au kilomètre carré (supérieure à la moyenne nationale qui est de 48 habitants au kilomètre carré). Peuplée en majorité de serer et de wolof, la région de Kaolack est fortement rurale et les activités économiques essentiellement basées sur le secteur agricole qui, plus d'une dizaine d'années, est plongée dans une crise qui ne cesse de s'accroître. C'est ce qui explique, entre autres, la pauvreté qui secoue aussi bien le milieu rural que le milieu urbain.

## **II-1 Le choix de la région**

Le choix de cette région en tant que collectivité décentralisée s'explique par le fait que Kaolack est une zone tampon reliant le nord, la capitale et le sud du pays. Elle occupe la troisième place au niveau démographique et économique après Dakar et Thiès. Le département de Kaolack abrite la plus importante commune de Kaolack qui est peuplée de 235 468 habitants répartis dans les différentes localités appelées quartiers. Il est subdivisé en trois arrondissements : Gandiaye, Ndiédieng et Ndoffane qui totalisent ensemble une population rurale de 177 432 habitants dispersés dans les différentes structures appelées communautés rurales. Ces communautés rurales sont à leurs tours divisées en villages qui représentent la structure de base du monde rural. Située au cœur du bassin arachidier, la capitale du Saloum constitue une région carrefour et frontalière avec la Gambie. Elle regorge dans le Sud-Est de la région de terres aptes à la

culture du mil, de maïs, de niébé, de sorgho, de pastèques pour ne citer que celles là. Le tissu industriel de la région est caractérisé par la Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal (SONACOS) l'usine de production de sel (SALIN), l'usine de montage de motocyclettes (ISENSI) et la zone industrielle de Kahone.

Contrairement à l'architecture moderne sur certaines artères et dans certains quartiers perçus comme la marque d'une aisance matérielle, la réalité est tout autre car la localité de Kaolack est plongée dans une pauvreté qui atteint des proportions sans précédent. En effet, plus de la moitié des ménages de la région ne parviennent plus à manger convenablement et à se soigner décentement parce que disposant de revenus très faibles. Dans la zone rurale la pauvreté est située à plus de 58% et les conséquences sont ainsi énormes et visibles. Par exemple, au plan sanitaire, il y a des taux élevés de mortalité dans la frange la plus fragile de la population constituée par les femmes et les enfants et le paludisme en est la première cause. Cette localité abrite la zone qui a le plus souffert de l'appauvrissement des terres cultivables suite à la crise agricole qui secoue l'agriculture sénégalaise déjà fragilisée par une succession de campagnes agricoles caractérisées par une baisse considérable de la production. Ce phénomène a par conséquent aggravé la situation socio-économique dans cette partie du bassin arachidier neutralisée par une monoculture de rente et la présence des terres inondables appelées « tannes » qui sont impraticables à la culture. A ces données s'ajoute le fait que la commune de Kaolack à l'image de certaines autres communes du pays, traverse depuis plusieurs années une crise dans la gestion des ordures et eaux usées domestiques et industrielles. Cette situation d'irresponsabilité et de négligence dans la prise en charge des affaires de la collectivité a été à l'origine de la mobilisation de certaines forces vives de la région pour la mise en place d'un Comité de Développement de Kaolack (CODEKA). Ceci étant un exemple très souvent cité dans le cadre de la participation des acteurs lo-

caux à la gestion des affaires publiques, sur le quel nous allons revenir dans la troisième partie consacrée à la décentralisation.

## **II-2 La situation socio-économique**

La région de Kaolack est considérée comme la capitale du bassin arachidier car elle totalise à elle seule, devant Fatick et Kolda, 38% des superficies utilisées pour la culture de l'arachide. Mais force est de reconnaître que sa situation n'est pas du tout reluisante car cette zone a subi une très forte influence du facteur humain qui a bouleversé son écosystème et les systèmes de production qui ont existés. Cette croissance démographique (1,9% à environ 2,5%) a engendré la mise en culture de la quasi totalité du potentiel foncier avec toujours comme conséquence, la diminution voire la disparition de l'espace réservé à l'élevage et à la jachère.

Un autre exemple qui peut être cité concerne le problème lié à l'économie monétaire qui bien avant les indépendances avait fini par faire de la culture de l'arachide la seule pourvoyeuse en revenus de la zone avec l'érection de cette plante en monoculture industrielle d'exportation. Cependant certaines études sur la situation agricole de cette zone imputent l'appauvrissement des sols et leur état de dégradation chimique à la pratique de cette culture qui occupe une place de choix dans la production agricole du milieu.

En effet la conséquence de cette pratique selon les spécialistes, est la disparition du couvert végétal suite à l'appauvrissement des terres, d'où la nécessité de mettre l'accent sur la diversification des cultures, l'amélioration et le renforcement des savoirs paysans ainsi que la mise à disposition des moyens de transformation des produits locaux. Par ailleurs, le désengagement de l'état dans la commercialisation des produits de la récolte et la baisse du prix aux producteurs avaient occasionné de multiples problèmes au sein des populations devenues, en grande partie, des otages

des groupements privés assurant le rôle de collecte et d'achat des grains. Ces derniers distribuaient des bons impayés à un grand nombre de paysans qui avaient souvent du mal à entrer dans leurs fonds.

### **II-3 Les conditions agro- climatiques**

La courte saison des pluies dans cette zone (Juillet à Septembre) avec un déficit hydrique important, la pression des hommes et du bétail sur un environnement fragile, le couvert végétal très pauvre et sa capacité de régénération largement compromise par le surpâturage et les feux de brousse, sans oublier le risque d'érosion et de dégradation des sols de plus en plus important et la mise en culture continue, compromettent profondément la situation agricole de la région.

### **II-4 Le contexte économique**

Avec l'appauvrissement des terres cultivables et la faiblesse des rendements, on assiste généralement à un déficit alimentaire qui s'accroît d'année en année dans cette zone. De cela résulte une vulnérabilité monétaire aggravée par l'absence de filières organisées et compétitives, ce qui décourage toute initiative d'investissement productif. Et les conséquences qui découlent de cette situation sont souvent l'exode rural, la migration des jeunes et la pauvreté qui bloquent toute idée de développement.

Ainsi la croissance de la population dans cette localité tout comme dans le reste du pays est aussi un facteur explicatif de cette insuffisance des rendements conduisant à la pauvreté des populations. L'essentiel des unités de production de la région est caractérisé par une exploitation de type familiale destinée généralement à la consommation et qui ne fait l'objet d'aucun investissement privé encore moins d'une

création d'un capital à l'échelle régionale. Et partant, le souci de la reproduction qui répond aux besoins immédiats de la population qui ne cesse d'accroître, peut avoir des conséquences plus ou moins négatives sur les objectifs de sauvegarde et d'optimisation des facteurs de production.

En ce qui concerne la culture arachidière en tant que troisième produit d'exportation et principale culture de rente au Sénégal et plus particulièrement dans cette région de Kaolack, nous constatons que sa situation a été compromise par des années successives de campagnes ratées qui ont complètement affaibli la situation socio-économique du milieu. La baisse de la pluviométrie et la dégradation continue des sols, ont engendré d'autres difficultés chez les paysans comme la baisse du capital semencier, le vieillissement du matériel agricole, le taux élevé du crédit dû à la cherté des intrants. Et malgré un programme d'appui financé pour 27 milliards de francs CFA sur fonds du système de stabilisation des recettes d'exportation, un comité national interprofessionnel de l'arachide (CNIA), la création de cadre de concertation au niveau local, la production de semences de qualité, la privatisation de la commercialisation, la création de magasins de stockage, les résultats n'ont pas été atteints.

**PREMIERE PARTIE**

**LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU SENEGAL**

**CADRE GENERAL,  
HISTORIQUE ET ANALYSE CONCEPTUELLE**

## **Chapitre I CADRE GENERAL DE L'ETUDE**

### **I-1 – Objectifs**

En effet, l'intérêt particulier dans cette recherche que nous désirons poursuivre est de procéder à une analyse basée essentiellement sur l'aspect socio- culturels des problèmes économiques et environnementaux du développement durable au Sénégal.

Dès lors, il est nécessaire de mettre en relief les différents éléments essentiels sur lesquels repose un développement basé sur les priorités du milieu et répondant aux besoins de la population locale notamment dans le domaine de la satisfaction des besoins de base, de l'éducation et de la formation ainsi que dans le secteur de la protection de l'environnement pour le bien être social et économique du plus grand nombre.

### **I-2- Problématique**

En effet, la question du développement durable qui occupe une bonne place dans l'actualité nationale et internationale doit-il se limiter à un projet d'intention en faveur de l'environnement ou doit-il s'inscrire dans une dynamique de reconstruction socio-économique et culturelle ?

Si le développement durable est étroitement lié à la valorisation et à la protection des ressources locales, ne devrait-il pas tout d'abord se focaliser sur la satisfaction des besoins de base et sur l'élévation du niveau du savoir et du savoir faire des populations en rapport avec leur environnement local ?

La décentralisation en tant que condition (réforme) nécessaire dans le cadre du développement durable a -t-elle favorisé un développement local en répondant à l'attente des populations et à la sauvegarde de l'environnement local?



### **I-3- Hypothèses**

En se basant sur un point de vue du développement qui tient compte de la satisfaction des besoins de base et l'existence d'un capital culturel important, nous dirons que celui-ci est surtout le résultat d'une action concertée résultant de la capacité à développer une synergie des compétences, menant à une réelle implication et une bonne participation de toutes les couches sociales de la population. Il implique une prise en charge des problèmes socio-économiques dont les plus importants sont : la pauvreté durable, la faiblesse du niveau éducatif et de formation et les problèmes de gestion des collectivités et de l'environnement local. L'élimination de ces fléaux qui touchent tous les secteurs de la vie, constitue une des conditions préalables du développement à la base.

Les ressources humaines sont aujourd'hui retenues comme les facteurs les plus importants de la croissance dans les pays à faibles ressources naturelles comme le Sénégal. Elles interviennent directement dans les différents niveaux de la production et participent à l'amélioration du niveau de créativité, d'inventivité et de productivité. Ceci veut dire que le développement durable ne peut être réalisé sans un investissement dans le secteur de l'éducation et de la formation.

En effet, la mise en œuvre des programmes de développement orientés vers les priorités du milieu, demande un certain niveau de formation et de compétence locale, qui garantit l'implication et la participation réelle des populations dans les différentes activités de développement et influe sur les rapports entre les acteurs sociaux et leur environnement global.

Le développement à la base en tant que condition nécessaire du développement durable repose sur des actions concrètes orientées vers une meilleure gestion des collectivités locales, une mise en place des systèmes de protection sociale performants et une prise en compte réelle de l'environnement dans les politiques de développement locale.

#### **I- 4 Démarche méthodologique**

Concernant la méthodologie, il convient dès lors de rappeler un point de vue de Max Weber qui soutenait déjà, dans le débat autour de la validité de la sociologie comme science et de la méthode qu'utilisait telle ou telle autre science, que la priorité pour une méthode c'est d'être surtout efficace et de faire progresser le savoir. A cela, s'ajoute l'argument partagé par bon nombre de chercheurs et qui se fonde sur le simple principe selon lequel: le choix d'une méthode dépend toujours de la nature du sujet à traiter. Choisir une méthode c'est donc adopter la démarche rationnelle qui permet de mieux rendre compte du phénomène étudié. En effet, diversifier les méthodes comme le note Jean Claude Combessie, « c'est croiser les éclairages, créer les conditions de stéréoscopie par superposition d'images produites à partir de point de vue différents »<sup>3</sup>.

Ainsi, pour mener à bien cette étude portant sur la problématique du développement durable au Sénégal et compte tenu de la complexité du phénomène, nous nous sommes situés sur deux niveaux : d'abord une échelle globale ou nationale pour rendre compte des orientations politiques et des obstacles en matière de développement durable et ensuite une échelle locale ou régionale pour cerner les effets de ces orientations au niveau des populations locales, c'est ce qui justifie l'exemple que nous avons pris dans la région de Kaolack.

Notre démarche repose sur le principe de la triangulation qui postule le recours à la diversité des sources pour mieux rendre compte de la réalité du phénomène. Et pour cette raison nous nous sommes consacrés à :

- 1- l'analyse des principaux documents réalisés sur le thème du développement durable ;
- 2- la consultation des données statistiques nationales disponibles au niveau de la direction de la prévision et de la

---

<sup>3</sup> Combessie, J. Claude, La méthode en sociologie, p.10.

statistique du Sénégal ;

3- et à une observation directe et une étude de terrain réalisée dans les différentes localités du département de Kaolack.

En effet, nous nous basons sur une problématique du développement durable qui englobe non pas seulement l'idée de croissance en terme économique, et de protection de l'environnement mais aussi l'idée d'un développement social et culturel ; ceci veut dire que nous allons au delà des aspects purement économiques et écologiques qui négligent la dimension socio-culturel du phénomène.

C'est ainsi que l'analyse que nous nous efforçons de réaliser ici, s'effectuera sur la base d'une causalité multiple comprise dans un système d'interrelation entre différents éléments qui sont : la pauvreté dans ses diverses manifestations et corollaires, la faiblesse du capital humain, les problèmes dans la gestion des collectivités décentralisées et le faible niveau de protection de l'environnement.

#### **I-4-1 Etude de terrain**

L'objectif que nous nous sommes fixés dans ce travail de terrain est de recueillir des données sur certains aspect du problème au niveau local notamment en ce concerne la formation du capital humain c'est à dire le niveau d'éducation et de formation des populations, le niveau de pauvreté, et la participation des populations dans la gestion des collectivités et de l'environnement local. Pour ce faire, nous comptons sur l'application de deux méthodes : une méthode quantitative avec l'élaboration d'un questionnaire et une méthode qualitative avec la réalisation des entretiens semi-structurés.

L'enquête quantitative complémentaire des données statistiques disponibles a contribué à la fourniture d'éléments explicatifs de la situation socio- économique du milieu comme la faiblesse du développement humain, le niveau de

vie (la pauvreté durable), et le faible niveau de gestion de l'environnement aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Les entretiens quant à eux, ont permis de recueillir des informations concernant le niveau de connaissance du développement durable, l'appréciation faite par les populations sur leurs conditions de vie, la gestion des affaires publiques et la participation dans la gestion des collectivités (les stratégies d'auto-gestion).

## **I-4-2 Méthode de détermination de l'échantillon**

### **I-4-2-1 Enquête Quantitative**

Le recueil des données par questionnaire nous a conduit à choisir une méthode de sondage empirique qui tient compte de deux strates représentées par une zone urbaine et une zone rurale. Cette méthode impose un choix non probabiliste effectué grâce à un procédé de tirage par quota. Ce choix nous a permis de simplifier le travail en contournant le problème que pose l'absence de répertoire (données statistiques détaillées) sur les unités élémentaires de la population (au moment où nous nous sommes engagés dans cette étude). Il a aussi comme avantage de permettre un amoindrissement du coût de l'étude en fonction des moyens disponibles et un recueil des données dans les délais qui nous étaient impartis, en laissant un plus de liberté à l'enquêteur concernant le choix des enquêtés.

Pour cela, nous avons eu à disposer d'une base de sondage représentée par la liste complète des communes et communautés rurales qui forment successivement la zone urbaine et la zone rurale au niveau du département. A partir de cette base, il sera possible de procéder au tirage des chefs de ménages aussi bien dans la zone urbaine que dans la zone rurale. C'est à ce niveau que nous disposons d'éléments pouvant permettre de constituer l'échantillon sur lequel portera le questionnaire. Les éléments de cet échantil-

lon ne concerneront que les chefs de ménages, vivant dans les différentes localités urbaines et rurales du département de Kaolack.

Les communes de Kaolack, Gandiaye, Kahone et Ndofane désignées comme zone urbaine, représentent pour cette population mère, la partie la plus urbanisée du département. La commune de Kaolack à elle seule représente la partie la plus urbanisée de l'ensemble de la région. La population globale est celle qui regroupe la population rurale et la population urbaine (les communautés rurales et les communes). Le recueil des données au sein de ces deux sous ensembles de la population régionale, au contexte et conditions socio-économiques différentes, nous permettra de réaliser une analyse globale du phénomène étudié au niveau de la zone de référence.

**Tableau 1** : Lieu de résidence

	Häufigkeit	Prozent
Zone urbaine	216	27,0
Zone rurale	584	73,0
Gesamt	800	100,0

Nous avons à cet effet interrogé 800 ménages dans l'ensemble du département de Kaolack. Cet échantillon est constitué de 216 chefs de ménage dans la zone urbaine et de 584 chefs de ménages dans les neuf communautés rurales tirées.

**Tableau 2** : distribution de l'échantillon selon le sexe

	Häufigkeit	Prozent
Féminin	416	52,0
Masculin	384	48,0
Gesamt	800	100,0

Ce tableau fait état de la répartition de l'échantillon selon le sexe. En effet, pour tenir compte de la légère supériorité de la population féminine au niveau régional (51,50% pour les femmes contre 48,49% pour les hommes) nous avons interrogé au total 416 femmes chef de ménage, soit 52% de l'échantillon et 384 hommes chef de ménage, ce qui représente 48% de l'échantillon.

- Contrôle du protocole

**Tableau 3 : Lieu \* Sexe (Kreuztabelle)**

		Sexe		Gesamt
		Féminin	Masculin	
Lieu : Zone urbaine	Anzahl	112	104	216
	% von Lieu	51,9%	48,1%	100,0%
	% von Sexe	26,9%	27,1%	27,0%
	% von Gesamt	14,0%	13,0%	27,0%
Lieu : Zone rurale	Anzahl	304	280	584
	% von Lieu	52,1%	47,9%	100,0%
	% von Sexe	73,1%	72,9%	73,0%
	% von Gesamt	38,0%	35,0%	73,0%
Gesamt	Anzahl	416	384	800
	% von Lieu	52,0%	48,0%	100,0%
	% von Sexe	100,0%	100,0%	100,0%
	% von Gesamt	52,0%	48,0%	100,0%

Le croisement des deux variables sexe et lieu, nous permet de voir la répartition de la population enquêtée selon le sexe aussi bien dans la zone urbaine que dans la zone rurale. Ainsi, nous avons interrogé 112 femmes au niveau urbain, soit 51,9% de l'ensemble urbain et 104 hommes toujours au niveau urbain, soit 48,1% de l'ensemble urbain. Dans le milieu rural, 304 femmes ont été interrogées soit 52,1% de l'ensemble rural contre 280 hommes soit 47,9% de l'ensemble rural.

L'échantillon global basé entièrement sur des « unités de consommation » et « de production », nous a donné

l'opportunité de recueillir les données dans les différentes localités prédéterminées pour la première phase de cette étude de terrain. Il concerne essentiellement la catégorie de personnes ayant un rôle déterminant dans le ménage ou contribuant pour une grande part à la production des biens nécessaires à la consommation et au bien être des membres d'une famille donnée. L'adoption du principe d'échantillonnage proportionnel dans le cadre de l'étude quantitative notamment dans le choix d'un échantillon composé de sous ensembles, permet de mieux tenir compte de la différence des effectifs entre la population rurale et urbaine, qui composent ensemble, la population totale du département.

En effet, les données statistiques disponibles sur cette partie de la région de Kaolack montrent que le nombre de ménages urbains chiffré à 28501, représente 27,20 % du nombre total de ménages dans le département. L'ensemble des ménages ruraux recensés dans cette même occasion, au sein des communautés rurales, est estimé à 76256, soit 72,79% de ménages de la région. A cette différence numérique entre les deux catégories de population s'ajoutent d'autres différences relatives à la participation à « l'unité de production ». L'âge moyen de participation aux activités de production par exemple, est beaucoup plus avancé en milieu urbain qu'en milieu rural, ce qui fait que les jeunes villageois et précisément ceux qui évoluent dans les activités agricoles, sont plus tôt intégrés à « l'unité de production » que ne le sont certains jeunes citadins. Par contre en milieu urbain, il est possible d'intégrer le vieux pensionnaire dans une « unité de production », ce qui n'est pas toujours possible en milieu rural. Cette situation assez particulière, contribue aussi au choix de la proportionnalité dans le tirage des ménages au sein des différentes communes et communautés rurales.

« L'unité de production » peut être définie comme l'ensemble des personnes qui partagent une même concession et dont les activités contribuent à la production de biens

nécessaires à la consommation et au bien être des membres de la famille. « L'unité de consommation » quant à elle, peut être définie comme l'ensemble des membres qui partagent le même repas dans une maison ou une concession. Autrement dit, c'est l'ensemble des personnes qui composent le ménage. En effet, il est à souligner tout de même au passage, que l'unité de production en milieu urbain, correspond généralement à l'unité de consommation car la majeure partie des maisons ou concessions que l'on retrouve en ville, sont généralement occupées par une famille constituée d'un seul ménage, tandis que l'unité de production en milieu rural est généralement constituée par la cohabitation de plusieurs ménages. Ce travail préparatif de détermination et de choix de l'échantillon, il s'agit de le rappeler, était précédé d'une courte observation de terrain et de quelques enquêtes exploratoires auprès des informateurs clés repérés dans les différentes zones où l'enquête a été effectuée (notamment les représentants des collectivités locales, des groupements et associations oeuvrant dans des activités de développement, des représentants d'établissements d'enseignement et de formation, des services de santé, de l'agriculture et de la protection de l'environnement.)

**Tableau 4** : distribution de l'échantillon selon les localités (commune et communautés rurales)

	Häufigkeit	Prozent
Commune de Kaolack	216	27,0
Communauté rurale de Dya	67	8,4
Communauté rurale de Keur Baka	66	8,3
Communauté rurale de Keur Socé	66	8,3
Communauté rurale de Latmingué	76	9,5
Communauté rurale de Ndiaffate	86	10,8
Communauté rurale de Ndiebel	45	5,6
Communauté rurale de Ndiedieng	67	8,4
Communauté rurale de Thiaré	61	7,6
Communauté rurale de Thiombly	50	6,3
Gesamt	800	100,0



Ce tableau montre la distribution de l'échantillon en fonction des différentes localités qui sont d'une part, la commune de Kaolack avec 27% de l'échantillon et d'autre part, les communautés rurales qui représentent ensemble le milieu rural avec 73% de la population de référence.

#### **I-4-2-2 Enquête qualitative**

Dans le cadre de l'étude qualitative qui constitue la seconde phase du travail de terrain, nous avons aussi établi un échantillon regroupant aussi bien le milieu urbain que le milieu rural. Cependant, contrairement à la méthode d'échantillonnage utilisée dans l'étude quantitative, le choix de l'échantillon réservé à l'enquête qualitative est effectué grâce à l'application d'une « méthode de choix raisonné ». Cette méthode consiste à définir un certain nombre de critères qui orientent le choix des personnes à interroger. Il s'agit de l'âge (situé entre 18 ans et plus), le sexe, le lieu de résidence, la catégorie socio-professionnelle.

Les entretiens ont été réalisés avec 100 personnes au total. Le premier groupe cible localisé en milieu urbain est composé de 50 personnes. Parmi ces personnes il y a 17 jeunes filles dont 12 sont sans emploi et cinq mènent chacune une activité génératrice de revenu, 15 garçons dont dix sont sans emploi et cinq mènent chacun une activité professionnelle, huit hommes dont deux autorités locales ou décentralisées, trois hommes menant chacun une activité professionnelle et trois autres qui sont sans emploi et enfin huit femmes dont sept sont sans emploi ou ménagères et les trois autres mènent chacune une activité génératrice de revenu. Le deuxième groupe cible interrogé en milieu rural compte aussi 50 personnes. Parmi ces personnes on note 10 jeunes filles dont cinq sont sans emploi et cinq mènent chacune une activité génératrice de revenu, 10 garçons dont cinq sont sans emploi et cinq mènent chacune une activité

génératrice de revenu, 15 femmes dont dix sont ménagères ou sans emploi et cinq mènent chacune une activité génératrice de revenu (trois commerçantes responsables de GPF et deux matrones) et 15 hommes dont cinq autorités locales ou décentralisées (deux présidents de communauté rurale et trois conseillers ruraux), cinq ont une activité génératrice de revenu (cultivateurs) et les cinq autres sont sans activité professionnelle.

La technique de l'analyse de contenu a été utilisée pour analyser les informations collectées à l'aide d'un guide d'entretien. Le principe consiste à rassembler les notes les plus complètes possibles après l'écoute, la traduction et la transcription des bandes enregistrées. Ensuite organiser les données par thème et par rapport aux objectifs spécifiques de l'étude. Et enfin, chercher leur première signification c'est à dire évaluer leur importance par rapport aux objectifs de l'étude.

Après avoir posé le cadre général de l'étude, nous nous efforcerons, dans le second chapitre, à montrer les principaux repères historiques du développement durable et enfin, dans le dernier chapitre de cette première partie, nous nous consacrons à l'analyse conceptuelle.

## **Chapitre II Historique de la notion de développement durable**

### **I- La naissance du « concept »**

La réflexion sur l'interaction entre activité humaine et écosystème date de plusieurs siècles. Et l'idée était même présente dans la philosophie grecque et romaine, selon les informations présentées dans le premier rapport mondial sur le développement humain de 1990, du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Mais ce n'est que dans la deuxième partie du vingtième siècle qu'elle trouve un début de réponse systématique pour finalement se

traduire au travers du concept de développement durable et qui est progressivement construit au cours des trois dernières décennies du siècle.

Aujourd'hui la recherche d'un développement durable est devenue une priorité exprimée par les différents organismes internationaux. Le concept fait partie du paysage culturel international et son utilisation est étroitement liée aux multiples difficultés auxquels nos sociétés sont actuellement confrontées. Les problèmes de pollution, de santé, d'éducation et de gestion des déchets, la pauvreté qui touchent une proportion importante de la population mondiale, l'accroissement démographique mondial qui passe de 3,5 milliards à 6,2 milliards en seulement 33ans avec une augmentation de 79% selon les données du PNUD, (800 millions de personnes dans le monde dont bon nombre se trouve en Afrique subsaharienne, souffrent toujours de faim et un milliard et demi de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et deux milliards ne sont pas raccordés au réseau d'électricité), l'appauvrissement des ressources naturelles et la modification importante des écosystèmes en constituent des exemples pertinents. A ces différents problèmes s'ajoutent les progrès scientifiques et techniques qui contribuent à une transformation rapide et massive de la planète en fonction des besoins humains qui ne cessent d'accroître. Tout cela amène les dirigeants des institutions nationales et internationales à tirer sur la sonnette d'alarme du fait de la rareté des ressources, de la destruction de l'environnement global et de l'aggravation des déséquilibres socio-économiques assombrissant l'avenir des générations actuelles et futures. Et il se pose la question de savoir comment agir pour apporter des éléments de réponses à tout cela ? Comment concilier progrès économiques et social sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète ? Comment assurer une répartition des richesses entre pays riches et ceux moins développés ? Et surtout comment faire en sorte que la génération future puisse hériter d'une terre en bonne santé ?

## **II- Evolution du « concept »**

Le concept de développement durable s'inscrit dans une évolution historique. C'est ainsi que nous allons brièvement mentionner les principaux événements qui ont marqué son évolution

En 1951 l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) publie le premier rapport sur l'état de l'environnement dans le monde. Ce rapport est qualifié de précurseur dans sa recherche de réconciliation entre économie et écologie. Cependant, Il est important de signaler que la prise en compte de l'impact environnemental est survenue relativement tard sur le plan formel. En effet, cela remonte vers les années 70 correspondant à la montée en puissance des courants écologiques face aux accidents majeurs et aux atteintes répétées à l'environnement, aux écosystèmes et aux espèces vivants dont le plus important à l'échelle mondiale est la découverte du trou dans la couche d'ozone.

Après le constat des années 60 sur les activités économiques qui génèrent des atteintes sur l'environnement (déchets, fumée d'usine, pollution des cours d'eau, etc.), le club de Rome dénonça en 1970, dans la publication intitulée (Halte à la croissance), le danger que représente une croissance économique et démographique exponentielle du point de vue de l'épuisement des ressources (énergie, eaux, sols), de la pollution et de la surexploitation des systèmes naturels. Cette association privée internationale créée en 1968 prône la croissance zéro. A l'époque, le développement économique est présenté comme incompatible avec la protection de l'environnement à long terme.

A la veille de la conférence des Nations Unies sur l'environnement humain de Stockholm, un autre modèle de développement est défini à travers un débat animé par Maurice Strong et portant sur le réexamen des liens entre l'environnement et le développement. Cette occasion marque l'introduction d'une nouvelle vision du développement économique compatible avec l'équité sociale et la prudence écologique qui serait basé sur la satisfaction des besoins

logique qui serait basé sur la satisfaction des besoins plutôt que sur une augmentation incontrôlable de l'offre. C'est cette conférence du 16 juin 1972 qui sera à l'origine du premier vrai concept de développement durable même si l'environnement restait en ce moment une préoccupation des pays développés. Cette Conférence aborde pour la première fois une réflexion sur les interrelations entre l'environnement et le développement. Le concept d'éco-développement fait son apparition reliant le social, l'écologie et l'économie en privilégiant l'être et le partage du savoir. De cette conférence découlera la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), complément du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Le terme d'éco-développement a été par la suite repris par le français Ignacy Sachs<sup>4</sup>, qui y voit le moyen de réconcilier le développement humain et l'environnement, indissociable l'un de l'autre. Ce dernier affirme la nécessité de remettre en cause les modes de développement du Nord et du Sud générateurs de pauvreté et de dégradation environnementale. Pour ce théoricien du concept d'éco-développement, le développement durable présente cinq dimensions :

- la viabilité économique visant à réduire les inégalités économiques ;

- la viabilité écologique qui permet d'améliorer la capacité de support de la biosphère c'est à dire qui rend possible l'utilisation des ressources sans dommage à l'environnement;

- la viabilité spatiale qui favorise une meilleure répartition des populations entre les espaces urbains et ruraux et un maintien d'un équilibre démographique viable au sein des populations ;

- la viabilité culturelle qui met l'accent sur le respect de la diversité culturelles et des collectivités humaines ;

- et la recherche de solutions reflétant les réalités locales en matière de spécificité écologique, culturelle et de spécificité des paysages. Avec le temps, la société civile prend

---

<sup>4</sup> Sachs, Ignacy, L'éco- développement, Edition Syros, 1993.

conscience de l'urgence de mettre en place une solidarité planétaire pour faire face aux grands bouleversements de l'équilibre de l'écosystème. Ainsi au cours des années 80, le monde scientifique découvre l'existence de pollution dépassant les frontières, et des dérèglements globaux, tels que le « trou » dans la couche d'ozone, les pluies acides, la désertification, l'effet de serre, la déforestation.

Dés 1980, l'UICN propose pour la première fois dans son rapport sur les stratégies mondiales de la conservation, le terme de « sustainable development » et successivement traduit en français par « développement soutenable » puis « développement durable » ou « développement viable ». Mais le terme n'a pas eu un grand écho jusqu'à sa reprise dans le rapport de la commission présidée par Mme Gro Harlem Brundtland intitulé « notre avenir à tous ». Ce rapport commandé par les Nations Unies a fait apparaître pour la première fois la notion de développement durable. Après avoir identifié les nombreux problèmes qui pèsent sur la planète et en particulier sur les pays en développement, le rapport préconise un changement profond dans le processus de développement en mettant l'accent sur la protection de l'environnement, la distribution équitables des richesses, ce qui implique une mise en place d'une nouvelle approche du développement.

La commission mondiale sur l'environnement et le développement s'est attaché à définir le concept de « sustainable development » par "development wich would allow the needs of the present to be meet without compromising the ability of future generations to meet their own needs"<sup>5</sup>, et traduite par « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Depuis cette date le concept de développement durable a été adopté dans le monde entier. Il sera ainsi consacré par l'ensemble des Etats (182) présents à la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le

---

<sup>5</sup> PNUED, Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Notre avenir à tous, 1987

développement (CNUED) ; ou sommet de terre en juin 1992 à Rio de Janeiro. C'est à cette occasion que le concept de développement durable a fait l'objet d'un engagement unanime plus connu sous l'appellation « déclaration de Rio ».

### **III Principes de base du développement durable**

L'idée de base sur laquelle fonde le développement durable est à rechercher dans le processus de développement qui concilie l'écologique, l'économique et le social. Certains parlent même d'un « développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable ». Cette définition englobe à la fois la dimension économique, social et écologique. Dès lors, les objectifs du développement durable reposent globalement sur le maintien de l'intégrité de l'environnement et l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes, l'équité sociale et l'efficacité économique. Il est donc question de la protection des ressources naturelles et des écosystèmes sans perdre de vue les finalités sociales qui sont la lutte contre la pauvreté, les inégalités, l'exclusion et la recherche de l'équité.

Ainsi, pour atteindre les objectifs fondamentaux du développement durable, le Sommet de la Terre avaient préconisé 27 principes qui reconnaissent les droits des peuples au développement et soulignent leurs responsabilités vis-à-vis de la sauvegarde de l'environnement commun. Les documents issus de cette rencontre ont révélé que le progrès économique à long terme est indissociable à la protection de l'environnement et qu'un partenariat étroit et équilibré entre les gouvernements, les populations et les différents secteurs clés des sociétés en est une des conditions nécessaires.

Les principes de base du développement peuvent être regroupés en six principaux thèmes qui sont : la satisfaction des besoins essentiels, l'accessibilité au service publics et à l'information, l'engagement actif, la coopération et la partici-

pation de tous les citoyens à la gestion de leur collectivité, le renforcement des capacités, la protection de l'environnement et le principe pollueur-payeur.

- 1- La satisfaction des besoins essentiels des communautés humaines et l'amélioration de leur niveau de vie général : les participants à la conférence considèrent que les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. D'où la nécessité de créer les conditions permettant de satisfaire les besoins essentiels des communautés humaines et d'améliorer leur niveau de vie général. Il est donc important d'après les responsables nationaux et internationaux de ranger la lutte contre la pauvreté parmi les principales cibles pour améliorer la qualité et l'accessibilité des services publics de santé et d'éducation, limiter les pressions démographiques sur l'environnement et le développement et permettre l'accès à des logements de qualité pour tous. Et cela doit reposer sur des mesures législatives efficaces en matière d'environnement et sur l'élaboration des lois permettant de les garantir.
- 2- L'accessibilité pour tous à l'information et à la prise de décision : ici la participation de tous les citoyens concernés est considérée comme la meilleure façon de traiter les questions d'environnement. Et l'accès de chaque individu aux informations doit être assuré par les autorités publiques qui doivent en outre faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du grand public.
- 3- L'engagement actif et le partenariat de tous les groupes de la société : ainsi, la coopération de tous les éléments de la société et la participation à la prise de décision et le développement des mécanismes de concertation doivent être encouragés. Il est aussi important de susciter, auprès des communautés locales et du milieu régional, une prise de conscience et une appropriation du concept de développement durable.
- 4- Le renforcement des capacités en matière de développe-



ment durable : Ceci met l'accent sur l'amélioration des connaissances scientifiques et techniques, la mise au point, l'adaptation, la diffusion et le transfère des techniques, y compris les connaissances traditionnelles et les nouvelles technologies. Les stratégies de développement selon les participants, doivent se reposer sur des bases scientifiques solides en favorisant l'information et en permettant une coordination entre les différentes sciences.

- 5- La protection de l'environnement par la prévention : pour cela, l'évaluation des impacts environnementaux de tout projet susceptible de causer des dommages à l'environnement est un élément important de prévention et de prise de décision. Cette protection doit être renforcé par une application systématique du principe de précaution qui doit être largement appliqué par les Etats, les décideurs et les autres acteurs du développement.
- 6- l'application universelle du principe pollueur/utilisateur-payeur et les conditions d'un partenariat mondial: concernant ce principe pollueur/utilisateur-payeur, les participants à cette rencontre se sont convenus sur l'idée selon laquelle, le pollueur doit, en principe assumer le coût de la pollution, dans l'intérêt public et le respect des règles du commerce international. Enfin, le principe du partenariat mondial quant à lui, suppose la coopération entre les Etats afin de maintenir, protéger et restaurer l'équilibre et l'intégrité des écosystèmes. Il se fonde aussi sur le respect des instruments du droit international relatifs à la protection de l'environnement l'instauration d'un partenariat économique plus efficace, plus équitable et donnant la priorité au développement durable. Et cela doit passer par l'abolition des barrières douanières, des mécanismes d'échange scientifique, l'uniformisation des normes environnementales, l'aide financière aux pays en développement et le maintien de la paix.

## **IV La conférence de Rio et ses retombées**

La conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio a marqué un tournant décisif dans l'histoire de la planète. Elle a instauré une nouvelle dynamique en essayant de donner plus de sens à la notion de développement durable qui était jusque là vague.

En effet, la rencontre a mis l'accent sur la recherche d'intégration et de mise en cohérence des politiques sectorielles et impose un traitement conjoint des effets économiques, sociaux et environnementaux de toute politique ou action humaine. Les participants préconisent une nouvelle forme de gouvernance qui repose sur la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société civile aux processus de décision. C'est ainsi qu'ils entendent promouvoir la démocratie participative et rénover l'approche citoyenne.

Considérée comme une étape importante dans l'engagement des pays en faveur du développement durable, la conférence de Rio a vu la formulation d'un certains nombres de finalités et principes ainsi que la consolidation de nouveaux types d'accords multilatéraux sur l'environnement. L'intérêt consiste ici à aller au delà de la finalité de conservation de l'environnement pour prendre en compte l'interaction entre le développement des sociétés et l'environnement. Cette conférence est enfin marquée par l'adoption de l'agenda 21 qui est un fait majeur dans le processus de développement durable, ainsi que les conventions relatives à la biodiversité, au climat et aux forêts.

### **IV-1 L'Agenda 21**

Il s'agit d'une série de recommandations et de solutions à mettre en œuvre par les gouvernements, les institutions du développement, les organismes des Nations Unies et les groupes des secteurs indépendants dans tous les domaines où l'activité humaine affecte l'environnement. Les Etats pré-

sents à Rio ont décrit les moyens financiers et institutionnels nécessaires pour agir sur quatre domaines d'activité du développement qui sont :

- la dimension économique et sociale qui se résume par la lutte contre la pauvreté, l'évolution des modes de consommation, la dynamique démographique et la protection de la santé, la promotion d'un modèle viable d'habitat humain, l'intégration du processus de décision sur l'environnement et le développement.
- la dimension environnementale qui met l'accent sur la conservation et la préservation des ressources aux fins du développement. Il s'agit de l'atmosphère, les écosystème fragiles, les espaces agricoles et ruraux, la diversité biologique, les Océans et les mers, les eaux douces, en s'appuyant sur une gestion écologique rationnelle des biotechnologiques, des substances chimiques toxiques, des déchets solides et liquides dangereux et radioactifs.
- la participation des groupes majeurs à l'élaboration et à la mise en œuvre du développement, dans une dynamique de partenariats de coopération, de mise en réseaux et d'implication de tous.
- la mise en œuvre de moyens d'action transversaux permettant une inflexion du développement vers plus de durabilité. Il regroupe les moyens de financement, les transferts de technologie et la création de capacités humaines et institutionnelles, le développement de la science au service du développement durable, la promotion de l'éducation, la sensibilisation du public et la formation, la mise en place des mécanismes juridiques internationaux et l'information pour la prise de décision.

Mais il est important ici de souligner que dix ans plus tard, les conventions adoptées sur le changement climatique et la biodiversité n'ont pas été à la hauteur des enjeux. Les pays de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE) qui s'étaient engagé à travers la convention cadre sur le changement climatique, à stabiliser en 2000 leur émission de gaz à effet de serre au même ni-

veau qu'en 1990 se heurtent toujours à des difficultés quant à l'application du Protocole de Kyoto.

Ce Protocole qui vise à réduire les gaz à effet de serre n'a toujours pas été ratifié par les Etats Unis, pourtant considérés comme le pays le plus concerné. Cependant, malgré les échecs, cette conférence n'a pas manqué de retombées positives en ce qu'elle a suscité les industriels à investir dans les technologies dites « propres », les organisations non gouvernementales se sont aussi multipliées, les budgets gouvernementaux liés à l'environnement ont augmenté et le principe de précaution est devenu une priorité qui a notamment permis une moratoire européen sur les organismes génétiquement modifiés.

Rio a aussi permis l'adoption de la déclaration de principes relatifs aux forêts et la déclaration sur l'environnement et le développement, de même qu'elle a favorisé la convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Ce document adopté dans la dynamique de Rio en 1994, engage à long terme la communauté internationale à faire face à l'enjeu de la désertification, ceci avec des stratégies différenciées selon la région concernée, en affirmant néanmoins le caractère prioritaire des pays africains touchés.

#### **IV-2 Les principales rencontres qui ont suivi la conférence de Rio**

Le sommet de Rio a inspiré diverses conférences internationales qui se sont succédées et ont enrichi l'agenda 21. Les plus importantes sont :

- 1- la conférence Internationale sur la population et le développement du Caire en 1994. Celle-ci a abouti à la conception du développement qui doit se baser sur les besoins des individus et non plus sur l'atteinte d'objectifs démographiques. Les objectifs fixés lors de cette confé-

rence se résumant par l'accès universel à la planification familiale d'ici 2015, l'intégration des problèmes de développement dans les politiques visant un développement durable, le renforcement de l'autonomie des femmes et enfin la prise en compte des facteurs socio-démographiques dans les politiques environnementales;

- 2- le sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague en 1995. Cette rencontre a vu l'adoption de la déclaration sur le développement social par 128 chefs d'Etats et de gouvernement et qui vise à éliminer les trois fléaux existant dans tous les pays du monde, c'est à dire la pauvreté, le chômage et la désintégration sociale. A ce sommet s'ajoute la quatrième conférence mondiale sur les femmes de Beijing en 1995 qui engage la communauté internationale au service de la promotion de la femme. L'idée générale qui s'est dégagée au cours de cette assemblée, est que la participation de la femme constitue une condition essentielle à l'élimination de la pauvreté, à la croissance économique soutenue, au développement social, à la protection de l'environnement et à la justice sociale. Cette même année est marquée par l'adoption du Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques. Celui-ci instaure le Consentement Préalable Informé (CPI) qui impose l'information des Etats importateurs et leur permet de manifester leur volonté d'accepter ou non les importations de produits agricoles contenant des organismes génétiquement modifiés;
- 3- la conférence de l'habitat II axée sur le développement durable des établissements humains, tenue à Istanbul en 1996. Celle-ci génère une déclaration dite d'Istanbul. Les pays présents avaient manifesté la volonté d'édifier des établissements humains équitables pour les populations de la planète. Et cela concernait l'accès égal par tous au logement, aux infrastructures, au service de santé, à la nourriture et à l'eau en quantité suffisante, à l'éducation et aux espaces libres. A cette occasion, le droit au logement est reconnu comme une partie intégrante des droits

de l'homme, ainsi que la nécessité d'un accès de tous à l'eau potable, l'assainissement, l'évacuation des déchets, l'éducation, aux transports et aux autres infrastructures urbaines en tant conditions nécessaires à une vie saine ;

- 4- le sommet mondial de l'alimentation qui s'est tenu en 1996 à Rome. Il constitue une autre étape importante dans la marche vers la prise en charge des besoins prioritaire des populations. L'engagement des Etats à éradiquer la faim dans le monde à échéance 2015 y constituait un point essentiel ainsi que la décision de réduire à moitié le nombre de personnes en sous alimentation chronique en mettant l'accent sur l'accroissement durable de la production alimentaire et surtout sur l'investissement, sur une meilleure gestion du commerce pour la sécurité alimentaire et surtout sur l'investissement dans les capacités de production durable. Ce sommet est suivi par une série d'événements dont les plus importants sont :
- 5- la première conférence européenne des villes durables d'Aalborg de 1994 qui voit l'adoption de la charte d'Aalborg relative à la mise en place d'Actions locales 21 et la deuxième conférence des villes durables de Lisbonne de 1996 qui a donné naissance au document : « De la charte à la pratique : le plan d'action de Lisbonne;
- 6- l'assemblée des Nations Unies de 1997 à New York qui a dressé le bilan de la mise en œuvre de l'action 21 au niveau international. Cinq ans après la conférence de Rio, le constat général faisait état d'une détérioration de l'environnement mondial. Le seul point positif concernait l'appropriation du concept de développement durable et la mise en œuvre d'actions au niveau local;
- 7- le traité d'Amsterdam de 1997 qui vise à coordonner les politiques de l'emploi, en renforçant la citoyenneté européenne et la lutte contre le terrorisme. Il vise également à protéger l'environnement de façon efficace. Le principe du développement durable comme objectif principal dans la construction européenne fut énoncé ainsi que du développement durable dans les diverses politiques de la

commune;

- 8- le protocole de Kyoto signé en 1997, lors de la conférence annuelle des pays signataires de la Convention Cadre sur les Changements Climatiques (CCCC) qui fixe les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les pays développés. Ce texte additionnel à la Convention Cadre sur le Changement Climatique concerne uniquement les pays industrialisés qui doivent s'engager dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il a fait l'objet de points de vue opposés entre d'une part, la position essentiellement européenne qui défendait une mise en place des objectifs contraignants de réduction des gaz à effet de serre et d'autre part, la position américaine qui rejette toute contrainte en lieu et place de permis d'émission et de leur commercialisation. L'entrée en vigueur qui était prévu avant 2002 à condition qu'il soit ratifié par 55 pays représentant au moins 55% des émissions de CO2 des pays développés, n'est finalement survenu qu'en 2004 après huit ans de négociation. Mais il est loin de répondre à l'enjeu du changement climatique car il existe des difficultés qui perturbent sa mise en œuvre ;
- 9- la conférence de Hanovre de 2000 où est proposé l'évaluation des progrès réalisés depuis la conférence de Lisbonne. Le 13 Décembre de cette même année marque la signature de la déclaration du Millénaire lors de l'assemblée générale de l'ONU. Celle-ci témoigne que le développement durable est au centre des préoccupations du XXI siècle et qu'il s'inscrit pleinement dans la perspective historique de l'humanité ;
- 10- La conférence de Bonn en Juillet 2001 portant sur les changements climatiques et la négociation sur les modalités d'application du protocole de Kyoto devant le refus des Etats Unis de ratifier le protocole de Kyoto avec Georges.W. Bush qui annonçait le rejet de toute mesure contraignante de réduction des gaz à effet de serre. C'est à cette occasion que le principe d'instauration d'un mar-

ché des « droits à polluer » a été institué;

## 11- La rencontre de Johannesburg

Dix ans après Rio, le sommet mondial du développement durable qui s'est tenu du 26 Août au 04 Septembre 2002 à Johannesburg était essentiellement axé sur le "pilier social" de la durabilité. Ainsi, après avoir pris conscience du faible progrès réalisé par la majeure partie des pays en matière de développement durable, la communauté internationale représentée par plusieurs chefs d'état et de Gouvernement se retrouve devant le défi d'éliminer la pauvreté dans le monde, d'adapter des modes de consommation et de production et de se consacrer à la protection et à la gestion viable du stock de ressources naturelles nécessaire au développement économique et social. Les participants réunis à Johannesburg considèrent comme une responsabilité collective de faire progresser, au niveau local, national, régional et mondial, le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement qui, selon eux, constituent les piliers interdépendants et complémentaires du développement durable.

En effet, il a été constaté que les pays en développement et surtout ceux situés en Afrique subsaharienne, deviennent de plus en plus vulnérables et que le clivage qui divise les sociétés humaines entre riches et pauvres, entre monde développé et monde en développement, constitue une lourde menace sur la prospérité, la sécurité et la stabilité mondiales. Me Abdoulaye Wade soutenait à cette occasion que « l'Agenda 21 issu de la Conférence de Rio et les conventions pertinentes qui l'accompagnent, n'ont réussi ni à arrêter la dégradation de l'environnement, ni à promouvoir l'accès à l'énergie, à l'eau et aux ressources naturelles ni à protéger la disparition des forêts. Par manque de volonté politique, les moyens financiers, techniques et humains n'ont pas été réunis »<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Wade, Abdoulaye, Président de la République du Sénégal, Dé-



Il se pose dès lors, la nécessité de prendre des engagements envers le développement durable et de formuler des « initiatives en faveurs du développement durable de l'Afrique ». Ces initiatives reposent non seulement sur la recherche de solutions aux problèmes énergétiques, sanitaires et d'infrastructures de l'Afrique, mais aussi sur l'assistance financière et technique des pays africains, l'accès à l'eau potable pour les populations, l'amélioration de la productivité agricole, l'accès des produits africains aux marchés étrangers ainsi que le respect des cultures, des savoirs et traditions locales dans le cadre de la gestion des ressources naturelles et le renforcement des capacités dans le domaine des nouvelles technologies.

Ainsi, cette communauté internationale s'est félicitée de l'initiative africaine définie dans le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et s'engage à faire en sorte que cette vision se traduise dans les faits. Il s'agit selon ses participants de créer des conditions favorables à la croissance économique soutenue et au développement durable, de faciliter l'accès à la diffusion des technologies en Afrique et leur amélioration dans les pôles d'excellence africains, d'appuyer les stratégies et les programmes nationaux visant à promouvoir l'éducation dans le contexte de lutte contre la pauvreté. Certaines mesures concernent l'accroissement de la productivité et le renforcement du secteur industriel sans oublier les recommandations aux gouvernements d'élaborer des politiques de gestion durable de l'environnement.

Axée sur l'universalité de la dignité humaine, la conférence de Johannesburg s'est attachée à faire du développement durable une réalité. Les participants s'engagent à nouer des partenariats constructifs axés sur le changement visant à atteindre l'objectif commun du développement durable. Et pour arriver à ce résultat, ils recommandent à chaque pays d'assurer le développement durable et de lutter contre la

---

claration au Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg, Afrique du Sud, 2 Septembre 2002.

pauvreté tout en prenant des mesures concertées et concrètes pour réaliser d'ici 2015 les objectifs définis dans l'agenda 21. Ils se sont enfin convenus de la nécessité de disposer d'institutions internationales et multilatérales qui puissent permettre de vérifier à intervalles réguliers la progression en matière de développement.

Cependant, en dehors de l'apport positif relevé en ce qui concerne le renforcement des partenariats entre gouvernements et acteurs privés (ONG, syndicat), ce sommet est considéré comme un échec par bon nombre d'observateurs en raison du contexte de crise financière et des problèmes de sécurité mondiaux et aussi du fait que les mesures disparates proposées ne reposent que sur des engagements volontaires. Le continent africain qui se situe en marge du processus de développement durable à l'ère de la mondialisation, n'a pas bénéficié d'un réel soutien dans l'initiative définie dans le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. On note l'absence d'un programme d'action effective qui, dans la réalité africaine et au delà des discours et des conférences, peut aider à combler le retard jusque là accumulé en matière de développement durable. Cette rencontre de Johannesburg n'a finalement abouti qu'à une simple formulation de mesures à prendre pour atteindre les objectifs du fameux Agenda 21.

En ce qui concerne la lutte contre le réchauffement climatique entamée depuis Rio, il est à noter que les différentes rencontres internationales, malgré les résultats enregistrés, butent sur un obstacle de taille notamment la définition des objectifs chiffrés pour la diminution des émissions des gaz à effet de serre.

Le sommet du G8 qui s'est tenu le 7 Juin 2007 à Heiligendamm en Allemagne a débouché sur des engagements peu contraignants, du fait de l'apposition des Etats Unis qui n'ont pris aucun engagement (chiffré et mesurable dans le temps) de réduction de leurs émissions. Les pays industrialisés concernés se sont contentés de déclarer au point 49 du texte final que «dans la mise en place d'un objectif mondial

pour la réduction des émissions (de gaz à effet de serre), nous sommes tombés d'accord aujourd'hui entre émetteurs majeurs, le Canada et le Japon, notamment celle de réduire de moitié les émissions mondiales d'ici 2050. Nous nous engageons à réaliser ces objectifs et invitons les pays émergents à nous rejoindre dans notre démarche »<sup>7</sup>. Cette déclaration « d'intention » ne fait référence à aucun objectif concret, ce qui oblige les organisations écologiques à parler de « promesses molles ». Ce sentiment d'échec a été aussi ressenti à l'occasion de la treizième conférence des Nations Unies sur le climat tenue du 03 au 14 Décembre 2008 à Bali. Il s'agissait surtout d'une invitation au pays développés à envisager des réductions « quantifiés » des émissions de gaz et d'un appel au pays à réfléchir sur des « mesures de réduction ». Le texte élude toute référence chiffrée aux émissions de gaz à effet de serre au moment où certains scientifiques parlent d'une augmentation de 0,7% des émissions de CO2 par rapport à 1990. Ainsi, en dehors de la décision de l'Australie de rejoindre le groupe des trente six pays industrialisés engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, les négociations ne sont pas parvenu à plus qu'un accord qui engage la communauté international à mettre sur place d'ici 2009 le traité qui succédera au protocole de Kyoto qui expire en 2012. A cette occasion, les Etats Unies ont encore une fois obtenu qu'aucun objectif ne soit quantifié.

## **V- L'état actuel du développement dans le monde**

L'analyse des problèmes du développement (durable) de la planète n'est pas une chose facile. Et cela est du à la complexité du phénomène et surtout de sa dimension globale. A cet effet, il est important de souligner l'apport considérable des travaux du programme des Nations Unies Pour le Développement (PNUD), malgré les limites de la quantifica-

---

<sup>7</sup> Sommet du G8 à Heiligendamm, Déclaration du 07 juin 2007, pp.15-16.

tion dans le contexte assez particulier des pays « en développement ». Le PNUD, dans ses rapports annuels, s'efforce de dresser un tableau du niveau de développement à l'échelle mondiale qui constitue le socle de la nécessité d'application du concept de développement durable.

En effet, les données disponibles révèlent que les conditions de vie de plus d'un milliard de personnes dans le monde restent moins favorables que la situation avant 1990. Le rapport mondial sur le développement humain de 2003 soulignait déjà l'existence de 54 pays plus pauvres qu'en 1990 et de 21 pays où une proportion plus importante de la population souffre de faim. Il existe à l'heure actuelle des dizaines de pays où les enfants sont plus nombreux à mourir avant l'âge de cinq ans. L'insécurité règne sur presque tous les coins de la planète et l'espérance de vie décline dans plusieurs pays du monde. Ces données de l'ONU avaient dès lors mentionné que l'Afrique subsaharienne qui accumule un faible développement humain n'est pas, au rythme actuel, en mesure de réaliser les objectifs concernant la pauvreté avant 2147 et ceux relatifs à la mortalité des enfants avant 2165.

Par ailleurs l'accès à l'eau potable et des installations sanitaires améliorées continue d'être un rêve pour une bonne partie de la population mondiale. Plus d'un milliard de personnes n'arrivent toujours pas à se procurer d'une eau potable et plus de deux milliards sont privés d'infrastructures sanitaires modernes. Dans ce domaine, il est à noter que plus de 10 millions d'enfants meurent chaque année de maladies qui auraient pu être évitées, plus de 500 mille femmes décèdent durant leur grossesse ou en couche et ces personnes sont cent fois plus nombreuses en Afrique subsaharienne que dans les pays de l'OCDE. Les personnes qui vivent avec le VIH/sida sont plus de 40 millions dans le monde dont plus de la moitié dans les pays en développement où le paludisme tue un million de personnes chaque année. En ce qui concerne l'environnement, les données révèlent que la dégradation des sols nuit plus de 2 milliards d'hectares et porte atteinte aux subsistances du milliard d'individus qui vivent

sur les terres arides.

Ainsi, on se rend compte, dans les différents travaux, que les pays au sud du Sahara, cumulent les problèmes les plus graves sur le plan économique, social et même en matière de protection de l'environnement. Pour ce qui est du cas du Sénégal comme la plupart des pays de la sous région, on se rend compte que la situation n'est pas du tout reluisante, malgré quelques efforts réalisés çà et là dans le domaine de l'éducation et de la santé. La pauvreté, le bas niveau du capital humain et les dysfonctionnements notés dans la gestion de l'environnement local en constituent des exemples concrets.

Ce qui caractérise le monde d'après les travaux du PNUD, c'est d'une part la forte croissance démographique, la pauvreté extrême et les profondes inégalités et d'autres part le niveau de vie très élevé des pays développés et la forte pression exercée sur les ressources. Dès lors pour apporter une réponse aux problèmes sociaux auxquels ils sont quotidiennement confrontés, les « pays pauvres » ou « en développement » accordent plus de priorité à la recherche d'un développement économique à tout prix pouvant porter atteinte à l'équilibre des écosystèmes.

Le rapport du PNUD de 2005 fait remarqué que la population mondiale passera de 5,8 milliards en 1998 à 7 milliards d'habitants en 2015. Ces mêmes données montrent que ce sont les pays les plus pauvres qui connaîtront les taux de croissance les plus élevés et les taux d'urbanisation les plus importantes avec toutes les conséquences que cela peut engendrer dans le domaine de la santé des populations, de l'éducation, des difficultés alimentaires, des infrastructures.

Le tableau ci-dessous montre la proportion de la population vivant avec moins d'un dollar US par jour en %.

**Tableau 5** : Proportion de la population mondiale vivant avec moins d'un dollar US par jour en %.

Régions	1981	1984	1987	1990	1993	1996	1999	2001
Asie de l'Est et du pacifique	56,7	38,8	28,0	29,5	24,9	15,9	15,3	14,3
Europe central et de l'Est	0,8	0,6	0,4	0,5	3,7	4,4	6,3	3,5
Amérique Lat. et Caraïbes	10,1	12,2	11,3	11,6	11,8	9,4	10,5	9,9
Moyen Orient et Af. du nord	5,1	3,8	3,2	2,3	1,6	2,0	2,7	2,4
Asie du Sud	51,5	46,8	45,0	41,3	40,1	36,7	32,8	31,9
Afrique subsaharienne	41,6	46,4	46,9	44,5	44,1	46,1	45,7	46,4
Monde	40,4	33,0	28,5	27,9	26,3	22,3	21,5	20,7

Source : rapport PNUD 2005

Ces données montrent les pourcentages élevés de la population vivant avec moins d'un dollar US en Afrique au sud du Sahara et en Asie du sud et surtout une aggravation de la situation en Afrique subsaharienne avec 46,4% en 2001 contre 44,5 en 1990. Ces mêmes travaux révèlent que 1036,6 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable dans l'ensemble des pays en développement en 2002. L'Afrique subsaharienne totalise 278,2 millions de personnes derrière l'Asie de l'Est et du pacifique et l'Asie du Sud avec respectivement 419,0 et 232,6 millions de personnes sans accès à une eau propre. A ces différents problèmes s'ajoutent, l'analphabétisme qui touche 109 millions d'enfants dans les pays en développement et 45,5 millions d'enfants en Afrique subsaharienne et la mortalité infantile (les moins de cinq ans) qui se situe à 10,5 millions d'enfants dans les pays en développement et à 4,8 millions en Afrique au sud du Sahara. Tous ces résultats confirment encore l'existence des disparités en terme de développement, qui opposent les pays à développement élevé avec un taux supérieur à 0,800, les pays à développement humain moyen avec un taux compris

entre 0,500 et 0,800 et les pays à faible développement humain dont le taux est inférieur à 0,500.

## **Chapitre III L'examen de la notion de développement durable**

La commission mondiale sur l'environnement et le développement, après une prise de conscience sur le danger que le développement fait courir à l'humanité, publie le rapport « notre avenir à tous » où il est question de définir un développement différent du développement tout court ou développement « destructeur ». Il s'agit de ce qui fut appelé « sustainable development » et finalement traduit par le terme de développement durable. Ce développement est défini comme : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à atteindre les leurs ».

En effet, l'expression comporte deux termes qui, pris isolément, peuvent faire l'objet de nombreuses interprétations. Il s'agit du concept de développement et de la notion de durabilité. Nous allons tout d'abord passer brièvement en revue les théories qui ont marqué l'histoire du concept de développement, avant d'en venir à la durabilité.

### **I Le concept de développement**

#### **I-1 Les théories du développement**

Plusieurs théories ont marqué l'explication du concept de développement. Sans nous étaler longuement sur l'histoire des théories classiques du développement, nous pouvons simplement mentionner les plus importantes qui peuvent aider à la compréhension du concept. Il s'agit de la théorie des étapes de la croissance, la théorie « développementaliste », l'approche libérale, la théorie du cercle vicieux

de la pauvreté et enfin l'approche de la « dépendance ».

### **I-1-1 La théorie (néo-évolutionniste) des étapes de la croissance**

Elle est issue de Walt W. Rostow pour qui le développement serait un phénomène inéluctable. Certains pays ont débuté le processus avant d'autres et ce n'est qu'une question de temps. Dans « les étapes de la croissance économique » Rostow dégage ce qu'il appelle « les caractéristiques uniformes de la modernisation de la société ». Selon lui les sociétés passent par cinq différentes étapes au cours de leur développement. Ces étapes sont les suivantes :

- la société traditionnelle,
- les conditions préalables au décollage ou transition,
- le décollage
- le progrès vers la maturité,
- et l'ère de la consommation de masse.

#### **A- la société traditionnelle**

C'est une société dont les activités qui sont largement dominées par l'agriculture, imposent une structure sociale fondée sur la propriété foncière. Les systèmes de valeurs reposent sur le fatalisme et n'aspirent pas au changement. Il écrit : « du point de vue historique, nous groupons donc sous le terme de société traditionnelle tout le monde prénewtonien : les dynasties chinoises, la civilisation du Moyen Orient et du bassin méditerranéen, le monde de l'Europe médiévale. Et nous y ajoutons les sociétés postnewtoniennes qui pendant un certain temps demeurèrent étrangères ou indifférentes à la capacité nouvelle qu'avait l'homme d'utiliser systématiquement son milieu physique pour améliorer sa condition économique »<sup>8</sup>.

#### **B- les conditions préalables au décollage**

---

<sup>8</sup> Rostow, W. Walt, les étapes de la croissance économiques, un manifeste non communiste, le seuil, Paris, 1970



Cette étape se caractérise par de profondes mutations dans les trois secteurs qui sont : les transports, l'agriculture et le commerce extérieur. On assiste ainsi à un développement du système bancaire et à la création de l'infrastructure nécessaire au développement industriel.

#### C- Le décollage

Selon Walt W. Rostow, « le décollage est la période pendant laquelle, la société finit par renverser les obstacles et les barrages qui s'opposaient à sa croissance régulière. Les facteurs de progrès économique, qui jusqu'ici n'ont agi que sporadiquement et avec une efficacité restreinte, élargissent leur action et en viennent à dominer la société. La croissance devient la fonction normale de l'économie. Les intérêts composés s'intègrent dans les coutumes et dans la structure même des institutions ».<sup>9</sup> Cette étape repose sur trois conditions essentielles qui sont d'abord un taux d'investissement productif qui passe de 5% à plus de 10% du revenu national. Ensuite il y a la création d'industries motrices susceptibles d'entraîner l'apparition d'industrie d'amont et d'aval. Et la troisième et dernière condition est la mise en place d'un appareil politique, social et institutionnel axé vers le développement afin que le taux de croissance de l'économie puisse, par la suite, rester constant.

#### D- Le progrès vers la maturité

C'est une période de progrès soutenu au cours de laquelle la croissance gagne l'ensemble des secteurs de l'économie et on assiste à une mise en œuvre plus générale de techniques modernes. Cette étape se caractérise par quatre principaux éléments. Le premier correspond à un nouvel accroissement du taux d'investissement qui passe de 10% à 20% du revenu national. Le second élément est caractérisé par une diversification de la production. Le troisième élément concerne la structure de la population active qui se modifie

---

<sup>9</sup> Idem, pp. 18-19.

c'est à dire en devenant plus urbain et on note également un phénomène d'urbanisation croissante. Enfin le quatrième élément qui caractérise cette étape c'est la notion de dirigeant d'entreprise qui évolue et une grande importance accordée de plus en plus au gestionnaire grâce à ses connaissances et sa vision plus large des choses. A cette étape, les objectifs de la société commencent à ne plus se limiter à l'application de la technologie moderne et l'expansion de l'industrialisation cesse d'être la considération majeure, qui l'emporte sur toutes les autres.

#### E- L'ère de la consommation de masse

Ici les principaux secteurs de l'économie sont caractérisés par la production de biens de consommation durables et le poids des services qui deviennent progressivement les principaux secteurs de l'économie. Les objectifs de la société évoluent vers la consommation et le bien-être. A ce stade, trois différentes politiques peuvent être privilégiés par les Etats. Il s'agit de la recherche de la puissance et l'influence extérieure, la création d'un Etat providence et l'élévation des niveau de consommation qui vont au delà des besoins alimentaires, du logement et des vêtements nécessaires.

En effet, dans la conception économique néo-évolutionniste issue de Walt W. Rostow, le développement suppose outre le changement des structures préalables, une modification d'ordre techno-économique repérable dans l'élévation significative du taux d'investissement, et ouvrant la voie à un système autodynamique de croissance.

#### **I-1-2 L'approche « développementaliste »**

Puisant ses références dans l'histoire économique des pays industrialisés, cette approche appelée « développementaliste » s'oppose au paradigme libéral dominant et met l'accent sur des éléments comme la modernisation, la croissance accélérée et l'industrialisation. Cette approche s'inspire du schéma néo-évolutionniste de

s'inspire du schéma néo-évolutionniste de Walt W. Rostow qui propose un modèle de développement linéaire à l'image des sociétés plus industrialisées. Cette idée d'un processus de développement comparable pour toutes les sociétés ne tient pas compte des réalités socio-économiques des pays du sud. Un autre élément à souligner au passage c'est que la colonisation, dans « les étapes de la croissance économique » défendue par le modèle occidentale, est ici présentée comme ayant posé les bases de la modernisation en facilitant le processus de passage de la « tradition » à l'étape du « décollage ».

Ces deux courants de pensée qui ont été par ailleurs largement mis en cause, ont pour ainsi dire beaucoup influencé les travaux des Institutions Internationales. Et certains auteurs mentionnent que la pauvreté grandissante que connaissent les pays du sud est la source principale de la dégradation de l'environnement, et cette dégradation devient à son tour génératrice de pauvreté.

### **I-1-3 Théorie du cercle vicieux de la pauvreté**

Les partisans de cette théorie à l'image de Ragnar Nurkse<sup>10</sup> qui fut un promoteur de l'analyse en terme de cercle vicieux de la pauvreté, soutiennent que la pauvreté se traduit par un faible revenu, ce qui réduit ou rend l'épargne impossible. Ainsi, l'accumulation du capital qui en résulte, si elle existe, est donc faible, ce qui ne permet pas d'accroître la productivité et donc les revenus. Les pays sous développés en raison de la faiblesse de la demande interne liée au faible revenu, sont dans l'incapacité de lancer des projets d'investissement rentables et capables de déclencher le processus de développement. La faible capacité d'épargne résulte du bas niveau des revenus qui lui-même reflète le faible niveau de productivité qui résulte, à son tour, du manque

---

<sup>10</sup> Nurkse, Ragnar, Les problèmes de la formation du capital dans les pays sous développés, 1968

de capital, un manque de capital qui lui-même est le résultat de la faible capacité d'épargne. Et pour rompre le cercle vicieux de la pauvreté, l'auteur préconise un apport de capitaux étrangers.

#### **I-1-4 L'approche libérale**

L'approche libérale retrouve une domination après les années 1980. Cette approche comme le note Gérard Azoulay « tente d'établir, autour de la doctrine néo-classique, des lois économiques universelles et récuse toute spécificité à l'analyse du sous-développement »<sup>11</sup>.

Les théoriciens de cette approche économique nient l'existence d'une théorie du sous-développement en se basant sur l'idée selon laquelle l'analyse néo-classique s'applique de manière générale sans se focaliser sur une quelconque spécificité relative à l'étude du sous-développement. L'action de l'état, selon ces derniers, ne doit être définie que « dans le cadre de la définition d'un environnement favorable à l'activité économique de sujets privés et autonomes dont les comportements sont toujours compatibles entre eux »<sup>12</sup>. Ils soutiennent que la satisfaction des besoins doit seulement passer par une certaine monétarisation du système économique et que les problèmes de développement ne peuvent être traités que dans le seul espace monétaire défini.

Certains auteurs de ce courant libéral s'inscrivent dans la logique néo-keynésienne de la croissance en essayant d'analyser le développement par l'intégration au système capitaliste mondial. Ces auteurs traitent le « sous-développement » à travers ses manifestations les plus évidentes en se basant sur le niveau économique avec l'utilisation des indicateurs comme la faiblesse de revenus par tête et la primau-

---

<sup>11</sup> Azoulay, Gérard, les théories du développement, presse universitaire de Rennes, 2002, p.38.

<sup>12</sup> Idem, p.39.

té de l'agriculture de subsistance, sur le niveau démographique avec des indicateurs comme la natalité élevée et la mortalité précoce, sur la dimension culturelle en se limitant à l'analphabétisme et l'archaïsme des structures mentales, sur la dimension sociale mesurée par la faiblesse des classes moyennes et enfin sur la dimension politique expliquée par l'instabilité chronique des régimes en place et l'absence de conscience nationale.

Un auteur comme Ferdinand de Soto<sup>13</sup> par exemple, justifie le retard des pays du sud par rapport aux pays du nord, par l'incapacité de ces premiers à produire du capital qui est d'après lui, la sève nourricière du système capitaliste. Le capital selon Soto, est à la base de la productivité et fait l'aisance des nations. Il note que le retard économique n'a rien à voir avec l'aspect culturel et social de ces pays du sud. Il est seulement dû à un manque d'esprit d'initiative de la part des dirigeants de ces pays et à l'inexistence d'institutions fiables, capables de transformer les situations de fortune en capital. Cela lui permet de dire que la situation de fortune et l'épargne existant dans ces pays constituent « ein totes Kapital » c'est à dire un capital mort.

Cette vision en ce qui la concerne, privilégie une analyse comparative du développement strictement basée sur le capital sans tenir compte des changements de structures sociales qui influent la croissance préalable.

### **I-1-5 L'approche de la dépendance**

Cette vision du développement baptisée «de la dépendance » d'origine latino- américaine constituent en quelque sorte une critique à l'égard des théories précédentes et surtout de celle dite « développementaliste ». Les théoriciens de cette approche considèrent le « sous développement » comme étant la conséquence du développement des pays du

---

<sup>13</sup> De Soto, Hernando, Freiheit für das Kapital, Warum des Kapitalismus nicht weltweit funktioniert, Berlin, Rowohlt, 2002

nord. Ils fondent leur théorie sur le système qui a longtemps caractérisé les relations économiques entre les pays riches et les pays pauvres. Et que cette exploitation trouve son origine dans la colonisation qui a facilité le pillage des ressources existantes dans plusieurs pays dominés. Les postulats des deux paradigmes précédents ne permettent pas de cerner, d'après les théoriciens, la diversité et la complexité des situations économiques caractéristiques du « sous développement ». Les lois scientifiques qualifiées d'universelles, ne sont pas applicables à toutes les sociétés et surtout aux différentes époques de leur développement.

Le sous-développement des uns est ici analysé comme le résultat du développement des autres. Certains défenseurs de cette approche à l'image de Samir Amin<sup>14</sup> et André G. Franck<sup>15</sup> pour ne citer que ceux là, pensent qu'un certain échange inégal qui caractérise le système de relation internationale constitue un facteur de renforcement et de perpétuation de la dépendance et du sous développement des pays du sud. Et l'extension universelle de la rationalité économique selon ses théoriciens, n'a fait qu'accentuer la rareté et la misère moderne dans le monde.

En proposant une analyse du développement historique du capitalisme mondial, ils ont essayé de montrer la position périphérique qu'y occupent les pays du tiers monde. Pour Samir Amin, l'intégration des économies sous développées dans l'histoire de ce qu'il appelle « l'accumulation à l'échelle mondiale » est basée sur une logique d'échange inégal car le transfert des modes de production entre les pays du nord et ceux du sud profite largement aux premiers qui se situent au centre du système. Le second auteur quant à lui s'appuie sur sa célèbre formule du « développement du sous- développement » pour présenter le capitalisme comme un système intégré par le marché et organisé dans un rapport entre « métro-

---

<sup>14</sup> Amin, Samir, l'accumulation à l'échelle mondiale, Paris, Editions, Anthropos, 1970

<sup>15</sup> Franck, G. André, le développement du sous développement, Paris, Maspéro, 1969

poles et satellites ».

En résumé, nous pouvons dire que dans ce cadre théorique, il existe deux pôles qui constituent l'économie mondiale, le « centre » capitaliste représentant les nations occidentales industrielles et la « périphérie » constitués des pays du tiers monde. La dépendance de ces pays « sous développé » vient entre autre de la dégradation des termes de l'échange, des transferts de technologie, de l'aide des pays dépendants. Le développement des pays du tiers monde doit, selon les théoriciens, passer par la modification des relations économiques entre les pays industriels.

### **I-1-6 Limites du modèle théorique**

Il est généralement reconnu que la totalité des théories économiques du développement ont été pensées en fonction d'une époque et des réalités bien définies. C'est ce qui amène certains penseurs à parler d'un déficit de théories fondées sur les spécificités africaines. Dans son analyse sur la défaillance des théories de développement adaptées à la réalité africaine, Berthold Frank souligne que le développement, en tant qu'action collective, a nécessairement besoin d'une théorie approfondie qui le soutient. Une théorie qui pourrait certes s'appuyer sur une idée du progrès mais qui tout de même intégrera la dimension subjective et culturelle du phénomène. Ainsi, l'échec du développement enregistré en Afrique depuis les indépendances en 1960 découlant d'une part de ce qu'il appelle « la vision aristocratique et utopiste des premiers dirigeants du continent et d'autre part de la dépendance à la fameuse aide venant des super puissances occidentales »<sup>16</sup>, résulte entre autres, d'une absence de théorie ou plus précisément d'une pensée locale pouvant servir d'orientation à l'action de développement.

En effet, toute action consciente nécessite l'élaboration

---

<sup>16</sup> Frank, Berthold, Développement, progrès et épanouissement de la raison, in penser le développement, p.41.

d'une théorie sur la quelle elle se fonde. Et comme l'a si bien noter l'auteur, « une pratique est d'autant plus efficace que la théorie qui la soutient est meilleure ; d'autant qu'une pratique libre de toute théorie est chose plutôt rare »<sup>17</sup>. C'est de la même manière que la recherche empirique fait nécessairement appel à la théorie qui facilite l'éclairage des concepts, l'élaboration des hypothèses ainsi que l'analyse et l'interprétation des données. Parlant de la limite de cette vision universelle du développement, l'auteur souligne que les sociétés ont connu des histoires différentes et à des époques aussi différentes. Et un des exemples significatifs pourrait être trouvé dans les années d'esclavage qu'a connu le continent africain au moment où la « prospérité de l'humanisme » caractérisait le continent européen. Pour cette raison qui a suscité pas mal de réactions de la part des intellectuels africains, il est permis d'écarter toute idée basée simplement sur la notion d'évolution universelle, d'autant plus que les théories de l'évolution, du progrès économique et social qu'il s'agisse du marxisme ou du fonctionnalisme, correspondent tous à des époques et réalités particulières de la société occidentale.

Toutefois, il s'agit de reconnaître avec cet auteur, que ces théories du développement issues de la vision universelle du progrès, peuvent dans une certaine mesure, aider à comprendre le phénomène dans sa dimension totale. Cependant, elles manifesteraient leur faiblesse dès lors que l'analyse suppose une prise en compte de la diversité socio-culturelle donc du facteur subjectif du phénomène. A ce sujet mentionne Berthold Frank que « si le marxisme en tant que théorie du développement a accusé un grand déficit, c'est parce qu'il se plaçait sur le même terrain socio-historique et spirituel que le capitalisme bourgeois (à savoir sur le modèle de la rationalité technico-instrumentale), alors que le développement doit reposer sur une notion large et vaste, sur une notion de raison dont les critères sont les droits uni-

---

<sup>17</sup> Idem



versels de l'homme mais aussi les besoins particuliers des différentes régions, ethnies, peuples et nations à la reconnaissance et à l'inviolabilité de la propre identité culturelle »<sup>18</sup>. Ce point de vue de l'auteur défend l'idée d'un développement qui tient compte de la spécificité socio-culturelle et par conséquent se fonde sur une théorie qui trouverait ses origines dans le milieu socio-culturel donné. Et c'est la même idée qui est reprise par Aminata Cissé Diaw qui mentionne qu' « il semble ainsi que le développement peut difficilement ne pas mener à l'échec s'il ne se pense pas et s'il ne s'énonce pas dans son lieu naturel qui est le lieu de la délibération, de l'argumentation pour des sujets bénéficiaires »<sup>19</sup>. Cette vision de l'auteur s'inscrit dans la logique des penseurs qui, dans le contexte actuel qui caractérise les relations économiques internationales et la dépendance du continent africain par rapport à la dette et au cours des matières premières, assimilent une pensée africaine du développement à une « imposture » et une « gageure » au moment où la pensée « n'est plus autonome pour décider de ses objets, de ses instruments et des finalités qu'elle peut où doit s'assigner ».<sup>20</sup> Il se pose ici donc l'importance d'une certaine souveraineté de la pensée africaine qui trouverait sa source dans le respect de la diversité culturelle et l'opportunité de saisir les différentes transformations nécessaires au progrès.

L'autre idée qui a marqué les théories du développement et plus précisément toutes les théories de la modernisation comme le souligne Karl S. Rehberg<sup>21</sup>, est constituée par la « thèse du renforcement de la rationalité ». Cette idée de renforcement de la rationalité contenue dans la vision linéaire du développement a par ailleurs influencé une certaine « idéologie du rattrapage » basée sur une reproduction du modèle occidental. Et ce modèle, il s'agit de le rappeler,

---

<sup>18</sup> Idem, p.46.

<sup>19</sup> Diaw Cissé. Aminata, Le futur à inventer, quelle modernité pour l'Afrique in penser le développement, p.33.

<sup>20</sup> Idem

<sup>21</sup> Rehberg, S. Karl, Modernisation, une évolution de la rationalité, in penser le développement, 1997

a simplement mis l'accent sur la modernisation des structures traditionnelles qualifiées « d'archaïsme ». Ce processus de modernisation hérité de la colonisation n'a pas tout de même connu un succès. Il se caractérise d'abord par une simple perpétuation de l'idée de domination culturelle en se fixant comme objectifs, la fabrication d'une nouvelle identité culturelle fondée sur l'hégémonie de la langue et de la civilisation occidentale comparée à «une nouvelle socialisation sélective ». Ce même processus butte ensuite sur un obstacle de taille que constitue le poids de certaines valeurs et croyances comme par exemple (l'importance des castes, les problèmes ethniques, la croyance aux forces surnaturelles et autre) et (le rôle et le statut de la femmes dans la société africaine découlant de la tradition d'une part, et d'autre part de la religion). Tous ces différents phénomènes, ne font que renforcer les inégalités et créer l'exclusion d'un bon nombre d'acteurs potentiels à l'entreprise du développement. Dès lors, la liberté de se forger une culture, de penser, de produire et de transmettre un savoir et un savoir faire, en un mot celle de participer pleinement au développement économique et social et de profiter des retombées de celui-ci, n'est pas réellement un droit dont bénéficient toutes les composantes de la société mais plutôt un privilège accordé seulement à certaines catégories sociales.

## **I-2 Définitions du développement**

La définition générale du concept de développement renvoie surtout aux notions de progrès, d'évolution et d'accroissement<sup>22</sup>. Il est ainsi le résultat de l'action de faire croître ou progresser.

Compris dans le sens fonctionnaliste, le développement peut être assimilé à l'idée de progrès ou d'une évolution unilinéaire du monde vers un stade ultime de progrès selon la

---

<sup>22</sup> Le Grand Robert de la langue française, 2002

conception de Auguste Comte, stade où se situe actuellement plusieurs sociétés industrialisées d'occident. Cependant, cette vision unilinéaire du développement qui a surtout inspiré plusieurs courants de pensée notamment celui baptisé de « développementaliste », a depuis plusieurs décennies montré ses faiblesses dans l'analyse des problèmes de développement dans plusieurs sociétés du monde et principalement dans les sociétés africaines. Selon Guy Rocher, « c'est la totalité des actions entreprises pour orienter une société vers la réalisation d'un ensemble ordonné de conditions de vie collectives et individuelles jugées désirables, par rapport à certaines valeurs »<sup>23</sup>. Ce développement assimilé à « la recherche d'un équilibre jamais atteint », repose sur un ordre de valeurs qui varient d'une société à une autre et dépend aussi du sens et de l'importance accordée à tel ou tel aspect de la vie sociale.

Dans ses rapports sur le « développement humain », le PNUD se réfère à un certain nombre d'indicateurs économiques, sociaux et politiques (niveau de vie, la santé, l'éducation, et la participation féminine dans la gestion des affaires publiques), pour classer les pays selon leur niveau de développement. C'est dans son rapport de 1993 que le développement fut enrichi du nouveau terme « humain ». Et le programme à travers ce terme, dit placer les besoins des populations les plus déshéritées au centre du développement qui doit être un « développement humain durable ».

Cependant, il nous semble insuffisant de ne tenir compte qu'aux données relatives à la croissance du PIB pour rendre compte du niveau de satisfaction des besoins des populations. Le développement compris comme l'élévation du niveau de satisfaction des besoins des populations est un processus social global. C'est ainsi qu'il ne se résume pas à l'accroissement quantitatif des biens matériels selon la logique économique de productivité et de rentabilité au grand maximum, mais repose surtout sur un aspect plus qualitatif

---

<sup>23</sup> Rocher Guy, Introduction à la sociologie générale, p.190.

c'est à dire lié à la satisfaction des besoins essentiels du plus grand nombre. Le développement ne peut non plus se réduire à un ensemble de recettes de bonne gestion macro-économique car il exige la mise en œuvre d'un processus dynamique de transformation de certains aspects et structures de la société considérée. Ce développement nécessite donc une nouvelle approche intégrant des variables non économiques qui rendent compte de la réalité sociale, des conditions et de la qualité de vie des populations. Il se pose ainsi, une relation d'interdépendance entre le développement économique et le développement social qui se renforcent l'un l'autre. En tant que système d'action collective dans le sens du progrès des sociétés humaines, le développement peut être aussi ce que définit Berthold Frank comme « un processus d'apprentissage collectif, un processus de prise de conscience et de changement de comportement, donc un processus communicationnel »<sup>24</sup>. Cette notion d'apprentissage complétée par celle d'échange dans le respect de la diversité culturelle constitue un facteur essentiel du processus de développement. L'intégration à un système d'action collective globale qu'impose le développement suppose aussi la possibilité d'une réelle ouverture à ce que le poète Léopold Sédar Senghor appelait «une civilisation de l'universelle», celle «du donner et du recevoir».

### **I-2-1 Inégalités des conditions matériels**

L'étude des inégalités des conditions matérielles et d'existence ont depuis fort longtemps marqué l'histoire du concept de développement. C'est ainsi que la première phase de l'histoire de la pensée s'est essentiellement caractérisée par un foisonnement de propositions symbolisées par une pluralité des théories et une diversité des approches. Mais depuis le début de la décennie 1980, la théorie du dévelop-

---

<sup>24</sup> Frank, Berthold, Développement, progrès et épanouissement de la raison, in penser le développement, p. 47.

pement a connu une crise qui a dans une certaine mesure affecté la pensée économique du développement de ces dernières années. A ce facteur s'ajoute le fait que les politiques et les stratégies de développement mises en œuvre par les Organisations Internationales n'ont pas d'une manière générale contribué à la réduction des écarts de développement entre pays riches et pays pauvres d'une part et entre riches et pauvres d'autre part. Elles n'ont pas non plus permis de combattre la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie des populations les plus défavorisées de la planète. La conjugaison de ces différents facteurs ont abouti à ce qui fut appelé « la crise du développement » et ce qui a, à son tour conduit selon Azoulay « une disparition du développement de la scène intellectuelle et politique au profit des approches découlant directement de la gestion internationale de la dette »<sup>25</sup>.

Ainsi, les organisations internationales chargées de cette gestion de la dette se sont préoccupées à élaborer des programmes d'ajustement structurel, à favoriser une ouverture internationale des économies et à œuvrer pour leur stabilisation macroéconomique. Par conséquent, ce choix de l'intégration au marché mondial soutenu par la Banque mondiale et les Fonds Monétaires Internationales n'a pas donné des résultats satisfaisants dans le cadre macro-économique encore moins au niveau de l'impact social, si l'on se réfère surtout à un niveau mondial.

Par ailleurs, l'ajustement structurel imposé aux pays du Sud n'a fait qu'aggraver leur marginalisation au sein de l'économie internationale. Les pays de l'OCDE multiplient par 2,5 leur produit national brut entre 1980 et 1995, par 3,4 la valeur du commerce international, par 7,7 celle des actifs financiers sur les principaux marchés et que les transactions de change atteignent sur les marchés 1500 milliards de dollars par jour. Et si une zone comme l'Asie de l'Est a connu un revenu par habitant trois fois supérieur à son niveau de

---

<sup>25</sup> Azoulay, Gérard, les théories du développement, 2002, p.21.

1980, l'Afrique subsaharienne en revanche, et dans d'autres pays les moins avancés, le revenu est actuellement moins élevé qu'en 1970. Les écarts de revenu entre les riches et les pauvres à l'intérieur des pays continuent de se creuser. Et selon le PNUD, plus d'un quart des 4,5 milliards d'individus vivant dans les pays en voie de développement n'ont pas encore accès aux besoins les plus essentiels comme une espérance de vie supérieur à 50 ans, l'accès au savoir et un minimum de services privés et publics. Près de 1,3 milliard d'individus n'ont pas accès à l'eau potable. Un enfant sur sept en âge de fréquenter l'école primaire n'est pas scolarisé, plus de 800 millions d'individus souffrent de malnutrition et enfin plus d'un milliard d'individus ont un revenu inférieur à un dollar par jour.

En effet, la comparaison des conditions matérielles d'existence faite par Gérard Azoulay entre ce qu'il appelle le « français moyen » et « l'africain médian » à l'image du sénégalais peut en quelque sorte, servir d'illustration. D'après lui, ce « français moyen » vit généralement dans une famille réduite comprise entre trois et quatre personnes s'il n'est pas seul « comme la moitié des habitants de Paris ». Il a un revenu annuel moyen qui tourne autour de 20000 dollars et la grandeur de son habitat permet d'assurer un espace distinct et suffisant pour l'épanouissement de tous les membres de la famille. Il bénéficie d'une alimentation « riche et variée supérieure à 3000 calories par jour ». Il est détenteur d'un certain nombre de biens personnels et parvient à satisfaire ses besoins en habillement, biens ménagers, chauffage, logement, transports, loisirs entre autres. Il a aussi les moyens d'assurer à ses enfants une éducation primaire et secondaire généralisée et ces derniers ont une chance raisonnable de faire des études supérieures. Ce « français moyen » a une espérance de vie de l'ordre de 78 ans. Il a les chances de trouver un emploi convenablement rémunéré et ses conditions financières peuvent lui permettre de disposer d'un capital ou tout au moins d'une épargne de prévoyance.

Pour ce qui est du « sénégalais moyen », l'auteur men-

tionne que sa famille est souvent supérieure à dix personnes alors que son revenu annuel moyen est de l'ordre de 600 dollars. Sa production en milieu rural où vit la majorité de la population, est caractérisée en grande partie par une agriculture de subsistance, dominée par l'utilisation de matériels traditionnels qui influent sur la faiblesse des rendements soumis aux aléas climatiques. Seul une partie des enfants bénéficient d'une éducation primaire et ont peu de chance de dépasser le niveau secondaire. Ce sénégalais à une alimentation peu variée voire pauvre « inférieur à 2500 calories par jour en moyenne ». L'accès à certains services de base comme l'électricité, l'eau courante, l'assainissement reste un luxe dans certaines zones péri-urbaines et en zone rurale. L'accès aux services de soin est limité pour ces populations qui ont du mal à honorer les faibles frais qu'exige le centre de santé primaire existant dans sa localité. Le taux de chômage est très élevé en milieu urbain obligeant une bonne partie des citoyens à s'adonner aux activités informelles pour assurer la survie. L'espérance de vie pour ce sénégalais comme pour le reste des africains vivant au sud du Sahara est inférieure à 50 ans.

C'est cette extrême différence des conditions d'existence qui permet de dire en résumé que plus de cinquante années d'étude et de pratique du développement n'ont pas encore profité aux populations défavorisées de la planète. Ce à quoi nous assistons ; c'est que les pays riches continuent à être de plus en plus riche et les pays pauvres, de plus en plus pauvres. La volonté de constitution d'un marché mondial globalisé issue de l'objectif de la politique libérale, ne coïncide pas avec l'objectif fondamental du développement durable tel que l'avait défini les premiers penseurs de l'économie du développement. Elle n'a pas non plus répondu aux attentes du développement durable définis par la commission mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

### **I-2-2 L'idée de bien être**

L'idée de bien être comme objectif du développement caractérise une tendance largement défendue par un certain nombre de penseurs qui considère le social comme la fin de l'activité économique. Elle peut être traitée selon le point de vue individualiste qui s'appuie sur la notion de consommation en terme de besoin individuel comme elle peut être étudiée en considérant les besoins d'ordre matériel et culturel d'un ensemble d'individus. Cette dernière approche correspond à celle utilisée par les experts du PNUD sur le développement humain. Selon eux, le développement humain concerne fondamentalement les êtres humains, il se fait par eux et pour eux, il doit consister à identifier les besoins humains, à relever le niveau de vie des populations et donner à tous les êtres humains la chance de développer leurs potentiels. Cette conception place donc les populations au cœur du développement.

Cette importance du facteur humain est aussi mise en relief par la définition du développement durable par la commission Brundtland, « un développement qui satisfait les besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ». Cependant cette vision a plus insisté sur l'aspect de durabilité environnementale et économique que sur le processus de changement des sociétés concernées.

### **I-2-3 La course au développement**

Un aspect non moins important du terme de développement peut être, dans une certaine mesure, en rapport avec ce qui est appelé « la course au développement » dont certains pays du tiers monde et notamment asiatiques se sont lancés. La nouvelle vision de l'Afrique symbolisée par le plan intitulé « Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique » (NEPAD) peut être considérée comme une volonté



de ses dirigeants de changer le rôle insignifiant qu'occupe le continent, à l'heure de la mondialisation, dans le système d'échange international. Ainsi les dirigeants des pays d'Afrique ont pris l'initiative d'élaborer en 2001 un nouveau programme de développement dont les objectifs consistent à éradiquer la pauvreté en Afrique et à placer les pays de ce continent sur une trajectoire de croissance et de développement durable.

Ce programme qui se veut une réponse à l'exclusion de l'Afrique du processus de mondialisation souligne que « la pauvreté et le retard de l'Afrique contraste vivement avec la prospérité du monde développé. La marginalisation continue de l'Afrique du processus de mondialisation et l'exclusion sociale de la majorité de ses peuples constituent une grave menace pour la stabilité mondiale... Tandis que la mondialisation a augmenté le coût de l'incapacité de l'Afrique à faire concurrence, nous soutenons que les avantages d'une intégration gérée efficacement présentent les meilleures perspectives pour une prospérité économique et une réduction de la pauvreté à l'avenir »<sup>26</sup>. Cette nouvelle initiative affirme que le continent regorge de moyens et de compétences humaines nécessaire pour combattre la pauvreté et le sous développement qui affectent les populations de cette partie du monde. C'est pour cela que les dirigeants de ces pays veulent rompre avec « la perpétuation de la dépendance par le biais de l'aide et des concessions marginales ».

Cependant, il convient de noter que ce fameux plan, pour être bénéfique aux populations, ne doit pas traduire la vision d'un petit groupe de chefs d'Etats mais au contraire, intégrer la vision de la société civile et les aspirations de la communauté entière sans exclusion. Une autre condition essentielle à l'application de ce programme est que le partenariat envisagé entre les pays africains et les pays développés ainsi qu'avec des organisations comme le Fond monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, doit profiter aux popula-

---

<sup>26</sup>NEPAD: Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique, Abuja, 2001.

tions du continent et non pas seulement en faveur des grandes puissances qui continuent d'adopter une politique de domination. Il est dès lors question pour le développement de ce continent situé à la périphérie du système capitaliste international, de partir sur de nouvelles bases qui tiennent compte des réalités de chaque pays et qui sont axées sur le bien être des populations et la capacité de charge des écosystèmes.

Il ne s'agit pas de bien être seulement proclamé par les Institutions Internationales qui jusqu'à présent se limitent à un niveau d'analyse globale du problème de développement, mais plutôt un bien être traduit dans la réalité quotidienne des populations. Ce qui veut dire que de nouvelles orientations sont nécessaires pour vaincre ce que Gunder Frank appelle le « développement du sous développement ». Ainsi, le développement durable pour un pays comme le Sénégal suppose un renforcement du capital humain et la lutte contre le fléau que représente la « pauvreté durable » pour reprendre le terme de François Bernard.

#### **I-2-4 L'idée du changement**

L'idée du changement des conditions matérielles et d'existence des populations est largement perçue dans la théorie économique du développement. Ce changement concerne surtout les systèmes de production et de consommation, la répartition des biens et des pouvoirs et le fonctionnement des institutions. Cependant, ce qu'il y a lieu de noter ici c'est que, ce changement des conditions de vie des personnes est basé essentiellement sur une rationalité économique et traité sous l'angle d'une approche purement occidentaliste. Cette vision linéaire du développement n'a pas permis de saisir le phénomène à travers ces différentes variations culturelles et sociales. Cette idée rejoint la critique des économistes de la trame de Serges Latouche qui vont à l'encontre du concept de développement de la même manière

qu'ils l'ont fait avec le concept de pauvreté en les assimilant à une simple croyance occidentale. Pour Latouche, le développement issu du paradigme actuel dominant, ne prend pas compte de la dimension culturelle du changement social mais traduit plutôt une volonté d'occidentaliser le monde. L'occident est d'après lui « une machine anti-culturelle » basée sur un modèle historique spécifique à son milieu. Le modèle utilisé, qui s'inspire d'une rationalité purement économique, n'est pas reproductible à toutes les sociétés, selon cet auteur.

Dans ses rapports mondiaux sur le développement humain, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) définit le développement comme étant un processus qui permet aux populations d'atteindre le bien être à travers un renforcement des capacités, une création des compétences humaines, l'accès aux revenus, la possibilité de participer aux décisions de la communauté et de bénéficier d'un cadre qui leur garantit une liberté politique et économique. Les experts de ce programme se sont dès lors basés sur les indicateurs que nous avons cité plus haut pour évaluer les différentes dimensions du développement. Cependant, le concept de développement englobe plus de facteurs que ne peuvent mesurer ces indicateurs. Par conséquent deux problèmes restent liés à cette conception du développement. Le premier concerne surtout la méthode quantitative utilisée par ces derniers et qui ne permet pas de saisir la dimension qualitative du « phénomène ». Le second problème relève de l'approche linéaire purement économique adoptée dans cette étude du développement humain et qui ne rend pas compte des transformations sociales des structures sociales nécessaires à l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées.

Par ailleurs, la définition classique de U Thant cité par G. Azoulay renferme un caractère plus général du phénomène. Le développement selon cet ancien secrétaire général de l'ONU, « c'est la croissance et le changement. Le changement en retour est social et culturel et aussi bien qualitatif

et quantitatif »<sup>27</sup>. Dans le chapitre consacré à l'analyse du changement social, Alain Touraine décrit le développement comme « le passage à un nouveau champ d'historicité », passage rendu possible par un certain progrès de la science et de la technologie qui, à leur tour favorisent la mise en place de nouvelles formes d'activités ainsi que la transformation de l'environnement globale. C'est ainsi que le développement s'inscrit dans une logique de changement qui selon Alain Touraine est à rechercher au niveau de l'action sociale c'est à dire au niveau des rapports sociaux et des conflits. Selon l'auteur, le développement signifie « la mise en relation dialectique de la rupture et de l'innovation, du changement par l'intérieur et du changement par l'extérieur »<sup>28</sup>. Cette combinaison entre rupture et innovation n'étant possible que si elle s'appuie sur la croissance et sur ce qu'il appelle « l'évaluation quantitative de l'activité sociale, c'est à dire des échanges sociaux ».

Il s'agit de noter ici que le concept de développement représente une totalité complexe qui englobe plusieurs dimensions aussi bien économiques, sociales politiques institutionnelles que culturelles. C'est ainsi que sa définition diffère selon que l'on appartienne à telle ou telle catégorie de pensée, ce qui veut dire que chaque définition est essentiellement fonction du monde qui la sous-tend. Cependant elle doit donner la possibilité d'identifier et de définir tous les éléments qui puissent permettre de comprendre le phénomène. Traiter sous l'angle économique, certains éléments du développement liés à la croissance peuvent être soumis à la méthode quantitative. Par contre les éléments relatifs aux processus de changement des structures sociales nécessitent l'application de la méthode qualitative. C'est pour cela que l'approche économique qui réduit le social à l'économique n'a pas pu rendre compte de la complexité du

---

<sup>27</sup> Azoulay Gérard, les théories du développement, PUR, 2002, p.30.

<sup>28</sup> Touraine Alain : Production de la société, Paris, Seuil, 1993, p.144.

phénomène.

### **I-2-5 Le retard économique**

L'exploitation et le pillage continu des ressources du continent africain par exemple, enfonce l'économie de ses pays qui n'ont pas encore une place significative dans l'actuelle mondialisation de l'économie internationale. Et le rôle actuel de ces pays au sein de l'économie mondiale « se limite uniquement à payer la dette, à accueillir des capitaux étrangers volatils et à importer des aliments, de l'énergie, des intrants et des biens de consommation de tout genre »<sup>29</sup>. Par conséquent, l'incapacité pour un pays comme le Sénégal à satisfaire son propre autosuffisance alimentaire, la faiblesse des exportations en matières premières et la croissance de la population à faible revenu ne favorise pas la constitution d'un marché local performant et concurrentiel. C'est ainsi que s'installe et perdure le « mythe du développement » créé par les grandes puissances et les Institutions Internationales pour les pays qui croient à une reproduction du modèle de développement occidental. Oswaldo de Rivéro soutient à ce sujet que « l'irréalisme idéologique des experts de la Banque Mondiale » ne permet pas d'avoir une vision claire de ce qui se passe dans certains pays « en développement » et leur approche selon lui toujours, fait l'impasse sur « les processus historico- culturels qualitatifs, le progrès non linéaire de la société, les approches éthiques, et ne tiennent même pas compte des impacts sur l'environnement »<sup>30</sup>.

Le retard économique, scientifique et technologique de ces pays situés au sud du Sahara doit être appréhendé sous un angle socio-culturel et historique de manière à comprendre et à rendre compte des véritables causes du phénomène.

---

<sup>29</sup>Rivéro, Oswaldo, le mythe du développement, Tunis, 2003, p.134.

<sup>30</sup> Idem, p.134.

Un changement des structures socio-économiques introduisant un développement des potentialités humaines constitue un facteur important pour un développement durable. L'innovation technologique, la capacité d'initiative et même la croissance économique passent nécessairement par l'existence d'une certaine compétence humaine capable de les mettre en œuvre et de gérer les différents instruments et structures permettant d'atteindre un développement durable. L'abondance d'une main d'œuvre disponible mais non qualifiée, l'exportation de matières premières à l'heure où la demande mondiale n'atteint pas 3%, celle des produits peu transformés et non rentables qui ne dépassent pas 4% dans le marché international et l'existence d'un taux d'accroissement élevé de la population qui se situe à 2,6% ne font que renforcer l'exclusion de ces pays dans le processus de globalisation du marché international. Pour ce qui est du Sénégal, il est à noter que plus de 40 ans après la création d'un Etat nation la société reste toujours confronté à une pauvreté stagnante aggravée par une forte croissance de la population. La misère scientifique et technologique que connaît ce pays situé dans la zone sahélienne et le système d'exportation basé essentiellement sur le commerce d'un nombre limité de produits primaires, n'ont pas contribué à la mise en place d'une économie nationale performante.

Le plan d'ajustement structurelle imposé au pays dans les années 80, la dévaluation du franc CFA en 1991 et la crise qui secouent depuis presque 20 ans le paysage agricole ont accentué les inégalités au sein des populations. L'endettement du pays a atteint un taux de 75,8% du PIB (Produit Intérieur Brut) en fin décembre 2000. C'est ce qui fait d'ailleurs qu'il a été admis au bénéfice de l'initiative (PPTTE) pays pauvre très endetté. Le milieu rural est souvent confronté à des pénuries alimentaires résultant de la baisse des rendements agricoles qui à son tour provoque une certaine insécurité alimentaire dans cette société. L'écart entre zone urbaine et zone rurale continue de se creuser et la fracture sociale gagne du terrain. La migration rurale - urbaine

due à la rareté des pluies et à l'insuffisance de la production a engendré une véritable croissance urbaine. Cette augmentation de la population urbaine a pour conséquence la bidonvilisation de la capitale et de certaines grandes villes situées au centre du pays. Elle est en outre à l'origine d'une occupation irrégulière des terrains qui couvrent plus de 25% des zones urbanisées du pays et de l'implantation de quartiers spontanés entraînant une recrudescence du chômage, de la délinquance juvénile, d'une insécurité grandissante durant ces dernières années. Cette urbanisation rapide et faiblement contrôlée a eu des conséquences négatives sur l'environnement et l'aménagement correcte du cadre de vie. Cette pression démographique urbaine crée des situations d'insalubrité notoire dans des villes comme, Kaolack, Rufisque et Dakar pour ne citer que celles-ci. Il se pose dès lors des problèmes de pollution des sols et des eaux souterraines par les déchets liquides et solides domestiques.

L'idée d'un développement par l'intégration au marché mondial proclamée par les grandes puissances et les Institutions internationales constitue un handicap pour une économie nationale basée sur l'exportation des produits peu transformés et vendus à des prix non rentables. Le rôle insignifiant que joue l'Afrique dans le commerce international et la non compétitivité des produits locaux font que le marché africain n'a toujours pas une prise sur les tendances du marché mondial.

## **II Le développement durable**

### **II-1 La notion de durabilité**

Le terme durable en ce qui le concerne, renvoie à l'idée de permanence, de constance ou de stabilité. Mais il pose une problématique de savoir ; comment faire en sorte que les ressources sur lesquelles repose le système de production et de consommation actuelle ne s'épuise pas dans le temps ? Et si l'on sait que le développement suppose un certain changement, il est important de s'interroger sur ce qu'il faut conserver.

Le rapport Brundtland relève que « la pratique du développement a tendance à appauvrir les écosystèmes et à réduire la diversité des espèces. Or, une fois éteinte, une espèce ne se renouvelle plus jamais. La perte d'espèces végétales et animales peut singulièrement limiter les possibilités des générations à venir ; le développement soutenable exige donc leur conservation »<sup>31</sup>.

La définition apparue dans ce rapport s'est généralement accentuée sur l'idée d'une éthique de l'équité entre les générations, en soulignant l'obligation morale de la génération actuelle de léguer aux générations futures les conditions d'avoir une qualité de vie au moins aussi bonnes que les leurs.

Le rapport insiste sur un système de production qui épargnerait les principales ressources naturelles qui sont l'atmosphère, l'eau, les sols et les êtres vivants. Et comme toute croissance entraîne inévitablement des modifications dans les écosystèmes, celui-ci prône un rythme de prélèvement des ressources qui ne dépassent pas la capacité de régénération et d'accroissement naturel de manière à assurer une égalité des chances entre les générations actuelles et futures.

Le développement nécessite une croissance économi-

---

<sup>31</sup> Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement (CMED), rapport, p.53.



que, il est même l'interprétation sociale de la croissance selon Alain Touraine, mais de quelle croissance s'agit-il ici ? Il ne s'agit donc pas d'une croissance économique à l'infini axé uniquement sur la quantité de la production des richesses, du capital et de l'augmentation du niveau de consommation. S'il en est ainsi, il ne se distinguera pas du développement tout court et il se posera dès lors la question de la durabilité. C'est pour cela qu'il est important de mettre l'accent sur la prise en compte non pas seulement de l'aspect écologique ou économique mais aussi et surtout de l'aspect social qui commence d'abord par la satisfaction des besoins de base des générations actuelles dans un souci d'équité entre ces dernières.

## **II-2 La satisfaction des besoins**

La définition populaire de la commission mondiale sur l'environnement et le développement met l'accent sur la satisfaction des besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. Ainsi, la notion met en relief deux autres éléments qui se complètent à savoir l'idée de « besoins » des populations et particulièrement les besoins essentiels des populations défavorisées et le second élément de cette définition concerne l'idée de préservation des ressources disponibles et nécessaires à l'atteinte des conditions de vie décente. Cette notion inclut à son tour une idée de réduction de la production effrénée et de la consommation propre au système capitaliste mondial, c'est à dire l'idée de limitation imposée par l'état actuel des techniques et de notre organisation sociale.

Il ne s'agit donc pas ici de satisfaire tous les besoins dans leur sens général, étant donné que ces besoins ne sont pas une donnée figée mais changent en fonction de l'évolution sociale, mais plutôt un certain nombre de « besoins essentiels » ou « besoins de base ». Il s'agit des be-

soins matériels, sociaux et aspirations individuelles, de qualité du milieu, et enfin les besoins d'équité. Les besoins matériels correspondent aux moyens physiques qui permettent d'assurer la qualité de vie, notamment l'alimentation, la sécurité physique, l'accès à la propriété, l'habitat et le transport. Les besoins sociaux et les aspirations individuelles concernent surtout les domaines comme la santé, l'éducation et un certain degré de liberté. Quant aux besoins de qualité du milieu de vie et de pérennité des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables, ils correspondent surtout à l'accès d'un environnement sain et des écosystèmes équilibrés et auto-soutenables. Et enfin, les besoins d'équité consistent à un partage équitable des avantages du bien être entre la populations dans le respect de la capacité de charge des écosystèmes.

Le développement durable signifie avant tout une satisfaction de ces besoins, y compris la possibilité de bénéficier d'une vie meilleure. Il repose dès lors sur une augmentation de la production alimentaire afin que ces besoins de bases des populations pauvres du monde soient satisfaits, c'est à dire faire en sorte que les habitants des pays en développement puissent se nourrir, se soigner décemment tout en ayant la possibilité de préserver en même temps les ressources naturelles et végétales. Cette satisfaction des besoins nécessite une croissance économique basée sur le respect des principes de la durabilité mais aussi sur une égalité des chances pour tous. Il se pose à ce niveau la question de la compatibilité entre l'accroissement de la production, la croissance économique et la durabilité des ressources nécessaires à la transformation de l'économie surtout dans les pays où ces besoins ne sont pas satisfaits.

Etant donné que toute croissance économique entraîne des modifications dans les écosystèmes, « notre avenir à tous » défend l'idée de justice et d'équité entre les générations à travers une limitation de l'action de l'homme sur les écosystèmes naturels. La protection de ces ressources, le respect de l'équité à l'intérieur d'une génération et entre les

générations, passe nécessairement par une satisfaction des besoins essentiels, une amélioration des connaissances et des techniques, un développement des institutions et une application correcte des lois ainsi qu'une participation des communautés locales au processus de prise de décision. Le développement durable insiste donc sur une équité sociale entre les générations d'aujourd'hui et surtout sur la priorité qu'il faut accorder aux pauvres mais aussi sur l'équité entre les générations actuelles et futures quant à la possibilité de satisfaire leurs propres besoins, ce qui lui donne un caractère durable. Il attire aussi l'attention sur la nécessité de corriger le déséquilibre constaté dans l'écosystème mondial en passant par la réduction des inégalités au sein des sociétés.

### **II-2-1 La notion de besoin chez Abraham H. Maslow**

En effet, l'analyse de la notion de « besoin » remonte plus loin dans les travaux de Abraham Maslow<sup>32</sup> qui durant les années soixante a élaboré la fameuse théorie des besoins qui lui a permis d'établir ce qu'il a appelé la hiérarchie des besoins. Celle-ci est fondée sur le paquet de biens et services dont ont besoin les populations et surtout les plus démunies. Ces besoins selon l'auteur fonctionnent selon un certain niveau et allant de la détermination de soi-même ou « Self Actualization » aux besoins d'estime ou « Esteem Needs » en passant par les besoins personnels, « Ego Needs », sociaux, d'amour ou « love Needs » et les besoins de sécurité qu'il appelle « security Needs ».

1- La détermination de soi-même ou « Self Actualization ». Il constitue selon Maslow le plus haut niveau de besoins car les personnes qui y sont, agissent en fonction de leur propre volonté. C'est, selon Maslow ; «the desire to become more and more what one is, to become every thing

---

<sup>32</sup> Maslow, H. Abraham, psychologie des Seins, Kindler verlag gmb, München, 1973

that one is capable of becoming »<sup>33</sup>, c'est-à-dire le désire chez l'homme de devenir de plus en plus ce qu'on est, et de devenir ensuite tout ce qu'on est capable de devenir. Cette idée se réfère à la conception de l'auteur qui décrit l'homme comme un être de besoins et qui tente toujours de les satisfaire au fur et à mesure qu'il évolue.

- 2- Les besoins physiologiques, biologiques ou « Ego Needs » comme l'eau, l'air, la nourriture, le sommeil, le sexe etc., sont fondamentaux pour la vie de l'homme. Ces derniers doivent être satisfaits pour que l'individu ne se retrouve pas dans l'égoïsme ou dans ce qu'il appelle « deficiency Needs » ou carence de besoins.
- 3- Les besoins de sécurité qualifiés de psychologiques par Maslow, sont aussi importants pour la stabilité des personnes et des familles qui éprouvent le besoin de se sentir hors du danger. Ceux-ci créent selon le point de vue de l'auteur, une sorte de motivation chez l'homme dans ses pratiques quotidiennes.
- 4- Les besoins d'amour ou « love Needs » crée chez l'homme un sentiment d'appartenance à un groupe de travail ou un groupe religieux ou même un groupe familial, car d'après Maslow, l'homme se trouve devant le besoin d'être aimé et d'être accepté par les autres.
- 5- Le besoin d'estime ou « Esteem Needs »
- 6- L'auteur voit deux types d'estime : le premier qu'il nomme « self Esteem » ou L'estime de soi même résulte de la compétence et de la maîtrise de son devoir. Et le second qui consiste à l'attention et la reconnaissance de cette compétence par les autres.

C'est la satisfactions de ces besoins fondamentaux, selon ce point de vue psychologique, qui permet à l'homme de retrouver son bien être et d'avoir une certaine motivation. Cette idée de bien être comme objectif principal du développement humain a été dans une certaine mesure reprise dans le premier rapport du Programme des Nations Unies sur le

---

<sup>33</sup> Idem

Développement humain.

## II- 2-2 La conception onusienne

La satisfaction des besoins essentiels correspond ainsi à l'objectif de base du Programme des Nations Unies pour le Développement qui le définit dans son premier rapport de 1990 comme l'ensemble des conditions nécessaires permettant aux populations d'atteindre un niveau de vie décent. Et cela consiste à créer un environnement où les individus trouveront la possibilité de vivre longtemps en bonne santé et en ayant accès aux revenus, aux ressources nécessaires à une vie créative. Et l'objectif final de ce développement se résume par l'expression « human well-being », c'est à dire le bien être humain. Et cela ne peut être atteint sans la satisfaction des besoins fondamentaux des populations surtout les plus démunies vivant sur notre planète.

Ainsi cette satisfaction implique la prise en compte de plusieurs facteurs regroupés sous forme d'indicateurs. Le rapport de 1990 avait défini trois indicateurs :

- le savoir,
- la santé,
- et le niveau de vie.

Ces indicateurs ont permis pour la première fois aux experts du PNUD de mesurer le développement humain à l'échelle mondiale. Ce développement qui met l'accent sur la formation des capacités humaines est défini dans ce premier rapport comme « le processus de l'élargissement du choix des populations et l'accès au bien être »<sup>34</sup>. C'est pour cela que l'accès à la santé au savoir et à un niveau de vie décent y constitue des éléments essentiels. Le développement humain, tel qu'il a été perçu dans ce rapport, concerne non seulement la satisfaction des besoins mais aussi un processus de participation dynamique. Il regroupe « la production

---

<sup>34</sup> PNUD, Rapport mondiale sur le développement humain, 1990, p.10.

et la distribution des biens et l'expansion et l'utilisation des capacités humaines »<sup>35</sup>. Avec l'évolution du concept, trois autres indicateurs sont venus compléter les trois premiers. Il s'agit de l'indicateur de la pauvreté humaine, l'indicateur sexospécifique du développement humain et enfin l'indicateur de la participation des femmes. Ainsi le développement humain repose non pas seulement sur la croissance économique, mais aussi sur la formation du capital humain qui contribue à la satisfaction des besoins humains fondamentaux. La formation du capital humain renvoi à cette idée de mise en valeur et de renforcement des capacité humaines de manière à créer les conditions qui puissent favoriser l'émergence d'un savoir scientifique indispensable au développement durable.

Cependant, ce qu'il y a lieu de noter ici c'est que, cette analyse onusienne du développement est essentiellement basée sur des ensembles régionaux et en s'accroissant le plus souvent sur la dimension économique comparative traitant d'un côté l'ensemble des « pays développés » et de l'autre les « pays en développement ». A ce problème s'ajoute le fait que ces indicateurs jusque là utilisés ne permettent pas encore de saisir toutes les dimensions du concept de développement qui va au delà du quantifiable.

Et, malgré le grand consensus dont elle a fait l'objet, par rapport aux autres expressions jusque là utilisées, la notion de développement durable telle que définie par la commission Brundtland, a suscité de vives réactions de la part des intellectuels issus de diverses disciplines.

---

<sup>35</sup> Idem, p.10.

## **II-3 Critiques adressées au « concept » de développement durable**

Deux principaux groupes peuvent être identifiés en ce qui concerne la remise en question de la notion de développement durable. Le premier défend un point de vue économique et le second, un point de vue social.

### **II- 3-1 Point de vue économique**

En s'appuyant sur un point de vue économique critique et notamment sur l'incompatibilité entre la durabilité et la croissance économique, Serge Latouche identifie le développement durable à un « concept alibi ». Il affirme dans un de ses articles que « si durabilité veut dire préserver l'environnement, alors c'est incompatible avec la logique économique. Sans compter que le développement durable n'est qu'une nouvelle version du « bon » développement, thème bien connu »<sup>36</sup>. L'adjectif durable ajouté au terme de développement constitue selon lui, une suite d'une série de qualificatifs que les pays industrialisés ont sans cesse associé au développement. Et il ne s'agit pas pour les membres de la commission, de sauver l'environnement comme ils le font croire mais avant tout le développement.

Ainsi le modèle de développement tel qu'il est mis en œuvre dans la sphère des échanges marchands dans les pays occidentaux est selon Serge Latouche, contraire à la durabilité. C'est ce qu'il assimile à un « piège du développement durable ». Pour lui la définition de la commission Brundtland « ne prend en compte que la durabilité » car il ne s'agit que d'un processus de changement qui assure l'harmonie entre l'exploitation des ressources, l'orientation des investissements, les changements techniques et institu-

---

<sup>36</sup> Latouche, Serge, Développement durable : un concept alibi in Revue Tiers Monde, n137, janvier- mars 1994

tionnels et augmente en même temps le potentiel de besoins des générations actuelles et futures. Dans la logique de l'auteur, il existe une ambiguïté entre le développement et la durabilité tels que défini dans le rapport « notre avenir à tous », car les termes durable ou soutenable ne correspondent pas au développement « réellement existant » mais plutôt à la reproduction. Ceci veut dire que le développement, dans sa conception moderne est fondamentalement contraire à la durabilité et que l'environnement en ce qui le concerne ne fait pas l'objet de protection dans la logique marchande.

D'après ce point de vue critique, les pays développés du nord ont commencé à faire de la protection de l'environnement mondial qu'après avoir atteint des seuils critiques dont les exemples les plus manifestes sont la découverte en Mai 1985 d'un trou dans la couche d'ozone et le réchauffement de la planète. Dès lors, ces pays responsables de la plus grande partie de l'émission de gaz à effet de serre devraient prendre des mesures efficaces pour éradiquer la pauvreté qui règne dans une bonne partie des pays du monde et satisfaire la vieille revendication des pays du sud et plus particulièrement ceux situés en Afrique subsaharienne qui demandent un réel soutien dans le cadre du « Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique » (NEPAD). La résolution de ces deux conditions rangées dans le thème d'un nouvel ordre économique international qui est un leitmotiv dans le dialogue nord-sud, stimulerait les efforts des pays du sud dans leur volonté de coopérer avec le reste du monde pour corriger une situation environnementale préoccupante.

La vision de la croissance destructrice est aussi soutenue par Philippe Tersiuel qui note que « les dommages irréversibles qui continuent d'être infligés à la nature sont le produit d'une croissance économique peu soucieuse des conséquences sur l'environnement et de la non prise en compte de la paupérisation des pays du sud »<sup>37</sup>. C'est pour

---

<sup>37</sup> Tersiuel Philippe, Développement durable au Sahel, Dakar,



cette raison que la volonté des pays du tiers monde et particulièrement des pays d'Asie reposent sur la priorité de développement économique avant d'accorder une attention particulière à la protection de l'environnement. C'est ce qui explique le bien fondé du modèle de développement intégrant la réduction du taux de croissance démographique et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. Un auteur comme Pierre-François Mercure souligne que « la résolution des problèmes atmosphériques, complexe de par leur nature même, ne pourra plus être abordée que dans le cadre non moins complexe de la négociation d'une réallocation des richesses du monde afin d'assurer un développement équitable des nations ».<sup>38</sup> Cet auteur soutient que la réaction des pays du sud en faveur de la prise en charge de leur problème de développement (qui nécessiterait de gros moyens de financement sans quoi les dirigeants de ces pays tarderont toujours à collaborer pour la protection de l'environnement) découle de la volonté des pays développés à vouloir bénéficier d'une double exploitation de la nature et enfin de compte trouver les moyens appropriés de protéger le niveau de vie de leurs populations.

Nous pouvons dire en résumé que l'idée largement défendue ici est que la rentabilité maximum à court terme qui a longtemps dominé le système de production des pays du nord développés est pour la plus grande partie responsable de la destruction de la biodiversité. Et les rapports d'échanges internationaux défavorables au pays du tiers monde n'ont pas non plus favorisé un contrôle effectif des ressources naturelles de la part de ces derniers.

---

Sociétés, Espace, temps, 1997, p.16.

<sup>38</sup> Mercure, Pierre-François, le choix du concept de développement durable plutôt que celui du patrimoine commun de l'humanité afin d'assurer la protection de l'atmosphère, in : McGill law Journal/Revue de droit de McGill, 1996, p.618.

### II-3-2 Point de vue sociologique

En faisant référence à une étude portée sur l'Amérique Latine, un auteur comme Gumucio soutient dans son article intitulé « modèles culturels et développement durable », que la question du développement dépasse le cadre exclusivement écologique et doit être posée « en terme de rapport sociaux, car toute dégradation du milieu est le résultat d'un modèle économique et de pratique politique. La notion intégrale du développement durable implique celle du sujet social »<sup>39</sup>. En se basant sur un point de vue sociologique assez original, qui met l'accent sur l'intime relation entre l'environnement, les rapports sociaux, la culture et les processus de connaissance, l'auteur essaie de montrer que l'approche de l'environnement naturel dans une société, résulte de l'ensemble des représentations collectives de la nature que véhicule cette société ; ce qui veut dire que cet environnement naturel n'est pas une donnée en soi mais toujours une nature reconstruite socialement et culturellement en fonction de l'homme.

Le développement durable est ici considéré comme un processus qui intègre une multitude de processus sociaux, économiques, culturels et écologiques. Il est ici défini comme « une projection vers l'avenir dans le temps, qui suppose des actions, des dynamiques sociales et une préoccupation de construction du futur pour les générations à venir, futur que les générations actuelles se proposent de laisser comme leur lègue »<sup>40</sup>. Ce processus de développement ne peut se comprendre que s'il prend en compte le sujet social, étant donnée que « c'est l'acteur social qui se projette dans le temps, à partir de l'espace qu'il habite et qui met en route les initiatives lui permettant de transformer son environnement à long terme. D'où le fait que toute modification, accroissement ou diminution du rapport de l'homme avec la na-

---

<sup>39</sup> Gumucio P. Christian, Modèles culturel et développement durable, une vision du Sud, in Alternatives Sud, volume 4, 1995, p.71.

<sup>40</sup> Idem, p.74.

ture est nécessairement médiatisé par les rapports des hommes entre eux »<sup>41</sup>. L'état de l'environnement naturel est ici considéré comme une conséquence de la transformation ou même de la domination de la nature par l'homme, pour une satisfaction de ses besoins essentiels. Et la durabilité du développement dépend, dans ce processus de transformation, de la capacité de garantir la production des écosystèmes biophysiques et artificiels, c'est à dire de la capacité d'assurer sa survie sans danger.

Cette durabilité passe surtout par un renforcement du savoir et du savoir faire des populations, c'est à dire une amélioration des connaissances et des techniques qui orientent les conduites et les rapports sociaux. Cela nous permet de dire que la capacité de production de biens nécessaires à la satisfaction des besoins dans un souci d'équité entre les générations repose certes sur des facteurs externes dont l'appui financier, mais aussi et surtout sur des facteurs internes comme le niveau de connaissance et de formation scientifique et technologique. En considérant que les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable comme le mentionne le premier principe de l'agenda 21 et en accordant une « priorité spéciale » à la satisfaction des besoins des populations les plus vulnérables sans porter atteinte à l'équilibre de l'environnement, il est alors possible de mentionner que la durabilité du développement ne se limite pas aux seules préoccupations écologiques ou économiques mais reste avant tout liée à la situation sociale.

Une idée largement partagée est que le niveau de consommation des pays industrialisés d'Europe, d'Amérique et d'Asie en l'occurrence, entraîne inévitablement une destruction de l'environnement surtout si ce niveau de vie se généralise dans le reste du monde et pour les générations futures. Le développement durable ne se limite pas à la seule dualité entre l'environnement et la course à la crois-

---

<sup>41</sup> Idem, p.75.

sance économique. Et les différentes perceptions de l'environnement sont socialement construites par des groupes ayant des intérêts économiques conflictuels.

Cependant, malgré les critiques portées à son endroit, la définition de la commission Brundtland est largement considérée comme une tentative de réconciliation des points de vue du Nord et du Sud sur la question de la relation entre l'environnement et le développement. Elle a le mérite de poser le problème du rapport entre le développement basé sur la production accélérée des richesses, sur l'augmentation du capital et du niveau de consommation des populations et l'équilibre des écosystèmes naturels dans la longue durée compte tenue du rythme et du mode actuel de l'exploitation des ressources naturelles. La notion de développement durable se présente en ce sens comme une « alternative » selon le mot de Cristiàn Parker Gumucio, surtout au moment où le monde reconnaît que le modèle de développement appliqué jusque là dans les sociétés industrielles ont été à l'origine des problèmes écologiques globaux que connaissent les générations actuelles et menace de porter atteinte au développement futur.

### **III Développement durable et changement social.**

En tant que mode de connaissance ou « projet scientifique » selon les termes de Guy Rocher, la sociologie a pour but de comprendre et d'expliquer la réalité sociale. Le développement durable vu sous cet angle sociologique résulte d'un processus de transformation noté dans différents facteurs en interrelation et qui dans une certaine mesure expliquent l'état de la réalité sociale ou plus précisément l'état des structures socio-économiques, culturels, politiques et écologiques du milieu considéré. Ce développement ne dépend pas seulement des facteurs qui ont été à l'origine de l'essor du développement industriel notamment le capital, les marchandises ou les échanges mais aussi du savoir et du sa-

voir faire des populations. Et en plaçant la population (l'individu) au cœur du développement, nous ne pouvons ne pas tenir compte de son action qui est à tous les niveaux du développement.

### **III-1 le changement social**

L'explication du changement social pose le problème du vieux débat qui dès le début du dix neuvième siècle opposait d'une part, les partisans de la conception intellectualiste (Auguste Comte : la loi des trois états comme fil conducteur de l'évolution de l'humanité) ou idéaliste (Hegel) qui, dans l'histoire des sociétés humaines, ont accordé plus d'importance aux idées qu'aux choses, aux conditions spirituelles qu'aux conditions matérielles, aux facteurs spirituels qu'aux facteurs structurels et d'autre part ceux qui soutiennent une conception matérialiste à l'instar de Karl Marx qui s'appuie sur la lutte des classes comme élément explicatif du progrès de l'humanité. Ainsi la tradition marxiste soutient l'idée selon la quelle le changement social est le résultat d'une « contradiction ». Ici les conflits sont considérés comme un processus continue de changement social. Ce même débat s'est par la suite ouvert en sociologie et oppose d'une part les partisans d'une théorie de l'équilibre qui conçoivent la société comme un tout en état d'équilibre spontané et d'autre part, les tenants d'une théorie du déséquilibre qui mettent l'accent sur les tensions et les conflits qui traversent la société. Pour les premiers, le changement social résulte des causes externes tandis que pour les seconds, le changement provient principalement des causes internes.

### III-1-1 La conception exogène du changement

Les théories de l'équilibre qualifiées de fonctionnalistes considèrent la société comme un ensemble ou structure intégré d'éléments fonctionnant comme un système et que chaque élément contribue au maintien et à l'équilibre du système. Et en cas de déséquilibre par exemple, le système tend à imposer la stabilité par son pouvoir de coercition. Cette conception fonctionnaliste du système social n'accorde pas de place à une vision endogène du changement, c'est ce qui conduirait à certains tenants de cette théorie à rechercher les facteurs exogènes du changement. Ce point de vue évolutionniste ou déterministe du changement est apparue dans l'œuvre d'Emile Durkheim<sup>42</sup> qui affirme que la diversification de la division du travail permet de passer d'une société à « solidarité mécanique » à une société à « solidarité organique ».

Les auteurs de la même trame que Auguste Comte ainsi que les saint-simoniens défendent l'idée d'un changement linéaire des sociétés qui se dirigent vers un état idéal meilleur. Parsons dans ses analyses structuro-fonctionnalistes, voit dans les processus de différenciation sociale une des formes essentielles du changement. C'est ainsi qu'il explique la résistance au changement observable dans certaines sociétés, par les valeurs intériorisées par les individus au cours de leur socialisation. Des valeurs qui, selon lui se situent au contre courant des exigences du changement. Il donne ainsi l'exemple de la nucléarisation de la famille qui s'est effectuée dans les sociétés modernes et contrairement dans les sociétés traditionnelles caractérisées par l'importance des liens sociaux qui expliquent l'étendu de la famille. Cette conception du changement est généralement basée sur ce que d'aucun appellent « l'historicisme » ou simplement sur la recherche du sens de l'évolution.

L'idée de changement exogène est aussi perçue dans

---

<sup>42</sup> Durkheim, Emile, De la division du travail social, Paris, 1893

les travaux de Henri Mendras<sup>43</sup> concernant l'introduction de la culture du maïs hybride en Béarn dans l'agriculture française. L'utilisation du produit de type nouveau (maïs hybride) a provoqué selon l'auteur, des bouleversements dans le système d'exploitation agricole et en l'occurrence dans la société villageoise. Celle-ci se caractérise par le passage d'un système social traditionnel à un système social moderne, portant ainsi un signe de changement exogène. Le nouveau maïs nécessite de l'engrais et oblige donc le producteur à se procurer de l'argent et par conséquent de sortir de l'autoconsommation et de devenir dépendant du marché.

### **III-1-2 La conception endogène du changement**

La sociologie des conflits quant à elle s'oppose à la conception fonctionnaliste car selon elle, la société, loin d'être un système en équilibre spontané, est un jeu de forces contradictoires qui engendre le changement. La société, vue sous cet angle de la théorie du déséquilibre, est en perpétuel changement ou conflit et que ce changement produit les tensions plutôt que celles-ci n'engendrent le changement comme le pensent les fonctionnalistes. Un auteur comme Dahrendorf<sup>44</sup> insistent sur les antagonismes et les conflits. Pour lui, les luttes ne surgissent pas seulement à propos de la propriété des moyens de production comme le soutient la thèse marxiste, mais aussi en raison de la répartition de l'autorité qui oppose ceux qui la détiennent et ceux qui y sont soumis. De nouveaux types de conflits ayant comme principal enjeu le partage de l'autorité ont vu le jour selon l'auteur, et cela grâce à certains facteurs dont l'augmentation de la mobilité sociale.

---

<sup>43</sup> Mendras Henri, le changement social, Paris, Armand Collin, 1983

<sup>44</sup> Dahrendorf, Ralf, classes et conflits de classes dans les sociétés industrielles, Paris, Mouton, 1972

### III-1-2-1 L'importance des valeurs

D'autres penseurs tenants du primat des valeurs dans la genèse du changement social comme Max Weber<sup>45</sup> et McClelland<sup>46</sup> soutiennent l'importance des valeurs dans le changement global d'une société. Pour Max Weber, un tenant du primat des valeurs dans la genèse du changement social qui défend la thèse de l'individualisme, le développement dépend de la nature des valeurs inculquées aux individus au cours des processus de socialisation (par référence à l'ascèse ou *innerweltliche Askese*). Ces auteurs voient dans tels ou tels aspects des systèmes sociaux ou dans tels ou tels facteurs, les causes déterminantes du changement social. La thèse sur l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme, (même s'il existe des nuances du fait que le changement soit introduit de façon exogène), est un exemple de processus de changement endogène que l'on retrouve le plus fréquemment dans les manuels de sociologie. Selon Max Weber, la réforme protestante mise en place à partir de 1517 favorise le développement des comportements d'investissement et d'épargne. Cette réforme permet en outre la reconnaissance du prêt à intérêt et la légitimité de l'enrichissement considérées comme « une preuve de l'élection de Dieu » et qui sans doute constituent la condition de l'accumulation capitaliste. Ainsi, l'auteur soutient que la réforme issue du calvinisme a joué un rôle déterminant dans le développement du capitalisme occidental. Pour McClelland, les valeurs sont responsables du dynamisme et du progrès, comme de la stagnation des sociétés. Il écrit dans son ouvrage « *The achieving society* » que lorsque le « *need for achievement* », le besoin de réussite, est fortement valorisé par l'individu, la société apparaît comme entreprenant et dynamique. Cette idée est aussi défendue par Parsons qui affirme que le dynamisme de la société américaine s'explique par une forte implantation de

---

<sup>45</sup> Weber, Max, *l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, 1964

<sup>46</sup> McClelland, *The achieving society*, 1976



« l'achèvement ».

L'idée de changement endogène repose sur la conception selon laquelle, le changement social résulterait des propriétés même de la structure du système et que l'influence de l'environnement extérieur est ici considérée comme passive. L'étude de Michel Crozier sur le phénomène bureaucratique et les contraintes de l'action collective, en est aussi un exemple.

### **II-1-3 La pluralité des facteurs**

En effet, beaucoup d'auteurs contemporains quant à eux s'opposent à l'idée selon laquelle il existerait une cause dominante du changement social. Ils sont dans ce cas favorables à la pluralité des conditions, facteurs et types de changement. Et nombre d'études mettent l'accent sur les facteurs explicatifs de la transformation des structures de la société. Certains processus de changement sont dits endogènes, c'est à dire déterminés par des causes internes à un système social, certains sont dits exogènes donc déterminés par des causes externes, d'autres sont mixtes c'est à dire endogène- exogènes. Ces auteurs reconnaissent une certaine différence dans le processus de changement. Certains sont « linéaires », d'autres « oscillatoires », prévisibles ou difficilement prévisibles.

Ce point de vue est partagé par Guy Rocher pour qui toute société connaît des changements, que se soit d'une manière brusque, lente ou imperceptible. Et ces changements sont plus ou moins en conformité avec son passé et par conséquent suivent un dessein ou un projet plus ou moins explicite.

Dans son « Introduction à la sociologie générale », l'auteur donne une définition assez explicative du changement social comme étant « toute transformation observable dans le temps, qui affecte, d'une manière qui ne soit pas que provisoire ou éphémère, la structure ou le fonctionnement de

l'organisation sociale d'une collectivité donnée et modifie le cours de son histoire »<sup>47</sup>. Cette définition de Rocher met l'accent sur deux éléments importants qui sont l'action historique et la transformation des structures. En effet, l'auteur parle ici de l'action historique des différents acteurs ou membres d'une société « qui sont de nature ou qui sont destinés à provoquer, intensifier, freiner ou empêcher des transformations de l'organisation sociale dans sa totalité ou dans certaine de ses parties »<sup>48</sup>. Cette action des agents ou acteurs selon Guy Rocher, peut être axée soit sur le contenu, soit sur le rythme du changement. Mais ce qui est surtout important c'est que cette action n'est pas toujours positive au sens de produire une innovation mais elle peut être négative dès l'instant qu'elle est susceptible de produire un refus au changement ou le statu quo. C'est en ce sens que l'action historique ou précisément le changement peut être analysé sous l'action de ceux qui y contribuent de manière négative. Autrement dit, c'est l'action sociale correspondant ici à un refus de l'innovation. Le changement social est ici considéré comme la transformation des structures « qui résultent de l'action historique de certains acteurs ou certains groupes à l'intérieur d'une collectivité donnée »<sup>49</sup>. L'autre élément important dans la définition de Guy Rocher concerne la transformation des structures suivant un processus déterminé dans le temps. Il repose sur un certains nombres de facteurs, de conditions et d'agents. Un facteur ou déterminant du changement est selon l'auteur « un élément d'une situation donnée qui, du seul fait de son existence ou par l'action qu'il exerce, entraîne ou produit un changement »<sup>50</sup>.

Ainsi, l'introduction d'éléments nouveaux, la mise en application d'une loi, de n'importe quel plan ou programme, l'élaboration d'idées nouvelles, une prise de conscience, l'utilisation de nouvelles techniques peuvent dans ce cas,

---

<sup>47</sup> Rocher Guy, Introduction à la sociologie générale, le changement social, Montréal, Edition HMH, 1969, p.20.

<sup>48</sup> Idem p.21.

<sup>49</sup> Idem, p.24.

<sup>50</sup> Idem, p.25.

entraîner des modifications dans l'organisation ou la structure d'une société donnée.

Les conditions du changement « sont les éléments de la situation qui favorisent ou défavorisent, activent ou ralentissent, encouragent ou retardent l'influence d'un facteurs ou de plusieurs facteurs de changement...elles permettent aux facteurs d'exercer leur influence ou au contraire elles étouffent l'action des facteurs »<sup>51</sup>. Ces conditions peuvent donc influencer sur le processus de changement à l'intérieur d'une collectivité donnée dans la mesure où ils peuvent accélérer ou ralentir l'action des facteurs du changement. Ce changement est donc introduit par ce qu'il appelle les agents du changement c'est à dire : les personnes, les groupes, les associations qui l'appuient, le favorisent ou s'y opposent, « ce sont les acteurs et les groupes dont l'action est animée par des buts, des valeurs, des idéologies qui ont un impact sur le devenir d'une société »<sup>52</sup> soutient Guy Rocher.

En se basant sur la combinaison des facteurs, Raymond Boudon part de l'idée selon la qu'elle : une même cause ne produit pas toujours les mêmes effets. Et son exemple sur l'irrigation programmée à l'initiative du gouvernement indien au début des années quarante montre que cette irrigation a abouti au passage d'une économie de subsistance à une économie monétaire mais elle a produit en même temps un renforcement des systèmes de caste, ce qui montre que tous les éléments de la structure ne sont pas modifiés à l'identique. Cette même cause a par ailleurs produit un changement des liens de subordination entre les paysans et les intouchables, ce qui selon lui, justifie l'inexistence de lois structurelles.

Il s'oppose ainsi à toute théorie du changement social aboutissant à la formulation de lois générales ou conditionnelles, dans la mesure où selon lui, « beaucoup de leurs énoncés empiriques apparaissent comme démentis par les faits, soit sont rendus caducs par le développement de la re-

---

<sup>51</sup> Idem, p. 26.

<sup>52</sup> Idem, p. 26.

cherche »<sup>53</sup>. Il s'érige ainsi contre toute idée de changement linéaire et nécessaire. Réagissant contre les théories fonctionnalistes et structuralistes, Boudon défend les principes de la sociologie de l'action qu'il considère comme applicables dans l'analyse sociologique, en soutenant comme Max Weber, l'adoption des méthodes strictement individualistes en sociologie. Il se fonde sur les principes de l'individualisme méthodologique et recommande le recours à une méthodologie individualiste dans l'analyse du changement social, s'agissant aussi bien de petits groupes que de la société dans son ensemble. Il partage ainsi, l'idée de structure désignant les éléments qui, considérés ensemble, permettent d'expliquer le phénomène macroscopique auquel on s'intéresse.

Le caractère endogène ou exogène du changement dépend ici des phénomènes qu'on se propose d'expliquer; c'est la critique portée à la théorie économique du cercle vicieux de la pauvreté ainsi qu'aux théories sociologiques qui développent une vision strictement endogène. L'étude du changement social veut dire selon Boudon, « qu'on veut analyser le devenir historique dans tel ou tel de ses aspects selon une perspective ou conformément à un programme propre aux sciences sociales »<sup>54</sup>. Cette démarche, diffère de celle de « l'historicisme » qui, selon lui, consiste à décrire les évolutions ou changements passés tels qu'ils se sont effectivement produits.

En effet, le développement durable, comme tout autre développement, suppose le changement. C'est ainsi qu'il repose sur la satisfaction des besoins de base et la sauvegarde des ressources naturelles, pour un environnement globale équilibré. Cependant, il ne s'agit surtout pas dans cette étude, de traiter la question de savoir : comment s'est opéré un changement social dans cette société ? Il ne s'agit pas non plus de vouloir déceler des lois auxquels le système so-

---

<sup>53</sup> Boudon, Raymond, La place du désordre, critique des théories du changement social, Paris, PUF, 1984, p.37.

<sup>54</sup> Idem, p.236.

cial serait censé obéir. Il s'agit plutôt de chercher les principaux éléments qui ne favorisent pas le processus de changement en matière de développement durable au Sénégal. Autrement dit, il convient de rechercher dans la multiplicité des faits ou facteurs qui peuvent être observés, ceux qui permettent d'expliquer la stagnation en matière de développement durable.

Satisfaire les besoins des populations dans le contexte africain en général et sénégalais en particulier, conduit à une amélioration des conditions de vie de ces dernières dans plusieurs domaines dont l'éducation et la formation, le niveau de vie (emploi, nourriture suffisante, eau, logement, énergie, assainissement, soins de santé adéquate, bonnes conditions de vie pour les femmes etc..) et de leur implication dans la gestion des collectivités. Et ceci dépend du changement d'un ensemble de facteurs d'ordre socio-économique, culturel et politique qui vont à l'encontre du processus de développement durable entamé depuis un certain nombre d'années. Cette transformation peut découler de ce que Touraine appelle « l'historicité » ou plus simplement la capacité d'action de la société sur elle-même. Cet auteur voit dans la société non pas seulement un système de règles, de normes, ou de domination mais aussi « un système de rapports sociaux, de débats et de conflits, d'initiatives politiques et de revendications, d'idéologies et d'aliénations »<sup>55</sup>. La société, selon Alain Touraine, ne se réduit pas à son fonctionnement car elle n'est pas seulement une organisation. Elle n'est pas suffisamment définie par « l'état des forces productives ; elle doit l'être par les rapports de son activité et de sa capacité d'agir sur cette activité »<sup>56</sup>.

En effet, si nous partons du principe selon lequel, le changement est le produit de la capacité d'action des acteurs sociaux selon Alain Touraine ou de ce que Guy Rocher appelle « l'action historique de certains acteurs ou de certains

---

<sup>55</sup> Touraine Alain, Production de la société, Paris, Seuil, 1993 p. 56.

<sup>56</sup> Idem, p. 48.

groupes à l'intérieur d'une collectivité donnée »<sup>57</sup>, on peut alors soutenir que les facteurs de non changement relèvent aussi de l'action de certains acteurs ou groupes d'acteurs au premier rang desquels se situent les autorités publiques. Le retard en matière de changement dépend dès lors, des éléments de la situation qui défavorisent l'influence des facteurs de changement et résulte par ailleurs de l'agrégation des comportements de tous les acteurs impliqués dans le processus de développement.

Les autorités politiques au sommet comme à la base, les populations ainsi que les agents de développement, sont ici considérés comme des acteurs engagés dans ce que Rocher appelle « l'action historique » de manière à ce que leurs activités soient « destinées à provoquer, intensifier, freiner ou empêcher des transformations de l'organisation sociale dans sa totalité ou dans certaines de ces parties »<sup>58</sup>. Il sera donc l'objet, dans ce cas d'analyse « causale » de type interactionniste, de voir comment les obstacles sociologiques issus de l'action des acteurs, expliquent le retard en matière de changement dans le cadre du développement durable. C'est pour cela qu'il est important de se concentrer le plus sur la pluralité des facteurs sociologiques, culturels internes explicatifs des problèmes économiques, politiques et écologiques.

---

<sup>57</sup> Rocher Guy, Introduction à la sociologie générale, le changement social, Montréal, Edition HMH, 1969, p. 53.

<sup>58</sup> Idem, p. 23.

## Conclusion première partie

Nous pouvons enfin noter que les inquiétudes sur les menaces que représentent la destruction de l'écosystème global et du réchauffement de la planète, ont donné naissance au concept de développement durable qui a comme objectif principal, de replacer les êtres humains au centre des préoccupations relatives au développement équitable et soucieux de la préservation des ressources naturelles, pour les générations actuelles et futures.

L'idée du développement durable englobe ainsi, une vision plus large du développement, intégrant la dimension économique (la croissance) à l'aspect social (investissement dans le capital humain et la réduction des inégalités) et environnementale (sauvegarde des ressources). C'est un mode de développement qui ne se contente pas de susciter une croissance économique, mais plutôt de répartir équitablement les fruits, de régénérer l'environnement au lieu de le détruire et de permettre aux citoyens de s'affirmer et d'avoir une influence sur le cours de leur existence au lieu d'être marginalisés, comme le souligne le rapport du PNUD sur le développement humain au Sénégal de l'année 2001<sup>59</sup>.

Et pour cette raison, l'échec des programmes de développement économique et celui des organisations internationales dans leur politique de réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale et durant les décennies précédentes ainsi que le processus d'uniformisation du marché international par les grandes puissances économiques à travers le fameux concept de globalisation, ne doit pas tout de même servir de prétexte pour se détourner de la réalité du problème de développement durable dans les pays du Sud comme le Sénégal qui en constitue un exemple parmi tant d'autres.

Cette nouvelle forme de développement qui, ces derniers temps, a marqué l'actualité internationale, insiste sur le changement des modes de production et de consommation,

---

<sup>59</sup> PNUD: Rapport sur le développement humain au Sénégal, 2001, p.1.

ce qui suppose une transformation non pas seulement au niveau des structures mais aussi au niveau des idées, des valeurs, des comportements individuels et sociaux. Ce processus qui a débuté, à la suite de la conférence de Rio, dans plusieurs pays à l'image du Sénégal, est confronté à un certain nombre d'obstacles sociologiques qui ne favorisent pas une satisfaction des besoins des populations dans le respect des limites de la capacité de charge de l'environnement global.

Rechercher les fondements sociologiques du retard dans le processus de développement durable au Sénégal, nous conduit à analyser, dans la deuxième partie de l'étude, les limites des principales stratégies élaborées par les autorités publiques dans le cadre du changement.



## **DEUXIEME PARTIE**

### **STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET OBSTACLES SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELS DANS LE PROCESSUS DE CHANGEMENT AU SENEGAL**

## **Introduction**

La recherche des obstacles du développement durable au Sénégal, nous conduira dans cette partie, à identifier les éléments les plus pertinents qui peuvent être inclus dans notre schéma conceptuel. En effet, notre démarche repose sur le recours à la diversité des sources pour mieux rendre compte de la réalité du phénomène. C'est pour cette raison que nous allons nous référer à cet effet aux données statistiques nationales disponibles au niveau de la direction de la prévision et de la statistique, aux études réalisées par certains instituts de recherche sur le thème du développement durable ainsi qu'aux données que nous avons nous même collectées à titre d'exemple dans les différentes localités de la région de Kaolack.

Nous allons tout d'abord montrer les différentes orientations et mesures sur les quelles repose la stratégie de développement durable au Sénégal et ensuite, nous tenterons de relever les problèmes qui découlent de l'interrelation entre les facteurs économiques, sociaux, politiques et écologiques. L'identification de ces obstacles socio-économiques et culturels, va donc permettre de mieux comprendre ce que nous considérons comme un retard dans le processus de changement en matière de développement durable.

## **Chapitre I Orientations politiques en faveur du développement durable**

### **I -Les principales mesures prises par le gouvernement après Rio**

La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) tenue à Rio de Janeiro en 1992 avait donné naissance à un plan d'action mondiale plus connu sous le nom de l'Agenda 21. Ce dernier faisait état

d'un certain nombre de principes et de recommandations formulés dans le but de réduire les déséquilibres au niveau social, politique, économique et écologique. C'est ainsi que l'élimination de la pauvreté et la lutte contre les inégalités ont été classées comme une condition indispensable du développement durable. Et il en ressortait d'ailleurs comme recommandation que la pauvreté devrait être conçue non en terme d'assistance mais en terme d'actions concrètes orientées vers l'amélioration de la situation sociale des couches déshéritées afin de leur permettre de bénéficier de revenus durables. Cette idée figure également au premier plan des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) issue du sommet de New York de Septembre 2000. Cette rencontre était une occasion pour la communauté internationale de fixer un certain nombre d'objectifs à atteindre d'ici 2015. Il s'agissait pour eux, d'éliminer l'extrême pauvreté et la faim, d'assurer l'enseignement primaire pour tous, de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, de réduire la mortalité infantile, d'améliorer la santé maternelle, de combattre le VIH- SIDA, le paludisme et d'autres maladies, d'assurer un environnement durable et enfin mettre en place un partenariat mondial.

Le Sénégal, à l'instar de plusieurs autres pays réunis dans l'Organisation des Nations Unies, a signé et ratifié l'ensemble des conventions fondamentales dites de la génération de Rio et a adopté toutes les recommandations figurant dans le fameux agenda 21. Il a par la suite mis en place une Commission Nationale pour le Développement Durable (CNDD) qui a pour objectif d'élaborer une stratégie nationale sur le développement durable et d'assurer un suivi de l'intégration de l'agenda 21 dans les différentes politiques sectorielles du pays. Ainsi, d'importants moyens ont été déployés pour mettre en œuvre des programmes de gestion des ressources naturelles. Évaluées en moyenne à environ 15 milliards par an de 1992 à 2001, les investissements dans le secteur ont connu un accroissement notable comparé à ceux d'avant 1992 qui se chiffrent à cinq milliards par an d'après

le document consacré à l'examen décennal de la Commission Nationale pour le Développement Durable. Durant cette période d'après Rio, le gouvernement du Sénégal s'est engagé dans une série de mesures visant de nouvelles pistes d'orientation en faveur du développement durable dont celles portant sur l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), d'une Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP) et la mise en place d'une loi portant sur la décentralisation et le transfert de neuf compétences aux collectivités décentralisées.

## **I-1 La stratégie national de développement durable (SNDD).**

Elle est définie comme un ensemble coordonné et dynamique de processus participatifs d'analyse, de débats, de renforcement des capacités, de planification et d'investissements, qui intègre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux de la société. Cette démarche visant le développement durable requiert ainsi un changement des comportements et l'adoption de nouvelles pistes de travail dans les domaines de l'économie, du social et de l'environnement.

### **I.1.1 Principe**

Le principe est basé sur une approche qui consiste à rompre avec les plans d'action rigides qui seront vite dépassés pour évoluer vers l'application d'un système susceptible d'adaptation et d'amélioration continue. Il veut se démarquer du point de vue selon laquelle l'Etat est seul responsable du développement pour privilégier la responsabilité de la société dans son ensemble. Le principe veut enfin se départir des processus décisionnels centralisés et verticaux pour aller vers l'échange de résultats et d'opportunités, les négocia-

tions transparentes, la coopération et l'action concertée.

### **I.1.2- Objectif**

L'objectif poursuivi à travers la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) « est de mettre en cohérence les politiques, stratégies et programmes en cours d'exécution d'une part, et d'autre part de favoriser une meilleure synergie entre les diverses actions conduites en tentant d'identifier et faire prendre en charge les interfaces ou espaces de compétition »<sup>60</sup>. Cette stratégie nationale devrait donc aider à définir des moyens efficaces et cohérents de combattre les épineux problèmes qui sont: l'extrême pauvreté et la faim, la dégradation des ressources de l'environnement, les épidémies et pandémies comme le Sida, le paludisme, les maladies diarrhéiques. Elle devrait aussi permettre de définir des systèmes et contenus d'éducation efficace et adaptés à l'environnement social des apprenants, renforcer les mécanismes de bonne gouvernance politique, réduire les instabilités politiques et les conflits nationaux. L'élaboration et la mise en œuvre d'une SNDD repose essentiellement sur la mise à profit des stratégies existantes et surtout l'intégration des dimensions économiques, sociales, culturelles et environnementales dans toutes les politiques, et tous les programmes et projets de développement.

En effet, le concept de développement durable comme il est le plus souvent évoqué, renvoie à trois impératifs qui sont :

- une croissance économique forte capable de créer des richesses,
- une satisfaction des besoins humains en perpétuelle évolution,
- et enfin une conservation et une préservation des ressources de l'environnement.

---

<sup>60</sup> République du Sénégal, Comité Nationale pour le Développement durable, rapport national, 1999

C'est un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement rationnel comme le soulignent certains spécialistes. La notion de développement intègre également une dimension socio-politique dans la mesure où celui-ci a pour but de « replacer les êtres humains, surtout les plus démunis, au centre des préoccupations relatives au développement et d'instaurer une équité sociale non seulement entre les générations, mais aussi à l'intérieur d'une génération »<sup>61</sup>. Cette dimension fait appel à de nouvelles formes de gouvernance basées sur la participation citoyenne aux processus de prise de décisions, l'imputabilité, le respect des droits humains, la paix et la sécurité. Ce développement est conçu comme « une dynamique de changement qui répond de façon équitable aux besoins fondamentaux des populations actuelles en s'appuyant sur leur participation active et sur le maintien et l'amélioration constante de la base des ressources pour les générations à venir »<sup>62</sup>. Il n'est pas seulement un concept théorique, mais une manière de concevoir le développement sous l'angle d'un processus dynamique et complexe à mettre en œuvre à partir d'idées et d'initiatives locales pour arriver à des résultats concrets aux moyens d'indicateurs appropriés.

Cette stratégie nationale est déclinée en six orientations majeures. La première orientation concerne l'éducation, la formation et la sensibilisation qui ont été classées au premier rang des éléments essentiels qui favorisent le changement de paradigme qu'impose le développement durable. La seconde s'appuie sur la promotion de modes de production et de consommation durable. L'enjeu consiste ici à exploiter les corrélations positives qui existent entre la lutte contre la pauvreté et le respect des principes de durabilité, la troisième concerne la promotion d'un développement équilibré et harmonieux, la quatrième vise le renforcement des mécanismes de coopération sous-régionale, régionale et internationale en matière de développement durable, la cinquième

---

<sup>61</sup> Idem, p.4.

<sup>62</sup> Idem p.4.

porte sur le renforcement des principes et mécanismes de bonne gouvernance pour un développement durable et enfin la sixième est axée sur le renforcement des mesures et actions pouvant contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

## **I .2- Politiques et programmes de lutte contre la pauvreté**

Dans le but de mettre à jour le profil de la pauvreté, l'Etat, sous l'appui de la Banque Mondiale avait réalisé l'enquête sur les priorités<sup>63</sup> (ESP) de 1991/92, les Enquêtes Sénégalaises Auprès des Ménages<sup>64</sup> (ESAM1) de 1994/95 et (ESAM2) de 2001-2002 et l'Enquête sur la Perception de la Pauvreté au Sénégal<sup>65</sup> (EPPS) de 2001. Il est ressorti de ces études qu'une proportion importante et croissante (plus du tiers) de la population sénégalaise vit en dessous du seuil de pauvreté défini comme étant la dépense nécessaire à l'acquisition de 2400 calories par jour et par personne du ménage. Suivant ce même indicateur, 75% des ménages pauvres vivent en milieu rural.

Ainsi, pour prendre en compte les problèmes du développement durable et réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015, l'Etat sénégalais avait classé la lutte contre la pauvreté parmi les priorités du gouvernement. Compte tenu de la situation, ce dernier a conçu en 1998, le Programme de Lutte contre la Pauvreté (PLP) articulé autour de quatre principaux axes qui sont : le développement des capacités propres, la promotion de l'auto-prise en charge, la préférence pour les solutions durables aux interventions ponctuelles et conjoncturelles, l'élaboration de programmes ciblés en

---

<sup>63</sup> Rép. du Sénégal, Direction nationale de la Prévision et de la Statistique, Enquêtes sur les priorités (ESP), 1992/92

<sup>64</sup> Rép. du Sénégal, Direction nationale de la Prévision et de la Statistique, Enquêtes sénégalaise au près des ménages (ESAM1), 1991/92 et (ESAM2), 2001/02

<sup>65</sup> Rép. Du Sénégal, Direction nationale de la Prévision et de la Statistique, Enquêtes sur la perception de la pauvreté au Sénégal (EPPS), 2001

direction des groupes de populations vulnérables. Et c'est en 2002 qu'un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) a été élaboré suivant l'approche participative et dans le but de relever les performances socio-économiques et d'entamer un processus de développement humain durable. Ce document s'appuie sur un nouveau cadre de partenariat visant à améliorer l'efficacité de l'aide à travers une meilleure harmonisation de l'intervention des bailleurs de fonds et à mieux orienter les politiques, programmes et projets à mettre en œuvre dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Ainsi l'Etat promet de donner une importance plus grande à la promotion du statut de la femme conformément au rôle stratégique qu'elle joue dans l'économie et la société, en donnant la priorité à l'éducation des filles et à l'alphabétisation de la femme.

### **I 2.1-La stratégie de lutte contre la pauvreté**

La stratégie de lutte contre la pauvreté retenue au Sénégal repose sur quatre leviers ou axes prioritaires. La première priorité concerne la promotion des opportunités de création de richesse dans un cadre macro-économique sain et stable. La seconde priorité s'appuie sur le renforcement des capacités et l'accès aux services de base afin de relever le niveau du capital humain et de répondre à la demande sociale et favoriser la participation des populations dans la gestion des affaires de leur communauté de base. La troisième repose sur la protection des groupes vulnérables en réduisant les facteurs d'exclusion sociale notamment en faveur des populations défavorisées et en prenant compte des disparités entre sexe en ce qui concerne surtout le contrôle et l'accès aux ressources. Le quatrième axe de stratégie est basée sur une mise en œuvre d'une démarche participative et décentralisée de pilotage, d'exécution et de suivi-évaluation des programmes planifiés ou en cours.

1- La principale stratégie définie par le gouvernement concernant l'axe création de richesse, devrait s'appuyer sur



une croissance économique qui était fixée à un taux moyen annuel de 7 à 8% pour la période 2003 – 2005. Et malgré l'importance de l'aide publique au développement, le Sénégal fait partie des 49 pays les moins avancés (PMA) depuis mai 2001 et d'après l'indicateur de développement humain élaboré par le PNUD en 2005, celui –ci se place au 157 ième rang sur 177 pays <sup>66</sup>. C'est ainsi que le niveau insuffisant du taux de croissance économique (5% en 2001), notamment par rapport à la croissance démographique (2,4% en 2001) était considéré par certains analystes comme étant au centre des problèmes économiques du pays.

Par conséquent, la stratégie devrait reposer sur des secteurs qui ont un impact important et durable sur l'amélioration des revenus en milieu rural (vue que la majorité des pauvres sont localisés en milieu rural et sont issu du secteur primaire) et urbain avec notamment la création d'emplois et la hausse de la productivité et des revenus de l'agriculture. L'accent devrait aussi être mis sur les autres secteurs porteurs de croissance, mais également sur les facteurs de croissance à long terme comme le capital humain et les infrastructures de base. La stratégie macro-économique créatrice de richesse devrait être axée sur la promotion des secteurs productifs et des investissements privés avec la création d'un environnement économique et social favorable au développement de l'initiative privée.

2-Pour ce qui est du renforcement des capacités, il concerne certains secteurs comme l'éducation, la santé, l'hydraulique et les transports. Et depuis 1998 l'Etat du Sénégal a mis en œuvre le Programme Décennal de l'Education et de la Formation<sup>67</sup> (PDEF) renforcé par le Programme d'Education pour Tous<sup>68</sup> (PET) et qui éclaire les orientations du gouvernement en matière d'éducation jusqu'en 2010. Les objectifs poursuivis dans ce programme concernent : la géné-

---

<sup>66</sup> Programme des Nations Unies pour le Développement PNUD, rapport mondial, 2005

<sup>67</sup> Rép. Du Sénégal, Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF), 1998

<sup>68</sup> Rép. Du Sénégal Programme d'Education pour tous,

ralisation de l'enseignement primaire en l'an 2010, la réallocation de 49% du budget de l'éducation nationale à l'enseignement élémentaire, un accès plus important des élèves dans l'enseignement moyens et secondaire, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la recherche universitaire. L'Etat visait à travers ce programme, l'élévation du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire de 70% en 2001 à 78% en 2003, 93,7% en 2008, l'accroissement du taux de scolarisation des filles par l'amélioration de l'indice de parité filles/garçons d'un peu plus de 80% en 2000 à 88% en 2003 et de la qualité des services d'éducation dans tous les cycles ainsi que la réduction de l'alphabétisme.

Dans le domaine de la santé, l'Etat élabore une stratégie fondée sur la correction de l'insuffisance de l'accès aux soins par une politique de dotation suffisante et de qualité en infrastructures et le recours à des services à base communautaire pour pallier l'insuffisance de personnels, l'allègement des dépenses de santé chez les pauvres, l'accès aux mutuelles de santé, le développement des ressources humaines, l'appui au secteur privé et à la médecine traditionnelle, le renforcement du contrôle des maladies endémiques et de la surveillance épidémiologique, l'accroissement des performances des programmes de santé de la reproduction, l'appui institutionnel, au niveau central, régional et du district et la promotion des mesures de protection individuelle et collective par l'hygiène et l'assainissement et le développement de réflexes de prévention à travers une approche communautaire. La stratégie de l'Etat dans le domaine de l'eau potable consiste à assurer un accès plus facile et durable tout en améliorant les conditions d'hygiène et en portant à l'horizon 2010 le niveau d'accès de 28 litres par habitant et par jour en 2002 à 35 litres par habitant et par jour. Les priorités à ce sujet concernent l'accroissement de la qualité et du taux d'accès à l'eau potable de 87,9% en 2002 à 100% à l'horizon 2010, pour moins de 15 minutes.

Dans le volet gestion des ressources naturelles et de l'environnement, un certain nombre d'objectifs ont été retenus. Il s'agit de la valorisation des ressources forestières, de la sauvegarde de l'environnement marin et côtier, de la recherche d'un point d'équilibre entre la satisfaction des besoins des populations et le maintien de la biodiversité, la valorisation des ressources sauvages, l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural, le renforcement des capacités en gestion des ressources naturelles et de l'environnement par la formation, l'éducation, la sensibilisation, l'alphabétisation, l'accroissement de l'accès des populations pauvres aux énergies renouvelables, la gestion communautaire des aires protégées et l'optimisation des interventions de l'Etat conformément au code de l'environnement. C'est ainsi que la stratégie retenue repose sur la protection et la régénération des ressources fragiles, la préservation de la base reproductive dans un environnement équilibré et productif, le renforcement de la gestion des aires protégées et des réserves naturelles par l'atténuation de la pression démographique sur l'environnement, l'amélioration des systèmes d'assainissement, de collecte et de traitement des ordures.

Pour ce qui est de la lutte contre la corruption et modernisation de l'administration, il s'agit de rappeler que les résultats de l'Enquête sur la Perception de la Pauvreté au Sénégal (EPPS 2001) avaient révélé que 94,5% des ménages enquêtés pensent qu'une lutte efficace contre la corruption pourrait conduire à une réduction de la pauvreté. Et ceci devrait se traduire par plus de justice et d'équité sociale, une participation accrue des populations à la préparation des décisions de l'Etat et plus de transparence dans la gestion des affaires publiques. Ainsi, la stratégie adoptée devrait conduire à la suppression des dispositions susceptibles de remettre en cause l'inamovibilité des magistrats de siège, l'amélioration des conditions de vie et de travail des magistrats, des personnels des greffes et des parquets, une refonte des textes régissant les marchés de l'Etat, un renfor-

cement de l'efficacité du dispositif de contrôle de l'exécution des marchés et de répression et la poursuite de la réforme de la fonction publique dans le sens d'une plus grande professionnalisation et efficacité qui passe par la motivation des agents de l'Etat.

3- Le troisième axe stratégique de réduction de la pauvreté repose sur l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables vivant principalement dans le milieu rural et les zones périphériques des grandes agglomérations urbaines, des enfants, des femmes, des handicapés mais aussi des jeunes. A ce niveau la politique de l'Etat vise principalement à faciliter l'accès de ces populations démunies aux services sociaux, infrastructures et équipements de base et surtout de mettre en oeuvre des programmes de création de richesse adaptés à la situation de ces groupes cibles, notamment à travers la microfinance. Il vise à assurer une couverture socio-sanitaire et nutritionnelle adéquate aux enfants de familles vulnérables, scolariser et former les enfants en âge scolaire et non prise en charge, protéger et promouvoir les enfants en situation de risque et en conflit avec la loi, développer une stratégie de prise en charge des enfants des institutions non formelles d'enseignement coranique et arabe et susciter une mobilisation sociale pour l'amélioration des conditions de vie des talibés dans les « daaras ». Pour ce qui est de la santé des enfants, l'Etat s'est engagé pour la mise en oeuvre d'une politique nutritionnelle qui cible essentiellement les enfants des ménages les plus vulnérables en intégrant la dotation des écoles des zones pauvres en cantines scolaires et latrines, des activités de sensibilisation, notamment auprès des parents et la promotion des Réhydratation par Voie Orale (RVO) et des activités nutritionnelles contre les maladies diarrhéiques, la malnutrition, la toxicomanie, le retard de la croissance.

Concernant la situation des femmes, l'Etat compte prendre des dispositions pour approfondir les droits des femmes par la sensibilisation de toutes les populations, la vulgarisation des textes etc., améliorer la situation économique et so-

ciale des femmes par la mise en place d'infrastructures d'allègement des travaux domestiques, la mise à la disposition des femmes rurales de technologies et équipements appropriés pour la transformation et la conservation des produits, renforcer les capacités des femmes dans le domaines de l'éducation et de la santé, améliorer l'accès et le séjour des filles dans tous les niveaux d'enseignement et promouvoir l'enseignement professionnel pour les femmes. Il s'est de même engagé à créer les conditions facilitant l'accès aux médicaments, aux infrastructures et aux moyens de production pour les handicapés, à renforcer les ressources du Fonds National d'Action pour l'Emploi (FNAE) et du Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ), accroître le nombre de centre de conseils et développer des programmes de prise en charge des jeunes toxicomanes. En milieu urbain l'Etat s'engage à assurer un meilleur accès aux parcelles viabilisées afin d'offrir un cadre de vie favorable au bien être social. En milieu rural, les actions visent la mise en place des solutions durables au problème récurrent du manque d'eau à travers des infrastructures hydrauliques et des aménagements hydro-agricoles, le désenclavement des zones difficiles d'accès par l'installation de pistes de production, le bitumage des routes, le renouvellement et l'entretien du réseau de chemin de fer. Ces actions reposent aussi sur l'extension du réseau électrique et téléphonique, la protection des forêts classées des coupes abusives, des défrichements et des feux de brousse, la régénération des ressources naturelles à travers des programmes de reboisement, l'édification de barrages et de digue anti-sel dans le but de lutter efficacement contre la salinisation progressives des sols.

4- Le quatrième et dernier axe essentiel pris en compte dans la stratégie de réduction de la pauvreté est relatif à la mise en œuvre de la stratégie qui s'appuie sur un certain nombres de principes comme la proximité, le faire-faire, la transparence, la participation, la célérité, la complémentarité et la synergie. Ainsi, les ressources qui devaient être affec-

tées au financement des activités prioritaires devraient provenir de la contribution de l'Etat, de l'allègement de la dette et de l'assistance des partenaires au développement. L'Etat, les collectivités locales, la société civile, le secteur privé et les bailleurs de fonds devraient faire en sorte que le programme touche effectivement les populations ciblées. Le rôle du gouvernement consiste à s'assurer que les actions que mènent les partenaires sur le terrain soient en cohérence les unes les autres et les organes de pilotage et de suivi évaluation mobilisent l'ensemble des acteurs qui sont: l'administration, les collectivités locales, la société civiles et le secteur privé.

Les objectifs prioritaires ainsi que les actions correspondantes ont été identifiés dans le cadre d'un plan d'actions prioritaires couvrant la période 2003-2005. Et les investissements additionnels nécessaires pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté étaient estimés à 107,5 milliards FCFA environ (163358778 euros) en 2003, 120,2 milliards environ (182939099 euros) en 2004 et 142,6 milliards FCFA environ (216477934 euros) en 2005 et la contribution de l'Etat à ces investissements se situe respectivement à 12,7%, 13,4% et 14,4%<sup>69</sup>. Les charges de fonctionnement occasionnées par la mise en œuvre de la stratégie sont estimées à 9 milliards FCFA environ (13720432 euros), 10,4 milliards FCFA environ (15244924 euros) et 11,5 milliards FCFA environ (16769417 euros) respectivement en 2003, 2004 et 2005. C'est ainsi que les ressources obtenues dans le cadre de l'aide accordée aux Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) devraient être affectées principalement vers le milieu rural à une hauteur de 80% et vers les zones périphériques des grandes agglomérations urbaines à une hauteur de 20% et principalement dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau, de l'assainissement et de l'agriculture.

---

<sup>69</sup> Rép. du Sénégal, Ministère du Plan et du Développement durable: Stratégie nationale de développement durable, examen décennal, version provisoire, Mars 2005.

## **I-2-2 La loi sur la décentralisation**

Dans le but de rapprocher l'administration aux administrés, la décentralisation est régie par une loi 96.07 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales et une série de textes subséquents. Ceci a constitué une nouvelle étape dans la politique séculaire de décentralisation menée au Sénégal, avec 441 collectivités locales et 14352 élus locaux. Ainsi aux côtés de l'Etat qui exerce des missions de souveraineté, d'impulsion et de coordination du développement, la loi sur les collectivités locales a transféré neuf compétences de proximités, qui s'ajoutent à leurs compétences générales, pour une meilleure approche du développement local. Cette question relative à la décentralisation et les différents problèmes qui lui sont liés, seront plus largement traité dans la troisième partie de l'étude consacrée à la décentralisation et au rôle des structures locales dans le processus de développement durable et notamment dans la protection de l'environnement en tant que compétence transférée.

## **I-2- 3-la politique de promotion de la femme**

Le Sénégal a adopté le programme d'action mondial pour la promotion de la femme élaboré à Beijing en Septembre 1995 dont le principal objectif est d'éliminer les obstacles qui s'opposent à la participation des femmes au développement durable et à la vie publique, d'accroître le nombre de femmes occupant des postes de décision et de garantir aux femmes le droit sur leur santé reproductive et d'avoir accès aux terres.

Dans ce cadre, après le premier plan d'action de la femme du Sénégal élaboré en 1982, le gouvernement avait prévu d'axer le deuxième plan d'action (de 1997 à 2001) d'un coût global de 25 milliards de FCFA environ (38167938 euros), sur les cinq priorités retenues. La première concernait le développement économique et la lutte contre la pauvreté

qui devaient couvrir 40% du montant total; la deuxième avait ciblé le renforcement des capacités des femmes et à la scolarisation des filles qui devait bénéficier de 15% du montant total ; la troisième visait l'amélioration de l'état de santé de la femme pour 15% du bilan ; la quatrième était axée sur l'amélioration du statut juridique, social et politique de la femme pour 10% du total et enfin la cinquième devrait s'appliquer sur les mécanismes institutionnels de promotion et de financement des femmes avec 20% du montant global.

## **Chapitre II Limites des orientations politiques**

### **I-1 Obstacles socio-économiques dans le processus de développement durable**

L'examen de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté révèle que sa mise en œuvre s'inspire toujours de la tradition économique qui privilégie la croissance basée sur la création de richesse et cela n'est pas dépourvue de risques qui ont limité son efficacité. Le problème dépasse le cadre purement économique en embrassant d'autres facteurs qui sont liés à la pauvreté. D'ailleurs même les performances annoncées ces dernières années dont un taux de croissance supérieur à 7%, n'ont pas contribué à l'amélioration des conditions de vie de la majorité des populations du pays, ni à la réduction substantielle de la pauvreté.

Au-delà des problèmes internes les plus souvent évoqués en l'occurrence, le faible niveau de l'épargne interne et des investissements publics et privés, la corruption, une politique fiscale contraignante et un secteur financier peu concurrentiel, se dressent d'importants obstacles socio-économiques et culturels qui constituent les bases de l'explication de l'échec de la tentative de création de richesse et de l'élévation du taux de croissance. Ceci veut dire que l'aspect multidimensionnel de la pauvreté, les iné-



galités socio-économiques, les multiples facettes de la pauvreté féminine ainsi que la faiblesse du capital humain, n'ont pas été réellement pris en compte dans l'élaboration des stratégies de développement.

### **I- 1-1 Les inégalités socio-économiques**

Diverses sources de données peuvent servir de référence dans l'explication des fortes inégalités au niveau des revenus. Il s'agit des données statistiques recueillies sur le terrain, celles de l'Institut de Recherche pour le Développement Economique et Sociale (IRDES) intitulée « croissance économique, pauvreté et inégalité au Sénégal »<sup>70</sup> ainsi que celles de l'étude réalisée par les chercheurs de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar sur « le profil de la pauvreté au Sénégal »<sup>71</sup>.

Les études effectuées sur ce sujet montrent qu'il existe une profonde inégalité entre les revenus au Sénégal. Ainsi, les 20% les plus nantis détiennent à eux seuls 75% de la richesse du pays, alors que les 20% les plus pauvres ne bénéficient que du 1,3% de la richesse nationale. Cette inégalité qui s'accroît, n'a fait l'objet de peu d'attention ou de mesures sérieuses. Les données de l'IRDES révèlent que la zone rurale est la partie la plus touchée par la pauvreté avec un incidence de plus de 80% contre 28% pour la zone urbaine et que une croissance de 1% entraîne une réduction de la pauvreté de 1,3% en zone rurale contre 1,07% en zone urbaine.

En milieu rural, on note la prédominance des petits agriculteurs qui sont les plus pauvres comparés aux autres catégories notés en ville. Les ménages dirigés par des chefs non

---

<sup>70</sup> Institut de Recherche pour le Développement Economique et Sociale (IRDES), Croissance économique, pauvreté et inégalité au Sénégal, mai 2005

<sup>71</sup> Université Cheikh Anta Diop Faculté des Sciences économiques et de Gestion (FASEG), le profil de la pauvreté au Sénégal, Rapport final, Dakar, 2003

non instruits vivent majoritairement en zone rurale et sont très pauvres. Dans le secteur primaire dominé par l'agriculture, l'incidence de la pauvreté est de plus de 80% contre 42% pour le secondaire et 32% pour le tertiaire.

Le déséquilibre se manifeste par une incidence de la pauvreté qui est de 80,7% dans le secteur primaire qui englobe plus de 81% des pauvres et ne contribue qu'à hauteur de 19% à la création de richesse. Dans ce secteur, le taux de croissance du PIB par tête d'habitant est le plus bas (2,18%). Le secteur tertiaire qui n'englobe que 14,3% des pauvres, contribue pour un peu plus de la moitié de la richesse créée (51%). Il en est de même pour le secteur secondaire qui ne compte que 4% des pauvres avec une contribution de 18% au PIB, ce qui est appelé « une inadéquation de la structure de l'économie à une meilleure réduction de la pauvreté » au Sénégal.

Cette mauvaise répartition de la croissance nationale entre les différentes couches sociales continue de creuser l'écart entre riches et pauvres au Sénégal, et surtout dans la mesure où elle ne favorise pas l'émergence d'une classe moyenne capable de jouer le rôle d'équilibre entre les nantis et les plus vulnérables. Dès lors, pour atteindre les objectifs définis dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté, il est nécessaire, comme le note l'étude de l'IRDES, que les performances économiques soient accompagnées par une réduction des inégalités. Cette étude a eu surtout le mérite de montrer que la croissance économique ne peut jouer un rôle positif dans la réduction de la pauvreté que si celle-ci soit suivie d'une bonne distribution des revenus entre les différentes couches sociales de la société et surtout entre le milieu rural et le milieu urbain. Un autre problème est lié au fait que cette croissance économique nationale soit fortement tributaire de la nature de la variation des échanges économiques internationaux et surtout des flambées interminables et successives des cours mondiaux du pétrole.

En effet, les données recueillies dans le département de

Kaolack, à une échelle plus réduite, soutiennent non seulement le bas niveau de revenu des populations mais aussi la forte inégalité entre le milieu urbain et le milieu rural ainsi que le niveau d'instabilité des revenus.

**Tableau 6 : Revenu mensuel en milieu urbain**

		Häufigkeit	Prozent	Gültige Prozente
Gültig	- 25000 FCFA	1	0,5%	0,7%
	26000- 50000 CFA	13	6,0%	9,5%
	51000- 100000 CFA	53	24,5%	38,7%
	101000- 150000 CFA	29	13,4%	21,2%
	151000- 200000 CFA	17	7,9%	12,4%
	instable	24	11,1%	17,5%
	Gesamt	137	63,4%	100,0%
Fehlend	pas de reve- nu mens.	79	36,6%	
Gesamt		216	100,0%	

A-Lieu = Zone urbaine

Le tableau ci-dessus révèle que sur l'ensemble des personnes concernées par les revenus mensuels 63,4%, il y a un peu plus de la moitié des personnes enquêtées 52,3% qui bénéficient de revenus « stables ». 11,3% des personnes interrogées affirment avoir des revenus mensuels « instables » et vivent au jour le jour avec de la débrouillardise alors que 36,6% de ces habitants urbains disent qu'ils ne dépendent d'aucun revenu mensuel (pas de revenu mensuel). Cependant, cette « stabilité » ne signifie pas une suffisance des revenus car seulement 7,9% des chefs de ménage affirment avoir des revenus mensuels compris entre 151000 et 200000

FCFA environ (230 et 305 euros), 13,4% ont des revenus compris entre 101000 et 150000 FCFA environ (154 et 229 euros) et 31% de ceux-ci vivent avec des revenus compris entre moins de 25000 et 100000 FCFA environ (moins de 40 et 152 euros), ce qui veut dire qu'ils ne parviennent pas à assurer correctement les besoins socio-économiques de leur famille.

**Tableau 7 : Revenu mensuel en milieu rural**

		Häufigkeit	Prozent	Gültige Prozente
Gültig	- 25000 FCFA	11	1,9	10,7
	26000-50000 FCFA	22	3,8	21,4
	51000- 100000 FCFA	10	1,7	9,7
	101000- 150000 CFA	7	1,2	6,8
	151000- 200000 CFA	2	0,3	1,9
	instable	51	8,7	49,5
	Gesamt	103	17,6	100,0
Fehlend	pas de reve- nu mens.	476	81,5	
	ne répond pas	5	0,9	
	Gesamt	481	82,4	
Gesamt		584	100,0	

B-Lieu = Zone rurale

Ces données recueillies sur le terrain confirment en même temps le faible niveau de revenu en milieu rural et les inégalités entre la zone urbaine et la zone rurale. Elles révèlent aussi que la presque totalité des chefs de ménage interrogés 81,5% ne dépendent pas de revenus mensuels, ils ne disposent que de revenus saisonniers qui varient en fonction

des années et de l'abondance des récoltes. La grande majorité pratique une agriculture de subsistance et que les maigres ressources tirées de la vente des produits comme l'arachide ne leur permettent pas d'assurer les dépenses quotidiennes jusqu'au prochain hivernage. Le pourcentage de revenus mensuels le plus élevé enregistré dans la zone (8,7%) est constitué de revenus instables issus des activités informels. Et cela s'explique par le fait qu'une partie de la population rurale, toutes catégories confondues, a tendance à abandonner les activités agricoles frappées par une faiblesse de la pluviométrie et une baisse des rendements, au profit des activités informelles et surtout par le biais de la migration rurale urbaine considérée comme une stratégie de sortie de crise.

En effet, ce qui est surtout intéressant de savoir en comparant ces deux tableaux, c'est que : si 63,4% des personnes enquêtées en milieu urbain affirment avoir un revenu quel que peu que ce soit, en milieu rural par contre, il y a seulement 17,6% qui peuvent compter sur des revenus mensuels. Et si au moins 7,9% des personnes enquêtées en milieu urbain sont surs d'être épargnés par la pauvreté, avec un revenu situé entre (151000 et 200000 FCFA), en milieu rural par contre, ce pourcentage est insignifiant.

## **I- 2 La pauvreté**

Analyser les problèmes de développement durable dans un pays en développement comme le Sénégal, oblige à penser la pauvreté sous ses multiples espèces: économique, culturelle et environnementale. Cette pauvreté réelle et négligée est présente dans la société, et jusque dans la capacité d'innover qui est sans doute le produit d'un niveau élevé de compétence humaine. Celle-ci comme nous allons le constater à travers l'étude, est d'une part un effet d'une certaine dégradation du paysage agricole et d'autre part, une cause de la destruction de celui-ci.

Dans ses manifestations les plus visibles, la pauvreté marginalise et exclue les individus à toute capacité de décision et d'initiative dans l'actuel processus de mondialisation. Elle crée l'instabilité, l'absence de confiance et d'estime de soi chez les populations qui depuis les indépendances nourrissent un certain espoir de vivre dans des conditions meilleures; c'est à dire manger à leur faim, avoir une bonne santé, s'instruire, s'informer, jouir de leur liberté politique et participer au développement de leur pays.

En se basant sur l'exemple de Kaolack, nous pouvons ainsi noter que le milieu urbain est devenu un lieu de contradictions où la majorité défavorisée côtoie la minorité prospère qui parvient à satisfaire correctement les besoins nécessaires à une vie décente. La population rurale quant à elle, se situe encore dans la catégorie des « plus pauvres des pauvres » d'après l'analyse classique de la pauvreté en terme de revenu et de consommation. Celle-ci est confrontée aux problèmes de baisse de rendement, de l'effondrement du prix des produits agricoles, du manque de semences et de matériels agricoles modernes et d'insuffisance pluviométrique. Cette zone rurale où le sentiment de l'abandon et de l'exclusion se font le plus sentir chez les populations, est fortement dépendant d'une agriculture primaire affaiblie par l'irrégularité des eaux pluviales, l'affaiblissement des terres cultivables et l'absence d'alternatives à l'agriculture sous pluie.

### **I-2-1 La mesure de la pauvreté**

Différentes approches ont été mises en application dans l'analyse du phénomène. En effet, il est généralement accepté que seul le confort matériel et la consommation, ce que d'aucun appellent « la pauvreté objective » peut être plus facilement soumis à une mesure à partir d'un certain nombre d'indicateurs bien définis. Cependant, certaines variables qui entrent en compte dans l'étude de la pauvreté à savoir, le

bien être ou le niveau de satisfaction des besoins de base ou les capacités des populations, se prêtent le moins à une mesure quantitative, compte tenu surtout des inégalités dans l'accès des ressources du ménage, comme le mentionne l'étude FASEG<sup>72</sup>.

L'analyse du problème comme étant le principal obstacle socio-économique du développement durable s'inspire des trois différentes approches, qui sont: l'approche selon le niveau du bien être physiologique et matériel, l'approche selon l'accès aux besoins de base et enfin l'approche basée sur les capacités des individus, celles-ci étant étroitement liées les unes les autres. Et malgré une certaine différence dans l'approche, les trois points de vue reposent tous sur une définition d'un minimum social et économique nécessaire à une vie décente communément appelé « seuil de pauvreté ». Le pauvre est ici défini comme l'individu dont les ressources, les capacités ou les opportunités d'accéder aux services de base ne lui permettent d'atteindre ce minimum en question. Mais cette conception de la pauvreté va au-delà de la faiblesse de revenu pour englober d'autres déficits sociaux empêchant l'individu de disposer des capacités lui permettant d'exploiter toute opportunité de développement qui s'offre à lui.

Le seuil de pauvreté défini par les institutions internationales considère comme pauvre toute personne vivant avec moins d'un dollar US par jour. Cependant celle-ci n'est pas facilement applicable à des populations locales qui vivent principalement de leur production agricole et où une plus grande importance est accordée à la détention de certains biens (bétail, céréales etc..). Un autre facteur à ne pas négliger et qui ne facilite surtout pas la tâche lors des mesures quantitatives est ce que révèlent les travaux de ENDA c'est à dire « l'attachement à certaines valeurs de dignité et de fierté qui font que ces populations sont souvent devant la difficulté d'avouer leur pauvreté, ce qui est pour elles une façon

---

<sup>72</sup>UCAD, FASEG, le profil de la pauvreté, 2003

de se mettre à nue »<sup>73</sup>. Cependant, la plupart des études se sont tombées d'accord sur la gravité du problème en milieu rural où la lutte pour la satisfaction des besoins alimentaires reste encore la priorité.

Selon les partisans de la première approche dite « totalitariste », il existe un minimum nécessaire pour ne pas tomber dans la pauvreté et ceci se confond avec ce qu'il appelle « le bien être économique ». La pauvreté est définie selon cette approche comme la non atteinte d'un niveau de bien être considéré comme un minimum acceptable du point de vue des normes de la société. C'est ainsi que l'éradication de cette pauvreté doit donc passer selon ces derniers par l'accroissement des revenus des individus. L'approche selon les besoins quand à elle, se fonde sur l'idée selon la quelle, le minimum nécessaire est lié à plusieurs facteurs dont l'alimentation, l'accès à l'eau, l'habitat, la santé, et l'éducation. Cette approche met l'accent sur l'équité dans l'accès aux besoins fondamentaux. Et enfin pour la troisième approche, la pauvreté est assimilée à l'absence de capacités chez l'individu à pouvoir exercer sa liberté. Celle-ci accorde une importance aux aptitudes qui permettent à l'individu de se prendre en charge et d'assurer sa propre autonomie. Et c'est cette approche comme l'a si bien mentionné l'étude FA-SEG, qui rend compte, le mieux, de la situation de la pauvreté en générale et surtout de la pauvreté féminine au Sénégal considérée comme étant l'un des obstacles clés aux développement durable du pays.

#### **I-2-1-1 La pauvreté « objective »**

Elle est généralement axée sur la consommation, le confort matériel ou plutôt sur le niveau de satisfaction des besoins de bases des populations. A ce sujet, il faut noter l'existence des Enquêtes Sénégalaises Auprès des Ménages

---

<sup>73</sup> ENDA TIERS- MONDE, le visage de la pauvreté énergétique à travers la femme au Sénégal, ENDA, Dakar



(ESAM I et II) qui s'appuient sur un indicateur du bien-être, un seuil de pauvreté et un calcul du taux ou de l'indice de la pauvreté. Le premier élément regroupe « les dépenses alimentaires et non alimentaires ainsi que l'autoconsommation » sur un échantillon de 6600 ménages interrogés pour l'ESAM II contre 3300 dans l'ESAM I. Le second élément repose sur un panier alimentaire qui doit permettre en principe aux ménages de consommer 2400 kilocalories par jour et par équivalent adulte auquel s'ajoute le montant des dépenses non alimentaires. Et enfin, le troisième est l'indice de pauvreté qui représente la part de la population ou des ménages qui vivent en état de pauvreté.

**Tableau 8 : Mesure de la pauvreté et de l'inégalité au Sénégal**

	Estimation au niveau des ménages				Estimation au niveau des individus			
	Nat.	Dakar	Autre Urb.	Rural	Nat.	Dakar	Autre Urb.	Rural
	1994- 95							
Consommation normalisée	1,18	1,61	1,20	0,99	0,99	1,23	1,00	0,90
Incidence de la pauvreté %	61,4	49,7	62,6	65,9	67,9	56,4	70,7	71 ,0
Ecart de la pauvreté%	20,5	15,4	21,4	22,3	23,6	17,7	24,4	25,3
Sévérité de la pauvreté %	9,1	6,4	9,5	10,0	10,6	7,4	10,8	11,7
Coefficient de Gini	38,6	45,8	39,7	31,7	32,6	36,7	34,0	29,4
	2001-02							
Consommation normalisée	1,36	1,86	1,45	1,08	1,15	1,49	1,24	0,99
Incidence de la pauvreté %	48,5	33,3	43,3	57,5	57,1	42,0	50,1	65,2
Ecart de la pauvreté%	14,8	9,5	13,4	17,8	18,3	12,0	16,1	21,4
Sévérité de la pauvreté %	6,2	3,7	5,7	7,5	7,9	4,7	6,9	9,4
Coefficient de Gini	37,4	41,9	38,3	29,9	34,2	37,3	35,2	30,1

Source : Direction de la Prévision et de la Statistique et Banque Mondiale, Enquête Sénégalaise au près des Ménages (ESAM II, 2001/ 02 ; ESAM I, 1994 / 95)

En effet, les résultats de ces enquêtes ont montré qu'en 1994-95, la part de la population en situation de pauvreté c'est à dire celle en dessous du seuil de pauvreté fixé à 2400 calories par équivalent adulte et par jour était de 67,9% et en 2001-02, celle-ci était toujours supérieure à 50%, plus précisément 57,1%, ce qui représente une faible diminution de 10,8 points de pourcentage. Et pour ce qui est des ménages pauvres, le pourcentage a diminué de 61,4% à 48,5%, soit un léger recul en termes relatifs de l'incidence de la pauvreté de 16%, toujours en deçà de l'objectif qui était fixé à 17%. Ces données cachent cependant les disparités entre les différents milieux géographiques. En milieu rural le taux de pauvreté est évalué à 57,5% contre un ménage sur trois dans la zone urbaine de Dakar et 43,3% dans les autres villes du pays. Selon l'étude menée par la Direction de la Prévision et de la Statistique<sup>74</sup> (DPS), l'incidence de la pauvreté est très forte dans les régions comme Ziguinchor, Kolda, Kallolack et Diourbel, c'est à dire qu'elle se situe à plus de 60%. Elle est forte à Tambacounda, Thiès, Saint Louis et Fatick (entre 40 et 60%) et elle est enfin moyennement forte (entre 33 et 40%) à Dakar et Louga.

Cependant, selon les résultats de l'Enquête sur la Perception de la Pauvreté auprès des ménages au Sénégal en 2001<sup>75</sup> (EPPS) qui a utilisé le même échantillon que le QUID, 65% des ménages se considèrent comme pauvres et 64% des ménages considèrent que la pauvreté s'est aggravée au cours des cinq dernières années. La pauvreté est localisée pour une large part dans les zones rurales et plus singulièrement dans les zones rurales du centre, du sud et du nord comme confirmé par l'EPPS 2001. En effet l'incidence de la pauvreté varierait en zone rurale entre 72% et 88% alors qu'en zone urbaine, elle varie entre 44% et 59%.

<sup>74</sup> Rép. du Sénégal, Direction nationale de la Prévision et de la Statistique, Enquêtes sénégalaise au près des ménages (ESAM2), 2001/02

<sup>75</sup> Rép. Du Sénégal, Direction nationale de la Prévision et de la Statistique, Enquêtes sur la perception de la pauvreté au Sénégal (EPPS), 2001.

### I-2-1-1-1 Pauvreté et milieu de résidence

Les résultats de l'enquête ont révélé que le milieu de résidence influe fortement sur l'incidence de la pauvreté et la répartition spatiale des pauvres. En effet, sur les 1063325 ménages que comptait le Sénégal, 515238 vivaient en dessous du seuil de pauvreté, soit 48% selon l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM II) de 2001-02. Cette situation nationale cache cependant les inégalités entre les différents milieux géographiques.

**Tableau 9** : Ménages pauvres et incidence de pauvreté selon le milieu

Année	Dakar			Autres villes			Milieu rural			Total	
	Pauvr	Taux	Cont	Pauvr	Taux	Cont.	Pauvr	Taux	Cont		
2001	91736	33,3	17,8	89370	43,3	17,3	334132	57,5	64,9	515238	48,5
1994	91099	49,7	19,1	92160	62,6	19,3	294692	61,4	61,7	477952	61,4
Ecart	637	-16,4	-1,3	-2790	-19,3	-2,0	39440	-3,9	-3,2	37286	-12,9
Ecart %	0,7	-32,9	-6,8	-3,1	-30,8	-10,0	13,4	-6,3	-5,1	7,8	-21,0

Source : Direction de la Prévision et de la Statistique et Banque Mondiale, Enquête Sénégalaise au près des Ménages (ESAM II, 2001/ 02 ; ESAM I, 1994 / 95)

Les résultats de cette enquête ont révélé que le milieu rural contribue pour la plus grande part à la pauvreté. Ainsi, près de deux ménages pauvres environ 65% y sont localisés alors que la population rurale est de 54,7%. Pour ce qui est de Dakar où se regroupe plus du quart des ménages du pays, soit 25%, le pourcentage de pauvre est de 17,3%. Et quant aux autres villes du pays, elles comptent 19,4% de l'ensemble des ménages et 17,3% des pauvres. Ils ont aussi montré que le niveau de pauvreté et l'ampleur des disparités entre milieux de résidence ne tendent pas à s'atténuer dans le temps. Par exemple en 1994-95, l'incidence de la pauvreté ajustée serait de 61,4% pour l'ensemble du pays contre

48,5% en 2001-2002, soit une baisse de 21%. Et en milieu rural, 65,9% des ménages seraient pauvres contre 57,5% en 2001-02, soit une baisse de 13% dans la période 1994/2002. Nous relevons enfin que la contribution du milieu rural dans la pauvreté est devenue importante car le poids des ruraux pauvres a augmenté dans la période passant de 61,7% en 1994-95 à 64,9 % en 2001-02, soit une augmentation de près de 5%.

**Tableau 10** : Ménages pauvres et incidence de la pauvreté selon la région administrative

Région	Ménages pauvres	Taux de pauvreté	Contribution
Dakar	94714	33,6	18,4
Ziguinchor	33678	67,1	6,5
Diourbel	65476	61,5	12,7
Saint Louis	44341	41,2	8,6
Tambacounda	34779	56,2	6,8
Kaolack	68230	65,3	13,2
Thiès	65567	48,6	12,7
Louga	26087	36,2	5,1
Fatick	30398	46,3	5,9
Kolda	51968	66,5	10,1
Total	515238	48,5	100

Source : Direction de la Prévision et de la Statistique et Banque Mondiale, Enquête Sénégalaise auprès des Ménages (ESAM II, 2001/ 02). NB: Les colonnes du total ne prennent pas en compte les non déclarés et de ce fait ne peuvent se rapporter à l'ensemble.

Certaines caractéristiques comme la position géographique, l'accès, l'étendue, le climat, la pluviométrie, les opportunités économiques, la fréquence de la facilité des moyens de transport et de communication modernes ainsi que la sécurité des personnes et des biens sont des facteurs qui influent sur le niveau de développement d'une région. Concer-

nant ces facteurs, Dakar jouit d'une situation nettement plus favorable que les autres régions du pays, d'après le document d'évaluation de la pauvreté. Dans les régions de Ziguinchor, Kolda, Kaolack et Diourbel, l'incidence de la pauvreté qui est située à plus de 60% est considérée comme très forte. Cette incidence est forte dans certaines régions comme Tambacounda, Thiès, Saint Louis et Fatick avec un pourcentage situé entre 40 et 60%. Et enfin pour les régions de Dakar et de Louga, cette incidence est moyennement forte, elle se situe entre 30 et 40%. Cependant la région de Dakar figure aussi parmi les régions qui contribuent le plus à la pauvreté avec 18,4%, suivie de la région de Kaolack avec une contribution de 13,2% et enfin Thiès et Diourbel qui contribuent chacune 12,2%.

**Tableau 11** : Ménages pauvres et incidence de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage

Sexe du chef de ménage	Ménages pauvres	Taux de pauvreté	Contribution
Hommes	438981	51,2	85,2
Femmes	76257	37,1	14,8
Total	515238	48,5	100

Source : Direction de la Prévision et de la Statistique et Banque Mondiale, Enquête Sénégalaise auprès des Ménages (ESAM II, 2001/ 02). NB: Les colonnes du total ne prennent pas en compte les non déclarés et de ce fait ne peuvent se rapporter à l'ensemble.

Du fait de sa situation assez marginale, la femme ne jouit pas généralement des mêmes opportunités en ce qui concerne, l'éducation, la formation et l'emploi hors du foyer. Elle est souvent confinée aux tâches domestiques et est surtout très peu représentée dans les lieux de prise de décision. Aussi le manque de moyens et d'accès aux ressources résultant de cette situation compromet-il les capacités de production des femmes en tant qu'agents économiques, ce qui les rend plus vulnérable à la pauvreté.

**Tableau 13:** Ménages pauvres et incidence de la pauvreté selon l'âge du chef de ménage

Age du chef de ménage	Ménages pauvres	Taux de pauvreté	Contribution
15 –24ans	7648	35,7	1,5
25-34ans	48041	37,6	9,3
35-44ans	112638	44,4	21,9
45-54ans	137887	49,4	26,8
55-64ans	106693	53,5	20,7
65ans et plus	2021119	56,1	19,8
Total	...	48,5	...

Source : Direction de la Prévision et de la Statistique et Banque Mondiale, Enquête Sénégalaise auprès des Ménages (ESAM II, 2001/ 02). NB: Les colonnes du total ne prennent pas en compte les non déclarés et de ce fait ne peuvent se rapporter à l'ensemble.

L'incidence de la pauvreté est dans une certaine mesure liée à l'âge et au statut matrimonial du chef de ménage. Par exemple, les résultats de l'ESAM II ont montré que le taux de pauvreté croît systématiquement avec l'âge. Celui-ci est de 35,7% pour la catégorie 15-24 ans alors qu'il atteint 56,1% à l'âge de 65 ans et plus et les ménages dirigés par des personnes âgés, généralement inactives ou retraitées sont plus touchés par la pauvreté, dont ils contribuent pour une part importante de 17%.

**Tableau 14:** Ménages pauvres et incidence de la pauvreté selon le statut matrimonial du chef de ménage

Statut matrimonial	Ménages pauvres	Taux de pauvreté	Contribution
Monogame	290804	47,0	56,4
Polygame	169804	56,5	33,0
Célibataire	9825	28,2	1,9
Veuf (ve)	34958	41,9	6,8
Divorcé (e)	9601	38,2	1,9
Total	...	48,5	...

Source : Direction de la Prévision et de la Statistique et Banque Mondiale, Enquête Sénégalaise auprès des Ménages (ESAM II, 2001/ 02). NB: Les colonnes du total ne prennent pas en compte les non déclarés et de ce fait ne peuvent se rapporter à l'ensemble.

Le tableau montre que la pauvreté est plus répandue chez les ménages dirigés par des mariés dont 56,5% pour les polygames et 47,0% pour les monogames. Et seul ces deux catégories contribuent pour 90% à la pauvreté. L'occupation comme le secteur d'activité du chef de ménage ont aussi une influence sur l'incidence de la pauvreté. Par exemple, l'incidence de pauvreté est plus faible chez les ménages dont le chef est occupé avec un taux de 44,5% comparé à celui des ménages dont le chef est chômeur qui est de 59,9% et ou inactif autre que retraité qui est de 63,0%. Cette pauvreté est plus fréquente au sein des ménages dont le chef travail dans le secteur informel (employé par un individu ou un ménage) avec 49,2% des ménages pauvres et pour une contribution de 85% à la pauvreté.



**Tableau 15:** Ménages pauvres et incidence de la pauvreté selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Niveau d'instruction	Ménages pauvres	Taux de pauvreté	Contribution
Aucun	415484	54,2	80,8
Primaire	63444	45,9	12,3
Secondaire	24806	25,8	4,8
Technique et profes.	4491	17,3	0,9
Supérieur Général	3404	12,5	0,7
Autre	1446	30,9	0,3
Total	...	48,5	...

Source : Direction de la Prévision et de la Statistique et Banque Mondiale, Enquête Sénégalaise auprès des Ménages (ESAM II, 2001/ 02) NB: Les colonnes du total ne prennent pas en compte les non déclarés et de ce fait ne peuvent se rapporter à l'ensemble.

L'effet réducteur de l'instruction sur la pauvreté est considéré comme un argument de taille pour la mise en œuvre d'une politique de promotion d'un système d'enseignement efficace. Les données du tableau (ESAM II) confirment que la pauvreté a tendance à baisser de façon nette avec le niveau d'instruction. En effet, les ménages dont les chefs n'ont aucune instruction connaissent les taux de pauvreté les plus élevés : (plus d'un ménage sur deux 54,2% vit en dessous du seuil de pauvreté). Ce taux tombe à 45,9% quand le chef a fréquenté l'école primaire et baisse de plus de la moitié quand celui-ci atteint le niveau d'enseignement secondaire. Il continue de baisser jusqu'à 12,5% pour les ménages dont les chefs ont atteint le niveau d'enseignement supérieur général. En terme de contribution à la pauvreté, les données montrent que les ménages dont les chefs sont sans instruction ou ont un niveau primaire constituent l'écrasante majorité. Ainsi les ménages dont les chefs n'ont aucune instruction sont estimés à 415484, soit plus de 80% des ménages pauvres, alors que ceux dont les chefs ont un

niveau primaire ne représentant que 12% de l'ensemble.

### **I-2-1-2 La pauvreté« subjective »**

#### **I-2-1-2-1 Perception de la pauvreté et priorités des pauvres**

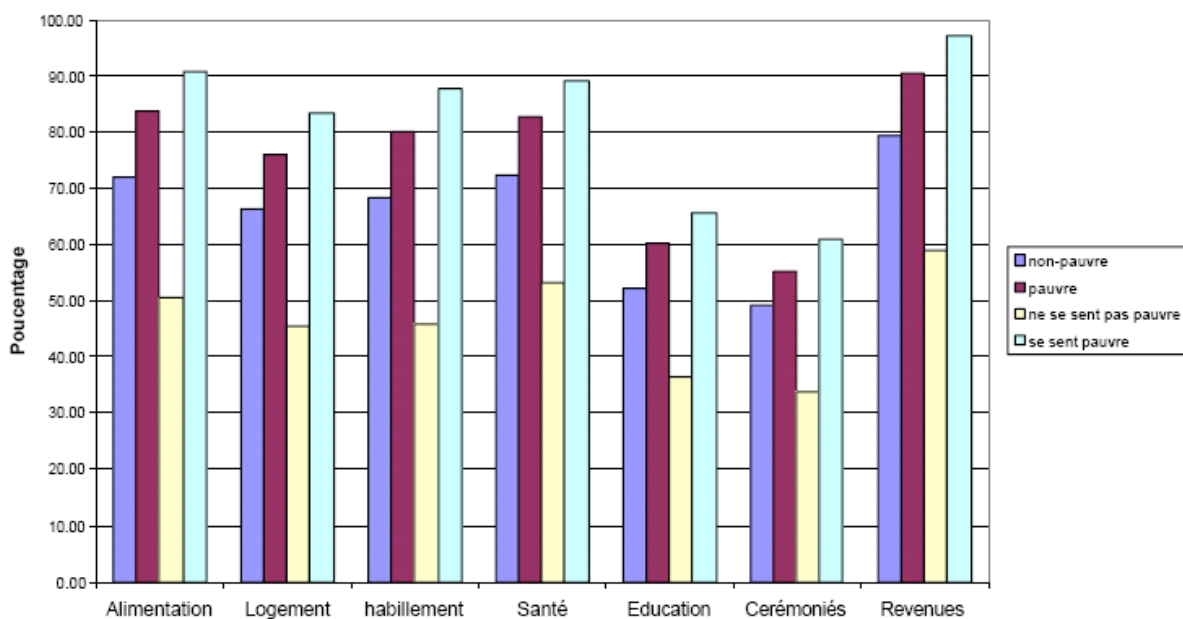
L'enquête sur la perception de la pauvreté au Sénégal (EPPS) réalisée en 2001 a permis de recueillir des informations sur les perceptions des ménages par rapport à la pauvreté. Elle s'est focalisée sur une mesure du degré de satisfaction des services publics et sur les priorités des ménages pour réduire la pauvreté au niveau national. Cependant, cette étude révèle des points de vue différents des données obtenues pour les mesures de la pauvreté objective. Ainsi près de deux-tiers des ménages ont estimé qu'ils étaient pauvres et que la pauvreté a augmenté dans leur communauté durant les cinq dernières années. Selon ces résultats, la signification donnée à la pauvreté est avant tout l'incapacité de pouvoir entretenir sa famille et notamment la non satisfaction des besoins relatifs à l'alimentation, à la santé et à l'éducation.

Les priorités pour les ménages pauvres se résument à une augmentation des activités génératrices de revenu, la stabilisation des prix des produits de consommation et l'aide financière ou les services de base. Et au niveau des communautés, l'importance est surtout accordée à l'approvisionnement en eau potable, l'emploi des jeunes, les activités productrices et la construction des centres de santé équipés. Cette étude fournit des informations sur les perceptions des ménages par rapport à la pauvreté, sur la qualité ou le degré de satisfaction des services publics, et sur les priorités des ménages pour réduire la pauvreté.

Les données montrent à ce niveau que la pauvreté est considérée par plus de la moitié des chefs de ménage comme étant l'incapacité de pouvoir nourrir sa famille. Selon les ré-

sultats, environ 90% des ménages qui se sentent pauvres affirment qu'ils ne peuvent pas satisfaire leurs besoins de base en ce qui concerne la nourriture, l'habillement et la santé. Et pour ce qui est de l'éducation de nombreux ménages estiment manquer de ressources pour satisfaire leurs besoins.

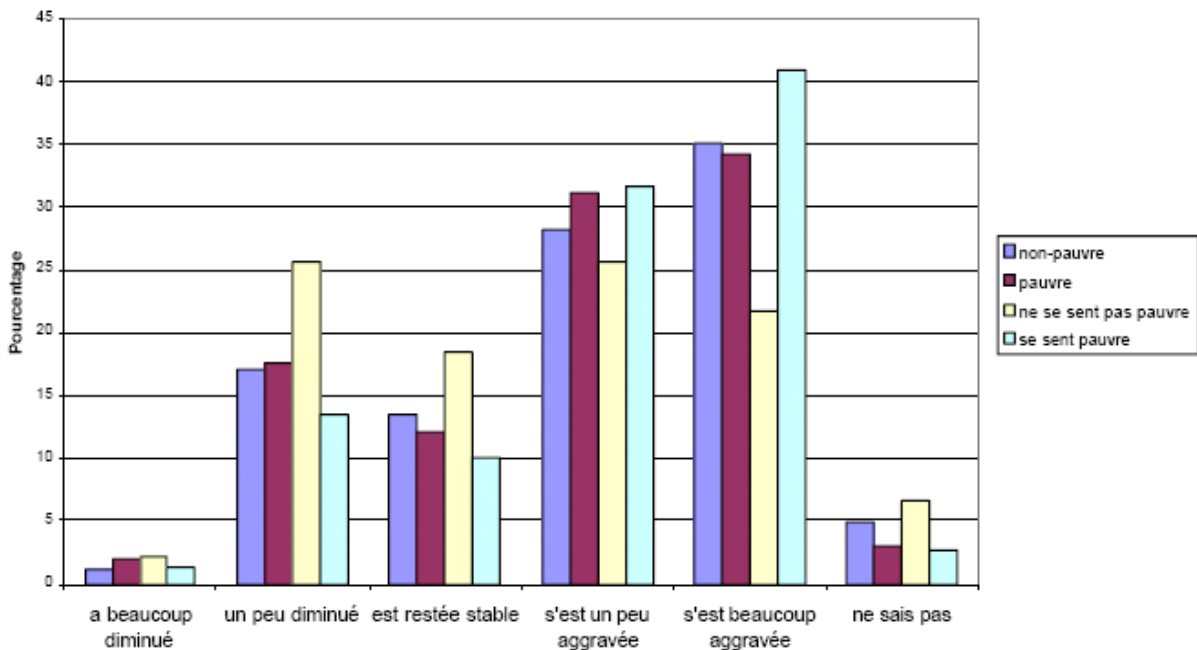
**Figure 1** : Capacité de satisfaire les besoins de base, taux d'incapacité EPPS 2001



Source : La pauvreté au Sénégal de la dévaluation de 1994 à 2001-2002, DPS 2004

Cette figure montre que le niveau de satisfaction des besoins pour les services publics comme l'eau potable, les écoles primaires et les besoins de base, est plus élevé comparé aux taux de satisfaction des autres services publics comme le transport public et les écoles secondaires, les centres de santé et les services de maternité qui sont en dessous de 50%.

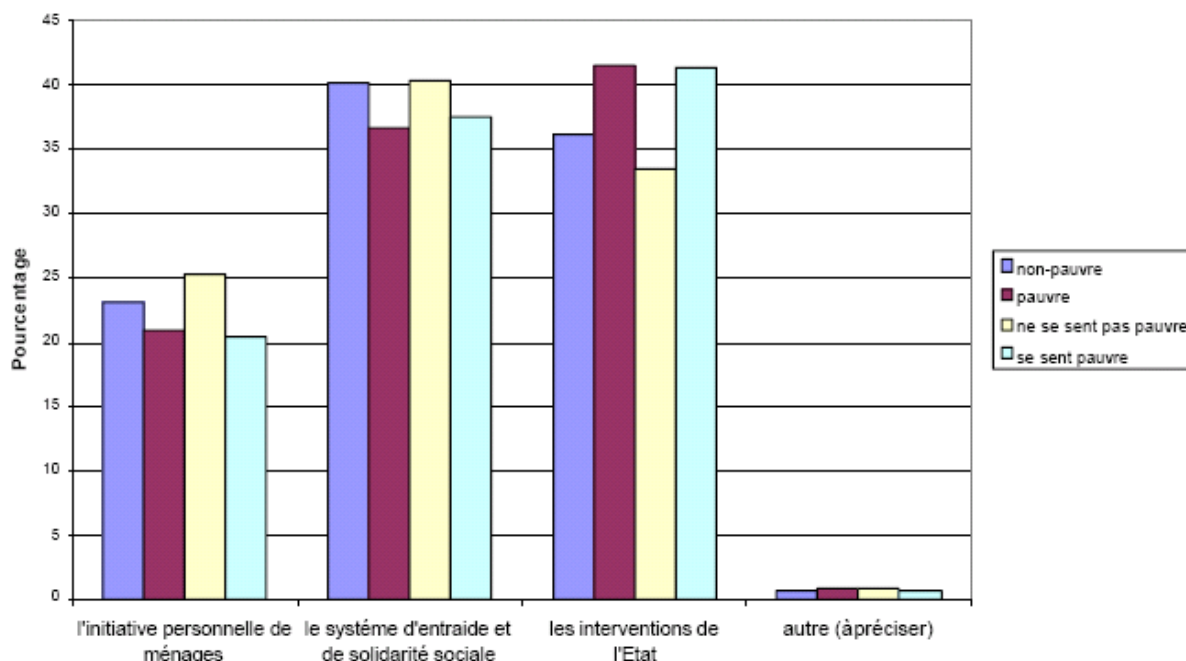
**Figure 2 :** l'évolution de la pauvreté entre 1994 et 2001-2002 d'après les populations interrogées



Source : La pauvreté au Sénégal de la dévaluation de 1994 à 2001-2002, DPS 2004

Concernant l'évolution de la pauvreté le graphique montre que plus de 85% des ménages pensent que la pauvreté est demeurée constante ou a augmenté et 70% de ceux qui se sentent pauvres pensent que la pauvreté a augmenté.

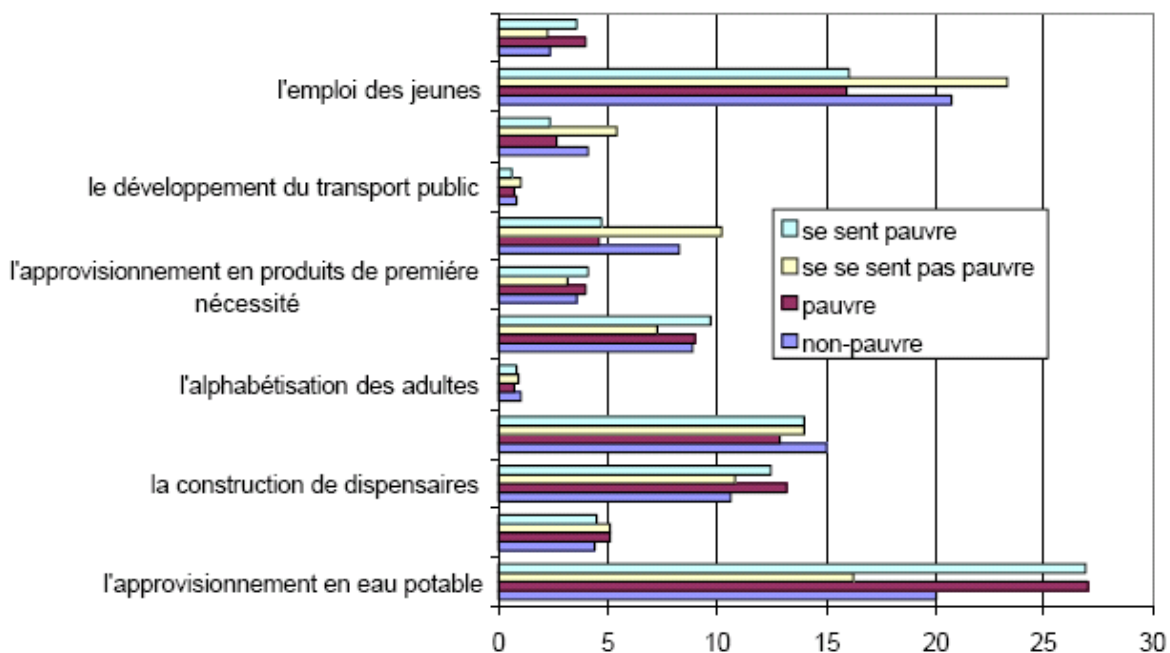
**Figure 3 : Rôle de l'Etat et des communautés dans la lutte contre la pauvreté**



Source : La pauvreté au Sénégal de la dévaluation de 1994 à 2001-2002, DPS 2004

Concernant le rôle de l'Etat et des communautés dans la lutte contre la pauvreté, cette figure révèle que la plus part des ménages pensent que l'intervention de l'Etat est la principale solution pour la réduction de la pauvreté, suivi de ceux qui attribuent le rôle aux institutions sociales comme les systèmes d'entraide et de solidarité sociale et la plus faible pourcentage composée surtout de ménages qui ne se sentent pas pauvres pense que l'initiative individuelle est la meilleure voie pouvant conduire à la réduction de la pauvreté dans leur communauté.

**Figure 4** : Priorités des communautés pour la réduction de la pauvreté



Source : La pauvreté au Sénégal de la dévaluation de 1994 à 2001-2002, DPS 2004

Au niveau des priorités des ménages et des communautés pour la réduction de la pauvreté, il est à noter que la plus grande importance est accordée aux activités génératrices de revenus, la stabilisation des prix des produits de consommation et l'aide financière ou les services de base. Les domaines d'action publique tels que les infrastructures scolaires, l'alphabétisation des adultes, le transport public et les problèmes de sécurité ont enregistré un faible degré d'importance. Et enfin, ce n'est que les ménages non pauvres qui accordent un plus grand poids à la création d'emploi pour les jeunes.

### **I-2-1-3 La pauvreté féminine**

En nous référant aux données des différentes études réalisées sur la pauvreté, nous pouvons dès lors mentionner que les initiatives prises dans le contexte de l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables et particulièrement des femmes, n'ont pas pu aboutir à des résultats satisfaisants.

#### **I-2-1-3-1 Les indicateurs de mesure de la pauvreté féminine**

La méthode utilisée par les chercheurs de la FASEG pour mesurer la pauvreté a permis d'estimer le taux de pauvreté des ménages conduits par des femmes par la détermination du pourcentage des ménages qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, c'est à dire ceux qui n'atteignent pas le seuil de consommation estimé comme minimum, en se basant essentiellement sur les données des enquêtes de l'ESP (1991/ 92) et de l'ESAM (1994/ 95).

L'étude montre qu'en 1991/92, 16 ménages dirigés par une femme sur 100 étaient touchés par la pauvreté (contre un ménage sur trois au niveau national et 37 ménages sur 100 chez les ménages conduits par les hommes). En 1994/95 le rapport est passé à environ 45 ménages sur 100 chez les femmes (contre 57,85% et 60,92% respectivement au niveau national et dans le groupe des ménages dirigés par des hommes). Cela a permis de dire que même si le taux de pauvreté est relativement plus important chez les hommes, il a crû de façon absolue de près de 30 points chez les ménages conduits par des femmes en deux ans, en passant du simple au triple de sa valeur alors que, aussi bien au niveau national que chez les ménages dirigés par des hommes, les taux, même s'ils ont augmenté, ont moins que doublé en deux ans. Il est à signaler aussi que très peu de ménages sont dirigés par des femmes jouant le premier rôle dans l'unité de production; elles sont dans la grande majorité des femmes au

foyer.

En introduisant le critère de la zone de résidence l'étude révèle que les ménages ruraux sont relativement plus touchés par la pauvreté que les ménages qui résident dans les centres urbains, même si en zone urbaine le phénomène a connu une évolution significative entre les deux périodes d'analyse considérées en augmentant de près de 22 points (alors qu'en 1991/92 seulement 6 ménages environ sur 100 l'ont été). Ainsi l'écart est relativement plus important en zone rurale où le rapport est passé de 30 à 71 ménages pauvres pour 100 ménages considérés. Par exemple, si en milieu urbain comme Dakar et les autres centres urbains toutes les femmes parviennent à assurer une dépense réelle moyenne supérieure à 125360FCFA (environ 191 euros), ce qui est inférieur au seuil de pauvreté, en zone rurale, 80% d'entre elles dépensent en moyenne 122950FCFA (environ 187 euros).

**Tableau 16** : La pauvreté selon le milieu de résidence

	Dakar			Autres urbains			Rural		
	Hom.	Fem.	Ensemble	Hom.	Fem.	Ensemble	Hom.	Fem.	Ensemble
Taux de pauvreté	19,25	16,84 %	19,20 %	38,90	37,96 %	38,61 %	81,53	71,42 %	80,03 %
Ecart type			0,013			0,018		0,035	0,011
Contribution relative		10,72 %	0,79 %		25,39 %	12,6 %		63,89 %	79,5 %

Source : Le profil de la pauvreté féminine au Sénégal, FA-SEG ; (MIMAP/SENEGAL)

Ce tableau montre que la pauvreté féminine demeure encore un phénomène rural au Sénégal, s'intensifie davantage en milieu rural et les femmes rurales contribuent de plus en plus à sa formation: 79,5 contre 12,6% pour les femmes dont les ménages résident dans les centres urbains autre que Da-



kar et 07, 9% à Dakar et ceci contrairement à ce qu'avancent certaines études qui ont tendance à affecter la gravité de la pauvreté plutôt en milieu urbain. Le tableau suivant montre le niveau de pauvreté selon le groupe socio-économique.

**Tableau 17:** Taux de pauvreté selon le groupe socio-économique en %:

	National	Dakar	Autres urbain	Rural
Indépendant non agricole	41,23 (0,03586713)	19,85	39,99	70,05
Indépendant agricole	72,05 (0,04933754)	-	52,36	73,46
Profession intermédiaire	43,58 (0,28406774)	00	00	-
Ouvriers	37,30 (010029874)	24,25	59,34	34,33
Employés	08,56 (0,08290945)	00	41,15	-
Chômeurs	16,56 (0,14914824)	-	57,18	-
Inactifs	40,21 (0,20529997)	17,46	38,07	67,02
Ensemble	45,29	16,84	37,96	70,79

Source : Le profil de la pauvreté féminine au Sénégal, FA-SEG ; (MIMAP/SENEGAL)

La combinaison du groupe socioéconomique du chef de ménage et de la zone de résidence du ménage permet de s'apercevoir que les ménages les plus touchés par la pauvreté sont ceux dont les chefs mènent des activités agricoles à titre indépendant (81,39% au niveau national contre 72,95% chez les ménages dirigés par les femmes). Pour cette catégorie socio-professionnelle, le taux de prévalence de la pauvreté féminine est estimé à 72,95%. Par contre dans la zone

de Dakar se sont plutôt les ouvrières et les femmes qui exercent à titre indépendantes des activités dans les secteurs informels qui sont plus touchés par la pauvreté avec des taux de prévalence respectifs de 24,25% et 19,9%. Dans les autres villes, il y a plus de femmes chefs de ménage pauvres dans la catégorie des indépendants agricoles 52,36% et dans celle des ouvriers 59,34%. Par contre les groupes socio-économiques les plus épargnés par le phénomène de la pauvreté se trouve parmi les employés ou salariés des secteurs publics et privés localisés en milieu urbain. Le tableau qui suit rend compte de la relation entre le taux de pauvreté et le niveau d'instruction.

**Tableau 18:** Taux de pauvreté et le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Ensemble	Hommes	Femmes
Aucun	66,71%	70,86%	50,64%
Primaire	42,61%	45,99%	31,66%
Secondaire	14,06%	14,62%	10,56%
Supérieur	02,84%	02,96%	00
Non déclarés	42,75%	46,32%	00
National	57,85%	60,02%	45,40%

Source : Le profil de la pauvreté féminine au Sénégal, FA-SEG; (MIMAP/SENEGAL)

Le niveau d'instruction est un élément déterminant dans la pauvreté féminine au Sénégal. Sur 100 femmes chefs de ménage non instruites, environ 51 d'entre elles sont pauvres contre un peu plus de 31 et près de 11 pour les femmes instruites et ayant atteint au moins les niveaux du primaire et du secondaire. Mieux aucune femme n'ayant atteint au moins le niveau du supérieur n'est pauvre, alors qu'on décompte des pauvres chez les hommes chefs de ménage ayant atteint le niveau du supérieur. Par contre, pour un taux de pauvreté féminine national de 45,29%, les femmes non instruites y contribuent en terme absolu à hauteur de 40,74% soit une

contribution relative de 90%. C'est ce qui a permis de dire que le taux de pauvreté diminue avec l'obtention de diplômes élevés car aucune chef de ménage ayant obtenu au moins le BFEM ou BEPC n'est pauvre. Cette pauvreté est aussi plus importante chez les chefs de ménage analphabètes que chez ceux alphabétisés.

Outre l'incidence de la pauvreté, l'étude s'est penchée sur deux autres indicateurs qui permettent d'évaluer la profondeur et la gravité ou sévérité de la pauvreté féminine au Sénégal. La profondeur mesure l'écart entre les dépenses moyennes des pauvres et le seuil de pauvreté. Celle-ci s'est accrue entre 1991/92 et 1994/95, en passant de 6,9% à 16,72% dans les ménages dirigés par les femmes. Et les résultats montrent que si en 1991/91, il fallait augmenter de 6,9% seulement le niveau des dépenses des ménages pauvres dirigés par les femmes pour les ramener tous à un niveau au moins égal au seuil de pauvreté (contre 16,51% chez les hommes) en 1994/95, il fallait le relever de 15,7% des dépenses moyennes du même groupe de ménages nécessaire pour le même résultats (contre 25,05% chez les hommes).

L'indicateur de la gravité, tout comme l'indicateur de la profondeur de la pauvreté, prend en compte le degré d'aversion pour la pauvreté et il est mesuré par la moyenne pondérée du carré des distances par rapport au seuil de pauvreté. Ainsi, les calculs effectués dans cette étude à partir des données (ESAM), révèlent que l'indice de sévérité de la pauvreté féminine est de plus en plus élevé. Il est passé du simple au double entre 1991/92 et 1994/95 (de 4% environ à près de 8%) alors qu'il a cru de 1,5 point chez les hommes même s'il se situe à un niveau relativement plus important chez ces derniers. Le constat est le même en matière de contribution relative: alors qu'en 1991/92 les ménages dirigés par les femmes contribuaient pour près de 9% à la pauvreté (contre une contribution relative masculine d'environ 91%), en 1994/95, leur contribution relative est estimée à près de 14% contre 86% pour les hommes. On assiste ainsi à un accroissement des inégalités entre ménages pauvres en

général et ceux ayant à leur tête des femmes en particulier.

#### **I-2-1-4-2 La vulnérabilité des femmes à la pauvreté**

Elle est généralement définie comme la « forte probabilité de détermination du bien-être du fait des chocs ou d'événements imprévisibles contre les quels il est impossible de se prémunir », par exemple les pertes d'emploi, les accidents, les décès, les catastrophes naturelles etc. Elle dépend de la sensibilité ou de la capacité de résistance à la pauvreté.

Une analyse multidimensionnelle de la pauvreté féminine a permis d'estimer des indicateurs relatifs à la vulnérabilité c'est à dire 25% au delà de la valeur du seuil de pauvreté et à l'extrême pauvreté qui est l'équivalent de 25% en deçà de la valeur du seuil de pauvreté. Calculé à partir des données de l'ESAM, ce seuil de la vulnérabilité est estimé à 178850 FCFA mensuel (environ 273 euros), (soit 1,25 fois le seuil de pauvreté) par an et par individu en 1994/95.

Ainsi ceux qui sont considérés comme « vulnérables à la pauvreté » seraient composés d'une part de « pauvres » c'est à dire de populations dont les dépenses réelles moyennes sont inférieures au seuil de pauvreté mensuel, qui est de 143080FCFA (environ 218 euros) et d'autre part de populations dont les dépenses réelles moyennes sont comprises entre 100% et 125% du seuil de pauvreté (entre 143080CFA et 178850FCFA). Chez les hommes chefs de ménages, le taux de vulnérabilité est estimé à un peu moins de trois sur quatre alors que chez les femmes, celui-ci est d'un peu plus d'une (d'entre elles) sur deux.

Le taux de vulnérabilité selon la strate montre que les ménages qui résident en zone rural sont plus vulnérables à la pauvreté (31,66% à Dakar, 54,58% dans les autres centres urbains et 89,15% en milieu rural). Par rapport à la catégorie socio-économique, les données montrent que ce sont les femmes « non pauvres » évoluant dans le secteur agricole à

titre indépendant, qui sont plus vulnérables à la pauvreté. Cela a abouti au constat qui consiste à dire que la réduction de la pauvreté féminine au Sénégal doit passer par des actions orientées vers la population féminine rurale qui est à la fois plus pauvre et plus vulnérable à la pauvreté.

#### **I-2-1-3-2-1 Les causes de la vulnérabilité des femmes**

Elles s'expliquent par le fait que la société sénégalaise à l'image de la société africaine, se caractérise par de nombreuses sources de discrimination qui ne fait qu'accentuer la vulnérabilité des femmes à la pauvreté. En plus des charges familiales liées à la maternité, à l'éducation des enfants et au travail domestique, les femmes sont confrontées à des difficultés liées à l'accès à un emploi qualifié, à l'éducation, aux soins de santé et à la propriété. Elles sont encore confrontées à cette logique d'assujettissement et de subordination qui les exclut de fait du processus de délibération comme le soutenait Aminata Cisse Diaw<sup>76</sup>. Et cela pose la nécessité d'une rupture avec l'autoritarisme sociale qui véhicule l'image de la femme sous tutelle.

#### **I-2-1-3-2-1-a Le statut et le rôle de la femme dans le ménage**

Les lourds handicaps et la situation de précarité dont les femmes souffrent s'expliquent par la place qu'elles occupent et le rôle qu'elles jouent au sein de la cellule familiale. Et malgré les tendances à la baisse confirmée par les différentes enquêtes sur les indicateurs de santé, la pratique de la contraception ne concerne qu'une minorité de femmes urbaines et d'un certain niveau d'instruction. Il y a aussi l'importance du mariage dans la société. Selon l'EDSIII,

---

<sup>76</sup> Diaw Cissé, Aminata, Le future à inventer, quelle modernité pour l'Afrique, in penser le développement, p.36.

68,1% des femmes âgées de 15 à 49 ans sont mariées et 27% sont des célibataires et chez les hommes 64% et 33%. En outre, la polygamie reste une pratique très répandue et un homme sur trois soit 33% est polygame. Et chez les femmes de 15 à 19 ans on note 24%, de 20 à 24 ans, on relève 33% et de 45 à 49 ans, le taux est de 66% d'après l'étude FASEG. A cela s'ajoute la mortalité maternelle qui est la première cause de décès chez les femmes en âge de procréer et on enregistre 510 décès pour 100000 naissances, ce qui place le Sénégal parmi les pays qui ont le plus fort taux.

Selon l'étude déjà citée, 23% des femmes ne bénéficient pas de consultation prénatales et 51,3% des naissances ont lieu à domicile et seules 3,4% des femmes bénéficient de l'assistance d'un médecin lors de l'accouchement et 43,2% de celle d'une infirmière ou d'une sage femme. Et enfin, le statut de la femme chef de ménage (18,4% selon l'EDS et 19,7 selon l'ESAM) ne se justifie pas par un rôle plus important des femmes dans la prise en charge des ménages. Il s'explique simplement par une responsabilité et un engagement plus grand dans les tâches et les activités domestiques. Le poids de ces contraintes physiologiques et sociologiques à leur vie quotidienne comme le foyer, et les travaux domestiques, n'assurent pas à la femme la liberté de se consacrer à d'autres activités professionnelles publiques ou de loisir.

#### **I-2-1-4-2-1-b Le faible niveau d'instruction et les difficultés d'accès à l'emploi**

L'éducation tout comme la santé est un facteur déterminant dans l'épanouissement de l'individu car elle lui apporte une ouverture d'esprit, une facilité d'acquisition de connaissance lui permettant d'exercer efficacement ses activités, d'accéder aux structures de prise de décision et de participer ainsi pleinement au développement de son pays. Or, la pauvreté est la raison la plus fréquemment avancée par les parents pour ne pas éduquer leurs enfants ou pour les retirer

de l'école et particulièrement les jeunes filles.

La faible participation des femmes au marché du travail s'explique par les obligations maternelles et familiales, le taux d'analphabétisme encore élevé, le déficit de scolarisation et le manque de qualification professionnelle. Certaines valeurs socioculturelles et religieuses font qu'elles restent victimes de la discrimination en matière de fréquentation scolaire. C'est ce qui fait que l'essentiel de la contribution à la production se résume à des activités informelles et génératrices de revenus qui sont surtout destinées à l'autoconsommation. Aussi, faut-il mentionner que la raréfaction des emplois formels, provoquée surtout par la faiblesse des recrutements dans les services publics, constituent un lourd handicap pour les jeunes qui se présentent sur le marché de l'emploi.

#### **I-2-1-3-2-1-c La pauvreté énergétique et l'accès aux services de base**

Une autre facette qui vient aggraver la pauvreté féminine au Sénégal, est constituée par ce qui est appelé : « la pauvreté énergétique à travers les femmes ». Cet aspect de la pauvreté féminine au Sénégal, malgré son importance dans l'amélioration des conditions de vie des populations, n'a pas été sérieusement pris en considérations dans les différents programmes de lutte contre la pauvreté.

En effet, il se pose un grand problème lié à l'accès aux formes modernes d'énergie. Selon l'étude effectuée par les chercheurs du ENDA, la consommation énergétique au niveau national est composée de 46% de bois d'énergie, 40,6% de produits pétroliers et 6,6% d'électricité. L'électrification rurale est estimée à environ 7%. Les énergies nouvelle et renouvelables occupent une faible part dans le bilan énergétique national (moins de 2%). Et pas plus de 8% des ménages ruraux sont électrifiés contre 60% en milieu urbain. Et malgré les efforts consentis depuis longtemps en faveur des

combustibles domestiques de substitution comme le gaz butane et plus récemment pour la promotion du kérosène à travers le PROGEDE, les combustibles ligneux représentent plus de 80% de la consommation énergétique totale des ménages.

Cette pauvreté énergétique touche fortement les femmes vivant dans les zones rurales et même celles qui vivent dans les centres urbains ne sont pas épargnées. Selon l'étude citée plus haut, les femmes rurales sont « contraintes de consacrer en moyenne 13 heures par jour aux travaux domestiques, dont 60% consistent en tâches pénibles telles que la collecte de l'eau, le ramassage du bois de feu, le broyage du mil etc.. »<sup>77</sup> et que ce sont ces corvées qui aggravent et entretiennent la pauvreté. Ces activités quotidiennes des femmes ne leur laissent aucunement de temps libre pour s'atteler à d'autres activités comme l'éducation, la formation professionnelle ou d'autres activités de développement susceptibles de générer des revenus nécessaires à l'amélioration de leur condition de vie. Ceci amène à dire que « la contribution des femmes au développement socio économique rural se trouve fortement compromise par la pauvreté en terme de temps et d'énergie ».<sup>78</sup> La plupart des populations dépendent du bois de feu ou du charbon de bois pour la satisfaction de leurs besoins domestiques et la pression qui en résulte sur les ressources forestières locales ne fait qu'accélérer la déforestation et l'infertilité des sols.

Les prélèvements opérés sur les forêts pour satisfaire les besoins énergétiques sous forme de bois et de charbon de bois contribuent énormément à la dégradation des ressources forestières. A la fin des années 80, le taux de déforestation était de 80000 ha par an, dont 30000 ha attribuables à l'activité bois énergie. Les agriculteurs sont confrontés à la forte insuffisance des rendements et ils sont en même temps exposés aux problèmes de santé que pose l'émission de fumée toxique lors de la combustion du bois.

---

<sup>77</sup> ENDA TIERS- MONDE, Pauvreté énergétique, p.5.

<sup>78</sup> ENDA TIERS- MONDE, Pauvreté énergétique, p.5.



Les données recueillies dans le département de Kaolack confirment cette faiblesse de l'accès aux sources d'énergie moderne et du coup montrent le niveau de pauvreté énergétique et d'exploitation des ressources végétales dans un pays sahélien qui a connu depuis plus d'une trentaine d'années une sécheresse marquée par une nette réduction de la pluviométrie.

**Tableau 19** : l'accès aux sources d'énergie selon le milieu de résidence : milieu urbain

Sources d'énergie milieu urbain	Häufigkeit	Prozent
Charbon de bois	82	38,0
Bouteille de gaz	73	33,8
Bois et charbon	49	22,7
Gaz et bois	9	4,2
Bois mort	3	1,4
Gesamt	216	100,0

Ce tableau fait état d'une plus grande utilisation des ressources énergétiques traditionnelles dont le charbon de bois qui concerne 38% des ménages interrogés et la combinaison charbon de bois et bois mort qui se situe à 22,7% des ménages urbains. Le niveau d'utilisation de la seule source d'énergie moderne que constitue la bouteille de gaz butane reste encore faible avec seulement 33,8% des ménages.

**Tableau 20:** l'accès aux sources d'énergie selon le milieu de résidence : milieu rural

sources d'énergie milieu rural	Häufigkeit	Prozent
Bois mort	458	78,4
Gaz et bois	74	12,7
Bois et charbon	24	4,1
Bouteille de gaz	14	2,4
Charbon de bois	14	2,4
Gesamt	584	100,0

Contrairement au tableau précédent, le milieu rural est caractérisé par la prédominance du bois mort comme principale source d'énergie avec 78% des ménages ruraux interrogés. Le gaz butane est rarement utilisé dans cette zone de même que le charbon de bois qui n'est pas à la portée des populations rurales. Ces données montrent en même temps la lourdeur de la tâche dévolue aux femmes rurales qui consiste à collecter le bois nécessaire pour la préparation de la nourriture quotidienne.

Les difficultés que traversent les populations féminines se manifestent surtout à travers les efforts quotidiens qu'elles mènent en vue de satisfaire leurs besoins énergétiques en péril de leur santé à cause de l'inhalation des fumées toxiques et nocives et la dureté des travaux domestiques qui nécessitent l'utilisation permanente de la force physique. Et la déforestation résultant de la coupe du bois de feu, conduit à une augmentation considérable du temps consacré à la quête de ce produit en diminution constante. Et étant confronté à la rareté du bois de combustible, certaines femmes rurales s'exposent même à des dangers sanitaire liés à l'utilisation des solutions de remplacement potentiellement toxiques telles que la bouse de vache, de vieux récipients en plastique, des morceaux de carton et tout autre objets combustibles dégageant une fumée toxique qui menacent la santé des femmes au foyer.

Ces moyens énergétiques occupent une place très impor-

tante dans la vie des populations dans la mesure où ils entrent directement dans la production et l'accumulation des revenus. Par conséquent, l'absence de ressources monétaires pour accéder aux moyens énergétiques nécessaires entraîne une dégradation et des ressources végétales et de l'état de santé des populations de même qu'elle accentue la faiblesse du niveau éducatif et de productivité des femmes. Et cela rend compte encore une fois de l'interrelation entre la pauvreté, le niveau du capital humain et la gestion de l'environnement.

La situation actuelle au niveau des communautés locales permet d'avancer que les réactions face au problème de la pauvreté et les diverses solutions proposées pour alléger les lourds fardeaux des femmes n'ont pas encore eu de réels effets sur les conditions de vie des femmes rurales. Et cela nécessite une mise en œuvre des politiques efficaces pour favoriser le développement rural et réduire les inégalités entre hommes et femmes d'une part et entre populations urbaines et rurales ou (semi-urbaines) d'autre part.

Cette pauvreté énergétique réduit potentiellement les choix en terme de moyen de subsistance, alourdi le charge de travail des femmes et aggrave les conditions de vie déjà inacceptables des populations pauvres. Et une des solutions de sortie de cette crise énergétique comme le signale l'étude ENDA, réside dans le développement des ressources énergétiques notamment les énergies renouvelables, telles que le solaire et l'énergie éolienne. La part de ces énergies renouvelables dans le bilan énergétique reste encore faible car la plus grande centrale solaire de Dionewar fonctionne avec une capacité de 100KWc. Ces sources d'énergie, même si elles ne sont pas des conditions suffisantes pour assurer le développement rural, leur disponibilité peut nettement améliorer la qualité de vie des ruraux et promouvoir l'agriculture, l'éducation et la santé.

L'accroissement et l'amélioration des services énergétiques même s'ils ne sont pas la seule solution pour réduire la pauvreté en générale et rurale en particulier, participent

considérablement à l'amélioration des conditions de vie des femmes et peut en même temps aider à la création des débouchés économiques susceptibles de faire évoluer la dynamique rurale et sociale, c'est du moins un avis partagé par plusieurs habitants et professionnels du monde rural.

#### **I-2-1-3-2-1-c-1 L'accès à l'eau potable**

Les données du QUID montrent que dans les différentes zones urbaines, l'accès à l'eau potable (à moins de 15 minutes) est de plus de 70% avec l'appuie du Projet Sectoriel Eau (PSE) dans la région de Dakar. Les données de l'EPPS révèlent un taux d'accessibilité pour moins d'un kilomètre de 95%. Mais malgré ces avancés, l'objectif de 35 litres d'eau par habitants et par jours visé par le Sénégal conformément aux recommandations de l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS) est loin d'être atteint car le taux actuel est de 28 litres par personne et par jour. En milieu rural les ménages qui n'ont pas accès à l'eau potable continuent à s'approvisionner à partir des sources d'eau non protégées, s'exposant ainsi aux maladies hydriques qui sont une des causes principales de la mortalité infantile. A cela s'ajoutent les moyens de conservation de l'eau potable destinée à la consommation humaine sont également responsables de la propagation de certaines maladies. L'enquête (MICS) révèle que 90% de la population et surtout en milieu rural s'alimentent à partir des canaris traditionnels contre 47,7% en milieu urbain. Les ressources en eau souterraine sont caractérisées dans une grande partie du pays par une très mauvaise qualité du fait des problèmes d'assainissement qui seront traités dans la troisième partie du travail. En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, les résultats de l'enquête effectuée à Kaolack révèlent un faible pourcentage d'accès à domicile aussi bien qu'un pourcentage assez important de personnes qui continuent à consommer l'eau de puit en dépit de toutes les risques que cela constitue.

**Tableau 21 : Utilisation eau de robinet**

Utilisation eau de robinet	Häufigkeit	Prozent
Oui	245	30,6
Non	555	69,4
Gesamt	800	100,0

Ces données montrent que seulement 30,6% de la population enquêtée bénéficient d'un branchement d'eau à domicile considéré comme un luxe dans plusieurs localités de la région.

**Tableau 22 : Utilisation borne fontaine**

Utilisation borne fontaine	Häufigkeit	Prozent
Oui	266	33,3
Non	534	66,8
Gesamt	800	100,0

Ce tableau permet de voir que 33,3% des personnes se ravitaillent au niveau des bornes fontaines situées parfois à des distances qui ne facilitent pas le transport à la femme.

**Tableau 23 : Utilisation Eau de puit**

Utilisation Eau de puit	Häufigkeit	Prozent
Oui	270	33,8
Non	530	66,3
Gesamt	800	100,0

Ce tableau montre que 33,8% continuent à boire l'eau de puit qui, en dehors des dangers que pose la consommation, correspond encore à une pénible tâche de recherche et d'acheminement attribuée à la femme.

### I-2-1-3-2-1-c-2 L'accès aux infrastructures et soins médicaux

Suite aux recommandations du sommet d'Istanbul en 1996, le Sénégal s'est résolument engagé dans un processus de développement des établissements humains. Cependant, pour ce qui est des indicateurs de santé, il est à noter qu'ils restent encore en deçà des recommandations de l'OMS. Et malgré les efforts enregistrés ces dernières années, le système de la santé fait toujours face à de sérieux problèmes comme le confirment les données du tableau ci-dessous.

**Tableau 24** : L'accès aux services médicaux

Accès aux services médicaux	Häufigkeit	Prozent
Autre	116	14,5
Case de santé	468	58,5
Centre de santé	3	0,4
Dispensaire	30	3,8
Hôpital	4	0,5
Poste de santé	179	22,4
Gesamt	800	100,0

Concernant l'accès aux services médicaux, les cases de santé occupent la première place avec un pourcentage de 58,5%, suivis des postes de santé avec 22,4%, les autres méthodes et guérisseurs occupent un pourcentage de 14,5%, les dispensaires enregistrent 3,8% et enfin le centre de santé et l'hôpital enregistrent les plus faibles pourcentages avec respectivement 0,4% et 0,5% des personnes enquêtés. Cette situation à la quelle s'ajoute une qualité insatisfaisante des soins médicaux, est la principale cause du taux de mortalité élevé dans ce pays.

Et même si des efforts ont été notés dans la lutte contre le VIH/SIDA avec un nombre de personnes infectées estimés à 80 000 dont 77 000 adultes, et un niveau de prévalence au sein de la population adulte de 15 à 49 ans évaluée à 1,4%,

d'après les données du (DSRP), il existe encore une recrudescence des endémies locales comme le paludisme qui touche la grande majorité de la population comme le montrent les résultats de l'enquête.

**Tableau 25** : Maladies adultes: Paludisme

Paludisme: adultes	Häufigkeit	Prozent
Oui	557	69,6
Non	243	30,4
Gesamt	800	100,0

Ce tableau montre que plus de la moitié des adultes (69,6%) souffrent périodiquement de paludisme et sont dans l'impossibilité d'avoir accès à des traitements efficaces.

**Tableau 26** : Maladies infantiles: Paludisme

Paludisme: enfants	Häufigkeit	Prozent
Oui	769	96,1
Non	31	3,9
Gesamt	800	100,0

En ce qui concerne les maladies infantiles, le paludisme enregistre le pourcentage le plus élevé avec 96,1% d'enfants qui en souffrent périodiquement. Celle-ci constitue en effet, la première cause de mortalité infantile dans toute l'étendue du territoire.

Même si des efforts ont été réalisés au niveau de l'accessibilité des infrastructures (une proportion de 50,4% ont accès à un dispensaire situé à moins d'un kilomètre), le secteur souffre de l'insuffisance du personnel, des moyens d'évacuation et de la mauvaise qualité des prestations de service. Ce taux d'accès est de 23,2% dans la région de Kolda, Diourbel 25,5%, Fatick 35,3% et Louga 35,6%. Par ailleurs, seuls 39,0% des ménages ont accès à une maternité et

31,8% à une case de santé, selon les données du QUID 2001.

Cette situation traduit les difficultés rencontrées dans le secteur de la santé et surtout au niveau de la surveillance de la grossesse et de l'accouchement, ce qui est à l'origine des taux de mortalité élevés chez les couches les plus sensibles. On enregistre par exemple, un nombre de 510 morts sur un total de 100 000 femmes qui donnent naissance à un enfant. Le paludisme constitue la première cause de morbidité surtout chez les femmes et les enfants avec presque de 25% des cas déclarés des les structures sanitaires. La diarrhée touche 26% des enfants âgés de moins de cinq ans et le taux de mortalité infantile est située à 113 pour mille avec de fortes disparités entre les régions. La malnutrition reste encore un problème de santé publique et environ 20% des enfants souffraient d'une insuffisance pondérale en 2001, 9,2% présentaient une sous nutrition chronique et seuls 42% des enfants âgés de 12 à 23 mois avaient reçu tous les vaccins et seulement 31% avant leur premier anniversaire.

Les populations féminines souffrent du manque d'équipement et de personnel médical pour garantir des soins de qualité et réduire les risques de l'accouchement et la mortalité maternelle qui touche 1400 femmes par an sur 100000 naissances enregistrées. Cette mortalité féminine concerne 950 femmes en milieu rural contre 450 en milieu urbain. Il reste donc beaucoup à faire dans ce domaine malgré les retombées de l'initiative de Bamako en 1991 et du Plan de Développement Intégré de la Santé (PDIS) mis en œuvre dans les années 1997.

### **I-3 La crise agricole et l'insécurité alimentaire**

La pauvreté dans ses différentes manifestations, est en étroite relation avec la crise du secteur agricole qui est l'une des causes de l'insécurité alimentaire qui frappe la majorité de la population. Ce secteur agricole mobilise près de 60% et



occupe une place prépondérante dans l'activité économique du Sénégal. La production agricole ne couvre en moyenne que 52% des besoins alimentaires de base et les investissements dans le secteur agricole restent encore concentrés dans les zones où prédominent les cultures irriguées où l'incidence de la pauvreté est moins élevée par rapport aux milieux où les cultures sont pluviales.

Depuis le milieu des années 80, le secteur agricole traverse une crise très profonde qui continue de peser sur ses performances et sa contribution dans l'amélioration des cadres et conditions de vie des populations rurales en particulier. Les principaux problèmes sont aujourd'hui : la baisse de la pluviométrie, la baisse constante des prix aux producteurs, l'adoption de techniques fortement destructrices du capital foncier du fait d'une forte pression et la baisse des rendements et des production, la paupérisation et l'endettement croissant des population rurales. Ce secteur souffre encore du fait de l'accès limité à l'eau et à l'électricité, de l'absence de synergie des structures, de l'incohérence des interventions des institutions internationales partenaires, du bas niveau d'équipement et professionnel. Un autre problème majeur des communautés rurales et notamment celui de la population féminine qui constitue l'essentiel de la main d'œuvre agricole au Sénégal, est surtout l'accès aux terres arables et aux grands marchés, l'insuffisance des facteurs de production agricoles et aux caractères rudimentaires des méthodes et des équipements employés.

La culture de l'arachide par exemple et notamment dans la zone silvo-pastorale, est un héritage de la colonisation au Sénégal. Ainsi, les colons à l'époque encourageaient la culture de l'arachide pour l'approvisionnement de la métropole en matières premières. Cette culture de l'arachide selon les spécialistes de l'agriculture, a pour beaucoup participé à la suppression des arbres acacia albida principalement dans le bassin arachidier. L'action de l'homme sur la nature notamment (les paysans, les éleveurs et les professionnels du

charbon de bois) ainsi que le défrichement accéléré et excessif de nouvelles surfaces, sont aussi des facteurs de réduction du couvert végétal, d'aggravation du processus de désertification et d'appauvrissement des terres.

L'extension sans cesse croissante des zones de culture constitue une cause majeure de la dégradation des sols et de la perte des aires importantes pour la diversité biologique. Dans certains départements, la dégradation des sols entraîne la déstabilisation des dunes de sables qui menacent les habitations riveraines et qui ont de forte tendance à ensevelir les rizières les zones de culture maraîchères, les points d'eaux, ce qui engendre une forte réduction des rendements. Globalement les estimations de la production céréalière totale de l'hivernage 2004, qui se situaient à quelques 1132700 tonnes, étaient en net recul (22%) par rapport à la campagne précédente, mais ils restaient tout de même proches de la moyenne des cinq dernières années. Le déficit vivrier qui frappe les populations rurales et la dégradation des écosystèmes naturels ont accentué l'exode rural qui a engendré le surpeuplement des villes, augmenter le niveau du chômage et de la pauvreté tout en occasionnant l'insalubrité dans les différents centres urbains.

Il y a lieu de noter par ailleurs, que cette même situation défavorable de l'agriculture, avait dans les années 1980, incité le gouvernement sénégalais à initié une nouvelle politique agricole visant à augmenter la production agricole qui pèse de façon significative sur la balance commerciale du pays et à favoriser surtout une sécurité alimentaire. Et cette politique agricole a été déjà devancée par un programme agricole (de 1960 à 1980) qui avait pour objectif de moderniser le secteur agricole et d'augmenter les revenus des ruraux grâce à l'introduction de nouvelles techniques agricoles, l'accroissement des rendements, la réorganisation de l'encadrement et des circuits de commercialisation. Les résultats de ce programme ont été très en deçà des objectifs visés malgré les financements considérables et un dispositif d'encadrement technique déployés de façon ramifiée à tra-

vers tout le pays.

La nouvelle politique agricole qui a suivi ce programme était principalement axée sur la stabilisation de la production par une action sur les facteurs de production (semences, engrais, matériel agricole etc.) et les prix aux producteurs, la responsabilisation des producteurs consécutivement au désengagement progressif de l'Etat (facilitation de l'accès au crédit, gestion communautaire de certains équipements collectifs, etc.), la maîtrise de l'eau (aménagements hydro-agricoles, équipements hydrauliques, etc.) et enfin, l'atténuation des effets de la désertification, notamment par des actions plus soutenues de préservation du patrimoine forestier.

Et malgré les efforts consentis dans ce domaine, les résultats restent toujours en deçà des attentes. Cette Nouvelle Politique Agricole (NPA) et les Programmes d'Action Prioritaires (PAP) qui l'ont accompagnée, n'ont pas été à l'origine d'une amélioration de la production. Les paysans sont faiblement outillés et insuffisamment préparés au désengagement de l'Etat qui a entraîné une réduction des crédits de campagne agricole notamment l'attribution de semences et d'engrais. Les producteurs se sont trouvés confrontés à des contraintes devenues plus manifestes dans un environnement productif soumis à une logique d'économie du marché. Les ressources naturelles et l'environnement n'ont pas aussi été épargnés par les conséquences de l'échec du Programme Agricole dont les manifestations les plus néfastes se traduisent par une surexploitation des terres et l'abandon des champs par la jeune génération de paysan qui prend le chemin de la migration interne vers le milieu urbain, ou externe vers les pays européens en particulier.

Les phases de relance de l'agriculture qui ont succédé cette nouvelle politique agricole, même si elles ont contribué à l'octroi de crédit notamment dans l'acquisition d'intrants agricoles par les producteurs, elles n'ont pas globalement amélioré l'environnement de la production. Elles n'ont pas apporté des solutions durables à la dégradation des ressour-

ces foncières et végétales. Les relances de l'agriculture n'ont pas non plus permis de relever le défi majeur du maintien de la sécurité alimentaire, du développement agricole durable et de la production locale diversifiée.

Enfin, force est de constater que l'agriculture est un moteur de croissance pour l'ensemble de l'économie comme c'est le cas en Asie et en Amérique latine. Elle joue ainsi un rôle important dans le développement durable sans quoi il est impossible de penser à une sécurité ou autosuffisance alimentaire qui passe par l'existence d'options en terme de moyens de subsistance. C'est ainsi que la mise en place des services énergétiques améliorés, peut fortement contribuer au développement de l'agriculture notamment dans le secteur de l'irrigation, de la culture de semis, de la production d'engrais, de la transformation des aliments et dans les activités de l'agro-alimentaire. Par conséquent la réhabilitation des terres, l'amélioration du système de production et l'appui au secteur agricole pour l'adoption de nouvelles modes de production basées sur la sciences en complémentarité avec le savoir des paysans, doivent être réellement pris en compte dans la politique de développement rural, afin de pouvoir relever le défi de ce qu'on appelle « la double révolution verte », c'est-à-dire une révolution qui à la fois augmente les rendements et respecte les écosystèmes.

#### **I-4 Les contraintes démographiques**

Les projections officielles de la population sénégalaise (estimée actuellement à 9,5 millions d'habitants) font état de : 12822400 en 2010, 14563900 en 2015 et 18281800 en 2025. Cette population est inégalement répartie dans l'espace nationale. Elle est surtout concentrée à l'ouest et au centre au détriment de l'est et du nord faiblement peuplés. 65% de la population vivent sur seulement 14% de l'espace nationale et la région de Dakar regroupe un quart de la population sur une superficie de 0,3%. La densité moyenne est de

46 habitants au km<sup>2</sup>. Elle varie de 4000 habitants au km<sup>2</sup> à Dakar à 8 habitants au km<sup>2</sup> dans la région de Tambacounda à l'est. Le pays compte une dizaine d'ethnies dont les principales sont : wolofs 43%, pulaar 24%, et sereer 15%. Les étrangers représentent environ 2% de la population.

#### I-4-1 La dynamique de la population

Deux aspects peuvent être retenus. Il s'agit d'abord des mouvements naturels avec un taux d'accroissement naturel qui est passé de 2,7 pour mille en 1988 à 2,3 pour mille en 2005 en passant par 2,4 en 2003 d'après les données recueillies sur la situation économique et sociale du Sénégal. Le niveau de fécondité recueilli par l'EDS1 de 1986 était de 6,6 enfants par femme alors que dans l'EDSIII de 1997, il se situait à 5,7 enfants par femme. Cette situation qui est liée à des facteurs culturels, religieux et économiques est due surtout à l'absence d'une réelle politique de maîtrise de la population qui reste un sujet tabou pour les autorités publiques. Les données recueillies à Kaolack permettent de rendre compte du nombre élevé de naissances par ménage, malgré les multiples problèmes socio-économiques.

**Tableau 27** : Nombre d'enfants par ménage

Nombre d'enfants/ménage	Häufigkeit	Prozent
1- 4	190	23,8
5- 9	570	71,3
10- 12	40	5,0
Gesamt	800	100,0

Ce tableau révèle que 71,3% des ménages enquêtés ont entre 5 et 9 enfants. Les ménages avec moins de cinq enfants ne représentent que 23,8% de la population. Ceci fait état d'un fort taux d'accroissement qui est généralement accentué par le phénomène de la polygamie.

Aujourd'hui, la croissance démographique enregistrée

s'accélère davantage en milieu urbain, créant les conditions du déséquilibre spatial, économique et environnemental. Cet accroissement de la population s'accompagne nécessairement d'une accentuation des prélèvements des ressources naturelles et d'une pression foncière. L'agression du couvert végétal est évaluée à 100000 ha par an et la variable population n'est pas intégrée dans la planification du développement au niveau national, régional et local afin d'harmoniser le rythme de croissance démographique avec les exigences du développement. Cette pression démographique exerce des effets néfastes sur l'environnement et peut compromettre la situation écologique du pays sous l'effet du doublement de la population attendu avant 2030.

La croissance de la population préférant vivre en ville plutôt qu'en campagne, contribue pleinement à l'installation d'une forme de pauvreté urbaine qui s'accroît de jour en jour (97,57% des migrants internes ont pour destination le milieu urbain et 35,3% vers le milieu rural). Ce même phénomène provoque de l'autre côté, un dépeuplement du milieu rural suite à la dégradation des écosystèmes forestiers conduisant une baisse des rendements des produits comme les céréales qui chutent de plus de 40% depuis plus de trois décennies. Certaines études réalisées permettent de constater que les activités agricoles occupent de moins en moins la population active comme le soutient le rapport sur le Développement en Afrique 2003 de la Banque Africaine de Développement avec 81% en 1980, 79% en 1985, 78% en 1990 et 77% en 1996.<sup>79</sup> Ainsi une grande partie de la nouvelle génération d'agriculteurs a cessé d'être paysan en préférant prendre la valise. Et la ruée de cette population rurale vers les activités informelles urbaines comme alternative à la crise qui frappe le milieu rural a provoqué une certaine mobilité sociale au sein de la société tout en occasionnant un phénomène d'exclusion ou de désintégration sociale.

Ce phénomène d'urbanisation mal contrôlée qui

---

<sup>79</sup> Banque Africaine de Développement (BAD), Croissance Démographique et Développement Durable, Abidjan, 1994.

s'intensifie dans les grandes villes du pays, constitue une des causes de l'explosion démographique urbaine. Dakar, la capitale, à elle seule compte une population de plus de 2,5 millions d'habitants sur une superficie de 550km carrés. De même, la région de Thiès qui totalise une population de 1310933 habitants sur une superficie de 6601km carrés et Kaolack qui compte 1100939 habitants sur une superficie de 16010km carrés occupant la troisième place au niveau national, en sont des exemples parmi tant d'autres. L'urbanisation accélérée dans les centres urbains est aussi un phénomène visible dans la commune de Kaolack qui a déjà atteint ses limites vers la partie Nord et à l'Est. Elle compte une population (urbaine) de 235468 habitants et représente plus de 57% de la population totale du département. Dès lors, on assiste peu à peu à ce que certains appellent une « délocalisation de la pauvreté » qui peut être, dans une certaine mesure, le résultat d'une extension de la pauvreté du milieu rural vers la zone urbaine ou semi-urbaine grâce au flux migratoire rural-urbain. Et cela pose la nécessité de prendre au sérieux la dimension démographique en l'intégrant réellement dans les différents programmes de développement.

En effet, la croissance de la frange de la population qui ne bénéficie d'aucune formation ou qui est dans la plupart des cas analphabète, ajoutée à un taux brut de natalité de 37,6 pour mille, ne favorise pas l'élévation du niveau de capital humain. A côté de la misère économique, s'installe une autre forme de misère qui est cette fois scientifique et technologique. La population à faible revenu se multiplie et enfonce la société dans la crise qui progresse dans ses différentes formes. La pauvreté économique et culturelle de la population favorise à son tour l'accroissement démographique dans une société où les enfants sont non seulement une fierté familiale ou sociale mais représentent en même temps une force de production ou du moins une sécurité sociale parce que appelés à assurer la relève au sein des unités de production dont ils sont issus. L'exemple du monde rural qui détient les records de natalité les plus élevés du pays en est

une belle illustration. Enfin, cette démographie galopante à la quelle s'ajoute une destruction progressive de l'environnement naturel, ne facilite pas à son tour une prise en charge correcte des besoins de ces derniers dans des domaines tels que l'éducation, la santé, la formation et le niveau de vie décent.

### **I-5 le poids des activités informelles au Sénégal**

Le paysage socio-économique est caractérisé par l'étendu du secteur informel qui symbolise une culture de survie et de débrouillardise au moment où le secteur formel saturé, ne parvient pas à absorber la demande du marché de l'emploi de plus en plus croissante. Voilà une situation qui pose encore une fois le problème de la nécessité d'un esprit de créativité qui ne peut être que le résultat d'une réelle compétence humaine, fondamentale pour un développement durable.

Défini comme un secteur qui n'est pas structuré par des règles et des normes rigoureusement définies et juridiquement reconnues, le secteur informel comme un autre révélateur de l'échec du développement et surtout de ce qui est appelé « l'appauvrissement généralisé » des pays situés au sud du Sahara, occupe une bonne partie du paysage économique national sénégalais. Alimenté par un mouvement intense de la population rurale, ce secteur relève près de 75% de l'emploi urbain à Kaolack qui est un exemple parmi tant d'autres. Allant du commerce jusqu'à l'exercice de certains métiers plus ou moins libéraux en passant par le secteur du transport, les activités non structurées traduisent un certain sentiment de désespérance qui habitent bon nombre de citoyens en marge d'une organisation formelle en crise d'innovation. C'est ainsi que se développe toute une série d'activités urbaines parallèlement aux entreprises « modernes », c'est à dire celles qui ont une comptabilité normalisée. L'ampleur de ses activités qui ne relèvent dans la plupart des cas d'aucune compétence scientifique reconnue,



oblige à s'interroger sur la formalisation de ce secteur dit informel. Cependant, en regardant de plus près, nous pouvons dès lors mentionner que l'essentiel du secteur qui, dans sa phase initiale, s'inscrivait dans le réseau de solidarité verticale reliant une base profondément rurale à quelques uns de ses éléments installés en milieu urbain, a fini par opérer des transformations non négligeables dans certains mécanismes de fonctionnement du système socio-économique ou plutôt commercial. Loin de pouvoir jouer le rôle d'un véritable moteur de développement, comme le soutiennent certains analystes, le développement du secteur informel dans l'environnement économique sénégalais n'a fait que répandre une culture de survie masquée par une référence à un certain nombre de « valeurs religieuses ».

Caractérisée non pas par un choix effectué au nom d'une quelconque idéologie religieuse, la pratique de ces activités informelles révèle un autre aspect différent du facteur religieux, dans la mesure où elle représente le lieu de refuge pour une partie de la population en marge du système économique moderne, qu'elle que puise être son appartenance religieuse. En effet, ce que nous voulons souligner au passage, c'est que cette mentalité de survie observée généralement chez les ressortissants du Baol (actuelle région de Diourbel) issus de la confrérie mouride, traduit pour ainsi dire l'effet de la crise qui a longtemps secoué cette partie du bassin arachidier. Cette mentalité de débrouillardise comme le nomment certains intellectuels, peut se comprendre comme une réponse à cette crise plutôt qu'une référence à une idéologie religieuse.

Ainsi, contrairement à l'éthique protestante de Max Weber dans la société capitaliste de l'époque, « l'idéologie de débrouillardise » qui symbolise une recrudescence des activités informelles dans la société sénégalaise et en grande partie chez les « mourides » du Baol, ne constitue pas un élément déterminant dans la construction d'une mentalité économique porteuse de développement durable comme le laisse croire certains. En effet, le fait « Baol-Baol » dont il

est question ici, n'est en fait qu'un prolongement de l'économie informelle locale et par conséquent, ne joue pas un « rôle de porteur de civilisation » comme ce fut le cas du protestantisme dans la société occidentale du dix neuvième siècle.

La mentalité et les conduites du groupe rangé dans le vocable de « Baol-Baol », ne sont pas plus économiques que sociales dès lors qu'elles s'appuient sur un système de solidarité et d'entraide mutuelle fondé sur des critères de parenté ethnique, géographique et parfois religieuse. L'étude que nous avons menée sur la « dynamique de groupe et les stratégies de développement des migrants « Baol-Baol » ressortissants de la localité de Mékhé-Lambaay »<sup>80</sup> révèle que ces populations sont fortement reliées à des réseaux migratoires basés sur des relations de solidarité déterminées par l'appartenance familiale, ethnique, géographique et religieuse et par conséquent, mènent des activités économiques informelles qui ne contribuent pas véritablement à l'émergence d'un système économique efficace et durable. Les conduites économiques de ces derniers sont plus assimilées à une culture de survie ou de reproduction d'un système déjà en place, qu'à un ensemble de pratiques pouvant introduire un processus de changement social. La grande majorité de ses populations se mobilise dans des activités commerciales (la liquidation des produits qui proviennent généralement du recyclage) définies par la non application des règles administratives rationnellement définies et légalement établies comme la fiscalité complète et régulière.

Ainsi, les causes du développement du secteur informel en milieu urbain sont à rechercher au niveau des conséquences de la pauvreté grandissante qui touche aussi bien le milieu rural que le milieu urbain, d'une urbanisation rapide et mal contrôlée et surtout d'une explosion démographique due à l'effet de la migration interne ou plus précisément de

---

<sup>80</sup> Diouf Djiby, La dynamique de groupe et les stratégies de développement des migrants « Baol- Baol », mémoire de maîtrise en Sociologie, UCAD, Dakar, 1999

l'exode rurale. C'est ainsi que le secteur informel ou plus précisément le commerce informel est apparu comme une alternative à la création d'emploi et constitue en même temps un mode de subsistance de la classe la plus vulnérable.

Dès lors, l'argument uniquement religieux dans l'étude de la croissance du secteur informel au Sénégal par référence à la morale religieuse contenue dans l'ascétisme protestant issu du calvinisme et qui a favorisé l'émergence du capitalisme occidental tel que Max Weber l'a soutenu, ne nous semble pas dans ce cas valable. Cependant, l'adoption du schéma d'analyse wébérien pour qui, la tâche de la sociologie ne se limite pas seulement à l'explication des phénomènes mais doit inclure aussi leur compréhension, reste tout de même applicable dans l'analyse de cette problématique du développement durable. C'est ainsi que certaines valeurs, croyances et représentations qui influencent l'activité de certains acteurs, pourront, plus loin, faire l'objet d'une interprétation.

En se situant dans une simple logique d'adaptation et de réponse à la pauvreté urbaine, l'économie informelle se trouve donc incapable de produire une croissance économique comparable à celle provenant du système économique moderne. Ce dernier, de par son aspect purement sélectif, évolue jusqu'ici dans un stade embryonnaire et peine à répondre aux attentes de la masse. C'est ce qui justifie même l'ampleur et la croissance de l'informel qui joue un rôle de « soupape de sécurité », en absorbant et faisant vivre les jeunes ruraux massivement afflués vers les centres urbains et une bonne partie des rejetés des rouages de l'économie de la sorte à atténuer les chocs sociaux qui peuvent en découler.

Nous pouvons enfin retenir que le développement du secteur informel traduit pour ainsi dire les failles, les imperfections et les dysfonctionnements structurels et culturels liés à la mise en place du système économique formel. Et les causes d'un tel phénomène sont à rechercher dans le manque d'initiative et de créativité qui sont les résultats de

l'inexistence d'un véritable capital humain nécessaire à la mise en place d'un certain nombre de dispositions ayant pour objectif d'aider cette économie informelle qui circule en vase clos, à sortir de son stade primitif. L'étendu de cette économie souterraine dans les différentes zones urbaines du pays nous autorise à nous interroger sur la nécessité pour les pouvoirs publics d'inventer des passerelles entre ce secteur informel et le système économique moderne. Malgré son aspect plus ou moins écologique à travers le recyclage et son rôle de refuge pour une bonne partie de la population en atténuant la misère de cette dernière, l'informel représente ici un des indicateurs du non développement parce que basé uniquement sur le temporaire et surtout sur la production d'un « capital mort » évoluant généralement dans l'ombre et en dehors des règles institutionnelles.

## **II Obstacles socio-culturels : Niveau du capital humain**

Le capital humain, acquis à travers l'instruction, la formation, la qualification professionnelle et l'information, est considéré comme un facteur de réalisation sociale permettant à l'individu de bien négocier son insertion dans les différents marchés du travail et d'assurer son bien être économique et social. Ce niveau du capital humain, est d'une part lié aux problèmes que traverse le système éducatif sénégalais et notamment celui de l'enseignement élémentaire, et d'autre part, aux croyances, valeurs et représentations au sein de la société. L'enquête effectuée à Kaolack révèle un faible niveau d'éducation et de formation au sein de la population.

**Tableau 28** : Niveau d'étude des parents

Niveau d'étude des parents	Häufigkeit	Prozent
N'a jamais étudié	422	52,8
Ecole informelle	67	8,4
Primaire	221	27,6
Secondaire	72	9,0
Supérieur	18	2,3
Gesamt	800	100,0

Nous nous rendons compte à travers ses résultats que 61,2% de la population n'ont pas reçu une instruction formelle. 52,8% de la population enquêtée n'ont aucun niveau d'étude (sont analphabètes) avec seulement 8,4% qui ont subi un enseignement informel. Le niveau primaire enregistre un pourcentage de 27,6%, le niveau secondaire 9,0% et enfin le niveau supérieur 2,3%.

En effet, le faible pourcentage de l'enseignement informel, malgré les programmes d'alphabétisation qui ont été mis en place dans la région, est surtout dû au manque de suivi de ces dits programmes, après le retrait des organismes non gouvernementaux qui assuraient le financement. L'explication donnée par les populations dans plusieurs localités visitées, est relative au non paiement des enseignants/moniteurs et leur manque de motivation.

**Tableau 29** : Diplôme le plus élevé obtenu

Diplôme le plus élevé obtenu	Häufigkeit	Prozent
CEPE	81	10,1
BFEM	20	2,5
BAC	38	4,8
DUEL	6	0,8
Licence	5	0,6
Maîtrise	1	0,1
DESS	2	0,3
Aucun	641	80,1
Autre	6	0,8
Gesamt	800	100,0

Ce tableau permet encore de voir la situation catastrophique de l'éducation. 80,1% de la population de référence n'ont aucun diplôme. 10,1% ont le Certificat d'Etude Primaire et Elémentaire (CEPE), 2,5% ont le Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM), 4,8% ont le Baccalauréat de second degré (BAC), tandis que les diplômes universitaires enregistrent un pourcentage insignifiant de 1.8%.

**Tableau 30** : Formation formelle ou informelle

Formation	Häufigkeit	Prozent
Informelle	256	32,0
Formelle	75	9,4
Aucune	468	58,5
Gesamt	799	99,9

En ce qui concerne la formation professionnelle, seulement 9,4% de l'échantillon affirment avoir reçu une formation formelle contre 32,0% pour la formation informelle.

## **II-1 Problèmes de l'éducation et de la formation**

L'éducation par laquelle s'acquièrent les connaissances est considérée comme un élément intrinsèque du développement durable. Elle devrait permettre à la population et en particulier les pauvres, d'acquérir des connaissances de base nécessaires pour l'exploitation du potentiel existant et la formation des citoyens autonomes. Cette éducation ne vise pas uniquement la transmission d'un héritage socioculturel, d'un savoir constitué de valeurs et de modèles établis. Elle tend aussi vers l'éclosion des potentialités et prépare les jeunes générations à s'adapter à des situations nouvelles, à un monde en perpétuel changement. Par conséquent, la finalité de l'éducation qui s'inscrit dans le cadre du développement durable, est surtout de permettre à ces jeunes d'apprendre pour comprendre et résoudre des situations nouvelles qui se présentent. C'est à ce niveau que se pose une des difficultés de l'éducation au Sénégal et particulièrement l'enseignement moderne dispensé généralement à travers une langue unique et étrangère.

La mise en place d'une politique d'éducation aboutissant à la scolarisation universelle dans le primaire, le financement privé attribué à l'enseignement supérieur, les subventions et les allègements fiscaux pour la promotion de la recherche et du développement ont largement contribué à la croissance technologique et au développement industriel des pays comme la Corée du Sud, le Singapour et la province chinoise de Taiwan. Au Sénégal par contre, la politique de l'éducation pour tous dans le cycle primaire, même s'il arrive à accroître le taux de scolarisation des enfants qui passe de 50% en 1993 à 62% en 1999 n'a pas tout de même réussi à améliorer la qualité de celle-ci. La plupart des élèves ne parviennent pas à suivre des études secondaires et supérieures et la formation souffre d'une absence d'orientation technologique et de l'inadaptation des compétences aux nouvelles exigences du marché de l'emploi en mutation.

L'analphabétisme qui touchait dans les années 1988 en-

viron 82% des femmes de plus de 15ans et 62,6% des hommes, ne s'est pas encore réduit de manière considérable, en ce début du vingt et unième siècle, comme le prévoyait le Plan National de lutte contre l'analphabétisme. Ces manquements notés dans la formation du capital humain nécessaire à un développement durable n'ont pas contribué à la réduction de la pauvreté.

Les difficultés que connaît l'éducation scolaire perdurent au Sénégal malgré les multiples plans et programmes de réforme. C'est ainsi qu'elle reste un sujet de discussion et fait l'objet de plusieurs rencontres au niveau national et international. Le système d'enseignement élémentaire connaît un certain nombre de problèmes au centre desquels se trouve le problème de l'enseignement des langues nationales en relation avec le développement cognitif des jeunes apprenants. Et partant de cette considération, nous nous efforcerons dans un premier temps de cerner les problèmes auxquels l'éducation scolaire sénégalaise est confrontée et plus précisément les difficultés que pose l'apprentissage des langues à l'école élémentaire moderne en s'appuyant sur des études réalisées dans ce secteur de l'enseignement. Ensuite, dans une seconde partie nous essayerons de montrer la conception de l'apprentissage dans sa relation avec le langage et ceci dans le processus du développement cognitif chez Piaget d'une part, et chez Vygotski, Luria et Léontiev d'autre part. Et enfin, dans la troisième partie, nous tenterons de montrer les principaux facteurs qui peuvent militer au profit du développement durable notamment en ce qui concerne le développement quantitatif et qualitatif de l'éducation.

## **II-2 Problèmes de l'enseignement à la base au Sénégal**

Etant préoccupés par l'efficacité des systèmes éducatifs mis en place dans plusieurs pays et étant en même temps confrontés aux défis que posent la scolarisation universelle et l'amélioration de la qualité de l'éducation, les pays fran-



cophones d'Afrique subsaharienne appartenant à la Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN), à l'image des pays couverts par le Southern African Consortium for Monitoring Educational Quality (SACMEQ) et sous l'influence des mesures de compétence des élèves de type PISA (Programme for International Student Assessment), ont mis en place un Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN appelé (PASEC). Ce programme est donc chargé de faire l'évaluation des systèmes d'enseignement primaire de ses états membres qui a commencé depuis l'année (1993-1994).

En effet, les objectifs fixés au PASEC renvoient à identifier des modèles d'écoles efficaces et peu coûteux par la comparaison nationale et internationale des performances des élèves, des méthodes d'enseignement et des moyens en œuvre; de développer, dans chacun des Etats participant, une capacité interne et permanente d'évaluation; de diffuser les méthodes, les instruments et les résultats en matière d'évaluation; de renforcer le rôle d'observatoire des systèmes éducatifs du secrétariat technique permanent de la CONFEMEN; et enfin d'appréhender le rôle des aspects socio-économiques dans les phénomènes scolaires. C'est dans ce cadre que des tests standardisés ont été utilisés pendant l'année scolaire 1995/ 96 dont le but était de mesurer les connaissances des élèves de la cinquième classe du primaire dans les deux disciplines qui sont le français et les mathématiques<sup>81</sup>. Un certain nombre de problèmes relatifs au modèle d'apprentissage à l'école élémentaire de type française ont été identifiés. Et concernant le système éducatif sénégalais qui nous intéresse particulièrement dans cette étude, nous pouvons mentionner que des résultats catastrophiques aussi bien au niveau des élèves qu'au niveau du personnel enseignant ont été enregistrés.

---

<sup>81</sup>Michaelowa, Katharina, Nouvelles approches aux indicateurs éducatifs: Les indicateurs « traditionnels » de quantité et le défi de la qualité, (in J. J.Fribulet, V. Liechti et P. 7-Meyer-Bisch (eds): Les indicateurs du droit à l'éducation- La mesure d'un droit culturel, facteur du développement, Fribourg, 2000, pp.135-161.

Pour ce qui est du niveau d'acquisition des connaissances des élèves en mathématiques et en français, évalué dans cinq pays membres du PASEC, le Sénégal se place au dernier rang du groupe constitué par le Burkina Faso, le Cameroun, La Côte d'Ivoire et le Madagascar. Les résultats ont montré que le taux de compréhension des élèves en français est de 34% au Sénégal tandis qu'il s'élève à 55% au Cameroun, à 50% en Côte d'Ivoire, à 44% au Burkina Faso et à 40% à Madagascar. Concernant les mathématiques, la moyenne des réponses correctes n'était que de 38% alors qu'elle est de 58% à Madagascar et de 50% au Cameroun, 46% au Burkina Faso et 40% en Côte d'Ivoire (MEN/ CREA, 2001)<sup>82</sup>. De la même manière, le Ministère de l'Education Nationale chargé de l'enseignement technique, dans son rapport national du 27 avril 2001 fait état de la faiblesse du rendement scolaire au Sénégal. Et au sujet des performances globales des élèves aux tests de français, mathématique et vie courante, les données attestent que le pourcentage des élèves qui sont effectivement parvenus au seuil global de maîtrise désiré (DML) de 74%, n'atteint même pas la barre de 0,5% et seuls 30,2% ont atteint le seuil minimum de maîtrise (MML) de 50%. Pour tous les trois tests, le rapport souligne que le niveau de maîtrise est en deçà de 50% (MENCET)<sup>83</sup>.

A ces différentes données qui posent la problématique de la qualité de l'enseignement élémentaire au Sénégal, s'ajoutent d'autres difficultés comme le taux de redoublement au niveau élémentaire qui est de 12,69% en moyenne dans les cinq premières années et celui-ci atteint une moyenne de 28% au cours moyen deuxième année. Les résultats au Certificat de fin d'Etudes Primaire et Elémentaire (CEPE) restent encore faibles (47,59% pour les écoles traditionnelles et pilotes) et que le taux d'abandon se situe au niveau de 8,0%

---

<sup>82</sup> Ministère de l'Education Nationale, Centre de Recherche Economique Appliquée, (2001) Rapport économique et financier du PDEF, Ministère de l'Education National, Dakar.

<sup>83</sup> Ministère de l'Education Nationale Chargé de l'Enseignement Technique. (2001) Le développement de l'éducation, Rapport National du Sénégal, UNESCO, avril 2001, p. 21.

en 99/2000 (PDEF 2003)<sup>84</sup>.

Ces différents contre performances notées dans le système scolaire sénégalais posent surtout le problème de l'apprentissage à l'école notamment dans sa relation avec le développement cognitif des enfants. De même, elles font état du défi auquel l'école sénégalaise est confrontée et cela peut, pour ainsi dire, alimenter la réflexion sur le rôle (de renforcement des capacités de l'apprenant en étant un cadre adéquat pour assurer la continuité du développement cognitif de celui-ci) que doit jouer cette école en référence aux théories constructivistes de Piaget et de son école ainsi qu'aux théories historico-culturelles du développement cognitif.

Ainsi, dans le but de susciter un nouveau type de citoyen respectueux de son environnement, l'Etat avait pris des mesures institutionnelles portant sur le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) dont les objectifs visés étaient d'atteindre la scolarisation universelle, l'élargissement de l'accès à l'éducation, la consolidation des capacités à disposer d'une éducation de qualité et la rationalisation de la mobilisation et de l'utilisation des ressources.

Cependant, les données actuelles montrent que le Sénégal n'a pas encore atteint l'objectif de la scolarisation universelle au niveau de l'enseignement primaire (le taux brute de scolarisation dans le primaire se situe à environ 70% contre 75% en moyenne en Afrique, tandis que le taux global est estimé à 32%). La scolarisation des filles dans l'élémentaires est de 64,8% contre 73,9% chez les garçons en 2000-01. Le taux d'alphabétisme pour les personnes de 15ans et plus sachant lire et écrire se situe à 39,1% et ceci cache les disparités entre les hommes (51,1%) et les femmes (28,9%) et entre les régions comme Dakar avec 60,0%, Ziguinchor, 48,1% à Thiès, 41,4%, environ 30% à Fatick, Louga, Kaolack et Saint-Louis contre 20,0% à Tambacounda, 23,7% à Diourbel et 27,9% à Kolda. En milieu rurale, il est

---

<sup>84</sup> Ministère de l'Education Nationale du Sénégal (2003), Programme de Développement de l'éducation et de la Formation (Education Pour Tous), mars 2003, p.24.

estimé à 24,1% contre 57,2% en milieu urbain. Pour les moins de 30 ans, le taux est supérieur à 50,0%, mais il reste relativement faible pour les tranches d'âge supérieures.

La situation de la femme en matière d'éducation et de formation reste toujours préoccupante avec un taux d'analphabétisme de plus de 70% contre 48,9% pour les hommes selon le (QUID 2001). Les faibles taux de scolarisation s'expliquent en partie par l'importance du travail des enfants car selon les résultats de l'enquête (MICS 2000), la proportion d'enfants de 5 à 15 ans qui travaillent serait de 37,6%. Au niveau national, le taux d'accessibilité à l'école primaire (moins de 30mn) est estimé à 81,4%. Les régions de Diourbel et Louga enregistre les plus faibles taux avec des niveaux respectifs de taux d'accessibilité de 60,5% et 67,7%.

En se basant sur le cas du Sénégal et compte tenu du rôle de l'enseignement/ l'apprentissage dans le développement des compétences intellectuelles de l'enfant et surtout de la place qu'occupe le langage dans le processus de développement cognitif, nous pouvons nous poser la question de savoir : Quels sont les principaux facteurs qui expliquent la situation critique que traverse l'école élémentaire sénégalaise notamment la faiblesse du niveau de compétence des élèves, le taux élevé de redoublement et d'abandon ? Et quels sont les éléments essentiels qui permettent à l'apprentissage de contribuer à un développement non pas seulement quantitatif mais aussi qualitatif de l'enseignement élémentaire au Sénégal?

Pour apporter des éléments de réponse à ces questions, nous allons nous référer à certaines études effectuées sur le système éducatif sénégalais dont celles du PASEC et Naumann, ainsi qu'aux documents du Ministère de l'Education National réalisés dans le cadre du Programme de Développement de l'Education et de la Formation et à l'Education Pour Tous (MEN 2001 ; MEN.PDEF/EPT, mars 2003).

## **II-2-1 Facteurs explicatifs des mauvaises performances du système**

### **II-2-1-1 La question linguistique**

Comme nous l'avons déjà souligné, le développement durable ne signifie pas simplement le développement économique qui se traduit par les infrastructures modernes, les réseaux de communication et les industries. Il repose surtout sur le développement du savoir et du savoir faire sans lesquels il ne serait pas possible de parler de développement. Et comme le note le spécialiste Marcel Diki-Kidiri « le développement de la science et de la technologie ne sont pas des conséquences du développement économique, mais des conditions préalables et sine qua non »<sup>85</sup>. Et que les bases de ce développement scientifique sont à rechercher surtout dans le développement du capital humain qui s'acquiert à travers l'éducation et la formation. C'est ainsi que la langue constitue l'élément fondamentale dans cette transmission des connaissances, « elle joue un rôle irremplaçable dans cette formation et donc dans tout le processus de développement scientifique et technologique. C'est pourquoi le développement de la langue elle-même dans le cadre d'un programme d'aménagement linguistique impliquant des activités terminologique doit accompagner constamment les autres aspects du développement... »<sup>86</sup>. Dans sa typologie des situations sociolinguistiques africaines, Diki-Kidiri montre que le Sénégal fait partie du groupe caractérisé par ce qu'il appelle « les langues de base plus une langue de masse plus une langue de crête ». Cette situation sociolinguistique se caractérise par plusieurs langues de base qui sont associées au monde traditionnelle, ethnique, aux savoirs et aux savoir-faire héri-

---

<sup>85</sup> Diki-Kidiri Marcel, Multilinguisme et politique linguistique en Afrique, Acte de colloque I, in penser la francophonie : concepts, Actions et Outils linguistique, collectifs AUF, Editions des Archives contemporaines EAC, 2004, p.27.

<sup>86</sup> Idem p.27.

tés du passé. Ces langues coexistent avec une « langue vernaculaire de masse », le wolof installée dans la presque totalité du territoire et qui est associée au « développement des échanges sociaux au delà de l'ethnie, à l'expression des réalités modernes généralement importées et largement intégrées aux cultures locales»<sup>87</sup>. Et enfin, s'ajoute la langue de crête, le français héritée de la colonisation. Elle assume des fonctions officielles et joue un rôle dominant dans tous les secteurs de la vie nationale liée aux réalités internationales.

#### **II-2-1-1-1 La politique linguistique appliquée**

L'Etat a choisi de promouvoir toutes les langues à la fois, sans discrimination. Il s'agit du français et des autres langues autochtones du pays dont le wolof, le sereer, le pular, le malinké, le soninké, le diola, bien que le wolof soit parlé par plus de 80% de la population et conforte de plus en plus sa position. Ce choix n'entraîne pas une désaffection du français car comme le note Marcel Diki-Kidiri, le soutien à cette langue officielle est plus vigoureux que celui accordé aux autres langues nationales au-delà de leur reconnaissance statutaire. Par ce choix le Sénégal s'inscrit dans le groupe des pays qui ont choisi de promouvoir plusieurs langues de base. Cependant, ce choix n'est pas sans difficulté car il se pose un problème au niveau du choix de la langue à développer dans le contexte sociolinguistique qui caractérise le pays, pour un bilinguisme positif dans l'enseignement élémentaire au moment où le wolof, de par son importance dans les échanges et les activités économiques et commerciales, est la langue la plus parlée dans la presque totalité du pays.

---

<sup>87</sup> Idem

## **II-2-1-1-2 L'importance de la langue dans le système éducatif**

Nous rappelons brièvement que l'enseignement élémentaire formel au Sénégal à l'image des autres pays membres du PASEC, est caractérisé par l'utilisation du français qui demeure une langue étrangère (non parlée) pour la presque totalité des élèves qui entrent dans ce système. Ainsi, le PASEC, dans son évaluation du système éducatif sénégalais, s'est basée sur une mise en relation des variables de l'environnement des élèves (de la cinquième classe du primaire), scolaire et extra-scolaire, avec les acquisitions de ces derniers dans les deux matières principales à savoir les mathématiques et le français, pour déterminer leur effet sur l'apprentissage. Les données concernant l'environnement des enfants se sont basées sur des variables comme la disponibilité des livres, les connaissances des langues locales et d'enseignement des enseignants, le niveau de pauvreté de l'environnement familial.

En effet pour l'étude PASEC, un des éléments les plus essentiels qui expliquent la non efficacité des systèmes éducatifs en Afrique francophone subsaharienne en général et au Sénégal en particulier, est d'abord le manque d'équipement en livre. Selon cette étude, « la disponibilité de livres à la maison fait monter le score d'un élève d'environ 6% du score moyen, la disponibilité des livres de mathématiques et de français utilisés en cours le fait monter de 18% du score moyen »<sup>88</sup>. A cela s'ajoutent les faiblesses dans la formation des maîtres, la pratique du double flux et notamment la réduction des heures des élèves et à la charge supplémentaire du maître, la pauvreté et ses corollaires comme la malnutrition et les problèmes de santé qui rendent difficiles la scolarisation régulière et l'apprentissage des enfants.

---

<sup>88</sup> Michaelowa, Katharina, Améliorer la qualité de l'éducation en Afrique Subsaharienne: Quelques résultats du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN, p.2.

Cependant, cette étude basée essentiellement sur les écoles n'a pas pris compte de l'importance de la langue maternelle ou plus généralement de l'environnement linguistique de base des enfants dans le processus d'apprentissage à l'école. Cette position est soutenue par Jens Naumann et Peter Wolf qui, dans une étude critique des résultats du PASEC, ont soutenu que « l'emploi unique du français comme langue d'enseignement représente un très grand handicap pour la majorité des élèves, et en particulier pour les élèves du primaire »<sup>89</sup>. Au-delà des critiques méthodologiques formulées à l'endroit de cette étude du PASEC, ces derniers se sont appuyés sur des données empiriques qui leur ont permis de montrer que les difficultés auxquelles sont confrontés les élèves du primaire notamment l'échec scolaire sont à rechercher au-delà de la variable appelée « disponibilité d'un manuel scolaire » sur la quelle s'est appesantie l'étude déjà citée.

Ainsi, en plus des variables socioéconomique et de « littéralité composite » qui englobe « la littéralité des parents » et les informations sur l'existence de dictionnaires, de livres ou de journaux dans la famille de l'élève, « la nouvelle analyse des données PASEC pour le Sénégal » insiste sur la variable linguistique et surtout en ce qui concerne la question de la langue parlée dans l'environnement familial de l'enfant par rapport à « la langue d'enseignement ». L'explication des difficultés de compréhension des élèves, selon cette étude critique, est à chercher au niveau de la problématique que pose l'introduction « des langues nationales » dans le système d'enseignement primaire.

Dès lors, les auteurs soulignent que la question relative à la langue d'origine des élèves, posée lors des enquêtes du PASEC « à la maison, quelles langues parles-tu avec tes parents ? » n'était pas susceptible de donner des informations

---

<sup>89</sup> Naumann, Jens ; Wolf Peter (2001), La performance des systèmes africains d'enseignement primaire: Critique et nouvelle analyse de données PASEC pour le Sénégal, in Perspectives, vol. XXXI, No 3, Septembre 2001



concernant « la langue maternelle » ou même celle « la mieux maîtriser » pour les enfants qui mentionnaient plus d'une langue à cette question. C'est ainsi qu'ils proposent à la place du modèle PASEC, une approche analytique qui permet de distinguer « les enfants qui parlent le français et d'autres langues (sénégalaises) au foyer; les enfants qui ne parlent que le Wolof (dans ces cas il s'agit donc de la langue maternelle des enfants); les enfants qui parlent le wolof et d'autres langues (sénégalaise) à part le français; les enfants qui parlent ni le ouolof ni le français »<sup>90</sup>.

En effet, l'analyse des résultats obtenus sur ces différentes caractéristiques linguistiques en corrélation avec les données recueillies sur les tests de français et de mathématique ont aboutit aux résultats qui attribuent les meilleures performances « aux enfants qui parlent aussi le français dans leur foyer d'origine ». Ceux-ci sont suivis par « les enfants qui ont le Wolof pour seule langue », (en tant que langue maternelle). Les enfants qui parlent et ouolof et les autres langues locales occupent la troisième place. Et enfin les plus faibles performances sont enregistrées auprès du groupe des enfants qui, dans leur environnement familial parlent des « langues africaines autres que le wolof ». Ces résultats ont permis aux auteurs (Naumann et Wolf) de soutenir que le souci de répondre à l'efficacité du système éducatif, à travers une politique d'éducation accentuée sur l'accès aux manuels scolaires, ne pourra donner des résultats positifs que si cette politique intègre en même temps la recherche des moyens didactiques qui permettent de mieux prendre en compte le problème de la langue locale par rapport à celle utilisée à l'école.

Face à cette situation d'échec de l'éducation monolingue caractérisée par des taux de scolarisation insuffisants, le fort taux d'échec ainsi que les abandons, le faible niveau de compréhension des élèves, les redoublements et les exclusions, le coût de la scolarisation, la marginalisation et le

---

<sup>90</sup> Idem

renforcement des inégalités, le faible taux de promotion sociale, on peut se poser la question de savoir si l'éducation bilingue ne serait-elle pas une solution pour assurer un développement durable au Sénégal ?

Quarante ans après les indépendances, il se dégage un constat général sur l'incapacité du système éducatif en Afrique francophone à relever le défi de l'éducation pour tous les enfants en âge de l'être. C'est ainsi que l'éducation bilingue se présente comme une alternative pour assurer un développement durable. L'éducation bilingue est définie comme un système d'enseignement qui utilise deux langues à la fois (simultanément ou consécutivement) dont l'une est la langue première ou « langue de base et de masse » de l'élève.

L'objectif de cette éducation bilingue comme le note Maxime Some serait « de mettre l'enfant dès sa première année de scolarisation en contact avec la graphie dans sa langue maternelle ou la langue première qu'il pratique »<sup>91</sup>. Cette langue première de l'enfant sera celle de l'école maternelle et des premières années de l'école primaire car « c'est à ce moment que l'on doit renforcer l'intégration socio-affective, le développement sensori-moteur et cognitif de l'enfant »<sup>92</sup>. Ensuite, le français en tant que langue officielle, devrait être introduite progressivement et dès l'âge de six ans comme matière d'enseignement afin d'en assurer une maîtrise suffisante avant l'enseignement secondaire où elle sera de plus en plus utilisée.

Ce point de vue centré sur l'importance de la langue locale dans l'éducation de base en Afrique d'une manière générale et au Sénégal en particuliers est aussi partagé par bon nombre de professionnels du secteur de l'éducation qui proposent la mise en application d'une éducation bilingue en lieu et place du « monolinguisme colonial » considéré comme

---

<sup>91</sup> Somé Maxime, Education bilingue une alternative au système éducatif de base en Afrique pour assurer un développement durable, in Penser la francophonie, concepts, actions et outils linguistiques, p420

<sup>92</sup> Idem

le principal obstacle à l'apprentissage dans plusieurs pays dont le Sénégal. Et la faiblesse des résultats scolaires enregistrés s'explique par l'utilisation unique de la seconde langue qui réduit les niveaux de réussite individuelle et scolaire. Les partisans de cette conception soutiennent que l'introduction de la langue maternelle (première) à l'école, dans le cadre d'un « bilinguisme positif », dans des sociétés multiculturelles comme le Sénégal, est le facteur de réussite le plus déterminant pour les apprenants.

En effet, la relation entre l'apprentissage des langues et le développement a depuis fort longtemps préoccupé la pédagogie qui est à la recherche des méthodes et pratiques éducatives qui s'adaptent à leur contexte socioculturel. C'est ainsi que les théories psychologiques du développement cognitif issues de la tradition piagétienne d'une part et vygotskienne d'autre part, y ont été d'un apport considérable.

## **II-2-1-2 Théories du développement cognitif**

Avant d'aborder la conception de Jean Piaget vis à vis de l'apprentissage, nous allons au passage rappeler les principaux stades de développement sur les quels l'auteur fonde sa théorie du développement cognitif.

### **II-2-1-2-1 Stades du développement cognitif chez Jean Piaget**

En se basant sur l'épistémologie génétique qui cherche à comprendre comment évoluent nos modes de pensée, Piaget soutient que le développement cognitif résulte de l'interaction complexe entre la maturation du système nerveux et du langage et que cette maturation dépend des interactions physiques et sociales avec le monde qui nous entoure. Pour lui, c'est en agissant sur son environnement que l'enfant construit ses premiers raisonnements.

Les structures cognitives ou schèmes de pensée s'intériorisent progressivement chez l'enfant pour devenir de plus en plus abstraites. L'auteur se situe ici dans une perspective constructiviste en ce sens qu'elle cherche à expliquer les fonctions cognitives d'une complexité croissante par leur mode de formation successive à travers les quatre grands stades du développement qui sont :

- le stade sensori-moteur,
- le stade préopératoire,
- le stade des opérations concrètes,
- et enfin le stade des opérations formelles

Chaque stade est caractérisé par un certain degré de complexité des activités cognitives ainsi que des formes de connaissances distinctes.

#### 1- Le stade sensori-moteur

Durant cette période qui s'étend de la naissance à environ deux ans, l'enfant entre en contact avec le monde qui l'entoure à travers ses mouvements et des sensations qu'il éprouve, ses réflexes simples et ses habitudes acquises. Ce stade est caractérisé par la construction du schème (ou forme de connaissance qui assimile les données du réel et qui est susceptible de se modifier par l'accommodation à cette réalité) et la construction de l'espace proche se limitant aux espaces corporels. Et c'est au milieu de ce stade c'est-à-dire vers la fin de sa première année que l'enfant saisit la notion de permanence de l'objet, c'est à dire le fait que les objets continuent d'exister en dehors de son champ de vision. Ainsi, les acquis du stade sensori-moteur seront reconstruits en pensée et en représentation par l'enfant lors des stades qui suivent.

#### 2- Le stade préopératoire

Ce stade qui débute vers 2 ans et se termine vers 6 à 7 ans se caractérise par l'avènement du langage, des notions de quantité, d'espace, de temps (distinction entre le passé et le futur). L'enfant devient capable de penser en termes sym-

boliques, de se représenter des choses à partir des mots ou des symboles. Mais il reste cependant plus orienté vers le présent et les situations physiques concrètes car il n'est pas encore en mesure de manipuler les concepts abstraits. Sa pensée est à ce niveau très égocentrique dans la mesure où l'enfant assimile les points de vue des autres à ses propres points de vue.

### 3- Le stade des opérations concrètes

Après le stade préopératoire, l'enfant se situe au stade des opérations concrètes. A ce stade, l'enfant devient capable d'envisager des événements qui se produisent en dehors de sa propre vie, grâce à l'expérience du monde qui s'accumule en lui. Il commence à conceptualiser et à créer des raisonnements logiques mais qui restent encore directement liés au concret. Ici l'enfant atteint un certain degré d'abstraction lui permettant d'aborder des disciplines comme les mathématiques, de résoudre des problèmes avec les nombres et ceux ayant plusieurs variables et de coordonner des opérations dans le sens de la réversibilité en rapport avec des phénomènes observables.

### 4- Le stade des opérations formelles

Enfin, ce n'est qu'à partir de 11-12 ans que peut se développer ce que Piaget a appelé les opérations formelles. La connaissance va éventuellement atteindre une logique formelle (et la pensée procède de façon hypothético-déductive autour de l'âge de 15) ans. Et l'adolescent peut être en mesure de résoudre des opérations de seconde puissance et, à la fin de cette période d'utiliser une logique formelle et abstraite à l'image de celle de l'adulte. Il peut aussi réfléchir sur des probabilités et sur des questions morales comme la justice. Les acquisitions intellectuelles favorisent à ce niveau le rôle de la socialisation et des transmissions culturelles.

Les opérations concrètes étaient centrées sur le concret et le perceptible, sans distance critique, de manière statique alors que la pensée formelle peut étudier des transformations

potentielles, absentes, invisibles, des modèles abstraits et logiques. La pensée formelle donne accès à la représentation dynamique d'un vaste ensemble de transformations. Et ce changement de perspective joue aussi un rôle important dans la formation affective et morale car les acquisitions de l'adolescent jouent un grand rôle dans le développement de son autonomie morale (donc du libre développement de la personne) qui atteint avec la pensée formelle une dimension plus élevée dans le maniement de ce que Piaget appelle « les valeurs idéales ou supra-individuelles ».

Nous pouvons dès lors, retenir que Piaget avait fondé sa théorie du développement dans le but de rendre compte de l'évolution de la connaissance scientifique à partir des mécanismes qui sous tendent la formation des structures opératoires de l'intelligence chez l'enfant. Son approche développementale de l'intelligence place le sujet au cœur du processus. Il suppose que le sujet construit sa connaissance, au fil d'interactions incessantes avec les objets et son environnement social, par un processus d'équilibration progressive qui permet à celui-ci de s'adapter à son environnement. C'est la raison pour la quelle Piaget insiste sur le rôle du processus d'assimilation et d'accommodation chez l'enfant et l'adolescent. Selon lui l'assimilation permet d'intégrer les nouvelles connaissances à celles qui sont déjà en place dans les structures cognitives. L'accommodation quant à elle, permet une transformation des activités cognitives afin de s'adapter aux nouvelles situations.

Après avoir rappelé les principaux stades de développement cognitif chez Piaget, nous essayerons de montrer les positions de celui-ci à l'égard de l'apprentissage.

#### **II-2-1-2-2 Conception piagétienne de l'apprentissage**

Piaget a développé sa théorie où il a placé le sujet au cœur du processus. Le système cognitif est, selon lui, un système qui fonctionne en évoluant vers des états

d'équilibres de plus en plus complexes. En ce qui concerne l'apprentissage, il est ici conçu comme étant le fruit d'une interaction entre le sujet et le milieu auquel l'individu s'adapte par « deux mécanismes indissociables » qui sont l'assimilation et l'accommodation. L'auteur défend une conception de l'apprentissage centré sur l'enfant lui-même en considérant qu'il faut à ce dernier un certain niveau de développement pour un apprentissage efficace. Pour ce qui est du développement des structures logiques chez l'enfant, Piaget rejette la nécessité d'une intervention extérieure qui ne paraît pouvoir hâter la formation de ces dites structures. Pour lui l'apprentissage ne se limite pas au sens strict du terme dont le résultat est acquis en fonction de l'expérience mais doit s'étendre à un sens large qui regroupe en même temps l'apprentissage au sens strict et les processus d'équilibration. Il avance que certaines acquisitions ne sont pas dues à l'expérience mais plutôt à la déduction qui est une source d'acquisition indépendante de l'expérience que l'on peut voir en œuvre dans le stade des opérations concrètes. L'enfant qu'il a considéré comme « un petit scientifique » n'a pas un fonctionnement différent de celui de l'adulte car il est un être actif dans l'action, régi par la loi de l'intérêt et du besoin et ne saurait donner son plein rendement que si l'on ne fait pas appel aux mobiles autonomes de cette activité.

Dans la perspective piagétienne, l'esprit humain est conçu comme une structure qui évolue au cours du développement de l'individu. Le développement cognitif du sujet s'appuie sur l'action dont les structures communes ou schèmes s'appliquent à tout nouvel objet rencontré jusqu'au moment où des caractéristiques nouvelles entraînent une accommodation, c'est à dire une modification du système de compréhension. L'enfant acquiert les structures logiques de sa pensée surtout par l'effet de sa propre action sur le milieu et c'est pour cela que la pédagogie doit selon lui favoriser cette construction progressive en créant des situations où l'enfant sera amené à opérer par lui-même. Il préconise une

méthode active dont le principe fondamental « ne saurait que s'inspirer de l'histoire des sciences et peut s'exprimer sous la forme suivante : comprendre, c'est inventer ou reconstruire par invention »<sup>93</sup>. C'est ainsi qu'il suggère à la pédagogie de favoriser une méthode d'apprentissage non directive répondant aux critères du développement individuel de l'enfant. Cette méthode d'apprentissage doit avoir pour but de stimuler la découverte individuelle qui, à travers un processus d'équilibration continu, permettrait à l'enfant d'accéder aux stades supérieurs du développement cognitif. Selon lui, l'éducation forme un tout indissociable et la formation des personnalités autonomes dans le domaine moral, ne peut se réaliser que si l'individu n'est pas soumis à une contrainte intellectuelle l'obligeant à apprendre sur commande, ce qui l'empêche de découvrir par lui-même la vérité. Ce qui importe avant tout, c'est de mettre les élèves dans des conditions qui favorisent la recherche personnelle, d'où la nécessité de développer des méthodes basées sur une communauté de travail avec alternance du travail individuel et du travail en groupe, indispensable à l'épanouissement de la personnalité autonome.

### **II-2-1-2-3 Critiques de la théorie Piagétienne de l'apprentissage**

Le point de vue piagétien de l'apprentissage a suscité un certain nombre de réactions de la part des psychologues qui ont accordé beaucoup plus d'importance aux facteurs sociaux et historico-culturels dans le processus d'apprentissage.

En effet, les critiques les plus remarquables de la conception piagétienne de l'apprentissage ont été surtout formulées dans les travaux du psychologue russe du nom de Lev S.Vygotski et de son successeur Luria R. Aleksandr. A la différence de la théorie du développement cognitif de Piaget qui mettait l'accent sur les aspects structuraux et sur les lois

---

<sup>93</sup> Dolle, Jean Marie, Pour comprendre Piaget, 1974, p.178.



essentiellement universelles s'inspirant de la biologie, celle de Vygotski privilégie un modèle de développement cognitif basé sur le primat de l'activité du sujet humain. Il met en œuvre ce qu'il appelait « la méthode fonctionnelle de la double stimulation » qui consistait à « étudier le développement de l'activité des fonctions psychiques supérieures à l'aide de deux séries de stimuli, dont chacune joue le rôle différent par rapport au comportement du sujet soumis à l'expérience. La première série de stimuli remplit la fonction d'objet, vers lequel est orientée l'activité du sujet et l'autre, la fonction de signe, permettant à cette activité de s'organiser »<sup>94</sup>. Cette méthode cherche à comprendre et à expliquer comment s'organise la transformation de l'activité en organisant elle-même une transformation réglée de l'activité. Selon lui « la forme primaire de l'activité intellectuelle est la pensée active, pratique, dirigée vers la réalité et représentant l'une des formes fondamentales d'adaptation aux conditions nouvelles, aux situations changeantes du milieu extérieur »<sup>95</sup>. L'activité, envisagée non pas comme un producteur de performance et d'état mais comme un processus, est selon l'auteur « le concept central de la psychologie » et il le définit comme étant « l'unité d'analyse intégrant les caractéristiques sociales-interactives et individuelles-cognitives des conduites »<sup>96</sup>. Ainsi l'analyse de cette activité ne peut se faire au niveau de l'individu, mais à un niveau plus global incluant l'individu, les outils qu'il utilise, ses relations avec la communauté qui l'entoure et le produit qu'il se propose de réaliser. L'activité est caractérisée par des objets des artefacts d'une part et par des signes, des « mots » d'autre part. Et ce sont ces deux ensembles d'instrument qui « permettent la régulation et la transformation du milieu externe, mais aussi la régulation de la conduite elle-même et de la

---

<sup>94</sup> Brassac, Christian. (2003) Vers une perspective constructiviste en psychologie interactionniste, technologie, Idéologie et Pratique in Revue d'anthropologie des connaissances, vol. XV, No 1, p.9.

<sup>95</sup> Idem

<sup>96</sup> Idem

conduite des autres, au travers des signes qui sont des outils qui médiatisent la relation de l'homme avec les autres et avec soi-même »<sup>97</sup>.

Le signe et plus particulièrement ce qu'il appelle le mot, en tant qu'instrument d'activité, facilite la médiation entre le sujet et le monde qui l'entoure c'est à dire les adultes, les parents ou les pairs. Cette notion de médiation renvoie, dans le contexte de l'apprentissage que nous traitons, à l'idée que l'enfant ou l'élève acquiert ses compétences supérieures à travers l'interaction avec un adulte ou un enseignant qui l'aide à développer ses capacités. Il reproche à Piaget d'exclure, dans ses positions par rapport à l'apprentissage, la possibilité de recourir à des expériences et des connaissances acquises. L'enfant se développe selon lui, grâce aux moyens qu'il puise dans son environnement. Il soutient que l'être humain se caractérise par une sociabilité primaire car c'est par l'intermédiaire des autres, de l'adulte par exemple, que l'enfant s'engage dans des activités et que le comportement de celui-ci est fondu, enraciné dans le social. L'enfant entretient, dès le début, des relations sociales avec la réalité, c'est pour cela que le nourrisson est ici considéré comme « un être social au plus haut degré ». Ce point de vue de l'auteur met l'accent sur l'importance des interactions asymétriques, c'est à dire des interactions avec les adultes et surtout de leur apport culturel dans le développement mental de l'enfant. Contrairement à Piaget qui privilégie le jeu intra-psychique, Vygotski suppose que le jeu interpsychique amène le sujet à intérioriser ce qui a été appréhendé avec autrui.

En mettant l'accent sur les relations entre le langage et la pensée, ce dernier montre que l'acquisition du langage chez l'enfant n'est pas simplement déterminée par l'hérédité. Celle-ci nécessite une contribution considérable de l'environnement social sous forme d'un type d'apprentissage tout à fait spécifique pour les fonctions psychiques supérieures.

---

<sup>97</sup> Idem

res grâce à des outils mentaux dont le langage est l'élément central. On aperçoit ici l'importance accordée au langage qui, dans son usage, est envisagé dans son rapport éminemment dynamique avec la pensée. Vygotski soutient que le développement du langage s'inscrit dans son fonctionnement social. Pour lui le langage aide au développement de la pensée. Dans son approche du développement, l'apprentissage est conçu comme un processus de construction en commun qui s'effectue dans le rapport d'activité (le système d'interaction social) entre l'enfant et l'adulte. Et c'est de cette médiation avec l'adulte que l'enfant construit des outils de pensée qu'il peut s'approprier pour son propre compte. Le rôle de ce médiateur est de faciliter l'intériorisation et l'assimilation des outils de pensée ainsi que le développement des outils des fonctions psychiques. Le langage introduit par l'adulte apparaît d'abord comme un outil de communication et d'interaction avant de se transformer en instrument d'organisation psychique. Dans ces contacts avec les adultes par exemple, l'enfant s'approprie toute la construction (cognitive et morale) du monde et l'intériorise, ainsi le langage devient pensée, donc une partie intégrante des structures de l'individu.

Les acquisitions d'origine sociale entre en interaction avec d'autres fonctions mentales telle que la pensée et de cette rencontre découlent des fonctions nouvelles, telle que la pensée verbale. L'apprentissage apparaît ici comme un moyen de renforcer le processus naturel du développement de l'enfant en mettant à sa disposition des outils produits par la culture. Ces outils permettent à celui-ci d'élargir ses possibilités naturelles et restructurent en même temps ses fonctions mentales. Ainsi une très grande importance est accordée à l'éducation dont l'école constitue le « lieu des apprentissages et de la genèse des fonctions psychiques »<sup>98</sup>. Les éléments culturels comme la langue parlée et écrite, les rituels les modèles de comportement, les instruments, les sys-

---

<sup>98</sup>Ivic, Ivan, 1994 Lev Vygotski (1896- 1934), Bureau International d'Education / UNESCO, Paris, UNESCO, Vol. XXIV, No 3 / 4, p.9.

tèmes de concepts scientifiques et les techniques que l'homme assimile pour influencer ses propres fonctions mentales, jouent un rôle important dans le développement individuel.

En accédant à la langue écrite, l'individu s'approprie des techniques psychologiques produites par la culture et qui deviennent dès lors ses techniques intérieures. Dans ce que Vygotski appelle le premier mode de développement, l'apprentissage n'avait qu'un rôle constructeur car l'acquisition du langage oral ne requérait que la présence de l'adulte possédant la langue en tant que partenaire dans les activités communes. Le rôle de l'éducation se limitait ici au renforcement du processus naturel, tandis que dans le deuxième modèle de développement, l'éducation ne se limite pas à une simple influence du processus de développement mais « restructure de manière fondamentale toutes les fonctions du comportement ». C'est ainsi que la multiplicité et la diversité des outils et des techniques culturelles acquis ou non dans les différentes cultures ou dans les différentes époques historiques pourront permettre de rendre compte des différences interculturelles ou historiques dans le développement cognitif des individus.

Les travaux de Vygotski ont ainsi montré que l'éducation ne se réduit pas à l'acquisition d'un ensemble de savoir, elle est l'une des sources du développement mental et se définit elle-même comme le développement artificiel de l'enfant. Sa conception socioculturelle du développement est illustrée par la notion de zone proximale de développement définie comme l'écart exprimé en unité de temps entre la performance intellectuelle de l'enfant laissé à lui-même et celle du même enfant quand il travaille en collaboration et avec l'assistance d'un adulte. En soutenant la thèse de l'enfant en tant qu'être social, son approche envisage le développement de l'enfant dans son aspect dynamique et dialectique. Contrairement à Piaget, l'auteur russe soutient que la première forme de pensée est tournée vers l'extérieur. C'est la relation avec les adultes qui permet à l'enfant de se construire et que

l'apprentissage précède le développement. Les idées pédagogiques de cette théorie supposent que le début d'une éducation scolaire ne nécessite pas d'attendre à ce que l'enfant atteigne un niveau de développement particulier. Il suffirait plutôt d'exposer l'enfant à un certain type d'éducation pour que celui-ci atteigne un tel niveau de développement. L'école russe a pour sa part insisté sur l'aspect socioculturel du développement de l'enfant. Selon elle, les relations avec les hommes constituent le trait d'union entre le sujet et le monde d'objet qui l'entoure. Et l'activité en tant que processus dynamique situé dans des structures socio-culturelles et historiques, reste le point de départ pour l'étude du fonctionnement mental.

L'approche Vygotskienne du développement a par la suite influencé les travaux d'autres auteurs appartenant à l'école russe et notamment Aleksandr R. Luria. Ce dernier qui fut un principal continuateur des idées de Vygotski, a ainsi développé dans sa théorie des deux systèmes de signalisation, l'idée de la prédominance des significations verbales dans le contrôle du comportement humain. Il accorde au langage le rôle d'organisateur liant intention et action. Selon lui le langage « formule le but de l'action, la rapporte à son motif et esquisse le schéma général d'exécution de la tâche que l'homme se fixe »<sup>99</sup>. Dans ses études Luria arrive à faire état de trois stades de développement du contrôle du mouvement par le langage.

- 1- Au premier stade le langage a une fonction de signalisation dans la perception et le contrôle du mouvement.
- 2- Au deuxième niveau le langage à une fonction de commande de l'action et l'enfant se donne des ordres pour régler sa propre action. C'est le stade du langage parlé, égocentrique.
- 3- Et enfin au troisième stade le langage a une fonction d'organisation de l'action. Il n'est plus parlé, c'est un lan-

---

<sup>99</sup> Luria, R. Aleksandr, les fonctions Corticales supérieurs de l'homme, 1978, p.293.

langage intérieur et auto-directeur. Celui-ci parvient ainsi à montrer que le langage assure la fonction d'auto-régulation du comportement de l'enfant en insistant surtout sur la fonction pragmatique ou directrice du langage où le mot déclenche l'activité et la contrôle.

A la différence de Piaget, cette école russe basée sur la méthode historico-culturelle, a beaucoup insisté sur l'importance du facteur social dans l'apprentissage. Celle-ci soutient que l'environnement social, la culture, l'interaction avec les personnes adultes, contribuent au rapide développement de la pensée de l'enfant. Et le langage outre sa fonction de représentation sur laquelle insiste Piaget, a aussi une fonction de communication qui aide au développement mental de l'enfant.

Le développement de l'enfant est dès lors, perçu comme un processus continu et complexe, où la biologie de l'enfant et son environnement socio-culturel interagissent et s'influencent mutuellement. L'apprentissage dirige le développement et nécessite l'interaction entre les facteurs cognitifs internes et externes. Il ne peut donc se résumer à l'interaction entre individu et son environnement mais requiert l'intervention des variables sociales comme l'inclusion des adultes, du maître par exemple, dans l'activité de l'enfant. Et c'est de cette poursuite de l'activité commune que l'enfant atteindra, par un processus d'intériorisation, un certain niveau de développement mental. Ce point de vue s'accorde avec les travaux de la neurobiologie développementale qui présentent le cerveau humain comme capable d'une plasticité importante et dont la structure et le fonctionnement sont modifiés par les influences extérieures. Et il en résulte donc que l'école doit s'adapter en même temps à l'enfant qu'elle reçoit et à son environnement socio-culturel. Et compte tenu des réalités socio-culturelles qui caractérisent chaque société, nous assistons à des systèmes éducatifs qui varient d'une société à une autre.

#### II-2-1-2-4 Le rôle de l'école dans le développement

En effet, si l'acquisition des connaissances chez l'enfant s'effectue à travers les étapes qui caractérisent le processus de développement de ses structures cognitives et que l'apprentissage s'effectue dans un système d'interaction entre les facteurs cognitifs internes et externes, il y aura lieu de s'interroger sur les conditions d'acquisition des connaissances au sein des institutions scolaires et préscolaires qui accueillent l'enfant situé dans une phase cruciale de son développement appelée « prélogique ». La question de l'efficacité se pose dès lors que l'enseignement se déroule dans une « langue européenne » qui est pour ainsi dire étrangère à la presque totalité des enfants. A ce niveau, le développement cognitif s'effectue surtout avec l'aide de la langue maternelle, parlée dans l'environnement familial et social de l'enfant, comme le soutiennent les auteurs de la même thèse que Luria. Pour celui-ci, le langage « formule le but de l'action, la rapporte à son motif et esquisse le schéma général d'exécution de la tâche que l'homme se fixe »<sup>100</sup>. Le langage a ici une fonction de régulation, de contrôle de l'action, il permet la formulation de l'intention.

En se situant dans la problématique de l'enseignement en « langue étrangère en général » et surtout dans le contexte socio-culturel et linguistique qui caractérisent plusieurs pays, Naumann, dans son article consacré aux « défis de l'interprétation des compétences extrêmement basses des pays multiculturels », s'interroge sur les conditions dans lesquelles l'environnement scolaire pourrait prolonger le développement des structures cognitives de l'enfant. Ce rôle que doit jouer l'école dans le processus de développement cognitif des jeunes élèves rencontre très tôt le handicap que constitue l'absence de moyens didactiques et d'outils scolaires qui facilitent l'apprentissage de la langue étrangère (conf. Naumann). A cela s'ajoute d'autres problèmes liés à la

---

<sup>100</sup> Idem

pauvreté, à la marginalisation du préscolaire et au fait que l'apprentissage aussi bien dans l'environnement scolaire et familial, est basé sur des méthodes qui ne favorisent pas la compréhension encore moins l'autonomie de l'apprenant. Ces différents obstacles que rencontre l'enseignement au Sénégal sont en grande partie responsables de la contre performance que connaît le système éducatif.

Ainsi, en réaction aux difficultés auxquelles le système éducatif est confronté, l'Etat du Sénégal a entamé depuis les années 90 une série de réformes axées sur l'accroissement de l'accès à l'éducation de base, l'amélioration de la qualité de l'enseignement à tous les niveaux et le renforcement de l'efficacité dans la gestion du système éducatif. C'est dans ce cadre que le Programme Décennal de l'Education et de la Formation a été mis en œuvre pour une période de 10 ans (2000 – 2010) avec l'appui de la Banque Mondiale. C'est ainsi que des stratégies ont été développées (recrutement d'enseignants, construction de salles de classes, l'accès au matériel pédagogique, la gratuité des manuels, l'amélioration de la formation des enseignants etc...) pour atteindre l'objectif de « l'éducation universelle de qualité ». Cependant, il est à noter que ces différentes stratégies proposées dans le (PDEF) devenu finalement Programme de Développement de l'Education et de la Formation sous l'ère de l'alternance, ont mis l'accent sur l'accès à l'éducation plutôt que sur la qualité de l'enseignement qui reste toujours un défi majeur à relever. Pour ce qui est de l'introduction des langues dans l'enseignement élémentaire, le gouvernement du Sénégal a depuis 1995, retenu « le maintien du français, langue seconde et l'utilisation conjointe des langues locales et premières des apprenants dans le cadre d'un bilinguisme positif c'est à dire l'option pour une démarche évitant à la fois la corruption et la créolisation des langues en contact »<sup>101</sup>. Cependant, cette option souffre d'un manque de

---

<sup>101</sup> Ministère de l'Education Nationale du Sénégal (2003). Programme de Développement de l'éducation et de la Formation (Education Pour Tous), Mars 2003, p. 65.



matériel pédagogique complémentaire qui facilite le passage d'une langue à une autre. La performance des élèves reste faible car le taux de déperdition est environ 70%, le taux de préscolarisation est de 2,7% et le nombre de jeunes déscolarisés est de l'ordre de 100000 jeunes par année.

L'initiative en faveur des langues nationales n'est donc pas encore menée de façon effective et la prédominance d'un apprentissage basé sur la mémorisation ne favorise pas non plus la compréhension et le développement des structures de l'apprenant (PDEF 2003)<sup>102</sup>. Et cela est étroitement lié à la limite des méthodes pédagogiques et surtout celle des outils culturels mis à la disposition du système éducatif dans un contexte multiculturel et plurilinguiste qui caractérise le Sénégal. C'est ce qui explique par conséquent, la nécessité de mieux prendre en compte les deux éléments essentiels qui sont : l'utilisation réelle des langues nationales parlées par les enfants dans leur environnement familiale et ceci dans tout le système d'enseignement (préscolaire et scolaire) et ensuite la mise en oeuvre des méthodes pédagogiques actives qui tiennent compte de la logique du développement cognitif de l'enfant ainsi que l'utilisation des moyens adaptés à l'environnement socio-culturel. Car comme le note Vygotski „Das Lernen ist nur dann gut, wenn es Schrittmacher der Entwicklung ist. Dann werden dadurch eine ganze Reihe von Funktionen, die sich im Stadium der Reifung befinden und in der Zone der nächsten Entwicklung liegen, geweckt und ins Leben gerufen. Und eben darin besteht die wichtigste Bedeutung des Lernens für die Entwicklung“<sup>103</sup>. Ceci signifie que l'apprentissage n'est bon que lorsqu'il est un stimulateur du développement. C'est en cela que toute une série de fonctions qui se trouvent au stade de la maturation et dans la zone du prochain développement, sont réveillées et ensuite appelées à la vie. C'est justement, ce qui constitue la signification la plus importante de l'apprentissage pour le développement.

---

<sup>102</sup> Idem, p.34.

<sup>103</sup> Lev.S. Vygotski, Denken und Sprechen, p.242.

Ainsi, au regard de cette analyse, nous pouvons retenir que les théories du développement cognitif issues du constructivisme de Piaget et de l'approche historico-culturelle de Vygotski et de son école, constitue un apport considérable au problème pédagogique que pose l'apprentissage au Sénégal et surtout dans sa relation avec le développement cognitif des jeunes enfants. Le développement de l'enfant est considéré comme un processus continue qui suppose une interaction entre l'activité propre du sujet et son environnement socioculturel. Il en ressort de ces théories que l'apprentissage nécessite une interaction entre les facteurs internes et externes et il doit se baser sur une méthode active qui favorise la compréhension et surtout l'appropriation du savoir par l'apprenant comme le soutient Piaget. Mais pour le renforcement des capacités de l'élève, celui-ci a besoin d'une assistance d'un enseignant compétent qui régule les situations d'apprentissage selon une progression qui respecte les étapes du développement cognitif de l'enfant.

En ce qui concerne le rôle du langage ou plus précisément le rôle constitutif de la langue maternelle, bref des facteurs culturels dans le processus de développement cognitif, le modèle historico-culturel offre un cadre théorique approprié pour mieux répondre aux besoins d'apprentissage des enfants. Le langage (la langue maternelle) de l'enfant joue un rôle fondamental dans le développement de celui-ci en ce sens qu'elle éclaire et dirige son action. Il soumet cette action à une intention, à un plan et par conséquent la hausse à un niveau d'une activité appropriée à un but comme l'a noté Vygotski. Si le but de l'apprentissage est de pousser les fonctions psychiques vers un niveau de maturation supérieure en renforçant les capacités de l'enfant, il doit tenir compte de la langue (parlée dans l'environnement familial de ce dernier) qui facilite le processus d'acquisition du savoir. Et compte tenu de la grande variété des conditions socio-économiques et socio-culturelles dans lesquelles grandissent les enfants, l'introduction effective des langues nationales dans le système éducatif sénégalais, même si elle rencontre

plusieurs obstacles d'ordre politiques, économiques, culturels et sociaux, présente de réelles perspectives pour relever un des défis majeurs du développement durable notamment celui du développement quantitatif et qualitatif de l'éducation qui est à l'ordre du jour au Sénégal.

L'éducation de qualité pour tous qui est une des conditions sine qua non pour un développement durable des pays en voie de développement ne pourra être atteinte en ne s'appuyant que sur les langues d'origine coloniale, sans pour autant résoudre le problème de la normalisation des langues dans des dictionnaires et grammaires officiels, en commençant d'abord par la « langue de masse » qui est le Wolof. Pour satisfaire les besoins en terme d'information scientifique et technologique, de technicité et d'efficacité pédagogique, il est nécessaire comme le soutient le linguiste Fary Silate Ka, de penser au développement et à l'enrichissement des langues autochtones et notamment dans les domaines de la lexicographie, terminologie et de la traduction (LTT). Ce dernier souligne que « ces langues sont appelées à combler le vide laissé par les langues officielles d'origines coloniales en matière d'éducation et de formation, mais encore à être le principal vecteur de l'éducation pour tous dans le sens du renforcement des capacités et des compétences des communautés à la base : ainsi, les principales langues de la décentralisation et du transfert des compétences au Sénégal sont les langues nationales. C'est pour cela qu'il faut les développer pour qu'elles soient en phase avec leur temps : faire face au défi de l'information/ formation, en complémentarité synergique avec les langues européennes »<sup>104</sup>. Dans le cadre du bilinguisme compris dans le sens psychologique (comme sources d'influences sur les processus mentaux) et pédagogique (dans son rapport avec l'organisation scolaire et les modes de transmission des connaissances), il est important, au delà des considérations ethniques, de développer tout

---

<sup>104</sup> Ka Fary Silate, Langues nationales, Education, Développement durable: le défi lexicographie, terminologie et de la traduction (LTT) in Penser la francophonie, p.112.

d'abord le wolof qui est la langue la plus parlée dans le territoire national et dans l'environnement social des élèves et par conséquent, occupe la place la plus importante dans le système de communication et des échanges commerciaux. Et ensuite, cela devrait être nécessairement suivi par le développement progressif des autres langues en fonction de leur importance dans ce système.

Il est donc essentiel de fournir des efforts pour l'harmonisation des orthographes des langues et l'élaboration de certains outils didactiques dont les dictionnaires bilingues français et langues sénégalaises (français/wolof par exemple), les dictionnaires monolingues nationaux ou dialectaux selon les langues et les dictionnaires et /ou lexiques entre les langues sénégalaises. C'est en cela qu'elles participeront au processus de développement durable au Sénégal. En parlant de l'importance de la langue dans le processus de développement d'une société, Karl-Siegbert Rehberg la compare à un « outil qui modèle de façon catégorique nos horizons de pensée, de connaissance et d'éducation. Ce n'est pas seulement un moyen de communication ; c'est le moyen par lequel des visions du monde spécifique et finalement le monde lui-même sont construits »<sup>105</sup>. La langue a donc un rôle véritablement social dans la mesure même où elle demeure un véhicule de la culture. Et comme le souligne William F. Mackey, « chaque culture possède le matériel linguistique qui lui est nécessaire. Sa langue forme un système conceptuel complet, exprime une vision du monde unique. C'est la sauvegarde de ces valeurs qui a constitué l'un des arguments philosophiques en faveur de la préservation des langues minoritaires »<sup>106</sup>.

---

<sup>105</sup> Rehberg, Karl-Siegbert, Modernisation, une évolution de la rationalité, in : Penser le développement p.28.

<sup>106</sup> Mackey F. William, Langue première et langue seconde, in: Manuel International des recherches contemporaines, Berlin- New York, Walter de Gruyter, 1996, p.275.

### II-3 Le poids des mentalités, croyances et représentations

L'étude du développement durable au Sénégal doit nécessairement conduire à jeter un regard critique sur les systèmes de valeur, de référence et les formes de représentation qui font place dans cette société, dans la mesure où elles sont en partie responsables du retard dans le processus de développement. Le développement durable comme le souligne un de nos enquêtés, «requiert avant tout un changement des comportements et des mentalités défectueux». Certains parlent même de «crise des valeurs» surtout quand des institutions comme la famille peinent à assurer le rôle de préparation d'un type social et cessent surtout de produire le modèle de référence approprié pour la jeune génération et que l'éducation en tant que système de transmission des savoirs, des aptitudes et des valeurs n'arrive pas à jouer son véritable rôle de moteur de développement.

L'attachement à certaines croyances, valeurs de solidarité et de vie communautaire comme le soutient Serigne Mor Mbaye<sup>107</sup>, élimine dans une certaine mesure, le culte de la compétitivité et de la concurrence. Ce sens de «la compétitivité négative» fait que le mérite individuel ne se perçoit pas comme le résultat d'une somme d'efforts individuels, mais plutôt comme un résultat d'actions collectives ou encore comme le signe de bénédiction due à l'acceptation des prières formulées par de tierces personnes. C'est ce qui fait que la réussite, selon les termes de Monsieur Mbaye, est souvent assimilée à des croyances du genre «liggéeyu ndey» (capital social légué par la mère au fils) et au «Barke Baay» (capital social ou économique hérité du père). À défaut d'ériger la compétition et la concurrence en règle générale pour l'émergence d'une véritable société de production où la responsabilité, l'esprit d'initiative et la confiance de soit seront les maîtres mots de chaque acteur isolé, on assiste à la recrudescence du sentiment de désespoir au sein d'une grande

---

<sup>107</sup> Mbaye S. Mor, Individu, communauté et développement, du wotal au nawtal, in *Penser le développement*, p. 81.

partie de la frange jeune. Et ceci se traduit entre autre par une faible importance accordée à la formation et à la culture du savoir, au profit des multiples tentatives d'immigration clandestine appelées «Mbekk mi» ce qui signifie (l'aventure risquée). Et cela ne fait pas tout de même la promotion d'un certain culte de l'excellence et de la créativité.

Le sens de la responsabilité ainsi qu'une réelle conscience citoyenne, traduit un certain niveau de transmission des valeurs dont le processus débute au sein des cellules de base de la société. Cela veut dire que ces valeurs, croyances et représentations, ont un rôle significatif dans le paysage socio- économique du pays. Ils influencent et entretiennent des rapports étroits avec les institutions mises en place dans cette société comme le soutient Mamadou L. Diallo<sup>108</sup>. Et les activités quotidiennes des personnes qui tournent au ralenti, révèlent dans une certaine mesure, que les rapports au temps ne se perçoivent pas en terme de productivité et de rentabilité. Il se pose par conséquent, la nécessité de transformation non pas seulement des structures, mais aussi des croyances (la fatalité, l'attachement aux castes et esprits surnaturels etc..) qui constituent des facteurs d'exclusion de certains acteurs ou de certaines couches sociales du sphère de la prise de décision au sein de la société. Ce changement doit nécessairement s'inspirer des modèles étrangers et s'effectuer en symbiose avec les valeurs essentielles du milieu.

---

<sup>108</sup> Diallo M. Lamine, Le développement, une question de mentalité, in penser le développement, p. 72.

## Conclusion deuxième partie

Ce qu'il faut retenir dans cette analyse axée sur les obstacles socio-économiques et culturels du développement durable au Sénégal, c'est surtout l'incapacité des différentes stratégies de développement à répondre aux exigences de l'élévation du niveau de satisfaction des besoins des populations, pas plus qu'elles ne participent à la réduction des inégalités entre les privilégiés et la masse défavorisée. Obnubilés par l'idée d'un développement linéaire, d'une prospérité accompagnée d'une exclusion sociale à grande échelle et d'une multitude de dommages sur l'environnement écologique, les autorités publiques n'ont pas encore réussi à mettre en place des actions concrètes et efficaces pour éradiquer le problème du déséquilibre dans la répartition de la croissance à tous les niveaux. La pauvreté durable que connaît la majorité de la population, n'est pas seulement économique, elle est aussi culturelle et scientifique. C'est ainsi qu'elle constitue un véritable obstacle à tous processus de développement durable.

La crise qui se maintient à plusieurs niveaux (social, économique et culturel), crée un sentiment de désespoir au sein de la population et par conséquent conduit à un déficit de repères dans le processus de socialisation de la jeune génération. Le sentiment d'abandon qui se ressent dans cette catégorie de la population se perçoit à travers les propos d'un enquêté qui souligne : « Nous ne voyons dans notre localité que les ONG comme (PLAN, CARITAS, et autre) qui travaillent le plus souvent avec les femmes dans des programmes d'aide aux groupements féminins, des mutuelles d'épargne et de crédit etc... Nous n'avons plus de confiance aux autorités qui utilisent l'argent des contribuables à des fins politiques et surtout pour satisfaire leurs besoins personnels ».

Dans sa communication lors du sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2002, Maître Abdoulaye Wade soutenait : « je ne crois pas qu'un développement puisse être durable s'il n'est pas doté de

pement puisse être durable s'il n'est pas doté de mécanismes endogènes d'auto alimentation. Je crois plus au développement auto entretenu ou "self sustained development", en anglais, qui exclut toute idée de développement fonctionnant avec principalement des ressources extérieures de dons. L'économie visée doit générer des revenus distribués, en partie épargnée, puis l'épargne investie, le tout dans un mécanisme durable. Sans un niveau dynamique qui assure en hausse de longue durée des ressources d'épargne suffisantes pour faire avancer la machine, il ne peut y avoir de développement durable. Ce mécanisme, vous le voyez, repose aussi sur des comportements. Il doit être alimenté dans le long terme par des ressources humaines ayant une éducation adéquate et une formation continue. C'est dire que le développement "durable" repose fondamentalement sur l'éducation et la formation. »<sup>109</sup>.

En effet, si les plans et programmes définis il y a quelques années dans la politique de réforme de l'enseignement élémentaire ont réussi à élever le taux de scolarisation des jeunes élèves dans l'objectif de « l'éducation pour tous » (avec plus de 80% en 2006 selon les chiffres officiels), ils n'ont pas par contre parvenu à redresser le niveau de la qualité de celui-ci. Les réalisations du pouvoir de l'alternance notamment dans la construction des cases des tous petits et des salles de classe ainsi que le recrutement des enseignants volontaires et vacataires, n'ont pas encore réussi à stabiliser l'école sénégalaise qui est fréquemment perturbée par des séries de grèves et de débrayages.

L'enseignement supérieur et la formation professionnelle, en dépit de l'augmentation du nombre de bacheliers et la construction de centres régionaux universitaires, restent confronté au défi de l'adaptation au marché de la production nationale et internationale. Face à la situation d'abandon et d'exclusion d'une bonne partie de jeunes et surtout ceux is-

---

<sup>109</sup> Wade, Abdoulaye, Président de la République du Sénégal, Déclaration au Sommet mondiale pour le développement durable, Johannesburg, Afrique du Sud, 2 Septembre 2002.



sus de la couche la plus vulnérable, émerge une génération de jeunes frustrés, traduisant le sentiment de réaction par rapport au phénomène d'exclusion auquel ils sont victimes. Et tout cela laisse à dire que le système n'a pas pu développer un sentiment d'appartenance dans la mesure où il continue de marginaliser une frange importante de la population dont la plupart sont des jeunes qui cherchent refuge dans les différentes formes d'organisations religieuses qui se multiplient et qui jusque là jouent un rôle de régulation sociale. A ces différents facteurs s'ajoutent certaines croyances et représentations qui ne favorisent pas la culture de la concurrence et de l'innovation, pas plus qu'elles ne contribuent à l'amélioration du niveau de vie des populations. L'accroissement du niveau éducatif des jeunes et des femmes et l'investissement dans le potentiel de ressources énergétiques renouvelables contribuera activement à l'amélioration du niveau de vie économique et social des personnes « pauvres et vulnérables » et constituera un des principaux défis à relever par le gouvernement.

## **TROISIEME PARTIE**

### **DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT DURABLE A LA BASE : STRUCTURES LOCALES ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT**

## Introduction

Le développement durable, comme le recommande la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, requiert l'édification des structures de gouvernance capables d'engager des actions au niveau local. Ce principe apparaît au chapitre sept de l'Agenda 21, intitulé « promotion d'un modèle viable d'établissement humain »<sup>110</sup>. L'idée qui se dégage ici consiste à renforcer les structures de gouvernance locale de manière à les rendre apte à traiter les questions de durabilité de manière adéquate. Le Sénégal en ce qui le concerne a ainsi entamé un processus de décentralisation conçue comme une réforme accompagnant la politique de bonne gouvernance telle que soutenue par les institutions internationales. Toutefois malgré le transfère de certaines compétences aux collectivités locales, la contribution de ces dernières au développement durable reste encore très limitée. Dès lors, nous allons tout d'abord montrer le processus qui a aboutit à la responsabilisation des collectivités locales dans la gestion des affaires publiques et ensuite nous tenterons de relever certains aspects révélateurs de limites dans la gestion des structures de base sur les quelles s'est appuyé le pouvoir public pour la mise en œuvre de sa politique de développement durable, notamment dans le cadre de la politique de développement local et de sauvegarde de l'environnement et des ressources locales.

---

<sup>110</sup> PNUED, Un guide de l'environnement Global: vers un développement durable, Montréal, Editions Science et Culture, 1992.

# **CHAPITRE I- DE LA GOUVERNANCE A LA DECENTRALISATION AU SENEGAL**

## **I- La gouvernance**

### **I-1 Origine**

La notion de gouvernance est d'abord utilisée en ancien français au treizième siècle comme équivalent de « gouvernement » qui signifiait l'art et la manière de gouverner. Elle passe ensuite en anglais au quatorzième siècle avec la même signification mais sous le vocable de « governance ». Le terme apparaît à la fin des années 1980 dans les travaux de la Banque Mondiale, à l'occasion des bilans sur les politiques d'ajustement structurel menées dix ans plus tôt. Ces travaux soutiennent que ce sont les distorsions d'ordre politique qui sont à l'origine des problèmes économiques rencontrés dans les pays en développement. Il a été par la suite repris par les autres agences de coopération, le Fonds Monétaire International (FMI) et par le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Ils désignent par là un art de gouverner qui fait appel à un nouveau mode de gestion des affaires publiques fondé sur la participation de la société civile à tous les niveaux (international, national, régional et local).

### **I-2 Définition**

Le terme de gouvernance est largement utilisé dans la sphère des organismes internationaux. Il a fait l'objet de plusieurs travaux au sein des institutions financières internationales et qui ont par conséquent suscité le processus de décentralisation dans plusieurs pays du sud à l'image du Sénégal. La gouvernance concerne à la fois le cadre de fonctionnement du pouvoir central ou décentralisé et son interaction avec ses administrés. Elle peut être définie comme un pro-

cessus qui permet à des acteurs de toute nature et les institutions publiques de s'associer et de mettre en commun leurs ressources, leurs expertises, leurs capacités et leurs projets en créant une nouvelle coalition d'actions fondées sur le partage des responsabilités.

Pour la Banque Mondiale la gouvernance recouvre les normes, les traditions et institutions à travers les quelles un pays exerce son autorité sur le bien commun au service du développement. La définition qui lui est généralement attribuée aussi bien par le secteur public que le secteur privé, repose avant tout sur un mouvement de décentralisation de la prise de décision, avec une multiplication des lieux et des acteurs impliqués dans cette décision. Ceci renvoi à la mise en place de nouveaux modes de régulation plus souples, fondés sur le partenariat entre différents acteurs. Cela suppose alors un changement dans les pratiques managériales, privilégiant l'intervention d'une pluralité d'acteurs dans le processus d'action collective, favorisant les stratégies de participation, de concertation et de négociation entre ces différents catégories d'intervenants lors de la prise de décision concernant les affaires d'une collectivité donnée. Cette démarche se présente comme une tentative de correction du modèle politique traditionnelle qui laisse aux autorités la responsabilité exclusive de la gestion des affaires publiques, pour mettre l'accent sur la multiplicité des acteurs pouvant intervenir dans cette gestion de la chose publique et aux décisions stratégiques.

### **I-3 Evolution**

La notion évolue en économie sous le vocable de « bonne gouvernance » avec comme objectif d'inciter certains pays à engager des réformes allant dans le sens d'une gestion publique fondée sur une logique « entrepreneuriale ». Liée à l'octroi de prêts aux pays soumis à des programmes d'ajustement structurel, la bonne gouvernance sup-

posait dans ce sens, la mise en place de réformes institutionnelles, l'amaigrissement de l'Etat providence, le ciblage des bénéficiaires des politiques sociales ou encore la privatisation des services publics en vue de la réussite des programmes économiques des pays bénéficiaires de ces aides budgétaires. Ce terme de « bonne gouvernance » est également retrouvé dans le vocabulaire de la Banque mondiale et du FMI qui l'ont utilisé dans le sens de la « bonne administration publique » en réaction aux échec des politiques d'ajustement structurel menées dans les pays en développement. Ces échecs sont ici considérés comme étant le fruit d'une distorsion entre les problèmes économiques de ces pays, les capacités de leurs institutions et par extension, l'efficacité de leur mode de gestion des affaires publiques. Pour bénéficier du financement de ces Institutions, les pays qui étaient à l'époque soumis à des programmes d'ajustement structurel devaient suivre le principe général de la bonne gouvernance qui se résume par « la trilogie décentralisation/ démocratie locale/ partenariat entre acteurs publics et privés ». Selon la Banque Mondiale, la bonne gouvernance recouvre aussi bien la capacité du gouvernement à gérer efficacement ses ressources, à mettre en œuvre des politiques pertinentes, que le respect des citoyens et de l'Etat pour les institutions, ainsi que l'existence d'un contrôle démocratique sur les agents chargés de l'autorité. Elle aide à renforcer la démocratie et les droits de l'homme, à promouvoir la prospérité économique et la cohésion sociale, de même qu'elle permet la réduction de la pauvreté et favorise la protection de l'environnement, l'utilisation durable des ressources naturelles et le renforcement de la confiance publique dans l'action et l'administration de l'Etat.

La bonne gouvernance comme le note Etienne Badiane<sup>111</sup>, requiert quatre conditions qui sont: la transparence,

---

<sup>111</sup> Badiane Etienne, développement urbain et dynamique des acteurs locaux, le cas de Kaolack, Thèse de Doctorat en Géographie -Aménagement, Université de Toulouse- le Mirail, 2004, p.99.

la responsabilité, la participation et l'efficacité. La transparence fait appel à la clarté dans la gestion économique et politique mais aussi l'information des populations sur les décisions relatives à la vie politique nationale et à la conduite des affaires publiques. La responsabilité veut dire non seulement une responsabilité politique, mais aussi morale et économique des gouvernants envers les gouvernés. Les dirigeants politiques ont le devoir de rendre compte de leur gestion au nom de la transparence et les gouvernés à leur tour doivent avoir un droit de regard sur la conduite des affaires publiques, être consultés et associés toutes les fois que cela est nécessaire. La participation populaire quant à elle signifie que les populations doivent être associées non seulement au processus décisionnel, mais aussi à l'exécution et au suivi des décisions prises par les dirigeants. Elle joue un rôle important dans la durabilité dans la mesure où elle favorise l'interaction entre les collectivités et leurs administrés. Elle implique aussi l'organisation d'élections libres et transparentes. L'efficacité enfin, consiste de la part des responsables élus à prendre des décisions nécessaires et utiles pour le progrès social, le développement économique et politique des Etats dont ils président à la destination. La gouvernance est ainsi passé de la sphère économique au domaine politique avec des implication sur la manière de gouverner, faisant appel à une réforme de l'Etat, voire sa remise en cause, en vue de redéfinir les rapports entre le pouvoir public et les administrés. L'obstacle politique dans le bon fonctionnement des affaires économiques et de la progression du libéralisme économique était dès lors mis en question. Etienne Badiane souligne à ce sujet, que « les Institutions internationales ont en effet pris conscience qu'il était impossible de tout régler par des réformes économiques et de continuer à régler les questions politiques et sociales au second plan dans le débat sur le développement. Ils se sont appuyés sur la notion de bonne gouvernance pour pou-

---

voir agir sur des questions politiques hors de leur compétence, mais ayant des incidences fortes sur le succès des programmes de prêts »<sup>112</sup>. Ceci leur donne la possibilité de formuler en termes techniques des problèmes politiques en évitant de parler de « réforme de l'Etat » ou de « changement social et politique ». C'est en ce sens que des réformes institutionnelles ont été préconisées au côté des programmes économiques néo-libéraux et justifiées pour la poursuite du développement économique.

La bonne gouvernance comporte ainsi, une volonté d'améliorer l'efficacité de l'action publique et une réduction de ses coûts. Elle suppose que les autorités publiques s'appuient d'avantage sur les forces vives de la nation dont le secteur privé, les associations et les syndicats afin d'assurer une meilleure gestion des affaires publiques. Et avec l'accroissement démographique, l'urbanisation accélérée, les mouvements migratoires et les effets de la mondialisation, la gouvernance locale définie comme un système de gestion des affaires à une échelle locale, s'est présentée aux yeux des décideurs comme une des réponses, un défi pour rapprocher le citoyen des affaires de la cité en vue de donner un sens à la démocratie ou du moins la renforcer.

Cette gouvernance locale permet une gestion des affaires publiques qui donne à chaque citoyen la possibilité de participer à la prise de décision. C'est ainsi qu'elle s'associe à la décentralisation qui suppose une conduite des affaires des collectivités territoriales par des organes élus chargés d'assurer une meilleure transparence dans la gestion et de garantir une participation citoyenne effective.

---

<sup>112</sup> Idem, p.27.



## **II La décentralisation au Sénégal : les grandes étapes, les organes de suivi et les instruments de planification décentralisée**

### **II-1 Définition**

Elle est généralement définie comme le transfert d'autorité et de responsabilités de fonctions publiques, de l'Etat ou l'administration centrale, vers les communautés locales ou organisations gouvernementales subordonnées ou quasi autonomes. En effet, le terme désigne des processus différents les uns les autres selon le contexte dans lequel il est envisagé et l'histoire politique et culturelle du pays considéré. Le Sénégal, comme la plupart des pays de la sous région a entamé un processus de décentralisation qui peut être définie comme un processus politique, administratif et financier de mise en place de collectivités locales décentralisées assurant des compétences transférées par l'Etat qui à cet effet partage le pouvoir et les responsabilités avec ces dernières pour la gestion des affaires locales. Elle consiste ainsi, à faire élire les autorités par la population locale et à favoriser une meilleure équilibre des pouvoirs sur l'ensemble du territoire. Elle se distingue de la déconcentration qui elle vise à améliorer l'efficacité de l'action de l'Etat en déléguant certaines attributions de l'échelon administratif central aux fonctionnaires ou représentants locaux placés sous son autorité hiérarchique. Cette décentralisation vise à favoriser une meilleure gouvernance locale, à améliorer l'action administrative, à accroître le service fourni aux citoyens et à impulser le développement de la collectivité décentralisée sur la base des besoins et solutions identifiés localement.

## **II-2 Les grandes étapes de la décentralisation**

### **II-2-1 Origine et évolution**

Les origines de la décentralisation au Sénégal remontent au 19<sup>e</sup> siècle avec la création des quatre communes Saint-Louis et Gorée en 1872 et ensuite Rufisque et Dakar, respectivement en 1880 et 1887. Ces quatre communes dites de plein exercice, ont été créées pour répondre aux besoins des populations de souche métropolitaine qui vivaient dans le territoire et s'étaient établies essentiellement dans ces localités. Cependant, comme cette époque était caractérisée par un système administratif très centralisé inspiré du modèle français, les autres communes qui avaient vu le jour à partir de 1904 ne bénéficiaient pas de la même « autonomie » puisqu'elles avaient le statut de communes mixtes dirigées par des conseils municipaux dont la moitié était nommée et le reste élue, et des maires toujours nommés. Toutefois, il est à noter que cette expérience coloniale n'avait pas un grand impact sur le pays parce qu'elle concernait uniquement l'élite de ces quatre communes déjà cités.

Le conseil municipal était dirigé par le commandant de cercle qui portait le titre d'administrateur maire. Le territoire de l'actuel Etat est régi sur le plan municipal par la loi française numéro 55-1489 du 18 novembre 1955. Cette loi confirme les communes de plein exercice déjà citées et en institue de nouvelles à Thiès, Kaolack, Ziguinchor, Diourbel et Louga. Ce n'est qu'après le vote de la loi cadre de 1956 que les communes de moyen exercice, avec des conseils municipaux élus mais des maires nommés, verront le jour.

Après l'accession à la souveraineté nationale en 1960, l'Etat du Sénégal s'est engagé dans un nouveau processus de décentralisation. C'est ainsi que des politiques d'aménagement du territoire et des réformes administratives ont été mises en place afin de favoriser un rapprochement de l'Etat et des administrés au niveau local. La loi du 13 Janvier 1960 favorise la mise en place d'une administration de déve-

loppement parallèlement à l'administration classique. Le pays est divisé en sept régions, elles-mêmes subdivisées en cercles qui sont à leur tour divisés en arrondissements. Ces autorités administratives déconcentrées furent dotées de représentants de l'Etat : le gouverneur de région, le commandant de cercle, le chef d'arrondissement. Au lendemain des indépendances, l'accent a été surtout mis sur la construction d'un Etat centralisé et copié du modèle de l'ancienne colonie dont le but était d'intégrer les populations dans un même ensemble national consolidé et préservé. L'Etat s'engage ainsi comme le mentionne Badiane, vers l'édification d'un Etat unitaire centralisé dans le cadre d'un régime présidentiel marqué par la concentration de la plus grande partie des pouvoirs par le Président. Le pouvoir central s'appuie sur un parti unique largement représenté dans toutes les institutions et les structures de la société.

En 1964, la loi n 64-02 du 19 janvier institue pour la première fois au Sénégal un régime municipal spécial dérogeant au droit commun. Il s'agissait du statut de la commune de Dakar qui devrait suivre celui des communes chefs-lieux de région. La région quant à elle, a vu le jour après la réforme administrative de 1964 portant création de la région avec la nomination d'un gouverneur à sa tête. Ce dernier représente le pouvoir central et exerce tous les pouvoirs sur le plan régional. Le cercle devient département sous la direction d'un Préfet. Cependant, avec ces deux premières réformes, les administrateurs locaux ne sont pas dotés de compétences qui leur permettent de prendre des décisions alors que le chef d'arrondissement en ce qui le concerne ne détient aucun pouvoir. C'est pour cette raison que la réforme de 1972 connu sous le nom de «réforme de l'administration territoriale locale» est considérée par un grand nombre d'observateurs, comme le véritable début du processus de décentralisation dans la mesure où elle corrige les deux précédentes et procède à une révision fondamentale des structures locales sur le plan politique, social et administratif. Celle-ci constitue un pas de plus vers la décentralisation par

la création de communautés rurales, des conseils ruraux et de nouvelles communes d'après la loi n 72-25 du 19 avril 1972. Cette réforme va se caractériser par :

- Une réforme des pouvoirs des autorités administratives déconcentrées à l'image des gouverneurs, préfets et sous préfets qui sont dans leurs circonscriptions administratives respectives, les délégués du Président de la République et les représentants des ministres ;
- Le renforcement des pouvoirs d'intervention des communes dans le domaine économique ;
- L'institution des communes à statut spécial dans les capitales régionales avec le bicéphalisme : Président du conseil municipal et administrateur municipal ;
- La création des communautés rurales qui constitue un des actes les plus importants par lequel la décentralisation a atteint le monde rural.

La communauté rurale était définie comme l'unité territoriale regroupant un certain nombre de villages unis par des liens de solidarité et d'intérêt communs. Elle est dotée d'un conseil rural et de son président. Les conseillers étaient élus au suffrage universel mais leurs pouvoirs effectifs étaient limités. Cependant, ces derniers n'avaient ni les compétences ni les moyens pour jouer réellement leur rôle véritable dans la mesure où ils n'étaient pas jusqu'en 1990, ni administrateurs de crédit ni ordonnateurs de budget.

Cette réforme qui est fondée sur une plus grande responsabilité à la base a pour but de construire la nation sénégalaise dans le respect de ses valeurs, de former les citoyens pour leur permettre de mieux participer aux affaires de la collectivité, de démocratiser la gestion des affaires nationales, de créer les meilleures relations entre administrateurs et administrés, de trouver des solutions immédiates aux problèmes locaux. Elle a aussi pour objectif de combler le déséquilibre entre régions riches et pauvres, d'augmenter les emplois et de bien répartir les revenus. Elle compte recourir à des moyens efficaces tels que la déconcentration, la décentralisation, la participation et la planification du dévelop-

pement économique et social. Cette nouvelle phase met surtout l'accent sur les exigences démocratiques, d'efficacité économique et d'équilibre territorial. C'est ainsi que le niveau régional considéré comme un lieu de cohérence entre objectifs locaux et choix nationaux de développement a été retenu comme le cadre le plus pertinent pour l'organisation, la participation, la programmation et l'aménagement du territoire.

Dans la poursuite de cet élan de décentralisation et de régionalisation, on peut noter l'élaboration des Plans Régionaux de Développement Intégré (PRDI) en 1985, suivis par les premiers Plan d'Investissement Communaux (PIC) et les Plans Locaux de Développement (PLD) des communautés rurales. Cependant, ces documents qui sont actuellement disponibles dans chaque communauté du pays sont encore à un stade descriptif et statique car ils ne sont pas encore traduits en actions concrètes.

La deuxième phase de la décentralisation est marquée par le renforcement des pouvoirs des présidents des conseils ruraux en 1990. Ces derniers gèrent désormais les budgets des communautés rurales à la place des sous-préfets et le pays fut organisé en 48 communes et 320 communautés rurales. Mais c'est l'année 1996 qui consacre vraiment la politique de décentralisation avec la promulgation, le 22 mars 1996 du dispositif législatif régissant les collectivités locales et la régionalisation. La loi 96 – 06 érige les régions en collectivités avec le transfert des compétences aux régions, communes et communautés rurales par la loi 96-07. Le Sénégal se trouve ainsi riche de 441 collectivités locales. La région est composée de départements, ces départements sont subdivisés en communes et arrondissements et les arrondissements sont constitués de communautés rurales. Cette étape est donc un tournant dans le processus de décentralisation dans la mesure où il traduit la volonté de rompre avec les politiques qui étaient jusque là décidées et appliquées sans la participation des populations, ce qui entraînait souvent la non adhésion de ces dernières. L'Etat compte à travers cette

mesure, assurer une meilleure prise en compte des potentialités humaines dans l'élaboration et l'exécution des politiques de développement. Et la finalité était entre autre la sauvegarde de l'intégrité territoriale par un processus de démocratisation poussée et la consolidation de l'unité nationale.

### **II-2-2 Les principes**

Les règles qui régissent la décentralisation s'appuient sur cinq grands principes qui sont :

- Un statut unique pour toutes les régions ;
- L'équilibre entre déconcentration et décentralisation ;
- Une meilleure répartition des centres de décision dans le cadre des ressources disponibles ;
- Un contrôle à posteriori aménagé ;
- L'unité nationale et l'intégrité territoriale

### **II-2-3 Les objectifs**

Les principaux objectifs qui ont été définis sont :

- Assurer le développement économique et social de chaque région ;
- Installer une administration proche des citoyens ;
- Créer des régions dynamiques dans un Etat unitaire ;

Les services déconcentrés de l'Etat sont constitués par la région administrée par un gouverneur, la préfecture dirigée par un préfet et l'arrondissement par un sous préfet. Ces représentants de l'Etat au niveau local ont la charge de contrôle des actes des collectivités locales. Les collectivités décentralisées sont la région, les communes urbaines et les communes rurales. Les organes de ces collectivités sont élus au suffrage universel pour une durée de cinq ans. Mais en raison de l'insuffisance de leur budget, ces collectivités locales butent contre l'incapacité d'assurer leur autofinancement.

#### **II-2-4 Le cadre institutionnel de la décentralisation**

Avec la mise en application de la régionalisation, l'architecture des collectivités locales sénégalaises comprend deux niveaux de base; d'abord la communes et la communauté rurale et ensuite un niveau intermédiaire caractérisé par la région. Et pour développer une administration de proximité, les grandes communes que constituent Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque ont été scindés en communes d'arrondissements.

La ville est une institution communale régie par le même statut que les communes de droit commun. Son conseil municipal est composé pour moitié de conseillers municipaux élus au scrutin de liste proportionnel et pour l'autre moitié de conseillers des communes d'arrondissements à raison de deux conseillers par commune d'arrondissement dont le maire. L'organe exécutif de la ville est le maire qui est élu dans les mêmes formes que les maires des communes de droit commun.

La commune d'arrondissement dispose d'un conseil municipal dont les membres sont élus conformément au titre VI du code électoral. La seule différence entre les deux ordres de communes réside au niveau de la répartition des compétences. La commune d'arrondissement s'occupe de la gestion de la proximité tandis que les gros œuvres reviennent à la ville. Mais à Dakar, certaines difficultés rendent difficile l'application de la réforme. Elles sont liées d'une part à la répartition et au partage des ressources entre ces deux ordres de collectivité. Une autre innovation de la réforme de Dakar concerne la subdivision de son territoire en arrondissements urbains regroupant des communes d'arrondissement dont le nombre varie d'un arrondissement urbain à un autre en fonction de certains critères. Avec la réforme de février 2002 sur l'administration territoriale et locale, et l'organisation du cadre institutionnel du pays, le Sénégal compte ainsi un nombre total de 11 régions, 10 communes dont 43 communes d'arrondissements et 320 communautés

rurales. Ces collectivités sont administrées par 14352 élus locaux.

### **II-2-5 Les compétences des collectivités locales**

Les collectivités locales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économiques, social et culturel d'intérêt régional, communal ou rural. La région a vocation de cadre intermédiaire de programmation et de coordination des actions de l'Etat et des collectivités de base. Elle a aussi compétence pour réaliser les plans régionaux de développement et organiser l'aménagement de son territoire dans le respect de l'intégrité de l'autonomie et des attributions des communes et des communes rurales. La commune doit assurer à ses résidents les meilleures conditions de vie. Elle intervient particulièrement dans le domaine de cadre de vie. La communauté rurale a compétence pour gérer les terres du territoire et réaliser des opérations de développement destinées à améliorer les conditions de vie de ses habitants.

#### **II-2-5-1 Les compétences transférées**

Ainsi, neuf compétences ont été transférées aux collectivités locales par la loi 96-07. Il s'agit de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, la santé et l'action, la jeunesse, les sports, la culture, l'éducation, la planification, l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat. Les actes pris par les collectivités locales dans le cadre de l'exercice de leurs compétences particulières comme de leurs compétences générales, font l'objet d'un contrôle de légalité exercé par les autorités administratives déconcentrées (Gouverneurs, Préfet, et Sous-préfet) représentants de l'Etat. Ce contrôle s'exerce en principe à posteriori sauf lorsqu'il s'agit d'actes à incidence financière (les emprunts, les conventions



financières de coopération internationale, les marchés et contrat de concession), les budgets, les plans de développement et d'aménagement du territoire, les actes domaniaux et d'urbanismes. Ces actes en raison de leurs implications, doivent préalablement à leur exécution, faire l'objet d'une approbation par les représentants de l'Etat. Cette approbation est réputée tacite si elle n'a pas été notifiée à la collectivité dans les délais d'un mois à compter de la date de l'accusé de réception de l'acte concerné par le représentant de l'Etat. En cas de divergence entre une autorité administrative et un élu local ou lorsqu'un citoyen s'estime lésé par une décision, le contentieux est du ressort de la justice, en l'occurrence du conseil d'Etat qui seul peut annuler un acte d'une autorité locale. Quant à la cours des comptes, elle examine la gestion des ordonnateurs et des comptables publics des collectivités locales. Elle publie chaque année un rapport public relatif à la gestion des collectivités locales. L'organisation des collectivités locales respecte le principe de la gestion des affaires locales par des élus qui sont de deux sortes : une assemblée délibérante et un exécutif.

## **II-2-6 Le cadre territorial et les organes de la décentralisation**

### **II-2-6-1 La région**

Elle est administrée par un organe délibérant, le conseil régional et un organe exécutif qui est le président du conseil régional. Ils sont assistés par le comité économique et social régional, le secrétaire général et des secrétaires régionaux. Le gouverneur est le seul représentant de l'Etat devant le conseil régional. Il exécute sur les décisions du conseil régional un contrôle de légalité pouvant aboutir à un recours juridique. La région peut disposer d'un comité économique et social pour donner des avis sur tout projet intéressant la région. Elle est appuyée par une Agence Régionale de Déve-

loppement (ARD) représentant toutes les collectivités locales pour leur apporter une assistance gratuite en matière de développement économique. Sans entrer dans les détails, nous nous limiterons à faire une brève présentation du rôle et mission des différentes instance des collectivités décentralisées.

## **II-2-6-1-1 Rôle et mission des différentes instances de la région**

### **II-2-6-1-1- a Le conseil régional**

C'est l'organe délibérant de la région et il est composé de conseillers régionaux qui sont élus au suffrage universel direct pour une durée de cinq ans. Le nombre de conseillers régionaux est variable d'une région à une autre en fonction de l'importance de la population. L'article 166 bis du code électoral modifié fixe le nombre de membres à 42 dans les régions de moins de 800000 habitants, 52 dans les régions de 800000 habitants à 1500000 habitants et 62 membres dans les régions de plus de 1500000 habitants. C'est ainsi que le Sénégal compte un total de 522 conseillers régionaux, répartis dans onze régions. Le conseil régional siège au chef lieu de la région et se réunit en session ordinaire une fois par trimestre, mais il peut aussi être convoqué en session extraordinaire à la demande de son président ou du tiers de ses membres. Il ne peut valablement décider que si la majorité de ses membres en exercice est présente. La présence du gouverneur ou de son délégué dûment mandaté à cet effet est de plein droit. Il regroupe quatre commissions qui sont : la commission des affaires administratives, juridiques et du règlement intérieur ; la commission de l'éducation, de la santé et de la population, des affaires sociales et culturelles, de la jeunesse et des sport ; la commission des finances, du plan et du développement économique et la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire, des domaines, de l'urbanisme et

nes, de l'urbanisme et de l'habitat. Toute autre commission peut être créée ou dissoute par délibération du conseil régional, sur demande de son président ou sur proposition d'au moins un tiers des membres du conseil régional. Les séances du conseil régional sont publiques sauf si le conseil en décide autrement ou la majorité absolue des membres présents représentés. Et lorsque le fonctionnement du conseil régional se révèle durablement impossible, sa dissolution peut être prononcée par décret, après avis du conseil d'Etat. Le conseil régional vote le budget dans les conditions fixées par la loi, il joue un rôle de coordination des actions de développement économique et social à l'égard des communes et des communautés rurales sous réserve des dispositions de l'article 13 du code axé sur le respect de leur autonomie. Les décisions du conseil régional qui sont prises à la majorité absolue des membres présents à l'ouverture de la session prennent la forme de délibération. Toutefois, le conseil régional peut prendre des recommandations, des résolutions, émettre des vœux et donner des avis dans les conditions prévues par la loi.

#### **II-2-6-1-1- b Le président du conseil régional**

Le président du conseil régional doit être obligatoirement membre du conseil régional et il est élu par ce dernier pour une durée de cinq ans. L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des membres du conseil régional. Si après deux tours de scrutins aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a alors lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu. Il est assisté de deux vice-présidents et d'un secrétaire soit un exécutif de quatre personnes. Ceci remédie au problème de personnel pléthorique qui avait étranglé l'ancien système administratif. Le pouvoir et les attributions du président sont fixés par les articles 32 et 34 du code des collectivités locales.

Ainsi, le président du conseil régional prépare et exécute les délibérations du conseil régional, ordonne les dépenses de la région et prescrit l'exécution des recettes sous réserve des dispositions particulières du code général des impôts relatives au recouvrement des recettes fiscales des collectivités. Disposant des services de région, il peut sous sa surveillance et sa responsabilité donner délégation de signature aux membres du bureau ainsi qu'au secrétaire général de la région et aux responsables des dits services. Il peut également passer des conventions avec les organismes publics ou privés nationaux et internationaux dans le cadre des limites fixés par la loi. Assurant la gestion du domaine de la région, il exerce les pouvoirs de police afférents à la région notamment en ce qui concerne la circulation, sous réserve des attributions dévolues aux représentants de l'Etat, aux maires et aux présidents de conseil rural. Il doit, Quinze jours au moins avant la réunion du conseil régional, adresser aux conseillers régionaux, un rapport sur chacune des affaires qui doivent leur être soumises. Il rend compte, chaque année au conseil régional, par un rapport spécial présenté au mois de janvier de l'année suivant la fin de la gestion, de la situation de la région, sur les matières transférées, de l'activité et du fonctionnement des différents services de la région et des organismes qui relèvent de celle-ci ainsi que des crédits qui leurs sont alloués. Le rapport doit également aborder l'état d'exécution des délibérations du conseil régional ainsi que la situation financière de la région. Il doit donner lieu à un débat, transmis pour information au représentant de l'Etat et ensuite rendu public. Le président du conseil régional représente la région dans la vie civile et en justice, il est l'interlocuteur obligé de l'Etat dans ces rapports avec la région. En sa qualité de chef du pouvoir exécutif régional, il a le monopole de la correspondance avec les représentants de l'Etat et les organes municipaux et ruraux.

#### **II-2-6-1-1-c Le bureau du conseil**

Il assiste le président du conseil et est élu pour cinq ans au scrutin majoritaire de liste à un seul tour. Le bureau est composé d'un président, d'un vice-président, d'un second vice-président et d'un secrétaire. Il est chargé de préparer l'ordre du jour des sessions du conseil régional, de prendre des décisions, en cas d'urgence, provisoirement exécutoires sous réserve de la ratification par le conseil régional à sa toute prochaine session et de prendre, sur habilitation du conseil régional, des décisions d'application des délibérations qu'il a votées. Les conseillers jouent un rôle déterminant dans le développement économique et social, ils assurent la coordination des activités entre les communes et les communautés rurales. En ce qui concerne le secrétaire général, il assiste le président du conseil régional dans la préparation et la présentation au conseil du budget, du compte administratif et de tous les actes de gestion courante. Sa fonction générale donne droit à certains avantages fixés par décret. Il peut recevoir délégation de signature du président. Placé sous l'autorité supérieure de celui-ci, le secrétaire général est le supérieur hiérarchique du personnel administratif et technique de la région et, à ce titre, il assure une mission de suivi et de coordination de l'action des services extérieurs mis à sa disposition. Il assure également une mission générale d'organisation, d'impulsion et de coordination des services régionaux et une mission de suivi en matière de gestion financière et de gestion du personnel.

#### **II-2-6-1-1- d Le gouverneur de la région**

Il est nommé par décret et est le représentant de l'Etat dans sa région. Il veille à la sauvegarde des intérêts nationaux au respect des lois et de l'ordre public. Il exerce le contrôle de la légalité et le contrôle budgétaire. Il veille en outre à l'exercice régulier, par les collectivités, de leurs

compétences. Représentant chacun des ministères, le gouverneur de la région à autorité sur les services déconcentrés de l'Etat dans sa circonscription sous réserve des exceptions limitatives énumérées par décret. Il est seul habilité à s'exprimer au nom de l'Etat devant les conseillers élus de sa circonscription. Il donne au président du conseil régional des informations nécessaires à l'exercice de ses attributions et assure la coordination entre l'action des services de la région et celles des services de l'Etat en rapport avec le président du conseil régional. La présence du gouverneur ou de son délégué aux séances du conseil régional est de droit chaque fois qu'il le demande. Une conférence d'harmonisation sur les programmes d'investissement de l'Etat et de la région est réunie au moins deux fois par an sur initiative du gouverneur.

#### **II-2-6-1-2 Les organes techniques des collectivités locales**

##### **II-2-6-1-2- a Le Comité Economique et Social de la Région (CESR)**

Il est composé des représentants de groupements socio-économiques et professionnels, d'élus locaux et de personnalités choisies en fonction de leurs compétences. Le (CESR) est né de la nécessité de faire rencontrer les élus et les techniciens. Il est dirigé par un bureau composé d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire. Le président est nommé par décret et les autres membres sont élus par le comité. Son effectif est variable d'une région à une autre en fonction de l'importance de la population. Il est composée de quatre commissions qui sont : la commission des finances, de la planification et du développement économique ; la commission des domaines, de l'urbanisme, de l'habitat et l'aménagement du territoire, de l'environnement et des ressources naturelles ; la commission de l'éducation,

des affaires culturelles, de la jeunesse et des sports, de la santé, de la population et de l'action sociale et enfin la commission des affaires administratives, juridiques et du règlement intérieur. Le CESR est obligatoirement saisi pour avis sur des projets de budgets annuels de la région, des projets de plan de développement de la région, sur des plans d'aménagement régional ainsi que sur leur déroulement annuel et enfin sur des propositions d'entente régionale. Il peut en outre donner son avis sur toutes matières pour lesquelles il est saisi, notamment les budgets des communes et des communautés rurales

#### **II-2-6-1-2- b L'Agence Régionale de Développement (ARD)**

Il a pour mission d'apporter aux collectivités locales une assistance gratuite dans tous les domaines d'activités liés au développement. C'est ainsi qu'elle permet de rendre moins onéreuse, pour chacune des collectivités locales concernées, l'élaboration de son plan ; une meilleure harmonisation des différents plans de développement des collectivités locales de la région et leur cohérence avec le plan national de développement économique et social ; de favoriser la constitution et la conservation des banques de données nécessaires à toutes planification ; d'assurer la coordination et les études en matière d'urbanisme et d'habitat, de planification, d'aménagement du territoire et d'environnement. Il est composé d'un conseil d'administration et d'un comité technique.

- Le conseil d'administration composé du président du conseil régional, des représentants des collectivités locales (région, communes, villes, communes d'arrondissement et communautés rurales) et le président du comité économique et social auprès de la région. Le bureau élu par le conseil d'administration a pour compétence de préparer l'ordre du jour et d'exécuter les délibérations du conseil d'administration. Le président est en charge de la proposition du programme d'activité de l'ARD et le directeur

nommé passe tous les actes et contrats de celui-ci. Il dirige les activités de l'agence selon les directives du conseil d'administration.

- Le comité technique qui regroupe essentiellement les services déconcentrés de l'Etat, a pour mission d'éclairer les décisions du conseil d'administration et il se réunit avant toute réunion du conseil d'administration.

Les ressources de l'ARD sont constituées par des contributions des collectivités locales, les subventions et les remboursements des frais correspondants aux prestations fournies.

#### **II-2-6-2 La commune**

En tant que personne morale de droit public et collectivité locale jouissant de l'autonomie financière, comme le stipule l'article 77 du code des collectivités locales, la commune est définie comme un regroupement autour d'une même localité, des habitants unis par une solidarité résultant du voisinage, désireux de traiter de leurs propres intérêts et capables de trouver des ressources à une action qui leur soit particulière au sein de la communauté nationale et dans le sens des intérêts de la nation. Elle est créée par décret et peut être dissoute dans la même forme sous réserve des limites imposées par la loi. Pour la création d'une commune, deux conditions doivent au moins être remplies. D'abord, elle doit disposer de ressources propres nécessaires à l'équilibre de son budget et ensuite, elle doit disposer d'une taille de populations regroupées au moins égale ou supérieure à 1000 habitants. Elle est administrée par un organe délibérant, le conseil municipal et un organe exécutif, le Maire assisté de ses adjoints et d'un secrétaire municipal. La représentation de l'Etat est assurée par le Préfet. Elle est composée de quartiers dirigés par des délégués de quartier nommés par le maire après avis du représentant de l'Etat.



## **II-2-6-2-1 Rôle des instances communales**

### **II-2-6-2 1-a Le conseil municipal**

Le conseil municipal est composé de conseillers élus au suffrage universel direct conformément au code électoral. Il a pour mission d'assurer à l'ensemble de la population sans discrimination, les meilleures conditions de vie possibles. L'étendue de cette mission explique sans doute l'élargissement de son champ d'intervention qui englobe à la fois la planification, la programmation du développement ainsi que l'harmonisation de cette programmation avec les grandes orientations régionales et nationales. Le conseil municipal peut émettre un avis et formuler des vœux sur toutes les questions ayant un intérêt local.

### **II-2-6-2 1-b Le maire**

Le maire est l'organe exécutif de la commune. Elu par les membres du conseil municipal pour une durée de Cinq ans, il est responsable de la mise en œuvre dans la commune de la politique de développement économique et social définie par le gouvernement. Il est aussi le représentant du pouvoir exécutif auprès des populations dans sa circonscription. A ce titre, il est chargé sous l'autorité du représentant de l'Etat de la publication et l'exécution des lois, des règlements et des décisions du pouvoir exécutif, de l'exécution des mesures de sûreté générale et des fonctions spéciales qui lui sont attribuées par les lois et règlements. Le maire est aussi officier de l'Etat civil, il peut déléguer ses attributions à un adjoint, à un membre du conseil municipal et même à un ou des agents communaux sous réserve de transmettre l'arrêté portant délégation au représentant de l'Etat, au président du tribunal départemental et au procureur de la république puis le tribunal régional.

### **II-2-6-2 1-c Le préfet**

Le préfet en tant représentant de l'Etat dans la commune, est nommé par décret et veille à la sauvegarde des intérêts nationaux, au respect des lois et de l'ordre public dans le territoire de la commune en vertu des dispositions établies par la loi. Il exerce aussi le contrôle de légalité des actes des organes de la commune ainsi que le contrôle budgétaire de leurs comptes. Il peut assister aux réunions du conseil municipal. Les délégués de quartier quant à eux, exercent un double rôle de représentant de l'Etat et de la commune dans leurs quartiers.

### **II-2-6-3 La communauté rurale**

Elle est personne morale de droit public et doté de l'autonomie financière. Elle est constituée par un certain nombre de villages appartenant au même terroir, unis par des solidarités résultant du voisinage, possédant des intérêts communs et capable ensemble de trouver les ressources nécessaires à leur développement. La communauté rurale est administrée par un organe délibérant qui est le conseil rural et un organe exécutif à l'image du président du conseil rural. Ce dernier est assisté d'un bureau composé de deux vice-présidents. La représentation de l'Etat est assurée par le Sous-Préfet qui est le seul habilité à s'exprimer au nom de l'Etat devant le conseil rural. Celui-ci veille à la sauvegarde des intérêts nationaux, au respect des lois et de l'ordre public. Il exerce en outre le contrôle de la légalité, le contrôle budgétaire et veille à l'exercice régulier par les communautés rurales de leurs compétences.

La communauté rurale est constituée de villages dirigés par des chefs de village dotés d'un double statut, en leur qualité de délégués des populations du village et des autorités décentralisées. Elle est habilitée à traiter de toutes les affaires locales et notamment de toute matière pour la quelle

elle est compétente. Elle peut coopérer avec d'autres communautés rurales du pays pour la création d'un groupement d'intérêt commun, entreprendre individuellement et collectivement avec l'Etat la réalisation de programme d'intérêt commun, et d'autre part passer des conventions de coopération décentralisée avec des collectivités locales des pays étrangers, d'organismes internationaux publics ou privés de développement. Tout comme la région et la commune, les actes de communautés rurales en matière de coopération décentralisée sont soumis à l'approbation préalable du Sous-Préfet lorsque leur montant est égal ou supérieur à 100 millions de francs CFA environ (152449 euros). Elle est dotée d'un organe délibérant appelé conseil rural.

#### **II-2-6-3-1 Le conseil rural**

C'est l'organe délibérant de la communauté rurale compétent dans la gestion des affaires de la communauté rurale notamment

- les modalités d'exercice de tout droit d'usage, à l'intérieur du territoire de la communauté rurale, sous réserve des exceptions prévues par la loi ;
- le plan général d'occupation des sols, des projets d'aménagement, de lotissement, d'équipements des périmètres affectés à l'habitation, ainsi que l'autorisation d'installation ou de campements ;
- l'affectation ou la désaffectation des terres du domaine national ;
- l'acceptation ou le refus des dons et legs ;
- le budget de la communauté rurale, les crédits supplémentaires ainsi que toutes modifications du budget ;
- les projets locaux et la participation de la communauté rurale à leur financement ainsi que les projets d'investissement humain ;
- les acquisitions mobilières et immobilières, les projets, plans, devis et contrats de constructions neuves et re-

constructions, de grosses réparations ainsi que tout autre investissement ;

- le classement, le reclassement, l'ouverture, le redressement, l'alignement, le prolongement, l'élargissement ou la suppression des voies et places publiques ainsi que l'établissement, l'amélioration, l'entretien des pistes et chemins non classés ;
- la création, la désaffectation ou l'agrandissement des cimetières ;
- la protection de la faune ou de la flore et la lutte contre les déprédateurs et les braconniers ;
- la lutte contre les incendies et la pratique des feux de brousse ;
- la nature et les modalités de clôture et des défenses limitant les fonds et protégeant les récoltes pendantes individuelles et collectives ;
- les servitudes de passage et la vaine pâture ;
- le régime et les modalités d'accès et d'utilisation des points d'eau de toute nature ;
- la création, la délimitation et la matérialisation des chemins de bétail à l'intérieur de la communauté rurale, à l'exception des voies à grande circulation qui relève de la compétence du représentant de l'Etat ;
- l'organisation et l'exploitation de tous produits végétaux de cueillette et des coupes de bois.

Le conseil rural devrait veiller en outre au développement et la promotion des activités et services qui concourent à la satisfaction des besoins de la collectivité. Il devrait aider les familles à élever et éduquer les enfants dans les meilleures conditions. Il devrait aussi apporter sa contribution à l'amélioration de la situation de l'habitat, veille à la propreté et à l'aménagement des villages de la communauté rurale et prend toute disposition nécessaire à la mise en œuvre des mesures de salubrité et de tranquillité publiques. Le conseil rural élit ceux de ses membres, appelés à siéger au sein des comités et organismes dans lesquelles la représentation de la communauté rurale est prévue par les lois et rè-

glements. Il élabore le plan local de développement et donne son avis sur tous les projets de développement concernant tout ou une partie de la communauté rurale. Il donne son avis sur les allocations, secours et subventions de toute nature, lorsqu'elles intéressent un membre ou un organisme de la communauté ou l'ensemble de la communauté rurale, l'organisation du service de l'état civil dans la communauté rurale, l'organisation des audiences foraines et le régime des jachères des collectivités et leur modalité de détail, de défri-chement et d'incinération. Le conseil rural peut aussi émettre des vœux sur les mesures réglementaires dont il juge utile de la mise en œuvre par son président et qui lui paraissent nécessaires pour l'exploitation des ressources naturelles et la protection des biens. Il siège au chef lieu de la commu-nauté rurale et le président peut réunir le conseil aussi sou-vent qu'il le juge utile. Toutefois, il est tenu de le réunir pour la session budgétaire ou lorsque le représentant de l'Etat en fait la demande et si le tiers des membres au moins en fait la demande. Le conseil rural peut former des commissions pour l'étude des questions entrant dans ses attributions, il peut également charger l'un ou plusieurs de ses membres d'instruire les litiges en matière domaniale. Les commissions et les membres chargés d'instruire les litiges sont tenus de rendre compte au conseil pour décision.

#### **II-2-6-3-2 Mission et rôle du président du conseil rural**

Il est l'organe exécutif du conseil rural élu en son sein. Il est assisté dans sa tâche par deux vice-présidents élus comme lui au sein du conseil rural, pour la même durée de cinq ans et par le secrétaire de la communauté rurale. Le président tout comme les vice-présidents résident obligatoi-rement dans la communauté rurale. Dans sa circonscription il accomplit tous les actes au nom de l'Etat. Il est chargé sous l'autorité du représentant de l'Etat de la publication et de l'exécution des lois et des règlements, de l'exécution des

mesures de police et de l'exécution des mesures prises par le représentant de l'Etat en vue d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique. Officier de l'état civil, le président de la communauté rurale exécute aussi les délibérations du conseil rural. Les décisions du président et les délibérations du conseil sont transmises au représentant de l'Etat. Toutefois, les décisions sont exécutoires qu'après avoir été portées à la connaissance des intéressés, par les meilleurs moyens, toute les fois qu'elles contiennent des dispositions générales et, dans les autres cas, par voie de notification individuelle. Le président du conseil rural est aussi l'ordonnateur du budget de la communauté rurale. C'est ainsi qu'il est chargé de préparer et proposer le budget, d'ordonnancer les dépenses et prescrire l'exécution des recettes ; de gérer les revenus de la communauté rurale ; de diriger les travaux, souscrire les marchés, passer les baux sur les biens et adjudications des projets; passer des actes de vente, d'échange, de partage, d'acceptation de dons et legs, d'acquisition, de transaction autorisé par le conseil rural; de conserver et administrer les propriétés de la communauté rurale et faire prendre tout acte conservatoire de ses droits. Il représente la communauté rurale sous le contrôle du conseil rural. Il peut passer convention avec le représentant de l'Etat pour l'affectation d'agents de l'Etat susceptibles d'assurer, sous son autorité, le secrétariat de la communauté rurale et le fonctionnement de ses services publics

### **II-3 Les organes de suivi de la décentralisation**

Ils sont au nombre de quatre et constituent des instances de prospective, d'impulsion et de suivi. Le premier organe est le conseil national de développement des collectivités locales. Il est représenté par le chef de l'Etat et comprend des ministres, des députés, des représentants de l'administration centrale et territoriale ainsi que des élus locaux. Il établit annuellement un bilan de l'évolution des col-

lectivités locales et propose, le cas échéant les mesures correctives idoines. Le second organe est le comité interministériel de l'administration territoriale. Il est présidé par le Premier ministre et comprend des ministres, des représentants des services centraux de l'Etat et des chefs de circonscription administrative. Il est consulté annuellement sur la conduite de la politique de décentralisation. Le troisième organe est représenté par le comité interministériel d'aménagement du territoire qui est aussi placé sous la présidence du premier ministre. Il comprend les membres du gouvernement et les présidents de conseil régional qui peuvent y siéger à titre consultatif. Il fixe les orientations et veille à la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire. Dans ce cadre, il est consulté sur toute modification des limites territoriales et du nombre des collectivités locales régionales. Et enfin le quatrième organe est constitué par la commission nationale d'assistance aux centres d'expansion rurale polyvalente. Celui-ci est présidé par un représentant du premier ministre et comprend les présidents de conseil régional, des directeurs de services nationaux, et des chefs de circonscription administrative. Cette commission est consultée sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de développement à la base.

#### **II-4 Les instruments de planification décentralisée**

Le nouveau code des collectivités locales et les textes subséquents reconnaissent trois instruments de planification décentralisée à savoir le (PRDI), le (PIC), le (PLD).

##### **II-4 –1 Le Plan Régional de Développement Local (PRDL)**

Il est élaboré dans le cadre d'une planification régionale qui veut associer les régions à l'ensemble du processus de planification nationale. Il est conçu et réalisé au niveau ré-

gional par des comités techniques régionaux qui sont chargés de présenter un rapport sur les produits attendus de l'aménagement du territoire. Conçu dans le cadre du travail d'ajustement économique, ce document vise à lutter contre les disparités régionales et à associer davantage le développement à moyen et long terme sur les structures décentralisées au niveau régional et local. Il a pour but essentiel de faciliter l'élaboration des plans nationaux de développement en s'appuyant sur les possibilités et les potentialités de chacune des régions du pays ; d'aider à mieux préparer les dossiers des projets à soumettre aux bailleurs de fonds et investisseurs publics ou privés, étrangers ou nationaux ; d'informer les investisseurs des possibilités régionales et locales de développement et de faire des régions des forces de propositions et d'actions de développement. Ce plan propose en même temps une liste de projets à mettre en place en vue de la réalisation des objectifs qu'il s'est fixé. Mais l'exécution des PRDI comme le souligne Badiane, était confronté à des difficultés qui relevaient essentiellement des conditions de prise de décision et de financement des projets en vigueur. Ainsi, le pouvoir de décision et de financement des projets qui était partagé entre l'Etat et les collectivités locales à savoir la commune et les communautés rurales, ne facilitait pas l'exécution des projets « d'initiatives régionales ».

#### **II-4 -2 Le plan d'investissement communal (PIC)**

Son introduction dans le système de planification générale date de 1985 et il consistait à harmoniser et à coordonner les actions entreprises au niveau communal et celle mise en œuvre au niveau national et régional. Ce PIC était essentiellement accentué sur les projets d'infrastructures jusqu'à la mise en place du crédit communal qui venait appuyer le PIC dans le cadre du troisième projet urbain. Cependant, il posait encore un problème concernant les conditions d'accès



qui ne permettraient pas une large utilisation des ressources disponibles. C'est ainsi que des aménagements ont été apportés pour rendre le crédit communal plus attractif.

#### **II-4 –3 Les plans locaux de développement (PLD)**

Ce sont des instruments légaux qui énoncent les orientations stratégiques de développement local sur une période de cinq ans. L'élaboration des plans locaux de développement est basée sur trois principaux objectifs. Le premier consiste à mettre en évidence, avec les populations, tous les problèmes du territoire, ses potentialités et le dynamique d'évolution de l'environnement et des systèmes de production. Le second objectif vise à impliquer les villages et les conseillers ruraux dans la recherche et la définition, avec les techniciens, des solutions à mettre en œuvre suivant les priorités et les ressources locales ou extérieures qu'elles nécessitent. Et enfin le troisième objectif consiste à parvenir à une convergence d'intérêt des villages, des sous-groupes socio-professionnels, des techniciens et des conseillers ruraux sur le plan de développement du territoire de la communauté rurale, définissant les objectifs, les priorités, les moyens et les modalités de sa mise en œuvre.

#### **II-5 Rôle et place des acteurs**

L'Etat et ses services en tant qu'acteurs dans le processus de décentralisation assurent un rôle d'assistance qui se traduit par la mise à disposition des subventions, des dotations spéciales, des ressources humaines et matérielles et un appui technique et financier. Les services déconcentrés de l'Etat jouent un rôle d'appui technique à l'exécution des politiques locales. Ils ont aussi un rôle de contrôle de la tutelle administrative et financière, du contrôle administratif et juridictionnel auxquels sont soumis les collectivités territo-

riales ainsi que la cohérence d'ensemble du développement du territoire.

Les populations locales quant à elles, détiennent sur le plan textuel une place déterminante dans la gestion des affaires de la collectivité. La décentralisation les place au cœur du dispositif et leur accorde un pouvoir décisionnel sur les actions qu'ils entreprennent. Dans le principe, le processus doit permettre à chaque citoyen (acteur individuel ou collectif) de participer à la décision aux côtés des autres acteurs et membres des conseils régionaux, municipaux et ruraux. Il ne s'agit plus simplement d'informer et de sensibiliser les populations mais plutôt de les placer au devant du processus par leur accession à la décision. Elles ont ici le rôle de définir les objectifs de développement, d'identifier les actions à mettre en œuvre pour la réalisation de ces objectifs et de chercher les ressources et moyens nécessaires à leur réalisation. Cette politique fait surtout appel à la valorisation des ressources et potentialités locales d'où l'importance de mettre l'accent sur le renforcement des capacités nécessaires à l'élaboration des stratégies découlant sur la création de projets qui répondent aux besoins des populations.

Nous pouvons enfin retenir que la décentralisation vise à conférer plus de pouvoir de décision aux élus locaux et une plus grande participation des populations pour une prise en compte effective de leurs besoins et aspirations. Le citoyen n'est plus seulement contribuable, il devient acteur participant. Et ceci passe par le rapprochement du processus de décision des citoyens, favorisant l'émergence d'une démocratie de proximité. Ce processus a pour objectif de rompre avec les vieilles méthodes d'une administration centralisée au profit d'une gouvernance de proximité appelée à répondre aux préoccupations des populations locales. La principale mission de cette décentralisation au Sénégal, est de favoriser et de consolider le développement local.

## **Chapitre II- Le développement local : un défi majeur de la décentralisation**

### **I Définition**

Le développement local est un processus dynamique de mobilisation d'acteurs locaux, à savoir les élus, les représentants d'organismes publics et d'associations, le secteur privé et les citoyens, présents dans une localité et qui s'investissent dans la mise en commun de leurs compétences, sensibilités et points de vue, pour l'amélioration des conditions de vie des populations de leur localité. Il est défini comme « une démarche fédératrice de mobilisation des acteurs d'une zone géographique autour d'un projet d'ensemble, économique, social et culturel afin de créer une dynamique durable sur un territoire »<sup>113</sup>. Il est l'expression d'une solidarité émanant de différents partenaires désireux de mettre en valeur les ressources humaines, financières et physiques de leur milieu afin de satisfaire les besoins des populations de leur collectivité.

Le développement local repose sur des actions mobilisant les initiatives locales dans le cadre d'un partenariat technique ou financier entre les acteurs intéressés à l'amélioration des conditions de vie dans leur environnement immédiat. Ce développement se caractérise, non pas par la mise en avant des institutions comme c'est le cas en ce qui concerne la décentralisation, mais plutôt par la mise en avant des réseaux et des acteurs locaux dans la décision de construire un projet commun mobilisant les ressources disponibles au plan local et destinées à soutenir la mise en œuvre des actions de développement. Il ne peut se décider de l'extérieur et il ne peut non plus se construire durablement

---

<sup>113</sup> Idem, p.321.

que si les différents acteurs de la localité sont eux même porteurs d'une ambition et capables de se projeter dans l'avenir.

## **II Principe**

De même que la décentralisation, le développement local s'opère à une échelle locale présentée comme le cadre idéal de production des services publics performants, au profit des habitants, tout en réunissant les conditions d'une plus grande transparence dans la gouvernance. Ces deux processus, même s'ils peuvent exister l'un en absence de l'autre s'appuient tous sur le même principe de la mobilisation et de la responsabilité de l'ensemble des acteurs d'une collectivité donnée. Si la décentralisation apparaît comme la face politique du principe de la bonne gouvernance, résultant du transfert de certaines compétences aux collectivités décentralisées, le développement local quant à lui relève d'une stratégie de « sortie de crise » émanant des acteurs locaux qui décident de mettre à profit les atouts de leurs territoires tout en saisissant les opportunités susceptibles de consolider le patrimoine territorial.

Le développement local est ainsi considéré comme une réponse à la crise provoquée par le dysfonctionnement constaté dans la gestion des affaires publiques depuis plusieurs années. C'est à ce titre qu'il constitue un défi à relever par les collectivités locales en tant qu'institutions ayant pour mission de développer et d'encourager des stratégies qui visent à créer un environnement propice aux initiatives locales. Cependant ce développement local connu aussi sous l'expression « développement à la base » ne pourrait être possible et durable sans la mobilisation d'acteurs qui procèdent à l'identification des besoins et à la définition des priorités à la base, pour la prise en charge effective des besoins et aspirations des populations.

### **III La dynamique participative en matière de développement local: l'exemple du Comité de Développement de Kaolack (CODEKA)**

L'émergence du CODEKA correspond à une dynamique qui s'inscrit dans la logique de la décentralisation dont le principe moteur repose sur le rapprochement entre gouvernants et gouvernés et une participation responsable des populations de base à la gestion de leur collectivité. La commune de Kaolack selon Etienne Badiane<sup>114</sup>, s'est appuyée sur les principes issus du développement local de quartier pour engager une réflexion globale sur les enjeux de développement de son territoire. Nous allons dans un premier temps présenter l'organisation et la structure du CODEKA et ensuite, nous essayerons dans une seconde étape, de nous focaliser sur la solution du ramassage des ordures par charrette (ROC) en tant qu'initiative locale unique en son genre, mise en place par cette organisation pour régler les problèmes d'hygiène, d'assainissement et de pollution du sol et du couvert végétal.

#### **III-1 La genèse du CODEKA**

L'expérience de développement participatif de la ville de Kaolack date de 1996 et s'est effectuée à partir d'une synergie des forces vives de la commune. Elle est partie d'une structure élémentaire de la commune appelée quartier et plus précisément dans le quartier de Jamaguène. Celle-ci correspondait tout au début à des préoccupations de propreté et de salubrité de l'environnement qui étaient le cheval de bataille du Comité de Développement de Jamaguène (CODEJA) appuyé par l'ONG CARITAS Kaolack. Ainsi la commune, après

---

<sup>114</sup> Idem, p.316.

avoir suivi les actions menées dans ce quartier qui était le seul à bénéficier d'un tel projet, a décidé de les vulgariser au niveau de toute la commune de Kaolack, à travers un projet de développement local plus connu sous le nom de Comité de Développement de Kaolack (CODEKA).

Cette structure a vu le jour par arrêté municipal du 19 novembre 1996 en tant qu'association de type apolitique et laïque regroupant l'ensemble des acteurs kaolackois désireux d'œuvrer pour un développement humain et solidaire. C'est après avoir pris conscience des dysfonctionnements et de la nécessité de mettre en place une nouvelle gestion urbaine, comme le mentionne Etienne Badiane, que la commune de Kaolack s'est engagée dans un processus de renforcement de la gouvernance locale.

Celle-ci passe par la réappropriation des enjeux du territoire par les acteurs concernés et la mise en place des structures adéquates pour l'appui à la décision, dans le but de valoriser les potentiels locaux. Cette valorisation s'appuie sur une articulation ville/quartier et devrait permettre, à terme de renforcer la gouvernance locale par le renforcement des capacités d'actions des acteurs. C'est dans ce cadre que le CODEKA, a décidé de réaliser le diagnostic des forces et faiblesses du développement communal afin de définir les perspectives du développement urbain à travers des propositions de programme d'action prioritaires. Le conseil municipal donne mandat à la nouvelle structure pour la conception et la mise en œuvre d'un Plan d'Action Communal (PAC), porté et animé par l'ensemble des acteurs et animateurs de Kaolack, avec, à leur tête la municipalité. C'est ainsi qu'un document intitulé portefeuille du CODEKA fut conçu après le diagnostic réalisé au niveau communal et à l'intérieur des quartiers de Kaolack. Ceci est le fruit d'une action de tous les composants des commissions thématiques, des populations au niveau des quartiers et a fait appel à toutes les compétences dont dispose la commune. Il résume les orientations en terme d'investissement et les options en terme d'éducation, de formation, d'emploi en mettant l'accent sur

une opérationnalité des collectivités de base, selon Etienne Badiane<sup>115</sup>.

Ce diagnostic a abouti à un engagement dans de nouveaux modes d'intervention qui privilégient la concertation, la participation et le consensus autour des axes majeurs du développement de la ville. Il s'agit donc pour la commune de bâtir une nouvelle stratégie fondée sur la concertation et la connaissance du territoire urbain et des réalités économiques locales mais également une meilleure maîtrise des rôles et des acteurs. La commune s'est ainsi engagée dans un processus de développement local urbain en se fondant sur la capacité de gérer la vie locale à l'échelle la plus pertinente. Ce processus de développement local apparaît comme un moyen de mise en place et de renforcement de la gouvernance locale. Cette expérience a ensuite évolué jusqu'à atteindre certains services de l'administration et des partenaires en développement dont L'Agence Française de Coopération devenue par la suite l'Agence Française de Développement (AFD).

Dès lors, les acteurs à la base se sont rendu compte qu'il était possible de créer une chaîne cohérente en milieu urbain mettant en relation, dans une préoccupation de développement global, d'une part les différents composants d'un quartier (organisation de femmes, de jeunes, de personnes du troisième âge, opérateurs économiques, élus, personnes ressources, collectivités religieuses etc.) d'autre part le quartier, les structures et les institutions de la ville (commune, services administratifs et techniques, chambre consulaire, ONG, associations d'envergure communales, sociétés d'Etat, para-étatiques et privées).

### **III-1-1 Les termes de référence**

Le plan imaginé comprend deux volets ou niveaux de ré-

---

<sup>115</sup> Idem, p.330.

alisation devant être élaborés et mis en œuvre simultanément. Le volet A concerne le développement à la base au moyen de plans d'action dans les quartiers et le volet B se base sur un développement municipal au moyen d'un plan d'investissement sectoriel coordonné par les services techniques municipaux et les services déconcentrés de l'Etat.

### **III-1-2 Les objectifs**

Ils sont répartis en deux groupes qui sont : les objectifs opérationnels et les objectifs opérationnels globaux.

#### **III-1-2-1 Les objectifs opérationnels**

Concernant le volet A, le premier objectifs fixé concerne d'abord l'organisation des quartiers en Comité de Développement de Quartiers (CDQ) représentatifs des différentes catégories socio professionnelles et culturelles. Le deuxième point consiste à la réalisation des diagnostics participatifs par les populations. Le troisième objectifs est la pérennisation des actions et la contribution des CDQ, à travers des projets socio-économiques visant l'augmentation du pouvoir d'achat des citoyens. Et enfin le quatrième objectif repose sur la capacité des responsables des différentes instances de chaque CDQ, à pouvoir mettre en place progressivement des plans d'action et de pouvoir les gérer.

Pour ce qui est du volet B, l'objectif premier est la réalisation par les services techniques communaux et les organisations socio- professionnelles d'envergure communales, d'un diagnostic sectoriel sommaire (contraintes et potentialités) relatif aux actions et équipement à caractères communal. Le deuxième objectif consiste à compléter le diagnostic sommaire par des études de faisabilité précises. Le troisième objectif se rapporte à la validation du plan d'investissement sectoriel par le CODEKA et sa soumission à l'approbation du



conseil municipal. Et enfin le quatrième et dernier objectif concernant ce volet B repose sur la mise en œuvre progressive par le CODEKA, du plan d'investissement sectoriel avec les personnes et institutions concernées.

### **III-1-2-2 L'objectif opérationnel global**

L'objectif principal veut que l'ensemble des programmes d'envergure communale puisse à terme intégrer le CODEKA et s'adresser aux mêmes interlocuteurs CDQ, cellule technique, équipe d'animation, etc...)

### **III-1-3 La finalité**

La réalisation des objectifs opérationnels entraîne les avancées et innovations améliorant les conditions de vie des populations dont : un meilleur accès à l'eau, à l'assainissement et aux soins de santé primaire ; un meilleur accès à l'éducation, à la formation, à la culture et aux loisirs y compris la promotion de la condition féminine, la lutte contre la dégradation de l'environnement, la régulation de l'habitat spontané et la lutte contre le chômage et la pauvreté ; la réalisation d'un plan de communication cohérent et opérationnel qui favorise l'émergence de nouveaux cadres de concertation entre élus et partenaires sociaux favorables à la politique de déconcentration mise en œuvre au Sénégal, et aussi la consolidation dans ce contexte, de stratégies de développement local centrées sur les préoccupations des communautés de base.

### **III-1-4 Les principes**

La mise en œuvre du plan de développement local requiert l'adhésion à un certain nombre de principes qui sont :

- Un territoire physique (commune, quartier) et abstrait (espace de débat et de concertation). Ce territoire s'incarne dans une identité collective, fruit d'une histoire, d'une réalité et d'un devenir commun,
- un partenariat ou une volonté d'œuvrer ensemble pour une communauté de projet,
- une globalité ou interaction des projets pour un développement de l'homme (économique, social et culturel),
- la participation active des bénéficiaires de l'action et la responsabilisation qui est une condition sine qua non de l'appropriation de l'action par les bénéficiaires ainsi que sa pérennisation,
- l'apolitisme ou la neutralité quant aux positionnements et aux rivalités,
- la laïcité qui devrait être comprise au sens de laïcité positive c'est à dire qui reconnaît la multiconfessionnalité des participants et veillent au respect des valeurs spirituelles de chacun,
- le bénévolat car conformément au caractère associatif à but non lucratif du CODEKA, les acteurs n'attendront aucune rémunération au titre d'une participation à un niveau quelconque de la démarche sauf dans des situations que la communauté aura appréciées.

### **III-1-5 Valeurs et moyens**

Ils s'agissent des valeurs qui sont :

- La citoyenneté active qui veut dire que chaque natif ou résident de la commune est appelé à contribuer d'une façon ou d'une autre au développement de la cité. Son statut de citoyen lui confère droits et devoirs à l'information et à la participation,
- l'initiative comme force d'impulsion permanente, individuelle et collective. Celle-ci entretient la dynamique et s'inscrit dans la durée,
- l'engagement comme prolongement de l'initiative ou

- «contrat moral» implique d'assumer ses responsabilités,
- la correspondance, qui veut dire que la prise de décision est collégiale et s'opère dans le cadre représentatif de tous les acteurs institutionnels membres de la démarche,
  - la collégialité qui renvoie à la vérité des propos ou informations transmises aux partenaires, la vérité ou transparence dans la gestion, la communication régulière de l'état des comptes et de l'utilisation des fonds,
  - l'animation comme démarche porteuse de valeurs précises, vise à appuyer les populations.

### **III-2 Les différents instances du CODEKA**

La structuration du CODEKA s'est basée sur une approche participative concertée à partir du quartier en tant que maillon de départ. Celle-ci implique la mise en place d'un processus favorisant une solidarité inter quartier, au niveau communal.

#### **III-2-1 L'organisation à la base : les Comités De Quartier (CDQ)**

La structuration des comités de quartier, instance de représentation, de communication et de coordination des actions de développement à la base est faite à partir des conseils de quartier mis en place par les déléguées du collège de quartier. Chaque quartier est géré par un bureau de neuf membres élus par le conseil. Les commissions techniques et une équipe d'animation de quinze membres aident le bureau à mener à bien sa mission. Les membres de commissions comme les animateurs sont désignés par le conseil de quartier. Les instances du (CDQ) sont : l'assemblée générale, le conseil de quartier et le bureau exécutif. Chaque (CDQ) est doté d'organes techniques qui sont : l'équipe d'animation et les commissions techniques.

### **III-2-1-1 L'assemblée générale de quartier**

Elle est la plus haute instance du quartier. Elle est composée de tous les résidents du quartier âgés de 18 ans au moins et désirant participer aux activités du CODEKA. Elle se réunit une fois par an pour se prononcer sur

- les projets et programmes du CDQ
- les rapports techniques de commission
- les rapports morales et financiers du bureau
- le budget du CDQ
- le renouvellement du conseil de quartier tous les deux ans.

L'assemblée générale se réunit en session extraordinaire sur convocation de son président ou sur la demande de la majorité des membres du conseil de quartier.

### **III-2-1-2 Le conseil de quartier**

La préoccupation dans la mise en œuvre du conseil de quartier est la représentation effective et efficace de toutes les couches du quartier à la gestion du bien commun. Selon les réalités objectives de chaque quartier, celui-ci est divisé en six collèges. Le quota de chaque collège a été défini, discuté et adapté comme suit.

- Association culturelle et sportive (10 membres)
- Groupement de promotion féminine (10 membres)
- Troisième âge (05 membres)
- GIE- opérateurs économiques (05 membres)
- Association de culte, groupements formels et non formels (10 membres)
- Personnes ressources (10 membres)
- la municipalité est représentée au niveau du conseil de quartier par le délégué de quartier, membre de droit.

A ceux-ci s'ajoutent les élus locaux résidant dans le

quartier indifféremment de leur nombre.

Le conseil de quartier est installé par l'assemblée générale du quartier. Il définit les stratégies pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés par l'assemblée générale conformément à la mission du CODEKA. Il se réunit une fois par mois et sa composition est renouvelée tous les deux ans dans le respect de la répartition en six collèges. Entre deux assemblées générales, il est l'instance habilitée à décider des questions relatives au fonctionnement du CDQ. Il a une fonction de coordination et d'animation du développement et constitue une structure relais entre les populations, la commune et les partenaires au développement intervenant dans le quartier.

### **III-2-1-3 Le bureau exécutif**

Il est l'organe exécutif du CDQ chargé de la coordination et de la supervision des actions entreprises par le CDQ. Elu par l'assemblée générale, il est l'instance de décision et de validation des programmes issus des orientations du PAC. Il comprend :

- un président
- un vice président
- un secrétaire administratif et son adjoint ;
- un trésorier et son adjoint ;
- un représentant de chaque commission technique ;
- un représentant des animateurs.

Le bureau exécutif est élu pour deux ans, il se réunit au moins deux fois par mois sur convocation du président ou sur demande de la moitié des membres. Il dresse les procès verbaux des réunions.

La coordination des actions des quartiers dans le cadre d'un développement harmonisé est assurée par une fédération des comités de développement de quartier. C'est une instance de concertation, de dialogue et d'arbitrage des conflits d'intérêts et de compétences entre les quartiers.

C'est une structure qui siège au comité exécutif et facilite toutes les décisions qui réclament la participation des quartiers. Elle vise le rapprochement des quartiers et la gestion cohérentes de leurs intérêts communs.

#### **III-2-1- 4 L'équipe d'animation**

Elle est constituée lors de la phase d'élaboration du PAC (sensibilisation, structuration des quartiers, diagnostics sommaires). Cette équipe est chargée en relation avec d'autres instances d'appuyer les comités de quartier dans l'étude, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets de quartier (volet A). Elle s'appuie également sur les commissions thématiques tant dans les phases de sensibilisation que dans la mise en œuvre des projets de volet B. L'équipe d'animation vise à appuyer les populations par une sensibilisation de proximité à l'identification des problèmes et/ou les attentes, à l'identification des solutions, aux choix des solutions, à la mise en œuvres, au suivi et à l'évaluation des actions. Elle conçoit et soumet à l'approbation du bureau ses stratégies d'intervention dans les quartiers.

#### **III-2-2 L'organisation au niveau communal**

Les différentes instances à ce niveau sont : le conseil des délégués, le comité exécutif, le secrétaire permanent, les commissions techniques et le comité de suivi et de coordination des programmes.

##### **III-2-2-1 Le conseil des délégués**

L'assemblée générale du CODEKA réunit les délégués des structures membres qui sont :

- Le conseil municipal

- Les présidents des CDQ
- Les chefs de services techniques et administratifs de l'Etat,
- Les présidents des chambres consulaires et les syndicats professionnels,
- Les chefs de projets, d'ONG et d'association d'envergure communale,
- Les députés,
- Les sénateurs,
- Les conseils régionaux élus de la commune.

### **III-2-2 -2 Le comité exécutif**

C'est l'instance de décision, d'orientation et de validité du projet CODEKA. Le comité exécutif comprend le président (le maire), quatre vices présidents (deux conseils municipaux et deux venant des CDQ), le trésorier principal, le responsable de la cellule d'animation, le président de la fédération des CDQ et les présidents des neuf commissions thématiques.

### **III-2-2-3 Le secrétaire permanent**

Il veille à la cohérence et à la complémentarité des actions entreprises par les différentes instances et assure les services généraux. Il fait office de secrétaire exécutif du CODEKA.

### **III-2-2 -4 Les commissions techniques**

Elles sont toutes dirigées par des structures responsables dans les domaines concernés qui sont :

- La commission économique, commerce, artisanat et tourisme, présidée par le président de la chambre de com-

merce,

- la commission environnement et protection de la nature présidée par le responsable du club écologie scolaire,
- la commission santé et action sociale présidée par le médecin chef de la région,
- la commission jeunesse, sport et loisir présidée par le président de l'organisation départementale des jeux et loisir de jeunesse,
- la commission urbanisme, habitat et infrastructures présidée par l'inspecteur, chef de subdivision régionale de l'urbanisme et de l'habitat,
- la commission promotion de la femme présidée par le président de l'association sénégalaise pour la promotion de la femme,
- la commission communication présidée par le président du réseau de la presse et de la communication.

La mise en place des commissions thématiques ainsi que le choix de leur responsable répond à une triple soucis. Le premier permet de prendre en compte l'ensemble des problèmes que rencontre la commune dans sa totalité au niveau des quartiers. Le deuxième consiste à mettre directement en contact les partenaires et les décideurs au niveau communal pour chaque problème abordé. Et enfin le troisième c'est de mettre à la disposition des quartiers des conseillers, personnes ressources directement impliquées dans la démarche que le CODEKA a choisi.

### **III-2-2-5 Le comité de suivi et de coordination des programmes**

Il veille à la cohérence et à la complémentarité des actions entreprises par les différentes instances. A ce titre, il est l'instance d'arbitrage des conflits d'intérêts et de compétences entre deux volets du (PAC). Il s'agit d'une structure composée d'un représentant de la mairie qui en est le président, des responsables de la cellule technique et de l'équipe



d'animation et d'un délégué de CARITAS Kaolack.

### **III-3 Les acteurs institutionnels**

#### **III-3-1 La mairie**

En tant que promotrice de la démarche et maître d'ouvrage de tous les projets, la mairie est la première actrice du (CODEKA). En occupant d'importantes responsabilités en son sein (président, premier et deuxième vice président, membres de commission), la mairie s'engage dans le déploiement des moyens de fonctionnement et accorde un cachet de reconnaissance officielle à cette organisation du fait de la mission qu'elle lui confie. Le CODEKA entretient ainsi des relations de partenariat avec la commune. Il assure des missions de conception, d'exécution, de suivie et d'évaluation de projets et programmes à mettre en œuvre pour la promotion du développement de la collectivité.

#### **III-3-2 L'ONG CARITAS- Kaolack**

Elle s'engage dans les activités du CODEKA notamment dans l'animation, le conseil technique et la trésorerie. Il est maître d'œuvre du projet de ramassage des ordures par charrettes au sein des quartiers (Bongré, Boustane, Sara et Jammagène). Elle dispose d'une Equipe Milieu Urbain (EMU) dont les activités consistent à appuyer la dynamique et les actions du CODEKA, à œuvrer dans l'élaboration des projets, à chercher des financements et à participer au suivi du projet.

#### **III-3-3 Les partenaires financiers**

Plusieurs partenaires financiers ont contribué au finan-

cement des projets du CODEKA ; parmi les principaux nous pouvons citer :

- le Fond Européen de Développement (FED) qui a financé le projet test de ramassage des ordures par charrettes
- le Japon pour le financement du projet LVIA1 à hauteur de 39439937 FCFA environ (60213 euros). Ceci a permis la réalisation d'un centre de pré-traitement des déchets plastiques dans le quartier de Koundame
- le Ministère français des affaires étrangères, dans un programme de développement socio-sanitaire et de renforcement des capacités des acteurs à la base a mis 49701261FCFA environ (75879 euros) à la disposition du CODEKA pour un projet d'un coût de 57158940 FCFA environ (87265 euros), soit une participation communale de 7457679 FCFA environ (11385 euros).
- Vision Mondiale qui soutient le CODEKA dans l'entreprise de développement de la ville. Dans une période considérée comme test, cette organisation et le comité de développement de Dialègne s'attèlent à la réorganisation des structures du quartier, au renforcement des capacités des membres par la formation, à l'équipement du quartier en charrettes et à la création d'un centre de transfert. Ce programme est à hauteur de 381000000 FCFA environ (581679 euros) sans contre partie financière de la mairie.
- Le PADLEAU qui contribue au financement du projet test de 110000000 FCFA environ (167938 euros) avec une participation communale de 11000000 FCFA environ (16793 euros). Ceci porte sur le ramassage des ordures, la construction d'un centre de transfert, l'adduction d'eau et l'aménagement de la baie de Koundam,
- le gouvernement Italien dans le financement du projet LVIA2 pour un coût total de 49934347 FCFA environ (76235 euros). Ce projet vise à améliorer la collecte des ordures, la construction de latrines et puisards, des actions de sensibilisation, d'animation, de formation et de mobilisation.

### **III- 4 Les avancées et contraintes liées à la mission du CODEKA**

#### **III-4-1 Les avancées**

Le grand mérite du Comité de Développement de Kaolack (CODEKA) est surtout l'implication des populations dans la gestion des affaires publiques, poussant le pouvoir public à se rapprocher d'elles. A cela s'ajoute une promotion des initiatives populaires, notamment dans la création des Groupements d'Intérêts Economiques (GIE) de jeunes, une légitimité économique et sociale des GIE prestataires de services qui ont eu à apporter leur contribution dans le ramassage des ordures ménagères et l'affirmation des mouvements social autour des GIE et des CDQ en jouant le rôle de relais entre les populations de base et le pouvoir municipal. C'est ainsi que « la commune de Kaolack à travers le CODEKA, a mis en place une réelle innovation en matière de décentralisation en allant jusqu'au niveau des quartier et en reconnaissant les population comme véritables acteurs de développement »<sup>116</sup>.

La réalisation des plans de développement de quartier a permis aux populations de mieux s'imprégner des réalités de leur territoire, des enjeux du développement et des actions prioritaires à mener. Les populations se sont dotées d'organes représentatifs élus capables de défendre les intérêts du territoire et de travailler directement avec les partenaires de développement. C'est ainsi que Etienne Badiane note que « la dynamique des quartiers mise en place à Kaolack a permis aux populations de disposer de moyens d'action sans devoir attendre l'intervention municipale, se plaçant plus dans une logique d'action et d'anticipation que d'attente et d'assistanat envers les populations publiques »<sup>117</sup>. La mise en place de cette structure et surtout le rôle que celle-ci joue dans la coordination des actions de dé-

---

<sup>116</sup> Idem, p.357.

<sup>117</sup> Idem, p.356.

veloppement dans la commune est perçu comme une avancée du fait de la confiance qu'elle inspire aux yeux des partenaires au développement qui en font un interlocuteur privilégié. La faiblesse des retombées de l'aide au développement sur la vie des populations avait poussé plusieurs organismes d'aide à changer de politique en préférant traiter directement avec les populations concernés.

Le CODEKA constitue pour ainsi dire, une avancée significative en matière de décentralisation dans la mesure où il joue un rôle de soutien à la commune dans sa mission d'implication et de responsabilisation des populations à la base, c'est à dire du renforcement de la gouvernance locale.

#### **III-4-2 Les contraintes du CODEKA**

En tant que cadre d'expression de la volonté populaire, le Comité de Développement de Kaolack est aussi confronté à un certain nombre de difficultés dans l'exercice de sa mission. Etienne Badiane souligne des tentatives de récupération de la dynamique du CODEKA, des luttes partisans acharnées dans certains quartiers et des tentatives de politisation qui sont des facteurs de blocage dans le bon fonctionnement de cette organisation. De même, les changements d'équipes qui surviennent à la suite des élections municipales sont considérés comme une difficulté dans la bonne marche des actions dans la mesure où ils peuvent provoquer un changement d'orientation du fait du renouvellement de l'équipe en place. A cela s'ajoute la question du statut juridique de l'association qui demeure un cadre informel sans statut juridique précis malgré sa reconnaissance par arrêté municipal. C'est pour cela que Badiane parle de la nécessité de lui doter d'un statut lui conférant une personnalité juridique pleine en raison de son ambition et surtout de sa mission de coordination des solutions à apporter pour la sauvegarde de la cohérence du développement local. L'initiative CODEKA, notamment en ce qui concerne la prise en charge des préoccupations des populations, souffre encore sur le terrain, d'une faible volonté politique de la part des autorités

d'une faible volonté politique de la part des autorités locales qui sont plus préoccupées par la durée de leur mandat que par l'amélioration des conditions de vie de leurs administrés.

#### **IV Les difficultés liées à la gestion des collectivités au Sénégal**

Le processus de décentralisation est soutenu par les institutions régionales et les ONG nationaux et internationaux et cela peut être considéré comme un aspect positif. Cependant, d'importants efforts restent à faire notamment dans le déploiement des moyens financiers, la formation du capital humain et la mise en place des infrastructures nécessaires pour la mise en œuvre des programmes élaborés.

##### **IV- 1 La faiblesse des ressources financières**

Les moyens financiers des collectivités sont fournis, pour l'essentiel, par une fiscalité locale très limitée. Il en résulte que les collectivités locales se trouvent devant la difficulté à assurer le financement de leurs projets de développement pour pouvoir faire face à la croissance exponentielle des besoins de plus en plus pressants des populations. Pour pallier l'insuffisance de leurs ressources traditionnelles, l'Etat a mis en place un certain nombre d'instruments visant à soutenir financièrement les programmes d'investissements des collectivités. Il s'agit du Fonds d'Equipement des Collectivités Locales (FECL), du Crédit Mutuel Communal (CMC) et de l'Agence de Gestion des Travaux d'Intérêt Public pour l'emploi (AGETIP). Cependant, ces efforts consentis aussi bien par l'Etat à travers ses concours que par les responsables locaux dans la gestion de leur collectivité, n'ont pas généré des résultats significatifs, d'où la nécessité de la réforme du système des finances locales posée par l'Etat en vue de mettre en place des ressources nouvelles correspondant aux compétences ainsi transférées.

Les dotations de l'Etat pour compenser les charges transférées aux collectivités locales demeurent insuffisantes dans la mesure où elles couvrent environ 75% des dépenses de fonctionnement des collectivités locales régionales, pendant que les produits de fiscalités locales représentent 50% des ressources des communes et des communautés rurales. Cette situation est loin de permettre aux collectivités décentralisées d'assurer leur autonomie financière. Le cumul des budgets locaux n'excède pas 10% du budget de l'Etat et les communes consacrent 70% de leur ressources ordinaires à leurs charges de personnel, contre 30% pour les communautés rurales qui fonctionnent généralement avec des budgets modiques (97% d'entre elles ont un budget inférieur à 20 million de francs CFA). Compte tenu de ces différents facteurs, l'action des collectivités locales en matière de lutte contre la pauvreté et de protection de l'environnement local, qui font parti des compétences qui leur sont transférées, est presque nulle. Et la plupart des commissions environnementales au niveau des communes et communautés rurales (collectivités décentralisées) si elles ne figurent pas à titre représentatif uniquement sur le papier, ne jouent pas un rôle significatif dans la politique de protection de l'environnement local.

Aussi l'Etat avec des partenaires au développement a-t-il été amené à mettre en place un certain nombre de projets qui s'appuient sur la décentralisation et l'aménagement du territoire pour mieux structurer la lutte contre la pauvreté. Toutefois l'appréciation exhaustive des actions menées sur le terrain a souffert jusqu'ici de l'absence d'un système d'information complet et pertinent ainsi que d'une stratégie coordonnée. La pauvreté reste un phénomène plus qu'actuel malgré l'existence d'une multitude de projets axés sur la décentralisation et la réduction de la pauvreté dont nous pouvons citer entre autres, le Projet d'appui à la décentralisation et au développement local (PADDEL), le Programme d'Appui aux Communes (PAC), le Projet fond de Développement Local (FDL), le Projet d'Appui à la Décentralisation en

Milieu Rural (PADMIR), le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR), le Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté (PELCP) avec l'appui du (PNUD), le Projet Micro-Réalisation et Coopération Décentralisée (PMR-CD) bénéficiant de l'appui de l'Union Européenne. L'intervention des ONG dans le cadre du partenariat au développement (huit pour cent dans la région de Kaolack par exemple) est jugée insuffisante par les populations. Malgré le nombre impressionnant d'ONG présentes dans la région (plus de 45 selon les données du conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement CONGAD) les populations ne sont pas encore en mesure de se prendre en charge. « Nous n'avons pas pu continuer nos activités après le départ de l'ONG qui nous soutenait. Nous avons reçu une formation mais nous n'avons plus les moyens financiers nécessaires, c'est pour cela que nous avons arrêté nos activités » martèlent certaines coordinatrices de projets (maraîchage, teinture, alphabétisation, micro-crédit etc.)

Les collectivités locales sont dans la théorie plus responsabilisées pour un travail de proximité et une meilleure répartition des centres de décision qui se rapprochent désormais des administrés. Par contre, dans la pratique nous pouvons dire que la décentralisation n'a pas encore créé les conditions et les opportunités pour la consolidation de la démocratie locale. Cet état de fait oblige certains observateurs à parler d'une « décentralisation simulée » à cause de la politique clientéliste entretenu par le pouvoir et de la pression exercée par celui-ci sur les autorités des collectivités décentralisées. Le retrait de l'Etat de certaines activités devrait entraîner non seulement l'élargissement des domaines d'intervention et des prérogatives des régions mais aussi un renforcement des capacités et des moyens d'action des autorités locales, ce qui n'est pas encore le cas au Sénégal.

La carence des moyens financiers est un obstacle majeur dans la mise en oeuvre d'une véritable politique de décentralisation dont le premier objectif est le développement économique et social. La réforme institutionnelle lancée en

1996 n'était pas suivie par une approche financière conséquente dans l'accroissement des ressources des collectivités locales. C'est ce qui poussait un responsable locale à la comparer « à un pont jeté dans le vide ». Les onze milliards de francs CFA environ (16793893 euros) qui étaient annuellement consentis aux collectivités locales, étaient considérés comme largement insuffisants pour arriver à bout de leur mission. Le déséquilibre entre le pouvoir central et les collectivités reste encore énorme même si ces derniers sont appelés à compter sur la coopération décentralisée et les ressources propres générées par la fiscalité locale.

La décentralisation devrait donc élargir la possibilité de participation en conférant un pouvoir plus grand et des ressources plus abondantes à cette administration qui est la plus proche des populations.

#### **IV-2 L'obstacle de la capacité humaine et technique**

Etant partie intégrante de la politique de lutte contre la pauvreté, la décentralisation possède un fort potentiel de contribution au renforcement des capacités des populations défavorisées, ce qui leur donne la possibilité de pouvoir se prendre en charge eux même. La pauvreté dans son sens étendu ne signifie pas seulement une faiblesse des revenus mais également le non accès au savoir et savoir faire et surtout une exclusion due à l'incapacité de la plus grande partie de la population à pouvoir participer à la gestion des affaires publiques et à pouvoir choisir leur propre destin surtout au niveau de la couche féminine.

L'absence de ressources financières est en effet étroitement liée au niveau du capital humain, à la qualité des ressources humaines disponibles car ce ne sont pas les ressources financières qui créent les projets mais c'est plutôt les projets qui créent ces ressources. La mise en place des projets rentables dépend nécessairement de la capacité à pouvoir élaborer des stratégies appropriées pour chaque région et pour chaque collectivité par référence à certains mo-



dèles étrangers et en fonction des réalités spécifiques du milieu considéré. Il est clair que la plupart des communes et communautés rurales ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour garantir une autonomie de gestion, mais ce ne sont pas seulement les ressources financières qui font défaut. Il manque aussi la capacité à attirer les ressources et à mobiliser les compétences humaines.

Le renforcement des capacités des élus locaux est encore à l'ordre du jour dans la mesure où les critères d'élection ne relèvent aucunement des capacités humaines c'est à dire du niveau de formation intellectuelle ou technique en rapport avec les responsabilités qui leur seront attribuées. Il est reconnu que l'élection dépend surtout de la richesse, des origines sociales et ethniques, du capital social, des appuis politiques et du népotisme ou du « clientélisme ». C'est ce qui fait que les collectivités locales ne sont pas souvent dirigées par des compétences avérées ou produits de l'élites locales au vrai sens du terme mais plutôt par des autorités qui ont du mal à répondre aux demandes de leurs administrés. Les capacités des responsables locaux, comme le souligne bon nombre d'auteurs, doivent être un secteur prioritaire car étant une des conditions essentielles et nécessaires pour la réussite de cette réforme. Dans ce contexte, l'élaboration et la réalisation effective d'une série de programmes diversifiés de formation des élus et du personnel des collectivités doit être sérieusement pris en compte afin de renforcer la capacité de gestion et d'organisation locale.

### **Chapitre III La gestion de l'environnement au Sénégal**

#### **I- L'environnement : définition**

L'environnement est généralement défini comme un ensemble évolutif, dynamique et complexe formé des ressour-

ces naturelles en interaction avec les milieux de vie ainsi que des relations qu'entretient l'humain avec ces composantes pour assurer son bien être physique et social. Il n'est pas seulement constitué d'un ensemble d'agents physiques, chimiques et biologiques mais aussi de facteurs sociaux susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les organismes vivants et les activités humaines.

En tant que phénomène global et en tant que totalité, l'environnement présente les caractéristiques d'un système, c'est à dire qu'il est formé d'un ensemble complexe d'éléments (physiques, biologiques et culturelles) structurés, fonctionnels en interaction. C'est ainsi que l'homme, en tant que partie intégrante de cet environnement, le façonne et le modifie en fonction de ses besoins, de ses valeurs, de sa culture et de l'évolution de ses connaissances.

## **II- La politique de gestion de l'environnement**

La gestion de l'environnement et notamment celle des ordures, des eaux usées et pluviales relève d'une responsabilité partagée entre l'Etat et les collectivités locales. L'article premier du code de l'environnement postule que « L'environnement sénégalais est un patrimoine national, partie intégrante du patrimoine mondial. Sa protection et l'amélioration des ressources qu'il offre à la vie humaine sont d'intérêt général et résultent d'une politique nationale dont la définition et l'application incombent à l'Etat, aux collectivités locales et aux citoyens »<sup>118</sup>.

En effet, les difficultés que connaît l'environnement restent étroitement liés aux problèmes socio-économiques qui ont suscité les réformes dans le cadre de la décentralisation. Le gouvernement du Sénégal avait défini des mesures institutionnelles ayant pour but de veiller à l'application des textes concernant les risques de pollution atmosphériques avec

---

<sup>118</sup> République du Sénégal, code de l'environnement.

l'augmentation des gaz à effet de serre, le développement du secteur industriel, énergétique et des transports conformément aux textes issus de la convention de Vienne, du Protocole de Montréal et de la convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique et du code de l'environnement. Et ce n'est qu'en 2001 qu'un code de l'environnement a été voté dans le but d'imposer des normes et de sanctionner les pollueurs. Ce code exige une étude d'impact environnemental pour tout nouveau projet d'investissement mais il se pose un problème quant à son application. Des normes réglementant la pollution atmosphérique sont aussi élaborées par l'Association Sénégalaise de Normalisation (ASN). Et celles-ci s'appliquent également aux véhicules avec le vote du décret sur la normalisation des pots d'échappement des véhicules et la limitation à moins de cinq ans, de l'âge des véhicules d'occasion importés. Cependant, l'efficacité de ces mesures est limitée par l'absence de moyens de contrôle et la faiblesse des équipements du centre de suivi écologique.

Au Sénégal, les émissions de gaz à Effet de Serre (GES) ont fait l'objet de deux inventaires. Un premier à partir des données nationales des années 1991 et 1994, puis un deuxième à partir des données de l'année 1995. Les émissions nettes de CO<sub>2</sub> au Sénégal, pour l'année 1994, sont ainsi évaluées à 3321Gg et sont essentiellement liées aux secteurs de l'énergie, des procédés industriels, de l'agriculture, des forêts et des déchets notamment dans la région de Dakar et dans les autres capitales régionales du pays. Parmi les gaz émis, le gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) et le méthane (CH<sub>4</sub>) et le monoxyde de carbone (CO) sont largement prédominants. La part du Sénégal dans les émissions mondiales de carbone dues à l'énergie hors biomasse est de quatre parts sur mille<sup>119</sup>.

Toutefois, de faibles résultats dans le domaine de la protection de l'environnement ont été cependant constatés dans

---

<sup>119</sup> République du Sénégal, MEPN / DEEC, stratégie nationale initiale de mise en œuvre SNMO de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 1999.

les différents rapports et documents réalisés sur les principaux objectifs du développement durable, durant la première décennie après la conférence de Rio et cela en dépit du nombre de programmes et mesures mis en place en fonction des recommandations et objectifs du millénaire pour le développement durable. Le premier examen décennal fut effectué au Sénégal au cours de l'année 2001, sous la direction de la Commission Nationale pour le Développement Durable (CNDD) et à la demande de la direction de l'environnement et des établissements classés du Ministère de l'Environnement et de l'Hygiène Public (MEHP). Ce rapport national regroupe les travaux des différentes commissions nationales chargées de la mise en œuvre, de l'exécution et du suivi des politiques de développement définies en fonction des recommandations de Rio. Cette première évaluation ainsi que les différents travaux effectués à l'échelle nationale ont tous conclu que les résultats escomptés, qui étaient la prise en compte effective de ces recommandations, n'ont toujours pas été une réalité. Elles n'ont pas été traduites en actions concrètes et la pauvreté issue surtout de la détérioration des ressources de l'environnement qui était le maître mot de l'Agenda 21 durant cette dernière décennie, n'est pas non plus menée de façon efficace et efficiente. Les compétences transférées en matière d'environnement ont connu une faible application, de même en ce qui concerne les missions de planification et d'harmonisation des politiques environnementales. L'appropriation des questions environnementales par les conseils régionaux, municipaux et ruraux est toujours à un stade embryonnaire. Le déficit au niveau de la fonctionnalité des commissions environnementales dans la plupart des collectivités, s'explique fondamentalement par l'insuffisance de formation et le manque de compétence de leurs membres. Cet état de fait résulte aussi de l'absence de priorité accordée à l'environnement dans les politiques de décentralisation. Et malgré les moyens juridiques, humains et l'importance des flux d'investissement dégagés pour soutenir le processus de développement du secteur de

l'environnement, les actions de protection, de restauration et de conservation des ressources naturelles menées à travers certains projets et programmes, n'ont pas toujours donné les résultats attendus.

## **II-1 L'assainissement et la gestion des déchets solides**

La pollution du sol par les déchets solides et liquides (ordures et eaux usées domestiques et industrielles) fait partie des principaux problèmes environnementaux du pays. On entend par déchets: « Toute substance solide, liquide, gazeuse, ou résidu d'un processus de production, de transformation, ou d'utilisation de toutes autres substances éliminées, destinées à être éliminées ou devant être éliminée en vertu des lois et règlements en vigueur »<sup>120</sup>.

Ainsi, la participation des déchets dans l'émission de Gaz à Effet de Serre (GES) est évaluée à 24% selon les données du rapport sur la Stratégie Nationale initiale de Mise en œuvre (SNMO) de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques de 1999. C'est à ce titre qu'il nous semble important d'aborder ce phénomène considéré comme un « dysfonctionnement » dans la politique environnementale mise en place par les autorités publics, et surtout en ce qui concerne la gestion des déchets qui regroupe la collecte, le transport, le stockage, le recyclage et l'élimination des déchets.

### **II-1-1 la politique d'assainissement au Sénégal**

Le Sénégal, à l'image des autres pays du Sahel, est confronté au grand problème de l'assainissement notamment celui de la pollution par les eaux usées domestiques et industrielles. Ce secteur de l'assainissement, en relation avec

---

<sup>120</sup> République du Sénégal, code de l'environnement.

l'hydraulique, a bénéficié d'importants financements de la part des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux et aussi de la part des ONG locales et internationales. Ainsi depuis 2000, six milliards cent trente millions de francs CFA environ (9345139 euros) ont été mobilisé par le gouvernement avec l'appui des partenaires financiers, pour le renforcement, la réhabilitation ou la consolidation des infrastructures techniques dans les différentes villes assainies<sup>121</sup>.

Au Sénégal, c'est l'office national de l'Assainissement qui a la charge de tous les travaux d'assainissement liquide (eaux usées domestiques, industrielles et pluviales) ainsi que l'assainissement gazeux constitué par les fumées d'usines.

#### **II-1-1-1 L'office nationale de l'assainissement du Sénégal (ONAS)**

L'office nationale de l'assainissement du Sénégal (ONAS) est un établissement public à caractère industriel et commerciale chargé de la gestion du secteur de l'assainissement. Il a été créé par la loi numéro 96-02 du 22 Février 1996, et organisé par le décret 96- 667 du 07 Août 1996. Il a pour mission :

- la planification et la programmation des investissements,
- la maîtrise d'ouvrages et d'œuvres, la conception et le contrôle des études et des travaux d'infrastructures d'eaux usées et pluviales,
- l'exploitation et la maintenance des installations d'assainissement d'eau usées et pluviales,
- le développement de l'assainissement autonome,
- la valorisation des sous produits des stations d'épuration,
- la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet dans la limite des zones urbaines et périurbaines.

---

<sup>121</sup> Le Soleil, Quotidien national du 30 Septembre 2007

Les ressources financières de l'ONAS sont assurées par une redevance, collectée sur les factures d'eau potable des usagers (pas nécessairement raccordés au réseau), les produits de l'exploitation, la taxe sur les constructions nouvelles ou existantes, la taxe sur la pollution, la participation des communes à l'exploitation des infrastructures pluviales d'eau pluviales et les dons et legs qui pourraient lui être attribués. Cependant ces ressources sont très insuffisantes pour faire face aux charges d'exploitation du réseau et surtout à l'accroissement considérable de la demande due à l'urbanisation croissante du pays. Pour le cas de Dakar par exemple, la population estimée à plus de 1,5 millions en 1999, devrait passer à près de trois millions en 2010, ce qui aura pour conséquence un accroissement de la densité de la population et l'extension des zones périurbaines conduisant à la dégradation du cadre de vie et de la qualité de l'eau.

#### **II-1-1-2 Le Projet eau à Long Terme (PLT)**

Appuyé par la Banque Mondiale, le gouvernement du Sénégal a préparé le projet eau à long terme (PLT) lancé le 22 janvier 2002 et qui est en fait un prolongement du Plan Sectoriel Eau (PSE) arrivé à terme. L'objectif était de prendre en charge de façon globale les problèmes d'adduction d'eau et d'assainissement aussi bien en milieu urbain que rural. C'est ainsi que l'ONAS qui a en charge le volet assainissement du (PLT) a entrepris un ensemble de travaux d'ouvrages d'assainissement à Dakar et dans les autres régions du pays. Ceci dans le but de densifier le réseau d'égouts avec la réalisation de branchements sociaux destinés aux populations défavorisées qui en font la demande, de réhabiliter et de renforcer la station d'épuration de Cambérène mise en service en Janvier 1989 dans la capitale et arrivé à saturation. Toujours, dans cette dynamique d'amélioration du cadre de vie des populations vivant dans les quartier périurbains qui connaissent un développement fulgurant et qui concentrent

plus de la moitié de la population urbaine, il est mis en place un programme d'assainissement autonome faisant partie du volet assainissement des eaux usées du Projet eau à Long Terme. Dans cette optique, l'ONAS a reçu mandat pour mettre en œuvre le programme d'amélioration de l'environnement sanitaire dans les quartiers périurbains (PAQPUD). Ce projet d'une durée de six ans comporte deux phases : une phase expérimentation de deux ans et une phase d'exécution de quatre ans. Outre l'assainissement domestique, ce projet prévoit la construction d'ouvrages d'assainissement scolaire et le traitement des matières de vidange. Pour l'assainissement domestique, l'objectif est de construire ou de réhabiliter 60000 ouvrages sanitaires individuels pour 270000 personnes (puisard, toilettes, fosses septique étanches et douches), dix édicules publics et 160 systèmes semi-collectifs. En ce qui concerne l'assainissement scolaire, l'objectif est de construire ou réhabiliter 75 blocs de latrines scolaires, avec un point d'eau pour chacun, destinés à 30000 élèves et 600 enseignants. Ces actions devraient être accompagnées d'un programme d'éducation à l'hygiène ciblant les écoliers et les enseignants. Ce programme devrait à terme (2006) toucher environ 400000 personnes.

### **II-1-1-3 Les résultats enregistrés dans la politique d'assainissement**

Malgré les efforts consentis, il ressort des données disponibles que le système de gestion des eaux usées est constitué, au stade actuel, d'un réseau de collecte de 773 kilomètres linéaire avec 70931 branchements à l'égout, de 57 stations de pompage et de sept stations d'épuration sous la direction de l'ONAS. Et pour ce qui est de la gestion des eaux pluviales, l'Office National de l'Assainissement dispose d'un réseau de 113 kilomètres et de sept stations de pompage comme le montre les tableaux ci-dessous.



**Tableau 31:** Patrimoine de L'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS)

Eaux Usées				
Villes	Ré-seaux en Km	Nombre de Stations de Pompage	Nombre de Stations d'épuration	Nombre de raccorde-ments
Dakar et environs	576	37	01	64 250
Saint-Louis	36	06	01	3 600
Rufisque	25	03	01	2 000
Louga	18.5	05	01	556
Thiès	15	00	01	-
Saly	4.5	02	01	Hotels
Kaolack	17	04	01	525
Total	773	57	07	70 931

Eaux Pluviales		
Villes	Réseaux en Km	Nombre de Stations de Pompage
Dakar et environs	89	02
Saint-louis	03	04
Kaolack	13	00
Louga	05	01
Thiès	03	00
Total	113	07

Source : site officiel de l'Office National de l'Assainissement du Sénégal

Les différentes stations d'épuration utilisent comme procédé de traitement, le lagunage et les boues activées. Les réalisations actuelles sont loin de couvrir les besoins natio-

naux (à Dakar, seulement 10% des eaux usées sont traitées). Les autres villes et localités qui utilisent les nappes souterraines comme source d'alimentation en eau de consommation ne sont dotées d'aucun système de collecte et de traitement des eaux usées. Et seules les villes de Dakar, Pikine, Rufisque, Saly, Kaolack, Louga, Saint Louis et Thiès disposent de réseaux fonctionnels ou non, ce qui représente un taux de raccordement d'environ 37% dans les villes assainies. Parmi les populations non desservies de la capitale, 53% ont des systèmes individuels alors que 5% sont totalement dépourvues de système d'assainissement. Cette situation a entraîné et exacerbé la pratique de déversement des eaux usées domestiques sur la voie publique. Cela expose au péril fécal qui constitue une réelle menace sur la santé des populations et des enfants en particulier. L'une des conséquences graves de ce manque de système d'assainissement est surtout la détérioration des eaux souterraines qui aggrave ainsi la détérioration de la situation sanitaire.

Concernant l'évacuation des eaux usées, les données du derniers recensement montre que environ 80% des eaux consommées son rejetées dans la nature sans traitement, soit en mer, soit sur des espaces vacants, ce qui entraîne des risques de pollution de la nappe phréatique. Moins de 40% des ménages ont un accès adéquat à des toilettes modernes et protégées. Le système d'évacuation des eaux pluviales (de ruissellement) est presque inexistante et est à l'origine des inondations fréquentes dans les zones urbaines et des eaux stagnantes qui favorisent les maladies diarrhéiques et le paludisme. Pour ce qui est de l'assainissement rural en 2004, seulement 17% des ménages ruraux disposaient de système d'évacuation des excréta tel que défini par L'OMS/UNICEF, et un tiers des ménages ruraux ne dispose d'aucun système d'évacuation des excréta.

Concernant la pollution maritime, il est à noter que 80% de la population sénégalaise se trouve concentrer le long d'un littoral de 700 kilomètres, qui concentre 90% des unités touristiques et la quasi-totalité des zones industrielles. Et

malgré l'existence d'une loi de protection maritime, la pollution marine persiste avec le déversement en mer des eaux usées et des déchets industriels et ménagers sans traitement surtout à Dakar, Saint Louis et tout le long de la petite côte. Ainsi, l'importance des risques et rejets industriels qui constituent la plus grande menace est plus marquée dans la zone industrielle de Hann Bel-Air où se regroupe l'essentiel des entreprises industrielles de la région de Dakar.

Etant identifié dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) comme un des déterminants de la pauvreté au Sénégal l'assainissement (en relation avec l'eau potable) connaît des difficultés à plusieurs niveaux. On peut tout d'abord noter l'insuffisance d'informations et de sensibilisation des populations sur les modes de gestion adéquates des eaux usées et des ordures ménagères. Ceci est en rapport avec l'insuffisance des capacités humaines, institutionnelles et techniques de gestion des eaux usées et des déchets solides et le manque de financement en faveur de l'industrie de traitement et du recyclage des eaux usées et déchets. Un autre problème est relatif à la dissémination des zones de production des déchets solides à cause de la mobilité de certains pollueurs avec le développement du secteur informel en milieu urbain et surtout l'absence de sanction de certains comportements négatifs dans le déversement des ordures ménagères. A cela s'ajoute le manque de moyens adéquats de contrôle de la pollution industrielle et urbaine, et l'absence d'une politique de communication, de vulgarisation et d'incitation à la protection de l'environnement en direction des individus. Et enfin, l'absence d'encouragement à l'utilisation de technologie propres (énergie solaire, éolienne...) ainsi que l'absence d'une planification rigoureuse des implantations industrielles et le manque de planification et de programmation spécifique en milieu rural, font partie des problèmes auxquels il faut apporter des solutions pour l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

## **II-1-2 La gestion des ordures ménagères au Sénégal**

La gestion des ordures ménagères est une compétence transférée aux collectivités locales d'après la loi portant sur la décentralisation. Cependant ceci reste un défi majeur pour les collectivités qui éprouvent d'énormes difficultés pour assurer correctement cette mission. Les zones urbaines sont confrontées à une forte croissance de la population et une urbanisation mal maîtrisée engendrant une destruction du cadre de vie qui aboutit à des conséquences néfastes sur les ressources naturelles et sur l'environnement locale ainsi que sur la santé des populations. Le ramassage public de déchets ménagers ne concerne que 21,4% des ménages. Dans le milieu urbain il est de 46,9% malgré les efforts consentis et ceci est inexistant dans la zone rurale.

### **II-1-2-1 Le cadre politique de la gestion des ordures**

#### **II-1-2-1-1 La politique nationale de gestion de l'environnement**

La gestion des déchets urbains et industriels, comme le souligne l'étude Gret,<sup>122</sup> se réfère à deux texte principaux : le Plan National d'Action de l'Environnement (PNAE), adopté en 1997 et qui avait pour objectif de préparer la stratégie de gestion de l'environnement et la Lettre de Politique Sectorielle (LPS) adopté en 2004.

---

<sup>122</sup> Rouyat Julien ; Broutin Cécile, la gestion des ordures ménagères dans les villes secondaires du Sénégal : vers des politiques municipales incluant les quartiers périphériques, Etudes et travaux, série N0 8, Editions du Gret, 2006

#### **II-1-2-1-1-a Le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE)**

Il a été initié en Février 1995 dans le cadre d'un processus participatif et décentralisé de préparation de la stratégie de gestion des ressources naturelles et de l'environnement et a été adopté en 1997. Il constitue un cadre global de référence qui identifie les problèmes et les acteurs concernés et suggère des solutions concertées. A ce titre, il accorde un rang de priorité élevée à l'intégration de l'environnement dans le processus de planification macro-économique. Cependant, les actions réalisées en milieu urbain dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, sont plus orientées vers les impératifs d'ordre économiques que vers les enjeux environnementaux, alors qu'il ressort des études réalisées à ce sujet que la dégradation du cadre de vie en milieu urbain est surtout lié à l'absence de système efficace, de gestion des déchets solides et liquides. Les éléments de la stratégie, selon l'étude Gret, reposent essentiellement sur la réforme de la fiscalité locale pour permettre aux collectivités locales d'assumer les compétences transférées et de prendre en charge le renforcement des capacités techniques des collectivités locales, l'appui aux initiatives des communautés de base et la réalisation de programmes de sensibilisation destinés au grand public.

#### **II-1-2-1-1-b La lettre de politique sectorielle**

A travers ce texte adopté en 2004, l'ambition du gouvernement du Sénégal est de faire en sorte que l'exploitation des ressources naturelles soit conciliable à la conservation de l'environnement pour un développement durable. Il vise en même temps à réorienter le rôle de l'Etat et des autres acteurs non gouvernementaux dans la recherche d'un meilleur cadre de vie. La lettre de politique sectorielle dresse

ainsi un état des ressources naturelles et de l'environnement en soulignant notamment « l'inadéquation des systèmes et services urbains de base en raison d'une urbanisation rapide et mal maîtrisée entraînant une pollution excessive et faisant des villes des pôles d'insécurité et de vie précaire »<sup>123</sup>. Au niveau institutionnel, les contraintes identifiées résident entre autre, dans un déficit d'informations et de sensibilisation par rapport aux rôles et responsabilités des différents acteurs et dans l'absence de coordination dans les interventions liées à l'approche projet. Le manque d'infrastructures appropriées pour le traitement (décharge contrôlées, usines de traitement) et le faible niveau des équipements de collecte et de nettoyage sont également évoqués, ainsi que l'insuffisance de la réglementation relative à la gestion des déchets solides ménagers et industriels.

L'objectif global est d'assurer la durabilité du développement économique et social dans une perspective de croissance compatible avec la préservation des ressources naturelles et de l'environnement. Les objectifs spécifiques sont :

- la diminution de la dégradation des ressources en mettant en place un dispositif institutionnel et réglementaire efficace s'appuyant sur les conventions internationales ;
- l'amélioration de la capacité de planification et de coordination des actions de préservation de l'environnement dans un contexte d'une plus grande responsabilisation des acteurs ;
- la promotion des activités génératrices de revenus et des infrastructures collectives combinant la lutte contre la pauvreté et la dégradation de l'environnement ;
- l'augmentation de la desserte des populations en ouvrages d'assainissement collectifs autonomes ;
- la réglementation de la gestion des déchets solides urbains, l'élaboration des plans directeurs régionaux de gestion des déchets et le renforcement des équipements de collecte et de nettoyage ;

---

<sup>123</sup> République du Sénégal, Lette de politique sectorielle de l'environnement, 2004

- et enfin la promotion des attitudes de comportement citoyen en faveur d'une bonne gestion de l'environnement et des ressources naturelles pour le développement de l'éducation, de la sensibilisation, de l'information et de la formation environnementale.

La stratégie d'intervention repose d'abord sur un processus de concertation pour permettre aux différents acteurs de partager leur perception des problèmes et d'adhérer aux réponses proposées. Les actions devront être développées en synergie afin d'améliorer leur efficacité, leur durabilité et leur crédibilité auprès des bénéficiaires. La lettre de politique sectorielle propose ensuite les grands axes d'un programme d'action :

- améliorer la base de connaissance des ressources naturelles et de l'environnement en vue de mieux mesurer leur capacité de charge (éducation, information, communication) ;
- mettre en place un dispositif institutionnel et réglementaire efficace ;
- promouvoir des activités génératrices de revenus et des infrastructures collectives combinant lutte contre la pauvreté et dégradation de l'environnement (gestion de la biodiversité, gestion de la faune, lutte contre la désertification et la dégradation des terres, aménagement et production forestière, gestion intégrée de la zone côtière et marine) ;
- assurer une gestion /utilisation rationnelle des produits chimiques et une gestion des déchets solides et de la propreté du cadre de vie. « Dans cette optique, les structures responsables devront constituer un dispositif, en amont et en aval, pour accompagner et soutenir les initiatives des collectivités locales et des Organisations Communautaires de Base (OCB) notamment dans le domaine de la planification des programmes, de l'appui matériel, du suivi évaluation de leur mise en œuvre, de l'information et de la sensibilisation pour l'instauration de comportement civiques, de la recherche opérationnelle pour enrichir la base

de données sur la gestion des déchets, du renforcement des capacités des acteurs qui interviennent dans la gestion de la propreté »<sup>124</sup> ;

- promouvoir des modes de production et de consommation durables (notamment efficacité énergétique dans les bâtiments) ;
- protéger l'environnement urbain par le traitement des eaux résiduaires et des matières de vidange et, à long terme, par l'épuration avant rejet vers la mer des eaux vannes et ménagères.

## **II-1-2-2- Le cadre législatif**

### **II-1-2-2-1 Code de l'environnement**

Quatre principaux articles du code de l'environnement<sup>125</sup> réglementant l'élimination des déchets, peuvent être mentionnés. Il s'agit de:

- l'article L30 qui stipule que les déchets doivent être éliminés ou recyclés de manière écologiquement rationnelle afin de supprimer ou de réduire leurs effets nocifs sur la santé de l'homme, sur les ressources naturelles, les faunes et la flore ou la qualité de l'environnement ;
- l'article L31 qui précise que toute personne qui produit ou détient des déchets, doit en assurer elle-même l'élimination ou le recyclage ou les faire éliminer ou recycler auprès des entreprises agréées par le ministre chargé de l'environnement. A défaut, elle doit remettre ces déchets à la collectivité locale ou à toute société agréée par l'Etat en vue de la gestion des déchets. Cette société ou la collectivité locale elle-même, peut signer des contrats avec les producteurs ou les détenteurs de déchets en vue de leur élimination ou de leur recyclage. Le recyclage doit

---

<sup>124</sup> Idem

<sup>125</sup> République du Sénégal, loi 2001-01 du 15 janvier 2001 portant code l'environnement



toujours se faire en fonction des normes en vigueur au Sénégal ;

- l'article L33 qui éclaire que l'élimination des déchets comporte les opérations de collecte, de transport, de stockage et de traitement nécessaire à la récupération des matériaux utiles ou de l'énergie, ou de tout dépôt ou rejet sur les endroits appropriés, de tout autre dépôt dans des conditions propres et en éviter les nuisances mentionnées dans la présente loi;
- l'article L42 qui accorde la possibilité d'enfouissement des déchets dans le sous-sol qu'après autorisation du ministre chargé de l'environnement qui fixe des prescriptions techniques et des règles particulières à observer.

#### **II-1-2-2-2 Code de l'hygiène**

La loi 83-71 du 5 juillet portant code de l'hygiène fixe les règles qui doivent être respectées par chacun pour conserver sa santé. Il concerne l'hygiène individuelle, surtout publique ou collective. La loi s'attache à définir, entre autres, les règles de l'hygiène permettant de lutter contre les épidémies et veiller à la bonne gestion de l'hygiène des habitations, des installations industrielles, ainsi qu'à l'hygiène des voies publiques et le conditionnement des déchets.

#### **II-1-2-2-3 Code des collectivités locales**

La loi 96-06 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales et la loi 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert des compétences aux collectivités locales leur confère entièrement les compétences en matière de gestion des déchets. L'article 34 du décret 96-1134 du 27 décembre 1996 précise que « la commune gère les déchets produits dans son périmètre. Elle prend toutes les dispositions indispensables pour leur collecte, leur transport et leur traitement. La

pour leur collecte, leur transport et leur traitement. La commune peut aussi en collaboration avec d'autres communes, installer des centres de traitement des déchets, encourageant ainsi une prise en charge dans le cadre de l'intercommunalité. Les collectivités locales ont un droit de veille environnementale sur l'étendue du territoire ».

#### **II-1-2-2-4 Décret relatif aux ordures ménagères**

Le décret 74-338 du 10 Avril 1974 relatif aux ordures ménagères régit l'évacuation et le dépôt des ordures. Ce texte met l'accent sur la définition des ordures, la collecte et la mise en décharge.

#### **II-1-2-3 Cadre institutionnel : principaux acteurs, responsabilités et actions**

##### **II-1-2-3-1 Le ministère chargé de l'environnement**

Le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN) a pour mission l'élaboration et l'application de la politique environnementale dont la gestion implique plusieurs autres acteurs dont les collectivités locales. Les structures les plus impliquées dans le milieu urbain sont celle de la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC). Elle a pour mission, dans le domaine de la gestion des ordures, d'aider les collectivités locales à faire face à la collecte des déchets, à leur transport et à leur traitement. Elle appuie les initiatives des collectivités locales et des mouvements associatifs en matière d'environnement. Créé en Juin 1993, le ministère, dans sa vocation de conception et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine de l'environnement, est en train de doter progressivement les régions de services régionaux. Il travaille actuellement sur la révision des instruments juridiques et réglementaires complémentaires au code de

l'environnement (projet d'arrêtés, élaboration de guides sectoriels) par ailleurs, la (DEEC) est responsable de l'exécution de deux principaux projets qui sont : le projet « Sénégal ville propre » et le projet de mise en place des décharges contrôlées dans dix capitales régionales du Sénégal et dans les villes de Tivaoune et de Touba.

Le projet « Sénégal ville propre » : il a été initié en 2000 pour appuyer les collectivités en matière d'assainissement, de collecte et de traitement des ordures, dans une perspective de construction d'un partenariat entre les pouvoirs publics et les organisations communautaires de base en vue de lutter contre l'insalubrité des villes et de créer des emplois. Des opérations de nettoyage ont été organisées sur quelques jours, en s'appuyant sur l'investissement des habitants (via les conseils des quartiers, comités de salubrité, les organisations communautaires de base) soutenus par une mise à disposition de matériels (camions notamment). Pour accompagner ce programme, des volontaires d'appui à l'hygiène publique et à l'environnement (VAHEP) ont été mis à disposition des communes. Certains étant pris en charge financièrement par le ministère. Au nombre de 259, ils ont pour principale mission d'être des auxiliaires auprès des services compétents de l'Etat et des collectivités locales en matière d'hygiène publique, de participer aux actions pour la salubrité et la gestion du cadre de vie sur la commune, d'apporter assistance et conseil aux organisations communautaires de base, et prévenir et signaler des comportements répréhensibles.

Le projet de mise en place des décharges contrôlées : il a démarré en fin 2003 sous financement de la coopération néerlandaise. Le montant total du projet était de 666 millions de francs CFA (soit environ un million d'euros). Le projet prévoyait de doter les communes de décharges aménagées et contrôlées et d'appuyer la mise en place de plan de gestion des déchets urbains dans les villes ciblées. La construction de certaines de ces décharges a débuté (cas de la ville de Thiès en Mai 2005).

Toutefois, l'étude (Gret) souligne que même si ces actions ont certainement permis un rapprochement entre pouvoirs publics et organisations communautaires et amélioré ponctuellement la situation sanitaire des sites concernés, il n'ont pas cependant modifié structurellement les conditions de gestion des ordures ménagères dans ces villes en raison du caractère ponctuel des opérations de nettoyage. A ces différents problèmes s'ajoute un manque d'intérêt manifesté par certains responsables locaux qui préfèrent plutôt des moyens motorisés en lieu et place de la solution asine.

#### **II-1-2-3-2 Direction Nationale de l'Hygiène (DNH) du ministère de la prévention, de l'hygiène publique et de l'assainissement**

Elle est responsable du suivi, de la mise en œuvre de la politique d'hygiène et de salubrité. Elle dispose de services déconcentrés et d'agents assermentés assurant le contrôle de l'application des dispositions du code de l'hygiène. Elle mène des programmes d'assainissement dans différentes villes du Sénégal. La (DNH) a également pour mission de sensibiliser les populations sur la question de salubrité et de mener des prospections domiciliaires. Ses capacités d'intervention sont toutefois limitées en raison notamment d'un personnel en nombre insuffisant et de moyens logistiques faibles. Ces services sont cependant mobilisés dans plusieurs communes lors des actions de sensibilisation des habitants dans les quartiers et de formation des acteurs de la pré-collecte.

#### **II-1-2-3-3 Les agences nationales**

L'agence de développement municipale (ADM), l'Agence pour l'exécution des Travaux d'Intérêt Public contre le sous-emploi (AGETIP) et l'Agence Pour la Propreté de Dakar

(APRODAK) sont rattachées au ministère de la décentralisation et des collectivités locales mais elles bénéficient d'une autonomie administrative et financière.

#### **II-1-2-3-3-1 L'Agence de Développement Municipal (ADM)**

Elle est opérationnelle depuis 1998. Son mandat est de contribuer à l'amélioration de la gestion des communes (gestion des infrastructures et équipements urbains, gestion administrative et financière, hiérarchisation des priorités d'investissement et assainissement de la gestion municipale) et de financer la réalisation d'infrastructures et d'équipements. L'ADM a vocation à intervenir auprès de toutes les communes du Sénégal à travers le projet d'appui aux communes (PAC), financé par la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement (AFD). Elle utilise la mise en œuvre d'une politique «d'ajustement municipal». Elle intervient après sollicitation préalable (sous la forme d'un dossier de demande) par les municipalités. L'ADM commande à des bureaux d'études locaux un audit financier et un audit urbain. A partir de cet état des lieux, un projet de contrat de ville est préparé qui lie, pour une durée de trois ans, la commune et l'Etat, et délimite un cadre d'évolution prédéterminé. Le contrat de ville comporte des engagements de la part de la commune en matière de fiscalité locale (actualisation de l'assiette fiscales, amélioration des recouvrements), de gestion budgétaire (programmation budgétaire et développement d'une capacité d'épargne) et de réorganisation des services municipaux. Il se décline en trois composantes : un Programme d'Investissement Prioritaire (PIP), un Programme d'Entretien Prioritaire (PEP) et un Programme d'Ajustement Municipal (PAM). En cas de non respect de ses engagements, le contrat de ville peut être suspendu. Cependant, il est à noter que beaucoup d'efforts restent à faire concernant le financement de la voirie qui doit permettre l'amélioration de la collecte des déchets. C'est ainsi que le Programme de Renforcement et d'Equipement des Collectivi-

tés locales (PRECI) qui a pris le relais du Programme d'Appui aux Communes (PAC) à partir du 01 Janvier 2006 devrait introduire des innovations dans le financement et la gestion des infrastructures intercommunautaires, notamment dans les collectivités locales de la région de Dakar, organisée en Communauté des Agglomérations de Dakar (CADAK) et Communauté des Agglomérations de Rufisque (CAR) et dans la prise en compte des enjeux et impacts environnementaux.

#### **II-1-2-3-3-2 L'Agence pour l'exécution des Travaux d'Intérêt Public (AGETIP)**

Elle est une agence de maîtrise d'ouvrage mise en place en 1989 par la Banque Mondiale et le gouvernement du Sénégal. Ses objectifs sont notamment de créer des emplois et d'améliorer les conditions de vie des plus démunis vivant en zone urbaine. AGETIP Sénégal est maintenant une organisation gouvernementale à but non lucratif financé par le gouvernement et les collectivités locales sur la base des prestations de maîtrise d'ouvrage délégué. Dans la filière du nettoyage, l'AGETIP travaille avec des GIE dont elle a souvent appuyé la création en leur confiant des travaux de précollecte des ordures ménagères, de désensablement, de curage des caniveaux, de nettoyage des places publiques, etc.

#### **II-1-2-3-3-3 L'Agence pour la Propreté de Dakar (APRODAK)**

Elle a été créée en 2001 pour coordonner les actions complémentaires de celles menées par les collectivités locales de la région de Dakar en matière de salubrité. Le décret de création stipule que « sa mission est d'assurer la maîtrise d'ouvrages du programme de gestion des déchets solides ur-

bains, confié a des opérateurs privés, de suivre et contrôler la mise en œuvre des actions complémentaires de nettoyage, collecte, traitement des ordures ménagères et des travaux d'assainissement et d'hygiène dans les agglomérations de la région de Dakar ». Elle est devenue en Novembre 2005 une agence nationale, l'Agence pour la propreté du Sénégal (APROSEN), sous tutelle du ministre chargé des collectivités locales. Elle ne gèrera plus la gestion des déchets de la région de Dakar qui va être transféré à l'antenne communautaire (CADAK/ CAR). Elle sera chargée d'élaborer pour le compte de l'Etat, les politiques et programmes de lutte contre l'insalubrité, d'assister les collectivités locales dans la planification et la mise en œuvre de leurs programmes et d'assurer un suivi évaluation des activités réalisées. Une de ces préoccupations actuelle est l'appui à la valorisation des déchets afin de récupérer la part de la production qui pourrait être recyclée (estimée à 40%) et limiter les coûts de gestion (paiement des concessionnaires). Elle souhaite également se pencher sur le problème de la planification et de la définition des plans directeurs qui sont des références pour les collectivités locales.

En dehors de ces projets menés par l'Etat et les agences, beaucoup d'autres programmes interviennent pour appuyer les actions locales de gestion des ordures. Parmi ces programmes nous pouvons mentionner :

#### **II-1-2-3-3-4 Le Fonds d'appui aux initiatives locales pour l'amélioration de l'environnement urbain.**

Financé par le programme des Nation Unies pour le développement (PNUD), ce programme a également appuyé la gestion des ordures ménagères dans les villes du Sénégal. Il a été lancé lors du sommet de la terre de RIO de Janeiro en Janvier 1992. Il s'agit d'un programme pilote mondial chargé d'expérimenter et de démontrer l'efficacité de méthode de promotion du dialogue et de la collaboration au niveau local

entre les différents acteurs urbains, dans le domaine de l'environnement urbain et de la lutte contre la pauvreté. La gestion des déchets solides et liquides est un de ses principaux secteurs d'intervention. La stratégie retenue consiste à soutenir de petits projets qui s'attaquent en priorité, aux problèmes d'environnement, en s'assurant du renforcement des capacités des acteurs locaux. Le programme life est intervenu dans les communes de Thiès, Tamba, Rufisque et Kolda en appuyant les quartiers les moins urbanisés, le développement de la pré-collecte et l'évacuation des ordures ménagères. A Tamba le programme a favorisé la mise en place de conseil de quartier et la formation de leurs membres, dont les charretiers. Il a également financé à hauteur de 27 millions de FCFA (environ 41000 euros) l'acquisition d'une dizaine de charrettes et de lot de petits matériels. Les financements dont bénéficie la mairie sont principalement dédiés à la mise en place de sites de transit et au renforcement des capacités de collecte (évacuation des dépôts de transit).

Il existe également plusieurs projets issus de la coopération décentralisée qui permettent aux communes d'acquérir le matériel de collecte. On peut par exemple citer la coopération entre les villes italiennes de Bra et Fossano et la ville de Thiès qui a permis à la construction d'un « dépotoir contrôlé » et aménagé par la commune, l'installation de poubelles publiques et de bacs à ordure. La coopération entre Thiès et les ville de Caen en France et Solingen en Allemagne, et celle liant la commune de Mbour à la région d'Aix en Provence (France) ont aboutit à l'acquisition de bennes tasseuses. Le partenariat entre la commune de Saint-Louis et de Lille comporte des volets d'appui en matériel et d'appui technique pour la mise en place d'un programme de Collecte, Evacuation, Traitement des Ordures Ménagères (CETOM). A Saint-Louis la coopération technique belge en collaboration avec l'Etat sénégalais, finance les actions prévues dans le cadre du plan global de nettoyage de la commune. L'engagement prévu par la coopération est de plus d'un mil-



liard de FCFA (soit environ 1,7 millions d'euros). Le plan global prévoit notamment l'acquisition de nombreux véhicules motorisés de collecte et la construction d'un centre d'enfouissement technique des déchets d'une superficie de 30 hectares sur la communauté rurale de Gandon (à dix kilomètres de Saint-Louis).

### **II-1-3 Le rôle des collectivités locales dans la gestion de l'environnement**

L'environnement et plus particulièrement la gestion des déchets solides fait désormais partie des compétences déléguées aux collectivités décentralisées. Toutefois, depuis l'élargissement des responsabilités confiées à ces collectivités locales qui en ont un rôle de maître d'ouvrage du service de gestion des ordures ménagères, celles-ci rencontrent des difficultés à assumer leurs responsabilités.

La gestion des ordures regroupe un ensemble d'activités allant du nettoyage des artères bitumées et des places publiques, l'entretien des équipements publics, ainsi que le ramassage et le transport des déchets domestiques. Ainsi, pour en assurer cette responsabilité la municipalité peut choisir: soit de le réaliser elle-même en régie directe ou par un organisme communal, soit de le sous-traiter: par délégation, concession, affermage (passation de marché avec cahier des charges) ou par un contrat de service (par exemple un contrat de sous-traitance d'une partie du service).

#### **II-1-3-1 Les systèmes de collecte et de gestion mis en place**

L'échec de la régie municipale qui opérait dans le secteur de l'enlèvement et de la gestion des ordures ménagères depuis les indépendances, a provoqué une tendance à la privatisation des services publics qui a débuté à partir des années 1980, sous l'impulsion des bailleurs de fonds et de

l'idéologie libérale dominante. En effet, hormis la région de Dakar où « l'ensemble des actions depuis la pré-collecte jusqu'au stockage sont privatisées et organisées en une seule filière entièrement financée par l'Etat »<sup>126</sup>, les dispositifs municipaux de gestion des ordures reposent, depuis un certain nombre d'années, sur une nouvelle forme d'organisation caractérisée en majorité par des systèmes qualifiés de « mixtes ». Ceci veut dire que les communes interviennent en complémentarité avec une ou des sociétés privées disposant de gros moyens ou des opérateurs de pré-collecte utilisant des charrettes. Seules les villes de Kaolack, Saint Louis et Thiès interviennent encore en régie, tandis que Mbour, Rufisque et Ziguinchor ont opté pour une délégation complète de la collecte à une société privée. Cependant, cette intervention dans les villes secondaires ne concerne que les quartiers centraux, les principaux axes bitumés et les alentours des marchés, excluant par ailleurs, une bonne partie de la population et notamment les pauvres vivant dans les quartiers périphériques. Ainsi, le déversement des déchets dans la rue, devant les concessions, dans les caniveaux à ciel ouvert et l'utilisation des déchets pour le remblaiement des rues et des zones inondables reste encore une pratique fréquente et surtout dans ces zones moins viabilisées. C'est ce qui a suscité un développement des initiatives communautaires ou privées dans la pré-collecte des ordures à l'aide de charrettes à traction animale, appuyées par des projets et des ONG.

#### **II-1-3-1-1 Les difficultés liés à la gestion des ordures**

L'organisation et le financement de la gestion des ordures ménagères sont des problèmes de plus en plus difficiles à résoudre pour les communes, communes d'arrondissement

---

<sup>126</sup> Folléa Vincent ; Brunet Françoise, Revue comparative des modes de gestion des déchets urbains adoptés dans différents pays de la ZSP, note de synthèse, 2001, p.8.

et communautés rurales qui manquent de moyens financiers, parfois également humains et matériels pour gérer le déchets solides. Les données de l'étude Gret menée dans onze villes secondaires montrent que les communes consacrent en moyenne 10% de leur budget aux dépenses de nettoyage (investissement et fonctionnement), dans une fourchette allant de 2 à 20% selon les communes avec des taux plus élevés en moyenne pour les communes de plus 100000 habitants. La principale ressource de la commune pour financer la collecte et le transfert des déchets ménagers repose sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), créée par la loi n° 72-52 du 12 juin 1972. Cette taxe est cependant uniquement exigible dans les zones où un service de gestion des ordures ménagères est opérationnel, ce qui explique la faiblesse des montants recouvrable qui est de l'ordre de 1500 francs CFA par an et par logement dans les communes du Sénégal hors région de Dakar. Il existe d'énormes difficultés au niveau de la pré-collecte, de la collecte qui regroupe le nettoyage et le transport des déchets vers les décharges finales et au niveau de la valorisation des déchets qui englobe le tri, la transformation et la commercialisation. Et la tendance à la privatisation complète du service de collecte des ordures observée dans les communes de taille moyenne comme le souligne l'étude (Gret), n'est pas accompagnée d'une construction des outils et des indicateurs permettant d'estimer sur une base objective, la qualité des prestations fournies. Il se pose dès lors la question du rôle de la commune qui, même en cas de délégation du service, « doit définir la politique de gestion à l'échelle de la ville ou au moins élaborer un plan stratégique et opérationnel de gestion des ordures ménagères, suivre et évaluer l'action des prestataires de service, responsables de la mise en œuvre et coordonner les interventions des autres opérateurs, notamment le système de pré-collecte domiciliaire »<sup>127</sup>.

---

<sup>127</sup> Rouyat Julien ; Cécile Broutin, la gestion des ordures ménagères dans les villes secondaires du Sénégal, vers des politiques municipales incluant les quartiers périphériques, Etudes et Tra-

En somme il y a lieu de noter que la politique de gestion de l'environnement au Sénégal, malgré les divers programmes et agences qui interviennent au côté des collectivités assurant la responsabilité après le transferts de la compétence par l'Etat, a montré ses limites notamment en ce qui concerne la gestion des déchets solides et liquide qui constituent un risque pour les ressources (sols eau), l'environnement et pour la santé des populations. Le transfert des compétences issu de la décentralisation ne s'est pas accompagné d'un accroissement proportionnel des moyens affectés par l'Etat tandis que les ressources perçues localement sont trop peu importantes pour financer ces services. Il existe en outre une carence concernant la mise en place d'un système de gestion efficace pouvant tenir compte de toutes les catégories sociales notamment les couches défavorisées. Et si l'apport des coopérations sous leurs différentes formes, apparaît comme stratégique, dans ce contexte de ressources financières limitées, il a du mal à s'inscrire dans une logique de durabilité.

## **Chapitre IV La remise en cause du système de gestion publique : Le système communautaire de pré-collecte**

### **I- Introduction**

Les carences notées dans l'organisation globale de la filière de gestion des ordures ont entraîné l'émergence de plusieurs acteurs dans ce secteur dont les organisations de la société civile, du secteur associatif et surtout les structures communautaires de base qui jouent un rôle d'intermédiaire entre les communes et les populations locales. Ces structures jouent un rôle moteur dans le ramassage des déchets organiques, la lutte contre l'insalubrité et le développement so-

cio-économique des quartiers, des communes et communautés rurales. Elles sont parfois assistées par les ONG (nationales ou internationales), les collectivités ou les partenaires au développement, et constituent des mouvements de prise en charge, par les habitants, des problèmes d'assainissement et d'amélioration du cadre de vie.

Ainsi, diverses sources de financement sont mobilisées par les ONG (fonds privés, coopération décentralisée, coopération bilatérale et multilatérale etc..) pour appuyer les initiatives locales concernant la pré-collecte, mais parfois aussi les communes dans la filière de gestion des ordures ménagères. On peut noter le cas de l'ONG « 7A » qui appuie des comités de salubrité dans les quartiers de Kolda, des ONG Pacte à Ziguinchor, CARITAS à Kaolack, CPS à Mbour, Enda à Rufisque qui appuient la collecte par traction animale avec des comités de quartier et des GIE et de certaines ONG (AQUADEV, SOS Sahel) à Louga appuyant le nettoyage assuré par les habitants organisé en associations sportives et culturelles (ASC) et des groupements féminins. De même l'ONG LVIA intervient dans plusieurs communes du Sénégal notamment dans le cadre du programme de réduction de la dégradation de l'environnement en milieu urbain et dans le recyclage du plastique dans les villes de Thiès, Kaolack, Mbour et Saint-Louis financé par le ministère Italien des affaires étrangères.

## **II- L'assainissement et la collecte des déchets à Kaolack : l'exemple du ROC**

Le problème de la pollution par les eaux usées et les déchets domestiques constitue des facteurs dominants dans la destruction du cadre de vie et de l'environnement au Sénégal et notamment dans la ville Kaolack. C'est à ce titre que cet exemple présente un double rôle. Il est d'une part le résultat des dysfonctionnements notés dans la politique environnementale et plus particulièrement dans la gestion des ordures

ménagères et eaux usées domestiques et d'autre part, il symbolise le signe d'un dynamisme et d'une synergie des acteurs locaux à la base soucieux de se prendre en charge notamment dans la lutte contre l'insalubrité.

Nous allons en premier lieu présenter les principaux aspects caractéristiques de l'échec de la politique communale de gestion des déchets solides et liquide et ensuite, nous essayerons de montrer le système de pré-collecte initié par les populations, en réaction aux dysfonctionnements notés dans le service public.

## **II-1 L'assainissement à Kaolack**

Le problème de l'assainissement de la ville de Kaolack n'est pas un phénomène récent. Ceci remonte d'après Etienne Badiane depuis l'époque du premier maire, Ibrahima Seydou Ndao, après les années d'indépendances. En dépit des multiples programmes mises en œuvre par les différents équipes municipales qui se sont succédées, l'assainissement reste encore confronté à une insuffisance notoire de la collecte des déchets, une insuffisance du réseau d'évacuation des eaux usées qui ne couvre que le cinquième de la ville. Le réseau des eaux pluviales a une longueur de 12, 5 kilomètres. Il ne couvre que sept quartiers et connaît des perturbations liées aux destructions des caniveaux à ciel ouverts et à la non réhabilitation du réseau. Ces canaux non entretenus servent le plus souvent de dépotoir des ordures pour les populations. Le réseau d'évacuation des eaux usées ne concerne que six quartiers centraux et fonctionne en dessous de sa capacité du fait de la faiblesse des branchements à l'égout. L'eau stagnant dans les quartiers du fait du manque de canalisation, favorise le développement des moustiques qui sont vecteurs du paludisme. Ainsi, les données montrent que les infrastructures existantes à Kaolack sont constituées de 16 kilomètres de réseaux d'égouts, cinq Stations de pompage et une station d'épuration en lagune de 20000 équiva-

lents habitants. Ces réalisations constituent une partie de la première phase du plan directeur d'assainissement de la ville qui date de plus de 20ans.

La collecte des ordures ménagères est quant à elle confrontée à une pénurie entraînant une prolifération des dépôts sauvages qui sont des hauts lieux de reproduction des mouches et autres parasites. Le déficit notoire qu'accuse la gestion des ordures ménagères a entraîné le développement d'un système communautaire de pré-collecte au niveau de la commune.

## **II-2 La collecte des déchets à Kaolack**

La gestion des ordures depuis le balayage des rues, le désensablement, la collecte et l'évacuation, fonctionne depuis très longtemps en régie municipale et ne couvrent que les quartiers centraux. Cette collecte, selon les données de 2004, ne concerne que 25% de la population pour une capacité de collecte de 20 tonnes de déchets par jour. Les moyens dont disposait la commune pour l'exécution de cette tâche se résumait à quatre tracteurs, trois remorques porte-conteneurs, un remorque benne, un camion benne tasseuse, un camion benne et une trentaine de bacs de cinq mètres cube qui sont disposés dans les quartiers concernées. Dans la ville, la collecte s'effectue suivant trois systèmes :

Le premier est dit « système de porte à porte et containers (avec dominance porte à porte » couvrant toute la partie sud de la ville jusqu'à la route nationale numéro un et l'Escale au nord. Le deuxième système est caractérisé par un dispositif « porte à porte et container (avec dominance container) couvrant l'Est de la ville et limité au Sud par la route national un, à l'Ouest par la route de Gossas et au Nord par la région de Fatick. Et enfin le troisième système dit « porte et containers avec dominance containers » est effectué dans la partie ouest de la ville. Ce secteur est limité à l'Est par la route de Gossas, au sud par la route national un

et au nord par la région de Fatick. Les déchets collectés sont acheminés vers les décharges brutes situés à l'Est de l'agglomération en bordure nord de la route de Kaffrine et à l'ouest en bordure nord de la route de Dakar entre les quartiers de Jamaguën et Kabatoki.

Cependant, ce système d'enlèvement des ordures est caractérisé par un rythme irrégulier qui se manifeste par la quantité d'ordures entourant les lieux de dépôts et bloquant même parfois le passage. Une bonne partie de ces ordures est déversée dès la sortie de la ville et parfois dans les quartiers périphériques qui ne disposent d'aucun système de collecte ou d'évacuation. Les données de l'enquête 2004/05 permettent surtout de rendre compte des carences dans la collecte des ordures et eaux usées domestiques dans le département de Kaolack.

**Tableau 32** : Lieu de dépôt d'ordures ménagères

Dépôt d'ordures ménagères	Häufigkeit	Prozent
Endroit inhabité	614	76,8
Au bord de la route	69	8,6
Containers publics	42	5,3
Charettes de ramassage	42	5,3
Autre	33	4,1
Gesamt	800	100,0

Les résultats de l'étude révèlent surtout l'échec de la politique d'assainissement qui perdure à l'échelle nationale et particulièrement dans la région de Kaolack.

En effet, pour ce qui est de la gestion des ordures, il y a environ 10% des ménages enquêtés qui bénéficient régulièrement d'un service de ramassage public (containers publics) ou privé (charrette de ramassage) dont la presque totalité est constituée de ménages vivant en pleine centre urbain. 8,6% profitent des ramassages occasionnels en déposant



leurs ordures au bord de la route et la grande majorité (76,8%) utilise des espaces non habités pour y déposer leurs ordures. Ce pourcentage élevé s'explique par le fait que cette enquête ne soit pas seulement limitée au niveau de la commune mais englobe plutôt les communautés rurales du département qui ne sont dotés d'aucune structure de collecte des déchets. Le même constat est valable pour ce qui est de la gestion des eaux usées comme le révèle le tableau suivant.

**Tableau 33** : Lieu de déversement des eaux usées domestiques.

Lieu de déversement des eaux usées	Häufigkeit	Prozent
Endroit inhabité	583	72,9
Au bord de la route	140	17,5
Egout	31	3,9
Fosse septique	28	3,5
Canal à ciel ouvert	17	2,1
Autre	1	0,1
Gesamt	800	100,0

On note une forte défaillance en ce qui concerne la gestion des eaux usées. Ici il y a moins de 10% des ménages qui bénéficient d'un système d'évacuation des eaux usées domestiques. Plus de 90% utilisent les espaces vides (non habités 72,9% et le bord de la route 17,5%) pour déverser les eaux du linge, de la vaisselle et autres eaux domestiques.

### II-3 Les difficultés rencontrés par la commune

L'exécution du service par la municipalité est confronté à un certain nombre d'obstacles dont l'insuffisance et la vétusté des moyens logistiques, l'insuffisance des moyens financiers, l'insuffisance et le manque de formation du personnel. Les problèmes de l'urbanisation mal maîtrisée et qui se ma-

nifeste par une installation de plusieurs quartiers dans les tannes, les zones inondables que les populations tentent de remblayer avec les déchets solides ménagères, en constituent des éléments non moins influents. L'insuffisance des routes goudronnées ne favorise pas la bonne circulation des engins de collecte déjà en nombre très limité et peu adaptés aux rues sablonneuses devenant inaccessibles pendant l'hivernage. A cela s'ajoutent la forte croissance démographique due surtout à l'exode rurale et le comportement non citoyen et non sanctionné de certaines populations concernant le déversement des ordures dans les artères publiques et dans les endroits inhabités. Cette situation est plus fréquente dans les zones périphériques où l'effet d'abandon et de désengagement du service publique est le plus senti. Ceci favorise par ailleurs l'émergence de plusieurs acteurs dans le secteur de la collecte dont les populations à travers les structures communautaires de base appuyés par les ONG et les partenaires au développement.

#### **II-4 Le ramassage des ordures par charrette**

Pour faire face au problème de l'insalubrité faisant la réputation de « Kaolack ville sale », les populations sous forme d'associations et de GIE soutenues par des ONG comme CARITAS, ont mis en place un système de ramassage des ordures par charrette (ROC). Dans l'interview qu'il nous a accordée Aliou Keita, un des responsables du CODEKA, souligne que ceci découle du constat fait en 1996 par des forces vives de la localité sur le désengagement de l'Etat dans la prise en charges des problèmes urbains, l'inefficacité des actions municipales pour assurer son rôle de service public, l'absence de confiance des partenaires au développement, l'absence de stratégie de financement et le manque de réceptacle à la base. Ainsi, l'entrée en jeu des charrettes dans le système de collecte des ordures peut être considérée comme un début de solution aux nombreux et difficiles pro-

blèmes d'insalubrité et de destruction de l'environnement qui ont toujours terni l'image de la capitale du bassin arachidier.

## **II-5 L'émergence du dispositif associatif**

Il correspondait au départ à des actions ou « campagnes d'investissements humains » plus connu sous le nom de « set setal » (être propre et rendre propre) qui se positionnaient d'après Sambou Ndiaye, « comme une tentative populaire de gestion palliative à l'effritement des services publics en cherchant à s'attaquer notamment au problème de l'insalubrité: nettoyage des quartiers, des places publiques, des dépôts sauvages, drainage des eaux liées à l'inondation... Cette activité témoigne d'un mouvement de contestation populaire sanctionnant l'échec des politiques de développement, le mode de gestion urbaine ainsi que la mal gouvernance tout en préfigurant les prémises d'une société civile populaire »<sup>128</sup>. Sous l'effet de la crise, ces initiatives deviennent purement privées répondant à des objectifs essentiellement économiques qui consistaient à collecter les ordures des ménages dans certains quartiers selon un système « porte à porte » et moyennant une rémunération mensuelle de la part des usagers du service. Et ce n'est qu'en 1993 qu'un comité de développement a vu le jour dans le quartier périphérique de Jamaguën et dont les actions ont porté notamment sur la gestion des déchets et la propreté du quartier. Cette action a été soutenue par l'agence française de développement (AFD), la municipalité et l'ONG CARITAS-Kaolack. Ainsi, étant inspiré par l'expérience réalisée dans le quartier de Jamaguën, le Comité de Développement de Kaolack (CODEKA) va mettre en œuvre un projet test de Ramassage des Ordures par Charrettes (ROC) dont le but, outre la

---

<sup>128</sup> Ndiaye Sambou, La coproduction de services collectifs urbain en Afrique de l'Ouest, chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), série comparaisons internationales, N22, Avril 2005, p.6.

création d'emplois, était de résoudre le difficile problème de l'insalubrité; une équation à laquelle les autres communes du Sénégal sont confrontées. Ce projet est né grâce à un partenariat entre le Fonds Européen de Développement, le Programme Prioritaire de Génération d'Emplois et la commune de Kaolack dirigée à l'époque par le Maire Ibrahima Bèye. Pour un montant global de 14.402.400 FCFA environ (21988 euros), le FED, à travers le Programme Prioritaire de Génération d'Emplois (PPGE), a débloqué les 13.050.192 FCFA environ (19923 euros) et la commune de Kaolack 1.352.308 FCFA environ (2064 euros). Quant à la participation (cotisations mensuelles des abonnés au ramassage des ordures) des populations au fonctionnement du Projet, elle est estimée à 12.356.250 FCFA environ (18864 euros) pendant la durée du test (10 mois). Ce projet qui concernait dans un premier temps les seuls quartiers de Bongré, Boustane, Sara et Jamaguën est finalement étendu dans plusieurs autres quartiers. Il est géré à la base par les Comités de Développement de quartier avec l'appui de Caritas et des équipes techniques du CODEKA. En ce qui concerne le ramassage des ordures, il est confié à des GIE qui opèrent à traction asine.

Nous pouvons dès lors noter que ce système ROC initié par le CODEKA a considérablement contribué à l'amélioration du cadre de vie des populations. Son existence participe à la prise de conscience de la commune sur son rôle de gestion des affaires publiques notamment dans le cadre de la sauvegarde de la salubrité publique. Cependant malgré les différentes mesure préconisées dans ce cadre et son apport incontesté, cette solution mise en place par le CODEKA, cet exemple d'initiative locale qui a pourtant suscité l'adhésion d'une certaine frange de la population, ne parvient pas pour le moment à résoudre le problème du ramassage, du tri et du traitement complet des ordures. Elle souffre selon Monsieur Keita, d'un manque de collaboration de la municipalité en ce qui concerne la mise en fonctionnalité des centres de transfert et pour ce qui est du premier tri des ordures composées

à 44% de sable. Les ruptures au niveau municipal dus au changement d'équipes, la non motorisation des charrettes, le manque d'infrastructures routières, les problèmes d'ordre institutionnel et organisationnel liés à une certaine « ambiguïté dans les rôles et les responsabilités des différents acteurs qui interviennent dans le secteur de l'assainissement » et de la gestion des ordures sont des obstacles majeurs dans la réussite d'un tel projet. Une grande partie des populations et surtout celles vivant dans les quartiers périphériques ne sentent pas la nécessité de payer volontairement pour l'enlèvement des ordures à cause de l'existence des alternatives comme les décharges sauvages, l'enfouissement ou l'incinération des déchets. A cela s'ajoutent certains aspects socio-économiques et culturels, relatifs au mode et au niveau de vie des populations, au manque de connaissance du danger de cette forme de pollution non industrielle, au manque de formation adéquate de plusieurs acteurs qui interviennent aux différents stades de réalisation des projets. La municipalité qui doit jouer le rôle de coordination des différentes interventions éprouve d'énormes difficultés à assumer cette tâche et ceci conduit à l'idée d'un passage nécessaire à la privatisation dont la réussite et surtout la durabilité des mesures à prendre dépendra comme le note Etienne Badiane, de la mise en application des solutions appropriées, « simples, peu coûteuses et adaptées aux contextes locaux ».

Les systèmes communautaires de pré-collecte par charrette s'inscrivent non seulement dans une « logique participative construite à partir d'initiatives créées localement », mais aussi dans une « logique de construction de service public ». Et outre la création d'emplois locaux, celle-ci contribue à la lutte contre l'insalubrité dans les quartiers tout en conduisant la municipalité à s'imprégner des problèmes des populations. Opérationnels à l'heure actuelle dans plusieurs communes du Sénégal, ces systèmes « remplissent une fonction de médiation sociale de proximité en créant des espaces de dialogue à l'initiative des populations. Ils repré-

sentent une opportunité pour l'élaboration de stratégie de développement local, en étant des lieux privilégiés pour l'information, l'éducation et la prise de décision. Ces espaces de dialogue peuvent alors devenir des espace de négociation et se lier aux espaces formels de la décentralisation »<sup>129</sup>.

### **Conclusion troisième partie**

La décentralisation est considérée comme étant une première étape importante pour créer des possibilités régulières et prévisibles d'interaction entre le citoyen et l'Etat. Imposée ou dictée par les Institutions Internationales comme le soulignent certains détracteurs, la décentralisation à l'heure où nous sommes, n'a franchi qu'une première étape de responsabilisation des populations dans la gestion des affaires publiques. Toutefois, il reste à combler le vide laisser par le pouvoir central après désengagement dans la prise en charge des besoins de base des populations. Dès lors, il appartient aux collectivités en partenariat avec l'Etat et les organisations non gouvernementales, de relever le défi du développement économique, social et culturel équilibré, en passant par une participation effective des populations. Ceci est un facteur clé dans la protection des ressources naturelles à la base. L'existence des ressources humaines suffisantes, compétentes et efficaces est à cet effet indispensable pour une bonne planification des projets et une meilleure utilisation des budgets régionaux ainsi qu'une mise en place d'un cadre institutionnel stable.

La question de l'environnement, comme nous l'avons analysé à travers les différents aspects ci-dessus, n'est pas encore réellement prise en compte dans la prise de décisions politiques liées à la décentralisation. Et même si une idée de

---

<sup>129</sup> Folleéa Vincent ; Brunet Françoise, revue comparative des modes de gestion des déchets urbains adoptés dans différents pays de la ZSP, note de synthèse 2001, p.78.

protection de l'environnement est largement évoquée dans le discours officiel, force est de constater que celle-ci n'est pas tout à fait traduite en actes concrets (hormis la hausse des taxes de voitures de moins de cinq ans, imposées par le gouvernement de l'alternance, pour atténuer les dangers de pollution). En effet, devant l'urgence ressenties sur le plan économique et social, la nécessité de protection de celui-ci, reste reléguer au second plan, c'est ce qui justifie l'orientation des ressources vers l'exécution des politiques et programmes de développement économique et social. Et le paradoxe selon Paul Ndiaye, est que cet environnement « se trouve toujours évoqué et revendiqué par les responsables au niveau de l'Etat pour justifier les échecs enregistrés sur le plan économique, ou pour légitimer des nouvelles orientations politiques présentant soit des répercussions sociales peu acceptables pour les populations, soit susceptibles d'entraîner leur adhésion »<sup>130</sup>. Les collectivités locales à qui la compétence est transférée se trouvent toujours confrontées aux problèmes du renforcement des capacités techniques et financières, de l'explosion urbaine et celui d'une urbanisation anarchique résultant de la crise du monde rural qui accentue le phénomène de l'exode rural.

La prise de conscience sur les problèmes de l'environnement se manifeste à travers quelques mobilisations de la population qui participe volontairement à des actions de protection de l'environnement et parfois sous l'égide des organisations non gouvernementales. Parmi celles-ci on peut noter les actions d'investissements humains, la mobilisation des jeunes dans des actions de « vacances citoyennes » orientées vers le reboisement et la lutte contre la désertification. Il y a en outre la participation du monde rural à travers surtout les organisations féminines qui s'investissent dans la vulgarisation des foyers améliorés comme une alternative à l'utilisation du bois de feu, dans la lutte contre les

---

<sup>130</sup> Ndiaye Paul, la politique de l'environnement, analyse d'une gestion, in Momar Comba Diop, le Sénégal, trajectoire d'un Etat, Dakar, Codesria, 1992, p.137.

feux de brousse ainsi que dans les activités de reforestation et de protection du couvert végétal. A cela s'ajoute une dynamique participative ou mouvement de contestation sociale urbaine à travers les systèmes de ramassage des ordures par charrette (ROC) qui témoignent de l'échec de la politique de gestion urbaine et des difficultés de la gouvernance locale à combler les attentes en terme d'efficacité et de durabilité dans l'appropriations des affaires locales. Toutes ces actions qui, dans une certaine mesure, peuvent être comptées parmi les germes du changement en cours, nécessite un véritable soutien de la part des autorités publiques.

Ces systèmes de pré-collecte à traction asine, buttent sur l'obstacle d'une couverture partielle en milieu urbain et du manque d'articulation avec les systèmes de collecte mécanisée. Et ceci est une preuve d'inefficacité résultant surtout de l'absence de maîtrise de la sphère d'intervention des différents acteurs de la part des communes. Une prise de conscience sur le danger que constituent ces déchets solides et liquides sur la santé des personnes, le changement des mentalités et des comportements de la part des populations, sont des éléments essentiels qui doivent accompagner tout système de collecte (en régie, mixte ou privé). La mise en place des mesures institutionnelles axées sur l'organisation équitable du champ d'intervention des différents acteurs et l'application des sanctions à l'endroit de tout pollueur, doivent nécessairement faire partie des mesures à prendre pour aider les communes et communautés rurales à relever le défi de la salubrité et notamment celui de la protection de l'environnement pour un développement durable.



## CONCLUSION GENERALE

Né dans un contexte de remise en question d'un mode de développement destructeur de l'environnement qui a caractérisé le système économique international et plus particulièrement celui des pays du nord, le concept de développement durable fut l'objet, d'un consensus entre pays développés et pays «en développement» quant à la définition proposée par la commission Brundtland, lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992. Le développement durable se résume ainsi, à un développement ayant pour but un monde dans lequel l'humanité est à même de satisfaire ses besoins fondamentaux sans compromettre les chances des générations futures à atteindre les leurs.

Le constat effectué sur les principaux problèmes qui pèsent sur l'environnement global résultant du système de production et de consommation capitaliste basé sur une production au maximum et une croissance à l'infinie, permet à la communauté internationale, à travers un document plus connu sous le nom d'Agenda 21, de manifester la volonté de trouver une solution concertée aux difficultés qui menacent la planète entière. En effet, les pays «en développement» qui sont depuis plusieurs décennies confrontés aux problèmes de développement en ne bénéficiant que du dixième de cette planète comme le notent certains analystes, ont à cette occasion espéré une prise en compte de leurs préoccupations qu'ils qualifient de prioritaire dans la poursuite des objectifs du développement durable.

Cette question relative aux objectifs du développement durable a cependant suscité des réactions au sein de la communauté intellectuelle. Si certaines critiques s'appuient sur l'incompatibilité entre croissance économique et durabilité, d'autres par contre, reprochent aux pays développés de vouloir se focaliser uniquement sur la durabilité, c'est à dire sur la protection de l'environnement plutôt que sur le développement durable. Ces derniers se fondent sur la nécessité

de développement des «pays pauvres» dans une logique de préservation des ressources pour les futures générations.

Ainsi, au vu des résultats enregistrés dans le monde près de deux décennies après le cri d'alarme des institutions internationales et suite à une série de rencontres internationales dont l'objectif consistait à trouver des solutions permettant d'améliorer les conditions de vie de la population mondiale, on se rend compte que la situation reste préoccupante dans une très grande partie du monde. La pauvreté et la misère ainsi que la dégradation de l'environnement continuent de prendre du terrain dans la majorité des pays «en développement». Une bonne partie de ces pays situés en Afrique subsaharienne et en Asie centrale continuent d'enregistrer une faible croissance économique au moment où l'on parle de «décroissance soutenable » dans les sociétés occidentales. L'écart entre les pays riches et les pays pauvres s'aggrave et les inégalités sociales se renforcent davantage à l'heure de la mondialisation caractérisée par un développement à deux vitesses qui exclut de plus en plus les pauvres du système économique international.

Au Sénégal, les recommandations issues de la rencontre de Rio ont donné naissance à une série de mesures politiques dont les plus importantes sont :

- l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable;
- la mise en œuvre d'une stratégie nationale qui peine à atteindre son objectif de réduction de la pauvreté;
- la loi portant sur la décentralisation et le transfert de neuf compétences aux collectivités locales dont la gestion et l'utilisation du domaine privé de l'Etat, du domaine public et du domaine national ; l'environnement et la gestion des ressources naturelles ; la santé, la population et l'activité sociale ; la jeunesse, le sport et les loisirs ; la culture, l'éducation, l'alphabétisation, la promotion des langues nationales et la formation professionnelles ; la planification ; l'aménagement du territoire ; l'urbanisation et l'habitat. La stratégie nationale de développement durable

est axée sur six points essentiels dont l'éducation, la formation et la sensibilisation ; la promotion de modes de production et de consommation durables ; la promotion d'un développement équilibré et harmonieux ; le renforcement des mécanismes de coopération sous-régionale, régionale et internationale en matière de développement durable ; le renforcement des principes et mécanismes de bonne gouvernance pour un développement et enfin le renforcement des mesures et actions pouvant contribuer à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Toutefois, le processus de changement en faveur du développement durable qui commence après les années 1992, est tout de même confronté à un certain nombre d'obstacles sociologiques. Les évaluations qui ont suivi cette première étape de changement font part des résultats insatisfaisants. Les stratégies de réduction de la pauvreté jusque là mise en application, se sont montrées inefficaces devant la réalité du phénomène et ne sont pas non plus accompagnées par une mise en place d'une politique sociale efficace de redistribution des revenus. La pauvreté durable que subit la population vivant en marge du processus de développement, est toujours d'actualité. Les populations continuent à souffrir de faim et de mal nutrition et un grand nombre de personnes continuent à mourir de maladies pour lesquelles il existe des traitements. Les multiples études réalisées à ce sujet ne sont pas généralement suivies par des actions concrètes et efficaces sur le terrain, ce qui conduit jusque là, à ce qui est appelé « la pauvreté de la lutte contre la pauvreté ». Il nécessite à ce sujet, une collaboration et un véritable soutien de l'Etat aux collectivités dans l'adoption des mesures efficaces et urgentes car nonobstant les avancés dans la décentralisation des infrastructures de santé par rapport à 1992, il se pose toujours le problème de l'inefficacité des services et du non accès des soins de qualité et des médicaments. Les structures existantes en milieu rural ne sont pas suffisamment équipées pour permettre à la population de bénéficier

des services de soins efficaces. Il ne suffit pas simplement de construire des postes ou cases de santé, comme il est le cas dans plusieurs localités rurales et urbaines du pays, mais aussi de créer les conditions de gestion efficace de ces structures sanitaires par l'équipement, la dotation en médicaments et un personnel qualifié.

L'enseignement scolaire, malgré les efforts réalisés après l'alternance politique en 2000, tarde à réaliser l'objectif de l'éducation pour tous et reste confrontée au problème de la qualité et de l'enseignement des langues nationales. Le système éducatif est fréquemment perturbé par des séries de grèves et débrayages, et la formation professionnelle souffre de l'inadéquation avec le secteur économique.

La mission générale des collectivités décentralisées est de concevoir des programmes et de mettre en œuvre des activités de développement économiques, éducatifs, social et culturel, d'intérêt local. Ainsi, le principe majeur de cette politique de décentralisation consiste donc à mettre l'accent sur le renforcement des capacités des populations afin qu'elles puissent participer aux décisions à l'échelle locale et régionale à travers « une gouvernance participative » fondée sur la proximité entre l'administration et les administrés, la transparence dans la gestion des affaires publiques ainsi que l'efficacité et l'efficience de l'administration.

Cependant le processus de décentralisation mise en place dans le cadre des recommandations issues de la conférence de Rio, connaît des difficultés liés à l'insuffisance des moyens alloués aux collectivités et du déficit d'un personnel qualifié et capable de prendre en charge les affaires de la collectivité. Pour réaliser des actions efficaces, les collectivités locales doivent disposer d'une plus grande marge de manœuvre, d'un plus grand cadre de responsabilité et de légitimité, ainsi que des capacités financières humaines et techniques. La participation de tous les niveaux administratifs et des différents secteurs de la société civile au processus de décisions, c'est-à-dire une interaction entre les collectivités locales et leurs administrés, constitue un élément

essentiel de la bonne gouvernance et peut contribuer à relever le défi de la durabilité. La mise à disposition d'un système d'information performant au sein des collectivités décentralisées et l'instauration d'un dialogue fructueux entre l'Etat, les collectivités et les organisations qui interviennent à la base dans le cadre d'un partenariat efficace, ainsi que la définition des règles et des espaces d'intervention des organisations non gouvernementales pourraient favoriser la réalisation des objectifs fixés.

L'environnement en tant que compétence décentralisée, n'est pas réellement intégré dans les politiques de développement local. La gestion de celle-ci est une dimension importante du développement basé sur la recherche de la qualité de vie. Il est un élément essentiel dans toute décision en matière de développement durable. Toutefois, malgré l'élargissement des responsabilités confiées aux collectivités locales, leur contribution à la protection de l'environnement local reste encore très limitée. Les difficultés qui se posent à ce niveau sont surtout liées au faible contrôle de la pollution industrielle et urbaine, aux dysfonctionnements dans la gestion et le traitement des ordures et eaux usées industrielles et ménagères, à la dégradation du couvert végétal, au manque de coordination entre la politique environnementale et celle du développement local et enfin au non respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'environnement.

La gestion des ordures ménagères qui constitue la principale source de déchet au Sénégal, reste un défi majeur pour les collectivités locales qui éprouvent d'énormes difficultés pour assumer la charge. L'échec du système conventionnel de collecte et de traitement des ordures et eaux usées a par ailleurs suscité la montée des mouvements associatifs dans le cadre d'une dynamique de participation et de remise en question du système de gestion public. Cette participation des acteurs locaux dans la gestion des affaires publiques, même si elle présente des avantages considérables, connaît des limites en ce qui concerne la mise en place des

stratégies efficaces et durables qui nécessitent outre le partenariat effectif, une régularisation et une organisation des actions par les municipalités ou les services publics de l'Etat, qui doivent assurer leur rôle de «maître d'ouvrage».

L'examen de ces différents facteurs qui bloquent tout processus de changement nous a conduit à soutenir que le développement durable ne se résume pas à un simple projet d'intention en faveur de l'environnement en se basant sur les mesures politiques populistes au profit des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Il s'inscrit plutôt dans une dynamique de reconstruction socio-économique et culturelle au profit des générations actuelles et futures.

Un tel développement ne se limite pas à une avancée du taux de croissance économique de quelques points, mais nécessite une culture du savoir et du savoir faire qui détermine les rapports entre les individus et les différentes institutions de la société. C'est pour cela que le changement des comportements individuels et sociaux, le dépérissement de certaines croyances, représentations et mentalités défectueuses, constitue un élément décisif dans ce processus de transformation sociale. La capacité des acteurs sociaux à modifier leurs rapports à l'environnement repose aussi sur un modèle de connaissance qui oriente le système de production et de consommation.

Donc il ne suffit pas de la part de l'Etat et du gouvernement d'adopter les principes du développement durable sans veiller à une application effective des recommandations formulées dans l'agenda 21. Le succès dépend certes de l'engagement de chaque acteur dans la lutte pour la préservation de la diversité naturelle et socio-culturelle, mais celui-ci repose surtout sur une réelle volonté politique, une efficacité et une transparence dans la gestion des affaires qui touchent aussi bien l'économie, le social que l'environnement. Et cela ne peut aboutir à des résultats positifs, au bénéfice des populations et surtout les plus défavorisées, sans un réel investissement dans le capital humain et la réduction des inégalités.

## BIBLIOGRAPHIE

- Aglo, John (2001): Développement du curriculum pour vivre ensemble en Afrique, in Final report of the seminar Held in Nairobi/ Kenya, 25-26 juin 2001, The Unesco Nairobi Office, p 22-26.
- Alexander, Robin (2003): Pédagogie, Culture et Comparaison: vision et versions de l'école élémentaire in Revue française de Pédagogie, 142, Janvier- Février- mars.
- Amin, Samir (1995): Les Conditions Globales d'un Développement Durable, in Alternatives Sud, Vol.2, p.101-113.
- Amin, Samir (1970): l'accumulation à l'échelle mondiale, Paris, Editions Anthropos.
- Amin, Samir (1973): Le développement inégal, essai sur les formes sociales du capitalisme périphérique, Paris, Editions de Minuit.
- ARPE (Agence Régionale Pour l'Environnement) Midi Pyrénées (2001): Guide pratique du développement durable, le diagnostic des villes moyennes.
- Azoulay, Gérard (2002): Les théories du développement : du rattrapage des retards à l'explosion des inégalités, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Badiane, Etienne (2004): Développement urbain et Dynamique des acteurs locaux: le cas de Kaolack au Sénégal, Thèse de Doctorat en Géographie- Aménagement, Université de Toulouse- Le Mirail, Mai 2004.
- Beaud, Michel (1994): Face à la Croissance Mortifère, Quel Développement Durable ? in Revue Tiers-Monde, No 137, Janvier- Mars 1994.p.131-149.

- Banque Africaine de Développement (1994): Croissance Démographique et Développement Durable, Abidjan.
- Barraméda, Mary Constancy C. (1995): Le Développement Durable: Une Perspective historique et théorique. in *Alternative Sud*, Vol.2, No 4, p.27-45.
- Brassac, Christian (2003): Vers une perspective constructiviste en psychologie interactionniste, technologie, Idéologie et Pratique, in *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. XV, No 1, p195 – 214.
- Brassac, Christian: La conception située et distribuée : un point de vue de psychologue des processus cognitifs collaboratifs, Ecole d'été de l'Arco, Université Nancy 2.
- Bruner, Jérôme (1991): Car la culture donne forme à l'esprit. De la révolution cognitive à la psychologie culturelle, Paris, Eshel.
- Berthier Nicole (2002): Les techniques d'enquêtes, Paris, Armand Colin.
- Boudon, Bourricaud (2002): Dictionnaire critique de la sociologie, Paris, Quadrige.
- Boudon Raymond (1984): La place du désordre; critique des théories du changement sociale, paris, PUF.
- Combessie, J. Paul (2003): La méthode en Sociologie, Paris, La Découverte.
- Comeliau, Christian (1994): Développement du Développement Durable, ou Blocages Conceptuels, in *Revue Tiers-Monde*, No. 137, Janvier- Mars 1994, p.61-76.
- CODEKA : Comité de Développement de la ville de Kao-



lack (1999) : Ramassage par charrette et Premier tri des ordures de la ville de Kaolack, Janvier 1999.

- Dahrendorf Ralf (1972): Classes et conflits de classes dans les sociétés industrielles, Paris, Mouton.
- De Bernard, François (2002) : La pauvreté durable, Paris, Editions du Félin.
- De Soto, Hernando(2002): Freiheit für das Kapital, Warum der Kapitalismus nicht weltweit funktioniert, Berlin: Rowohlt.
- De Rivéro, Oswaldo (2003): Le mythe du développement, Tunis, Presse des Imprimeries Réunies Groupes Cérès Productions.
- Diki-Kidiri, Marcel (2004): Langage, langues et cultures d'Afrique noire in : Penser la Francophonie : Concepts, Actions et Outils linguistiques, collectif AUF, Editions des Archives Contemporaines EAC.
- Diouf, Djiby (1999): la Dynamique de groupe et les stratégies de développement des migrants « Baol-Baol », le cas des ressortissants de Mekhé-Labaay à Dakar, Mémoire de maîtrise de Sociologie, Université Cheikh Anta Diop, Département de Sociologie, Dakar.
- Diouf, Djiby (2001): La problématique de l'action collective dans le système commerciale « Baol-Baol », l'exemple du « Pakk » de Méhké-Lambaay à Dakar, Mémoire de Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) de Sociologie, Université Cheikh Anta Diop, Département de Sociologie, Dakar.
- Dolle, J. Marie (1974): Pour comprendre Piaget, Toulouse, Edouard Privat.

- Dommen, Edouard: Développement Durable : Mots-Déclic, Genève, Février 1994
- Durkheim, Emile (1968): Education et Sociologie, Paris, PUF.
- Durkheim, Emile (2002): Les règles de la méthode sociologique, Paris, PUF, 1937, 11<sup>ème</sup> édition, Quadrige.
- Encyclopédie des linguistes russes et soviétiques d'Europe centrale et orientale: Luria Aleksander Romanovich.
- Encyclopédie snyke .com/ articles: Lev-Vygotsky.
- ENDA Tiers-Monde: Le visage de la pauvreté énergétique à travers la femme au Sénégal, ENDA, Dakar
- FAO (2002): Rapport sur l'utilisation des terres agricoles au Sénégal, Janvier.
- Franck, G. André (1969): Le développement du sous développement, Paris, Maspéro.
- Folléa Vincent ; Brunet Françoise (2001): Revue comparative des modes de gestion des déchets urbains adoptés dans différents pays de la ZSP, Note de synthèse, octobre 2001.
- Grawitz, Madeleine (1996): Méthodes des sciences sociales, Paris, Dalloz, 10<sup>ème</sup> édition.
- Honday Hubert (1997): La psychologie génétique selon Jean Piaget, in : Revue du Web, (<http://rad2000.free.fr/glosletp.htm>).

- Huber, Joseph (1995): Nachhaltige Entwicklung: Strategie für eine ökologische und soziale Erdpolitik, Berlin, Ed. Sigma.
- Institut de Recherche pour le Développement économique et sociale (IRDES) : Croissance économique, pauvreté et inégalité au Sénégal, mai 2005
- Ivic, Ivan (2000): Lev Vygotsky (1896- 1934), Bureau International d'Education / UNESCO, Paris, UNESCO, Vol. XXIV, No 3 / 4, p.783- 820.
- Jucquomot Pierre (1984): La Théorie du Développement, un Panorama Critique, In Economie et Sociologie du Tiers Monde, sous la direction de, Paris, l'Harmattan, pp. 15-54.
- Ka S. Fary (2004): Langues nationales, Education, développement durable, le défi Lexicographie, Terminologie et de la Traduction (LTT) in : Penser la Francophonie : Concepts, Actions et Outils linguistiques, collectif AUF, Editions des Archives Contemporaines EAC.
- Knight, V. Richard (1993): Des villes viables pour un développement Durable, in Revue Internationale des Sciences Sociales, No.135, Février 1993, p -41-65.
- Le Soleil: Quotidien sénégalais d'information. Bilinguisme et introduction des langues: La voie balisée par les experts, édition du 8 août 2005.
- Line, Gudrun; Schwarz, Michael (Hrsg) (2003): Handbuch nachhaltige Entwicklung: Wie ist nachhaltiges Wirtschaften machbar, Opladen, Leske und Budrich.
- Mackey, F. William (1996): Langue première et langue seconde : in Manuel international des recherches contemporaines, Tome 1, Berlin- New York, Walter de Gruyter.

- Maslow, H. Abraham (1973): Psychologie des Seins, Kindler Verlag Gmh, München.
  
- Michaelowa, Katharina (2000): Nouvelles approches aux indicateurs éducatifs: Les indicateurs « traditionnels » de quantité et le défi de la qualité, in : Les indicateurs du droit à l'éducation- La mesure d'un droit culturel, facteur du développement, Fribourg, pp.135-161.
  
- Michaelowa, Katharina : Améliorer la qualité de l'éducation en Afrique subsaharienne: Quelques résultats du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN, Institut d'Economie Internationale de Hambourg (HWWA).
  
- Mondada, Lorenza ; Doehler, Simona Pekarek (2000): Interaction et cognition située : quel modèle pour la recherche sur l'acquisition des Langues, AILE No 12.
  
- Morin, Edgar (1993): Terre-Patrie, Edition du Seuil
  
- Mendras Henri, Forse Michel (1983): Le changement social, Paris, Armand Collin.
  
- Mercure, Pierre-François (1996) : Le choix du concept de développement durable plutôt que celui du patrimoine commun de l'humanité afin d'assurer la protection de l'atmosphère, in : McGill Law Journal/Revue de droit de McGill, vol.4, p.595-628.
  
- Naumann, Jens ; Wolf Peter (2001): La performance des systèmes africains d'enseignement primaire: Critique et nouvelle analyse de données PASEC pour le Sénégal, in Perspectives, vol. XXXI, No 3, Septembre 2001.
  
- Naumann, Jens (2001): Curriculum and Languages: Teaching in African Language and Learning Strategies, Paper

presented at the IBE seminar / workshop in Nairobi / Kenya; 25-26 June 2001.

- Naumann, Jens (2004): TIMSS, PISA, IGLU und das untere Leistungsspektrum in der Weltgesellschaft in Tertium Comparationis: Journal für International und Interkulturell Vergleichende Erziehungswissenschaft, vol.10, No.1, pp.44-63, Waxmann Verlag GmbH.
- Naumann, Jens: « La renaissance de tests d'intelligence culture free » dans la mesure de compétence de type PISA : Les défis de l'interprétation des compétences extrêmement basses des pays multiculturels.
- Ndiaye, Valdiodio (1997): Behaviorisme ou Cognitivism: quelle approche pour l'apprentissage humain, Education Scientifique, in : Revue semestrielle (APSNS) Association des Professeurs de sciences naturelles du Sénégal, Volume 1 No 1, septembre 1997.
- Ndiaye Paul (1992): La politique de l'environnement, analyse d'une gestion, in : Momar Comba Diop : le Sénégal, trajectoire d'un Etat, Dakar, Codesria.
- Ndiaye Sambou (2005): La coproduction de services collectifs urbain en Afrique de l'Ouest, chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), série comparaisons internationales, N22, Avril 2005
- Nurkse Ragnar (1968): Les problèmes de la formation du capital dans les pays sous développés, Paris, cujas.
- NEPAD (2001): Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique, Abuja, Octobre 2001.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (1995): Etude de cas, Rép. du Sénégal, 1995.

- Papcke, Sven; Oesterdiekhoff, W. Georg (2001): Schlüsselwerke der Soziologie, Wiesbaden, Westdeutscher Verlag, pp.10-518.
- Parker Gumucio, Christian (1995): Modèles Culturels et Développement Durable : Une vision du Sud, in : Alternatives Sud, Vol. No 4, 1995, pp. 71-100.
- Piaget, Jean (1972): „ Die Sozialen Faktoren der geistigen Entwicklung des Kindes.“ In: der. Psychologie der Intelligenz, Freiburg: Walter, 1972, S. 176-187.
- Piaget, Jean (1966): La psychologie de l'enfant, Paris, PUF.
- Piaget, Jean (1970): Epistémologie génétique, Paris, PUF.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) : Rapport Mondial sur le Développement Humain (1990) : Defining and measuring human development, Chap. I, pp 9-16.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour développement) (2001): Rapport Mondial sur le Développement Humain, Mettre les nouvelles technologies au service du développement humain, PNUD.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) (2002): Rapport Mondial sur le Développement Humain, Approfondir la démocratie dans un monde fragmenté, PNUD.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) (2003): Rapport Mondial sur le Développement Humain, Les objectifs du millénaire pour le développement : Un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine, PNUD.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développe-

- ment) (2004): Rapport Mondial sur le Développement Humain.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) (2005): Rapport Mondial sur le Développement Humain.
  - PNUED (Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Développement) (2002): Rapport du Sommet Mondial pour le Développement Durable, Nations Unies, New York.
  - PNUED (Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Développement) Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED) (1988): Notre avenir à tous, Editions du Fleuve, Montréal.
  - Rayna Sylvie (2002): CRESAS, Institut National de Recherche Pédagogique, Paris: La mise en œuvre de la politique intégrée de la Petite enfance au Sénégal, UNESCO, Série sur la politique de la Petite enfance et de la Famille No2, septembre 2002.
  - Rocher Guy (1969): Introduction à la sociologie générale, le changement social, Montréal, Ed. HMH.
  - Rostow, W. Walt (1970): Les étapes de la croissance économique; un manifeste non économique, Paris, le seuil.
  - Rouyat Julien ; Broutin Cécile (2006): la gestion des ordures ménagères dans les villes secondaires du Sénégal : vers des politiques municipales incluant les quartiers périphériques, Etudes et travaux, série N0 8, Editions du Gret.
  - Sachs Ignacy (1993): L'éco-développement, Editions Syros.

- Sénégal (Rép. du), Ministère de la jeunesse, de l'environnement et de l'hygiène publique, commission nationale du développement durable: Examen décennal de l'agenda 21.
- Sénégal (Rép. du), CNDD (Commission Nationale pour le Développement Durable) (1999): Le Rapport National sur le Développement Durable.
- Sénégal (Rép. du), Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan : Enquête démographique et de santé (EDS II), Dakar, MEFP, 1997- 2000
- Sénégal (Rép. du), Ministère de l'Economie, des finances et du Plan: Direction de la Planification (1997): Plan d'Orientation pour le développement Economique et Social., IXe Plan, Février 1997.
- Sénégal (Rép. du) MEPN (Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature) (1997): Plan d'action national pour l'environnement.
- Sénégal (Rép. du), Ministère de la Santé du Sénégal: Enquête sénégalaise sur les indicateurs de santé, Dakar, MS, 1997- 2000.
- Sénégal (Rép. du), Ministère du Plan et du Développement durable: Stratégie nationale de développement durable (2005) : Examen décennal, version provisoire, Mars 2005.
- Sénégal (Rép. du), Rapport national onzième session des nations Unies sur le développement durable, New York, 28-9 Mai 2003.
- Sénégal (Rép. du), Direction nationale de la prévision et de la statistique (2003): Données provisoires du recense-



ment générale de la population et de l'habitat 2002, Avril 2003.

- Sénégal (Rép. du), Direction nationale de la Prévision et de la Statistique : Enquêtes sur les priorités (ESP), 1992/92.
- Sénégal (Rép. du), Direction nationale de la Prévision et de la Statistique: Enquêtes sénégalaise au près des ménages (ESAM1), 1991/92 et (ESAM2), 2001/02.
- Sénégal (Rép. Du), Direction nationale de la Prévision et de la Statistique: Enquêtes sur la perception de la pauvreté au Sénégal (EPPS), 2001.
- Sénégal (Rép. du) Ministère de l'Economie et des Finances (2002): Document Stratégie de Réduction de la pauvreté.
- Sénégal (Rép. du), Ministère de l'environnement et de la protection de la nature (2000): Annuaire sur l'environnement et les ressources naturelles du Sénégal, centre de suivi écologique, Dakar.
- Sénégal (Rép. du), Ministère de l'environnement et de la protection de la nature (1997): Plan national de l'environnement.
- Sénégal (Rép. du), Ministère de l'environnement et de la protection de la nature (2004): lettre de politique sectorielle de l'environnement.
- Sénégal (Rép. du), Ministère de l'environnement et de la protection de la nature (2005): textes de base sur l'environnement, ed.2.
- Sénégal (Rép. du) Ministère de l'Education Nationale (2003): Programme de Développement de l'éducation et de

la Formation (Education Pour Tous), mars 2003.

- Sénégal (Rép. du) Ministère de l'Education Nationale Chargé de l'Enseignement Technique (2001): Le développement de l'éducation, Rapport National, UNESCO, avril 2001.
- Sénégal (Rép. du) Ministère de l'Education Nationale, Centre de Recherche Economique Appliquée (2001): Rapport économique et financier du PDEF, Ministère de l'Education National, Dakar, 2001.
- Sommet du G8 à Heiligendamm (2007): Déclaration du 07 juin 2007.
- Touraine Alain: Production de la société, Paris, Seuil, 1993
- Touré, Maréma: Genre et Développement Humain Durable, in Démocraties Africaines, No.1, Janvier-Mars 1995, p.21-27.
- Tran, François- Xavier (1995): Population et pollution: Trois défis pour un Développement Durable en Asie du Sud et de l'EST, in Alternatives Sud, Vol.2, No 4, p. 187-200.
- Tersiguel, Philippe ; Becker, Charles (1997): Développement Durable au Sahel, Dakar, Sociétés, Espace, Temps.
- UNESCO (2002): La mise en œuvre de la politique intégrée de la Petite enfance au Sénégal, Série sur la politique de la Petite enfance et de la Famille No2, septembre.
- Université Cheikh Anta Diop Faculté des Sciences économiques et de Gestion (FASEG) (2003): le profil de la pauvreté au Sénégal, Rapport final, Dakar.

- Vernières, Michel (2003): Développement Humain : Economie et Politique, Paris, Ed. Economica.
- Vygotski, S. Lev (1969): Denken und sprechen, Frankfurt/M, Fischer Verlag.
- Weber Max (1964): L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme, Paris, Plon.
- Weltbank, Weltentwicklungsbericht (2003): Nachhaltige Entwicklung in einer dynamischen Welt, Weltbank UNO-Verlag, 2003.
- World Bank (1996): Intégration Mondiale et Développement Durable, Choix Stratégique pour le 21<sup>è</sup> Siècle, Washington.
- World Ressources Institut (1992): Un guide de l'environnement Global: vers un développement durable, Montréal, Editions Science et Culture.

## **Zusammenfassung**

Die vorliegende Arbeit befasst sich mit der Problematik der nachhaltigen Entwicklung im Senegal. Der Begriff der „nachhaltigen Entwicklung“ entstand im Zusammenhang mit der zunehmenden Zerstörung der Umwelt vor allem in Industrieländern und der Kritik an dieser Entwicklung. Es geht in dieser Debatte aber auch um die Frage, wie die Menschheit ihre aktuellen Grundbedürfnisse befriedigen kann, ohne die Lebensgrundlage der zukünftigen Generationen dauerhaft zu gefährden.

Ausgehend von dieser Definition habe ich mich mit folgender Fragestellung beschäftigt: Soll nachhaltige Entwicklung, die in der öffentlichen Diskussion im und über den Senegal eines der wichtigsten Themen ist, lediglich auf Absichtsvorhaben zugunsten der Umwelt beschränken oder soll sie vielmehr im Zusammenhang mit einer realen dynamischen sozio-ökonomischen und kulturellen Umstrukturierung einhergehen?

Aus methodologischer Sicht beruht unser Vorgehen auf dem Prinzip der Dreigliedrigkeit, die die Anwendung einer dokumentarischen Analyse, einer quantitativen und einer qualitativen Studie voraussetzt. So teilt sich unsere Arbeit in drei Teile. Der erste Teil ist dem allgemeinen Rahmen der Studie, dem geschichtlichen Überblick und der Analyse des Begriffs der nachhaltigen Entwicklung gewidmet. Der zweite Teil ist auf die Strategien einer nachhaltigen Entwicklung sowie auf die sozio-ökonomischen und kulturellen Hindernisse beim Veränderungsprozess im Senegal ausgerichtet. Und schließlich fußt der dritte Teil auf dem Verhältnis zwischen der Dezentralisierung und der nachhaltigen Entwicklung an der Basis.

Durch die im ersten Teil der Studie vorgenommene globale Analyse des Begriffs war es uns möglich aufzuzeigen, dass sich die Frage der nachhaltigen Entwicklung nicht nur auf die Vorstellung eines Wirtschaftswachstums oder eines Umweltschutzes beschränkt und den Begriff auf die bloße

wirtschaftliche und ökologische Dimension einengt. Er umfasst eine nicht minder bedeutsame soziale Dimension (Investition in das Humankapital und Abbau der Ungleichheiten), die in einem soziologischen Ansatz dieser Art in Betracht gezogen werden muss. So darf das Scheitern nationaler wirtschaftlichen Entwicklungsprogramme und internationaler Programme zur Armutsbekämpfung sowie der Vereinheitlichung des Weltmarkts im Rahmen der Globalisierung durch die G8 dennoch nicht zum Vorwand genommen werden, um sich von dem realen Problem einer nachhaltigen Entwicklung in den Entwicklungsländern wie dem Senegal abzuwenden. Diese neuen Ideen, die in den letzten Jahren die internationale Diskussion prägten, drängen auf die Veränderung der Produktionsverfahren und des Konsumverhaltens, was eine Umwandlung nicht nur hinsichtlich der Strukturen voraussetzt, sondern auch im Hinblick auf Vorstellungen, Werte sowie individuelle und soziale Verhaltensformen.

Der zweite Teil beschäftigt sich in erster Linie damit, dass es die verschiedenen Entwicklungsstrategien weder schaffen, den Lebensstandard der Bevölkerungen anzuheben, noch die Ungleichheiten zwischen den Privilegierten und der benachteiligten Masse abzubauen. Dominiert von der Idee einer linearen Entwicklung des Wohlstandes, der von einem sozialen Ausschluss im großen Ausmaß sowie von diversen ökologischen Umweltschäden begleitet wird, haben es die öffentlichen Stellen noch nicht geschafft, konkrete und wirksame Maßnahmen zu treffen, wirtschaftliches Wachstum für allen Ebenen und Schichten gleichermaßen zu garantieren. Die anhaltende Armut, welche die Mehrheit der Bevölkerung und insbesondere die Frauen trifft, ist nicht nur wirtschaftlicher, sondern auch kultureller und wissenschaftlicher Natur. Somit stellt sie ein wesentliches Hindernis für jeglichen Prozess einer nachhaltigen Entwicklung dar.

Wenn die vor einigen Jahren in der Reformpolitik des Grundschulwesens festgelegten Pläne und Programme in der Tat dazu beigetragen haben, die Schulbesuchsquote der jungen Schüler heraufzusetzen, haben sie es hingegen nicht er-

reicht, das qualitative Bildungsniveau anzuheben. Das Schulsystem leidet nicht nur am mangelnden Zugang zu qualitativen, didaktischen Material, sondern vor allem auch daran, dass die nationalen Sprachen, die zum besseren Verstehen der jungen Lernenden beitragen würden, in der Schule nicht behandelt werden. Das, was die „neue Regierung“ seit dem Jahr 2000 vornehmlich mit dem Bau der „cases des tout-petits“, „Kindergärten“ und der Einrichtung von Klassenzimmern sowie der Einstellung von freiwilligen Lehrern und Hilfskräften umsetzte, führte noch nicht dazu, dass das senegalesische Schulsystem stabilisiert werden konnte: Noch immer wird das senegalesische Schulsystem häufig von Streiks und Arbeitsniederlegungen erschüttert.

Das höhere Schulwesen und die Berufsausbildung müssen sich trotz des Anstiegs der Abiturientenzahlen und des Baus regionaler Universitätszentren weiterhin den Herausforderungen zur Anpassung an den nationalen und internationalen Markt stellen. Angesichts des Ausschlusses eines großen Teils junger Leute vom Bildungssystem – vor allem aus den unteren und unterprivilegierten Schichten – entsteht eine Generation Frustrierter, die die Ausgrenzungsbestrebungen der Gesellschaft antizipieren.

Zusammenfassend ist das neue Bildungssystem also nicht in der Lage, wichtigen Randgruppen der Gesellschaft das Gefühl der Zugehörigkeit zu vermitteln. Hinzu kommen traditionelle Überzeugungen und Wertvorstellungen, die einer Konkurrenz- und Innovationskultur nicht förderlich sind und ebenfalls ein Grund darstellen, weshalb es nicht zu einer Verbesserung des Lebensstandards der Bevölkerung kommen kann.

Erst die Anhebung des Bildungsniveaus vor allem bei jungen Leuten aus benachteiligten Gruppen und Frauen sowie die Investition in erneuerbare Energiequellen werden einen aktiven Beitrag zur Verbesserung des wirtschaftlichen und sozialen Lebensstandards der „armen und verwundbaren“ Menschen leisten und eine der Hauptherausforderungen darstellen, der sich die Regierung stellen muss.

Im dritten und letzten Teil der Studie habe ich schließlich aufgezeigt, dass eine nachhaltige Entwicklung den Aufbau der Verwaltungsstrukturen erfordert, um Maßnahmen auf lokaler Ebene ergreifen zu können. Dennoch ist trotz der Übertragung von neun Kompetenzen auf die Gebietskörperschaften der Beitrag zur nachhaltigen Entwicklung weiterhin sehr begrenzt.

Die Dezentralisierung wird als eine erste wichtige Etappe angesehen, um reguläre und vorhersehbare Interaktionsmöglichkeiten zwischen dem Bürger und dem Staat zu schaffen. Ob sie nun, wie von einigen Kritikern hervorgehoben, von den internationalen Institutionen auferlegt oder diktiert wurde, wurde bei der derzeitigen Dezentralisierung bisher nur der erste Schritt in Angriff genommen, bei der Bevölkerung mehr Vertrauen in die öffentliche Verwaltung zu wecken. Die Leere, die durch den Rückzug der Zentralregierung hinterlassen wurde, darf aber nicht dazu führen, dass die Grundbedürfnisse der Bevölkerung keine Berücksichtigung mehr finden. Körperschaften in Partnerschaft mit dem Staat und Nichtregierungsorganisationen übernehmen die Herausforderung einer ausgeglichenen wirtschaftlichen, sozialen und kulturellen Entwicklung indem sie die Bevölkerung bei den Entscheidungen über den Schutz natürlicher Ressourcen aktiv teilhaben lassen.

Umweltprobleme werden bei den politischen Entscheidungen hinsichtlich der Dezentralisierung im Senegal allerdings noch nicht wirklich mitberücksichtigt. Selbst wenn in offiziellen Reden Umweltschutz häufig angesprochen wird, muss doch festgestellt werden, dass diese Reden nur selten in konkrete Maßnahmen umgesetzt werden. Dass Umweltprobleme erkannt werden, zeigt sich dem Einsatz der Bevölkerung, die freiwillig an Umweltschutzaktivitäten teilnimmt. Hinzu kommt aber auch eine eigene Dynamik in der Form von einer städtischen sozialen Streikbewegung. Am Beispiel Kaolack zeigt sich, dass das System der Müllabfuhrkarren (ROC) als Synonym für das Scheitern städtischer Verwaltungspolitik bei den Erwartungen hinsichtlich Effizienz und Nachhaltigkeit

auf lokalen Angelegenheiten anzusehen ist. Diese Maßnahmen, die in gewisser Weise zu den Keimen des derzeitigen Wandels gezählt werden können, bedürfen des Einsatzes wirkungsvoller und nachhaltiger Maßnahmen seitens der Institutionen.

Die Situation, die der Senegal erlebt, hat mich zu der Ansicht geführt, dass sich die nachhaltige Entwicklung nicht auf einem einfachen Absichtsvorhaben zum Wohle der Umwelt beschränken lässt und sich dabei auf populistische politische Maßnahmen zugunsten der Millenniumsziele für die Entwicklung (OMD) stützt. Sie fügt sich vielmehr in eine wahrhaft dynamische sozio-ökonomische und kulturelle Umstrukturierung zum Nutzen der heutigen und der zukünftigen Generationen ein. Es reicht also nicht aus, dass der Staat und die Regierung die Grundsätze der nachhaltigen Entwicklung annehmen ohne auf eine wirkungsvolle Umsetzung der in der Agenda 21 genannten Empfehlungen zu achten. Der Erfolg hängt zwar von dem Engagement jedes Akteurs im Kampf um den Erhalt der natürlichen und sozio-kulturellen Vielfalt ab, er beruht aber vor allem auf einem wirklichen politischen Willen, auf Effizienz und Transparenz in der Regelung der Angelegenheiten, die sowohl die Wirtschaft, den sozialen Aspekt als auch die Umwelt betreffen. Und dies kann nur zu positiven Ergebnissen zugunsten der Bevölkerungen führen, wenn wirklich in das Humankapital und in den Abbau der Ungleichheiten investiert wird.



# ANNEXES

## I- Carte du Sénégal



## **II- LA DECLARATION DE RIO SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT**

La Conférence des Nations unies sur l'Environnement et le Développement, tenue à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992, réaffirmait la déclaration de la conférence des Nations Unies sur l'environnement adoptée à Stockholm le 16 juin 1972, tout en cherchant à en assurer le prolongement, dans le but d'établir un partenariat mondial sur une base nouvelle et équitable en créant des niveaux de coopération nouveaux entre les Etats, les secteurs clés de la société et les peuples. Elle devrait aussi oeuvrer en vue d'accords internationaux qui respectent les intérêts de tous et protègent l'intégrité du système mondial de l'environnement et du développement, en reconnaissant que la terre, foyer de l'humanité, constitue un tout marqué par l'interdépendance. Celle-ci a été l'occasion de la proclamation des 27 principes suivants :

### **Principe 1**

Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

### **Principe 2**

Conformément à la Charte des Nations unies et aux principes du droit international, les Etats ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et de développement, et ils ont le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres Etats ou dans des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale.

### **Principe 3**

Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures.

#### Principe 4

Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément.

#### Principe 5

Tous les Etats et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du développement durable, afin de réduire les différences de niveaux de vie et de mieux répondre aux besoins de la majorité des peuples du monde.

#### Principe 6

La situation et les besoins particuliers des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays les plus vulnérables sur le plan de l'environnement, doivent se voir accorder une priorité spéciale. Les actions internationales entreprises en matière d'environnement devraient également prendre en considération les intérêts et les besoins de tous les pays.

#### Principe 7

Les Etats doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir l'intégrité de l'écosystème terrestre. Etant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les Etats ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent.

#### Principe 8

Afin de parvenir à un développement durable et à une meilleure qualité de vie pour tous les peuples, les Etats devraient réduire et éliminer les modes de production et de consommation non viables et promouvoir des politiques démographiques appropriées.

#### Principe 9

Les Etats devraient coopérer ou intensifier le renforcement des capacités endogènes en matière de développement

durable en améliorant la compréhension scientifique par des échanges de connaissances scientifiques et techniques et en facilitant la mise au point, l'adaptation, la diffusion et le transfert de techniques, y compris de techniques nouvelles et novatrices.

#### Principe 10

La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré.

#### Principe 11

Les Etats doivent promulguer des mesures législatives efficaces en matière d'environnement. Les normes écologiques et les objectifs et priorités devraient être adaptés à la situation en matière d'environnement pour la gestion de l'environnement et de développement à laquelle ils s'appliquent. Les normes appliquées par certains pays peuvent ne pas convenir à d'autres pays, en particulier à des pays en développement, et leur imposer un coût économique et social injustifié.

#### Principe 12

Les Etats devraient coopérer pour promouvoir un système économique international ouvert et favorable, propre à engendrer une croissance économique et un développement durable dans tous les pays, qui permettrait de mieux lutter contre les problèmes de dégradation de l'environnement. Les mesures de politique commerciale motivées par des considérations relatives à l'environnement ne devraient pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable, ni

une restriction déguisée aux échanges internationaux. Toute action unilatérale visant à résoudre les grands problèmes écologiques au-delà de la juridiction du pays importateur devrait être évitée. Les mesures de lutte contre les problèmes écologiques transfrontières ou mondiaux devraient, autant que possible, être fondées sur un consensus international.

#### Principe 13

Les Etats doivent élaborer une législation nationale concernant la responsabilité de la pollution et d'autres dommages à l'environnement et l'indemnisation de leurs victimes. Ils doivent aussi coopérer diligemment et plus résolument pour développer davantage le droit international concernant la responsabilité et l'indemnisation en cas d'effets néfastes de dommages causés à l'environnement dans des zones situées au-delà des limites de leur juridiction par des activités menées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle.

#### Principe 14

Les Etats devraient concerter efficacement leurs efforts pour décourager ou prévenir les déplacements et les transferts dans d'autres Etats de toutes activités et substances qui provoquent une grave détérioration de l'environnement ou dont on a constaté qu'elles étaient nocives pour la santé de l'homme.

#### Principe 15

Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard d'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement.

#### Principe 16

Les autorités nationales devraient s'efforcer de promouvoir l'internationalisation des coûts de protection de l'environnement et l'utilisation d'instruments économiques, en vertu du principe selon lequel c'est le pollueur qui doit, en principe, assumer le coût de la pollution, dans le souci de

l'intérêt public et sans fausser le jeu du commerce international et de l'investissement.

#### Principe 17

Une étude d'impact sur l'environnement, en tant qu'instrument national, doit être entreprise dans le cas des activités envisagées qui risquent d'avoir des effets nocifs importants sur l'environnement et dépendent de la décision d'une autorité nationale compétente.

#### Principe 18

Les Etats doivent notifier immédiatement aux autres Etats toute catastrophe naturelle ou toute autre situation d'urgence qui risque d'avoir des effets néfastes soudains sur l'environnement de ces derniers. La communauté internationale doit faire tout son possible pour aider les Etats sinistrés.

#### Principe 19

Les Etats doivent prévenir suffisamment à l'avance les Etats susceptibles d'être affectés et leur communiquer toutes informations pertinentes sur les activités qui peuvent avoir des effets transfrontières sérieusement nocifs sur l'environnement et mener des consultations avec ces Etats rapidement et de bonne foi.

#### Principe 20

Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable.

#### Principe 21

Il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un développement durable et à garantir à chacun un avenir meilleur.

#### Principe 22

Les populations et communautés autochtones et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. Les Etats devraient reconnaître leur identité, leur culture et

leurs intérêts, leur accorder tout l'appui nécessaire et leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un développement durable.

#### Principe 23

L'environnement et les ressources naturelles des peuples soumis à oppression, domination et occupation doivent être protégés.

#### Principe 24

La guerre exerce une action intrinsèquement destructrice sur le développement durable. Les Etats doivent donc respecter le droit international relatif à la protection de l'environnement en temps de conflit armé et participer à son développement, selon que de besoin.

#### Principe 25

La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables.

#### Principe 26

Les Etats doivent résoudre pacifiquement tous leurs différends en matière d'environnement, en employant des moyens appropriés conformément à la Charte des Nations Unies.

#### Principe 27

Les Etats et les peuples doivent coopérer de bonne foi et dans un esprit de solidarité à l'application des principes consacrés dans la présente Déclaration et au développement du droit international dans le domaine du développement durable.

### **III- LA DECLARATION DU MILLENAIRE**

L'assemblée générale adopte cette déclaration à l'occasion de la 8<sup>e</sup> séance plénière du 8 septembre 2000.

#### **I. Valeurs et principes**

Nous, chefs d'État et de gouvernement, nous sommes rassemblés au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, du 6 au 8 septembre 2000, à l'aube d'un nouveau millénaire, pour réaffirmer notre foi dans l'Organisation et dans sa Charte, fondements indispensables d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste.

Nous reconnaissons que, en plus des responsabilités propres que nous devons assumer à l'égard de nos sociétés respectives, nous sommes collectivement tenus de défendre, au niveau mondial, les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité. En tant que dirigeants, nous avons donc des devoirs à l'égard de tous les citoyens du monde, en particulier les personnes les plus vulnérables, et tout spécialement les enfants, à qui l'avenir appartient.

Nous réaffirmons notre attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui ont une valeur éternelle et universelle. En fait, leur pertinence et leur importance en tant que source d'inspiration se sont accrues avec la multiplication des liens et le renforcement de l'interdépendance entre les nations et les peuples.

Nous sommes résolus à instaurer une paix juste et durable dans le monde entier conformément aux buts et aux principes inscrits dans la Charte. Nous réaffirmons notre volonté de tout faire pour assurer l'égalité souveraine de tous les États, le respect de leur intégrité territoriale et de leur indépendance politique, le règlement des différends par des voies pacifiques et conformément aux principes de la justice et du droit international, le droit à l'autodétermination des peuples qui sont encore sous domination coloniale ou sous occupation étrangère, la non-ingérence dans les affaires in-



térieures des États, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le respect de l'égalité des droits de tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion et une coopération internationale en vue du règlement des problèmes internationaux à caractère économique, social, culturel ou humanitaire.

Nous sommes convaincus que le principal défi que nous devons relever aujourd'hui est de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière. Car, si elle offre des possibilités immenses, à l'heure actuelle ses bienfaits sont très inégalement répartis, de même que les charges qu'elle impose. Nous reconnaissons que les pays en développement et les pays en transition doivent surmonter des difficultés particulières pour faire face à ce défi majeur. La mondialisation ne sera donc profitable à tous, de façon équitable, que si un effort important et soutenu est consenti pour bâtir un avenir commun fondé sur la condition que nous partageons en tant qu'êtres humains, dans toute sa diversité. Cet effort doit produire des politiques et des mesures, à l'échelon mondial, qui correspondent aux besoins des pays en développement et des pays en transition et sont formulées et appliquées avec leur participation effective.

Nous estimons que certaines valeurs fondamentales doivent sous-tendre les relations internationales au XXI<sup>e</sup> siècle, à savoir:

- La liberté. Les hommes et les femmes ont le droit de vivre et d'élever leurs enfants dans la dignité, à l'abri de la faim et sans craindre la violence, l'oppression ou l'injustice. C'est un mode de gouvernance démocratique des affaires publiques, fondé sur la volonté et la participation des populations, qui permet le mieux de garantir ces droits.
- L'égalité. Aucune personne, aucune nation ne doit être privée des bienfaits du développement. L'égalité des droits et des chances des femmes et des hommes doit être assurée.
- La solidarité. Les problèmes mondiaux doivent être gérés

multilatéralement et de telle façon que les coûts et les charges soient justement réparties conformément aux principes fondamentaux de l'équité et de la justice sociale. Ceux qui souffrent ou qui sont particulièrement défavorisés méritent une aide de la part des privilégiés.

- La tolérance. Les êtres humains doivent se respecter mutuellement dans toute la diversité de leurs croyances, de leurs cultures et de leurs langues. Les différences qui existent au sein des sociétés et entre les sociétés ne devraient pas être redoutées ni réprimées, mais vénérées en tant que bien précieux de l'humanité. Il faudrait promouvoir activement une culture de paix et le dialogue entre toutes les civilisations.
- Le respect de la nature. Il convient de faire preuve de prudence dans la gestion de toutes les espèces vivantes et de toutes les ressources naturelles, conformément aux préceptes du développement durable. C'est à cette condition que les richesses incommensurables que la nature nous offre pourront être préservées et léguées à nos descendants. Les modes de production et de consommation qui ne sont pas viables à l'heure actuelle doivent être modifiés, dans l'intérêt de notre bien-être futur et dans celui de nos descendants.
- Le partage des responsabilités. La responsabilité de la gestion, à l'échelle mondiale, du développement économique et social, ainsi que des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, doit être partagée entre toutes les nations du monde et devrait être exercée dans un cadre multilatéral. Étant l'organisation la plus universelle et la plus représentative qui existe dans le monde, l'Organisation des Nations Unies a un rôle central à jouer à cet égard.

Pour traduire ces valeurs communes en actes, nous avons défini des objectifs auxquels nous attachons une importance particulière.

## II. Paix, sécurité et désarmement

Nous n'épargnerons aucun effort pour délivrer nos peuples du fléau de la guerre, qu'il s'agisse des guerres civiles ou des guerres entre États, qui ont coûté la vie à plus de cinq millions de personnes au cours de la dernière décennie. Nous nous efforcerons également d'éliminer les dangers posés par les armes de destruction massive.

Nous décidons par conséquent:

- De mieux faire respecter la primauté du droit dans les affaires tant internationales que nationales, et en particulier de veiller à ce que les États Membres appliquent les règles et les décisions de la Cour internationale de Justice, conformément à la Charte des Nations Unies, dans les litiges auxquels ils sont parties.
- D'accroître l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité, en lui donnant les moyens et les outils dont elle a besoin pour mieux assurer la prévention des conflits, le règlement pacifique des différends, le maintien de la paix, la consolidation de la paix et la reconstruction après les conflits. À ce sujet, nous prenons acte du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies, dont nous prions l'Assemblée générale d'examiner promptement les recommandations.
- De renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte.
- De faire appliquer par les États parties les traités conclus dans des domaines tels que la maîtrise des armements et le désarmement, ainsi que le droit international humanitaire et le droit relatif aux droits de l'homme, et de demander à tous les États d'envisager de signer et de ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.
- De prendre des mesures concertées pour lutter contre le terrorisme international et d'adhérer dès que possible à toutes les conventions internationales pertinentes.
- De redoubler d'efforts dans l'accomplissement de notre

engagement à lutter contre le problème mondial de la drogue.

- D'intensifier la lutte que nous menons contre la criminalité transnationale dans toutes ses dimensions, y compris la traite des êtres humains, leur acheminement clandestin à travers les frontières et le blanchiment de l'argent sale.
- De réduire autant que possible les effets néfastes que les sanctions économiques imposées par l'Organisation des Nations Unies peuvent avoir sur les populations innocentes, de soumettre les régimes de sanctions à des examens périodiques et d'éliminer les effets préjudiciables des sanctions sur les tiers.
- De travailler à l'élimination des armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, et de n'écarter aucune solution possible pour parvenir à cet objectif, notamment en ce qui concerne la convocation éventuelle d'une conférence internationale pour définir les moyens d'éliminer les dangers nucléaires.
- De prendre des mesures concertées pour mettre fin au trafic d'armes légères, notamment en rendant les transferts d'armes plus transparents et en encourageant l'adoption de mesures de désarmement au niveau régional, compte tenu de toutes les recommandations de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères.
- D'inviter tous les États à envisager d'adhérer à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, ainsi qu'au Protocole modifié relatif aux mines se rapportant à la Convention sur les armes classiques.

Nous demandons instamment à tous les États Membres d'observer la trêve olympique, individuellement et collectivement, dans le présent et à l'avenir, et de soutenir les efforts que le Comité international olympique déploie pour promouvoir la paix et la compréhension entre les hommes par le sport et l'idéal olympique.

### III. Développement et élimination de la pauvreté

Nous ne ménagerons aucun effort pour délivrer nos semblables – hommes, femmes et enfants – de la misère, phénomène abject et déshumanisant qui touche actuellement plus d'un milliard de personnes. Nous sommes résolus à faire du droit au développement une réalité pour tous et à mettre l'humanité entière à l'abri du besoin.

En conséquence, nous décidons de créer – au niveau tant national que mondial – un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté.

La réalisation de ces objectifs suppose, entre autres, une bonne gouvernance dans chaque pays. Elle suppose aussi une bonne gouvernance sur le plan international, et la transparence des systèmes financier, monétaire et commercial. Nous sommes résolus à mettre en place un système commercial et financier multilatéral ouvert, équitable, fondé sur le droit, prévisible et non discriminatoire.

Nous sommes préoccupés par les obstacles auxquels se heurtent les pays en développement dans la mobilisation des ressources nécessaires pour financer leur développement durable. Nous ferons donc tout pour assurer le succès de la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental, qui doit se tenir en 2001.

Nous nous engageons également à prendre en compte les besoins particuliers des pays les moins avancés. À cet égard, nous nous félicitons de la convocation en mai 2001 de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et nous nous efforcerons d'en assurer le succès. Nous demandons aux pays industrialisés:

- D'adopter, de préférence avant la Conférence, une politique d'admission en franchise et hors quota pour la quasi-totalité des produits exportés par les pays les moins avancés.
- D'appliquer sans plus de retard le programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et

de convenir d'annuler toutes les dettes publiques bilatérales contractées par ces pays s'ils démontrent en contrepartie leur volonté de lutter contre la pauvreté.

- D'accorder une aide au développement plus généreuse, notamment aux pays qui font un effort sincère pour appliquer leurs ressources à la réduction de la pauvreté.

Nous sommes également résolus à appréhender de façon globale et effective le problème de la dette des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, grâce à diverses mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.

Nous décidons également de répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement en appliquant, rapidement et intégralement le Programme d'action de la Barbade et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous demandons instamment à la communauté internationale de veiller à ce que, dans la mise au point d'un indice de vulnérabilité, les besoins particuliers des petits États insulaires en développement soient pris en compte.

Nous sommes conscients des besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral, et demandons instamment aux donateurs tant bilatéraux que multilatéraux d'accroître leur aide financière et technique à ce groupe de pays pour les aider à satisfaire leurs besoins particuliers de développement et à surmonter les obstacles géographiques en améliorant leurs systèmes de transport en transit.

Nous décidons également:

- De réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et celle des personnes qui souffrent de la faim et de réduire de moitié, d'ici à la même date, la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer.
- Que, d'ici à la même date, les enfants partout dans le monde, garçons et filles, seront en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires et que les filles et les

garçons auront à égalité accès à tous les niveaux d'éducation.

- Que, à ce moment, nous aurons réduit de trois quarts de la mortalité maternelle et de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans par rapport aux taux actuels.
- Que, d'ici là, nous aurons arrêté la propagation du VIH/sida, et commencé à inverser la tendance actuelle, et que nous aurons maîtrisé le fléau du paludisme et des autres grandes maladies qui affligent l'humanité.
- D'apporter une assistance spéciale aux orphelins du VIH/sida.
- Que, d'ici à 2020, nous aurons réussi à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, conformément à l'initiative «Villes sans taudis ni bidonvilles».

Nous décidons en outre:

- De promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté, la faim et la maladie, et de promouvoir un développement réellement durable.
- De formuler et d'appliquer des stratégies qui donnent aux jeunes partout dans le monde une chance réelle de trouver un travail décent et utile.
- D'encourager l'industrie pharmaceutique à rendre les médicaments essentiels plus largement disponibles et abordables pour tous ceux qui en ont besoin dans les pays en développement.
- D'établir des partenariats solides avec le secteur privé et les organisations de la société civile en vue de promouvoir le développement et d'éliminer la pauvreté.
- De faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous, conformément aux recommandations contenues dans la Déclaration ministérielle du Conseil économique et social de 2000.

#### **IV. Protéger notre environnement commun**

Nous ne devons épargner aucun effort pour éviter à l'ensemble de l'humanité, et surtout à nos enfants et petits-enfants, d'avoir à vivre sur une planète irrémédiablement dégradée par les activités humaines et dont les ressources ne peuvent plus répondre à leurs besoins.

Nous réaffirmons notre soutien aux principes du développement durable énoncés dans Action 21, qui ont été adoptés lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Nous décidons, par conséquent, d'adopter dans toutes nos actions ayant trait à l'environnement une nouvelle éthique de conservation et de sauvegarde, et convenons de commencer par prendre les mesures suivantes:

- Ne ménager aucun effort pour que le Protocole de Kyoto entre en vigueur de préférence avant le dixième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 2002, et commencer à appliquer les réductions prescrites des émissions des gaz à effet de serre.
- Intensifier notre action commune pour la gestion, la préservation et le développement durable de tous les types de forêt.
- Insister sur l'application intégrale de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.
- Mettre fin à l'exploitation irrationnelle des ressources en eau, en formulant des stratégies de gestion de l'eau aux niveaux régional, national et local, permettant notamment d'assurer aussi bien un accès équitable qu'un approvisionnement adéquat.
- Intensifier la coopération en vue de réduire le nombre et les effets des catastrophes naturelles et des catastrophes dues à l'homme.
- Assurer le libre accès à l'information relative au génome



humain.

## **V. Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance**

Nous n'épargnerons aucun effort pour promouvoir la démocratie et renforcer l'état de droit, ainsi que le respect de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales reconnus sur le plan international, y compris le droit au développement.

Nous décidons par conséquent:

- De respecter et de faire appliquer intégralement la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- De chercher à assurer, dans tous les pays, la promotion et la protection intégrale des droits civils et des droits politiques, économiques, sociaux et culturels de chacun.
- De renforcer, dans tous les pays, les capacités nécessaires pour appliquer les principes et pratiques de la démocratie et du respect des droits de l'homme, y compris les droits des minorités.
- De lutter contre toutes les formes de violence contre les femmes et d'appliquer la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- De prendre des mesures pour assurer le respect et la protection des droits fondamentaux des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille, pour mettre fin aux actes de racisme et de xénophobie dont le nombre ne cesse de croître dans de nombreuses sociétés et pour promouvoir une plus grande harmonie et une plus grande tolérance dans toutes les sociétés.
- De travailler ensemble à l'adoption dans tous les pays de processus politiques plus égalitaires, qui permettent la participation effective de tous les citoyens à la vie politique.
- D'assurer le droit des médias de jouer leur rôle essentiel et le droit du public à l'information.

## **VI. Protéger les groupes vulnérables**

Nous n'épargnerons aucun effort pour faire en sorte que les enfants et toutes les populations civiles qui souffrent de façon disproportionnée des conséquences des catastrophes naturelles, d'actes de génocide, des conflits armés et autres situations d'urgence humanitaire bénéficient de l'assistance et de la protection requises pour pouvoir reprendre au plus vite une vie normale.

Nous décidons par conséquent:

- D'élargir et de renforcer la protection des civils dans les situations d'urgence complexes, conformément au droit international humanitaire.
- De renforcer la coopération internationale, y compris en partageant le fardeau des pays qui accueillent des réfugiés et en coordonnant l'assistance humanitaire, d'aider tous les réfugiés et toutes les personnes déplacées à rentrer volontairement chez eux, en toute sécurité et dignité, et à se réinsérer harmonieusement dans la société à laquelle ils appartiennent.
- D'encourager la ratification et la mise en œuvre intégrale de la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi que de ses protocoles facultatifs concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

## **VII. Répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique**

Nous soutiendrons la consolidation de la démocratie en Afrique et aiderons les Africains dans la lutte qu'ils mènent pour instaurer une paix et un développement durables et éliminer la pauvreté, afin d'intégrer le continent africain dans l'économie mondiale.

Nous décidons par conséquent:

- D'appuyer pleinement les structures politiques et institutionnelles des démocraties naissantes en Afrique.

- D'encourager et de soutenir les mécanismes régionaux et sous-régionaux de prévention des conflits et de promotion de la stabilité politique, et d'assurer un financement régulier aux opérations de maintien de la paix menées sur le continent.
- De prendre des mesures spéciales pour relever les défis que sont l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable en Afrique, y compris l'annulation de la dette, l'amélioration de l'accès aux marchés, l'accroissement de l'aide publique au développement et des flux d'investissement étrangers directs, ainsi que des transferts de technologie.
- D'aider l'Afrique à se doter des capacités voulues pour freiner la propagation de la pandémie du VIH/sida et d'autres maladies infectieuses.

### **VIII. Renforcer l'Organisation des Nations Unies**

Nous n'épargnerons aucun effort pour faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument plus efficace aux fins de la réalisation des objectifs prioritaires suivants: la lutte pour le développement de tous les peuples du monde, la lutte contre la pauvreté, l'ignorance et la maladie, la lutte contre l'injustice, la lutte contre la violence, la terreur et la criminalité et la lutte contre la dégradation et la destruction de notre planète.

Nous décidons par conséquent:

- De réaffirmer le rôle central de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant et représentatif de l'Organisation des Nations Unies, et de lui permettre de s'en acquitter efficacement.
- De redoubler d'efforts pour réformer les procédures du Conseil de sécurité sous tous leurs aspects.
- De renforcer encore le Conseil économique et social, en faisant fond sur ses récents succès, afin qu'il puisse être en mesure de remplir le rôle qui lui est confié dans la Charte.

- De renforcer la Cour internationale de Justice, afin d'assurer la justice et le régime du droit dans les affaires internationales.
- D'encourager des consultations et une coordination régulières entre les principaux organes des Nations Unies dans l'exercice de leurs fonctions.
- De faire en sorte que l'Organisation dispose, en temps voulu et de façon prévisible, des ressources nécessaires pour s'acquitter de ses mandats.
- D'inviter instamment le Secrétariat à utiliser au mieux ces ressources, conformément aux règles et procédures clairement établies par l'Assemblée générale, dans l'intérêt de tous les États Membres, en adoptant les meilleures méthodes de gestion, en utilisant les meilleures technologies disponibles et en concentrant ses efforts sur les activités qui reflètent les priorités dont sont convenus les États Membres.
- De favoriser le respect de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.
- De garantir une plus grande cohérence des politiques et d'améliorer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, ses organismes, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que d'autres organismes multilatéraux, afin de suivre une démarche pleinement coordonnée vis-à-vis des problèmes de paix et de développement.
- De renforcer davantage la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les parlements nationaux, représentés par leur organisation mondiale, l'Union interparlementaire, dans divers domaines, notamment la paix et la sécurité, le développement économique et social, le droit international et les droits de l'homme, la démocratie et la parité entre les sexes.
- De donner au secteur privé, aux organisations non gouvernementales et à la société civile en général la possibilité de contribuer davantage à la réalisation des objectifs et programmes de l'Organisation.

Nous demandons à l'Assemblée générale d'examiner de

façon régulière les progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions de la présente Déclaration et prions le Secrétaire général de faire publier des rapports périodiques, pour examen par l'Assemblée générale et suite à donner.

Nous réaffirmons solennellement, en cette occasion historique, que l'Organisation des Nations Unies est le lieu de rassemblement indispensable de l'humanité tout entière où nous nous efforçons de concrétiser nos aspirations universelles à la paix, à la coopération et au développement. Nous nous engageons donc à accorder un soutien indéfectible à la réalisation de ces objectifs communs et nous nous déclarons résolus à les atteindre.

